

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

DOCUMENT DE REFERENCE 2004



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005, conformément à l'article 211-6 du règlement général de L'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Natexis Banques Populaires, 45 rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Profil

Messages du Président et du Directeur général p. 5
L'action Natexis Banques Populaires p. 7

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Comité de direction générale p. 11
Conseil d'administration p. 12
Informations sur le gouvernement d'entreprise p. 13

UNE IDENTITE RENFORCEE

Implantations internationales p. 31
Organigramme financier simplifié p. 35
p. 37

ACTIVITES DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Pôle Grandes clientèles, financements et marchés p. 39
Pôle Capital investissement et gestion de fortune p. 40
Pôle Services p. 45
Pôle Poste clients p. 48
p. 54

DEVELOPPEMENT DURABLE

p. 59

ELEMENTS FINANCIERS

Rapport de gestion p. 77
p. 78
Éléments financiers p. 111
Rapports sur les procédures de contrôle interne p. 235
Éléments juridiques p. 253
Informations complémentaires p. 264

TABLE DE CONCORDANCE

p. 278

CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2004

150 implantations, dont 116 à l'étranger
12 532 collaborateurs

Notations long terme (situation au 31 décembre 2004)

Aa3 Moody's
A+ Standard & Poor's
A+ Fitch Ratings

| en millions d'euros | 2004 | 2003 | 2002 |
|------------------------------|-------|-------|-------|
| Produit net bancaire | 2 708 | 2 455 | 1 793 |
| Résultat brut d'exploitation | 851 | 716 | 347 |
| Résultat net part du groupe | 407 | 265 | 108 |

| Au 31 décembre | 2004 | 2003 | 2002 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|
| en milliards d'€ | | | |
| Total du bilan | 139,3 | 135,9 | 133,4 |
| Fonds propres réglementaires* | 6,6 | 6,0 | 5,8 |
| Ratio international de solvabilité | 12,1 % | 11,4 % | 10,2 % |
| Tier one | 8,2 % | 8,1 % | 7,2 % |

* sur base Cooke élargie

Contribution des pôles au produit net bancaire

| en millions d'€ | 2004 | 2003 pro forma |
|---|--------------|-------------------|
| Grandes clientèles, financements et marchés | 1 157 | 1 092 |
| Capital investissement et gestion de fortune | 189 | 124 |
| Services | 609 | 562 |
| Poste clients | 634 | 617 |
| PNB des pôles | 2 588 | 2 395 |
| PNB hors pôles | 120 | 91 |
| Total | 2 708 | 2 486 |

| Encours moyens de crédits | 2004 | 2003 | 2002 |
|---------------------------|------|------|------|
| en milliards d'euros | 70,7 | 70,9 | 69,9 |

| Actifs gérés au 31 décembre | 2004 | 2003 | 2002 |
|-----------------------------|------|------|------|
| En milliards d'euros | 87,0 | 80,6 | 72,5 |

| Capitalisation boursière au 31 décembre (action NBP) | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|------|------|------|
| En milliards d'euros | 4,86 | 4,25 | 3,80 |

PROFIL

Natexis Banques Populaires, un acteur majeur

Véhicule coté du Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires est une banque de financement, d'investissement et de services, qui développe également une offre originale en matière de gestion du poste clients.

Fort de plus de 12 000 collaborateurs et de 116 implantations internationales, Natexis Banques Populaires construit avec ses clients - entreprises grandes et moyennes, clientèles institutionnelles, réseau des Banques Populaires - une relation de partenariat dans la durée, tant au plan national qu'international.

La diversité et la complémentarité de ses expertises lui permettent d'enrichir ses métiers de banque traditionnelle par des activités technologiques à valeur ajoutée. Animées d'un souci d'exigence et de qualité, ses équipes proposent des prestations de spécialistes sur chacun de ses métiers.

Acteur majeur des activités de financement, il est présent auprès de la quasi-totalité des plus grandes entreprises françaises. Avec sa filiale Coface, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit et des services de credit management. Il est l'un des principaux intervenants en matière de capital investissement, d'ingénierie financière et joue un rôle actif dans l'intermédiation sur les marchés de capitaux. Natexis Banques Populaires se situe également au premier rang des prestataires de services à fort contenu technologique. Bancassureur, gestionnaire d'actifs reconnu, il est le leader en France en épargne salariale.

MESSAGE DU PRESIDENT

Au cœur d'un environnement très concurrentiel, Natexis Banques Populaires et ses filiales ont enregistré en 2004 une progression de leur produit net bancaire de 9 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats, particulièrement positifs, participent pleinement à la progression de l'ensemble des activités du Groupe Banque Populaire.

La banque de financement, d'investissement et de services représente désormais 34 % du produit net bancaire total du Groupe. Elle a su développer ses activités et ses résultats en dépit d'un effet dollar pénalisant et d'une forte réduction des marges dans certains métiers.

Ces bonnes performances sont d'autant plus satisfaisantes qu'elles ont été obtenues alors que Natexis Banques Populaires procédait à une réorganisation de ses activités d'une part, mais également à d'importants investissements de développement et de rationalisation d'autre part.

Consubstantielle au Groupe Banque Populaire, notre banque dispose désormais, au delà de son adossement à un Groupe puissant doté d'une solidité financière et d'un cadre pérenne, de tous les atouts pour valoriser son précieux fonds de commerce.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité la mise en place d'un plan stratégique à horizon 2007 dans lequel figure, parmi les principaux objectifs, l'optimisation du portefeuille clientèle par le renforcement systématique des ventes croisées.

L'ensemble de ces actions, mais également celles qui visent à sécuriser le fonctionnement interne et à satisfaire pleinement aux évolutions de la réglementation, traduit la volonté de confirmer la position de Natexis Banques Populaires en tant qu'acteur de premier plan du paysage financier français. L'horizon est aujourd'hui clairement tracé et nous avons toutes les raisons d'être optimistes.

Les performances de l'année 2004 me permettent non seulement de féliciter l'ensemble des collaborateurs de Natexis Banques Populaires et leurs équipes dirigeantes pour le travail accompli, mais également de marquer ma confiance dans le fait que nous continuerons de relever, ensemble, les défis à venir.

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

En 2004, le résultat net de NATEXIS BANQUES POPULAIRES a progressé de 50%, pour s'établir à 407 millions d'euros.

Cette belle performance résulte d'un accroissement de 9 % du produit net bancaire, associé à une bonne maîtrise des charges d'exploitation et du coût du risque.

Ces indicateurs témoignent d'une grande vitalité commerciale, d'autant plus méritoire que le deuxième semestre a vu la mise en place d'une nouvelle organisation, structurée en quatre pôles opérationnels. Ce dispositif remanié vise à répondre mieux encore aux besoins des clientèles de NATEXIS BANQUES POPULAIRES : entreprises grandes et moyennes, institutionnels, clients des Banques Populaires.

Chacun des pôles a apporté sa contribution aux bons résultats d'ensemble.

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés affiche un produit net bancaire en progression de 6 %, performance très appréciable dans un contexte marqué par le resserrement des marges et une âpre concurrence. Les succès enregistrés dans les activités à forte valeur ajoutée et en tout premier lieu dans le domaine des financements structurés expliquent pour une bonne part cette belle évolution.

Le pôle Capital investissement et gestion de fortune s'illustre par une très forte croissance de son produit net bancaire (+ 51 %), provenant d'importantes plus-values réalisées dans l'activité de capital investissement.

La Gestion de fortune enregistre une hausse significative de son produit net bancaire et de ses encours.

La croissance du pôle Services (+ 8 %) est tirée par les activités de gestion pour compte de tiers, avec une mention spéciale pour la gestion collective. Pour ce qui concerne les Services Financiers, il est à noter une progression de plus de 9 % des encours titres conservés pour un encours de 398 milliards d'euros.

Enfin le pôle Poste clients enregistre une progression de 3 % avec des résultats financiers en hausse, tant chez COFACE que chez NATEXIS FACTOREM.

Première étape de notre Plan stratégique 2005/2007, l'année en cours nous conduira à mettre l'accent sur :

- La systématisation des ventes croisées et la diffusion de produits à haute valeur ajoutée, afin de renforcer notre ancrage auprès des entreprises et institutionnels ;
- L'amplification des actions visant à aider les Banques Populaires à promouvoir l'ensemble de la gamme et, en particulier, les produits d'épargne financière ;
- La valorisation systématique de notre expertise dans les métiers des financements structurés, des matières premières, de l'ingénierie sociale, du poste clients ;
- La poursuite de notre déploiement en Europe continentale.

Les bons résultats 2004, mais aussi la dynamique créée par le lancement de notre plan triennal me rendent très confiant sur notre capacité à exprimer totalement notre potentiel de développement. Je sais pouvoir compter dans la mise en œuvre de ce projet sur les talents et l'engagement de toutes les équipes de NATEXIS BANQUES POPULAIRES.

ACTION NATEXIS BANQUES POPULAIRES

au 31-12-2004

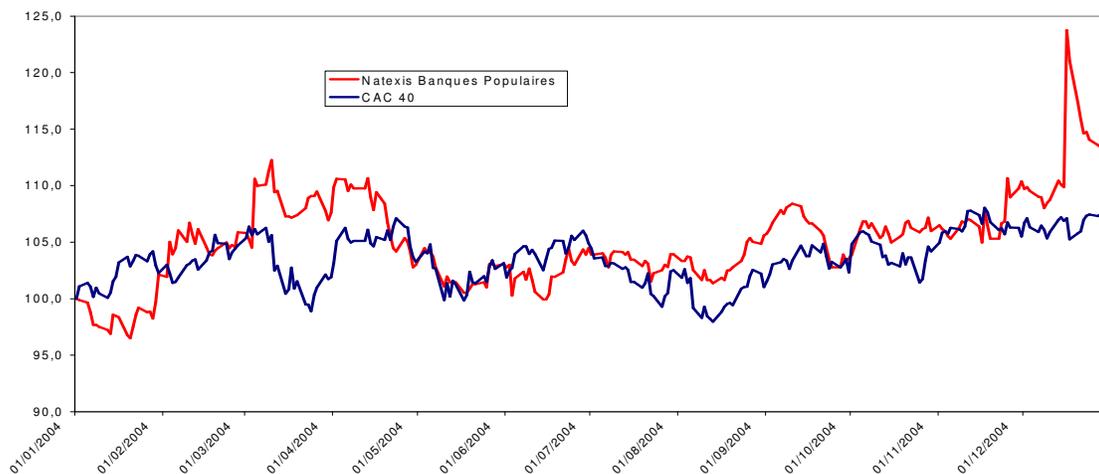
| | |
|--------------------------|---|
| CAPITAL | 772 095 392 euros |
| NOMBRE D' ACTIONS | 48 255 962 |
| CAPITALISATION BOURSIÈRE | 4,86 milliards d'euros |
| NÉGOCIATION | premier marché *, éligible au SRD |
| CODE ISIN | FR0000120685 |
| INDICE | SBF 120 |
| CODE REUTERS | CNAT.PA |
| CODE BLOOMBERG FRANCE | KN |
| DROIT DE VOTE | Un droit de vote double est accordé aux actions inscrites en compte nominatif depuis au moins 2 ans. Au 31/12/2004, le nombre de droits de vote était de 82 926 259. |

* A compter du 21 février 2005, l'action sera cotée sur l'Eurolist Paris (compartiment A).

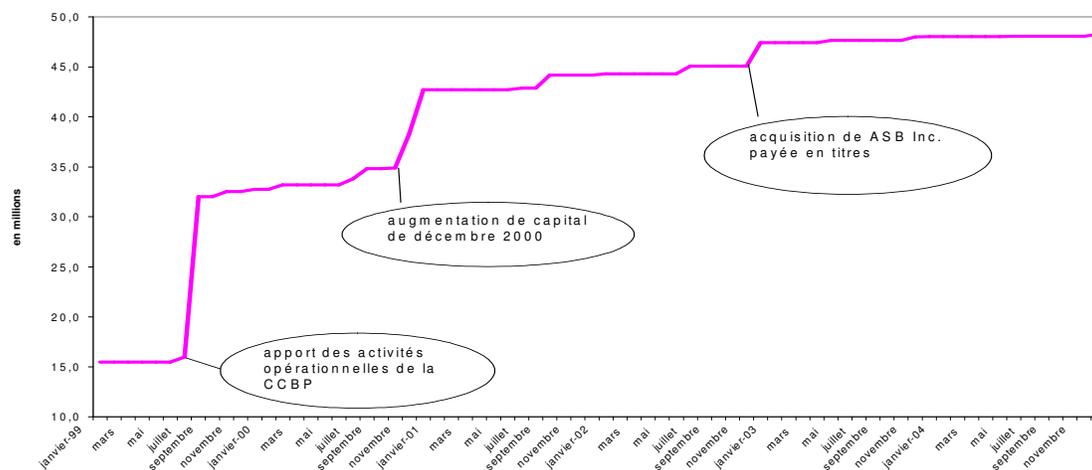
COURS DE L' ACTION (base 100 au 01/01/2004)

L'action Natexis Banques Populaires a clôturé 2004 à 100,7 euros, en hausse de 13,7% par rapport à fin 2003.

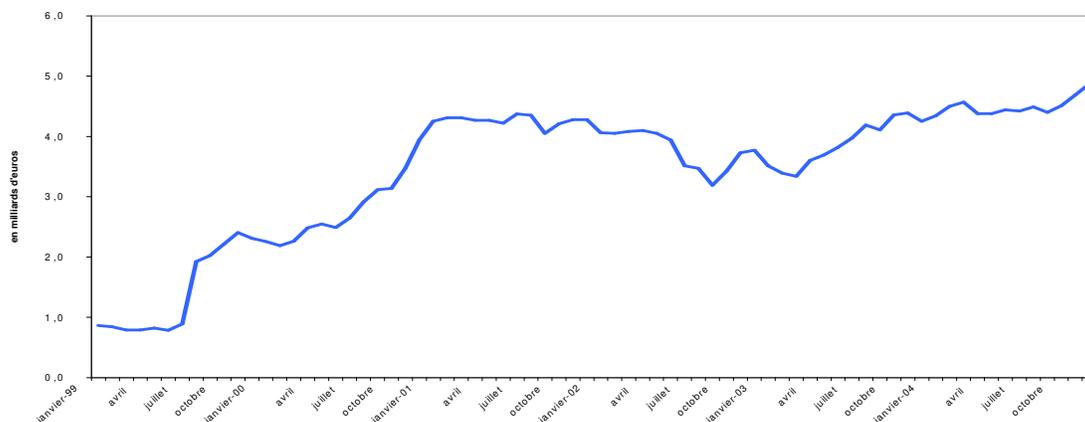
Cours de l'action - Base 100 au 01/01/04



NOMBRE D' ACTIONS



CAPITALISATION BOURSIÈRE (en milliards d'euros)



BÉNÉFICE NET PAR ACTION (en euros)

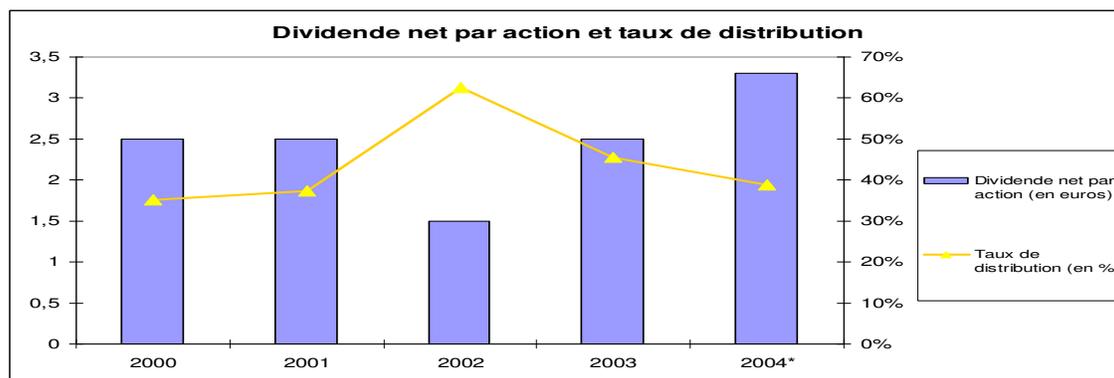
calculé sur le nombre moyen d'actions de l'exercice

2000 : 7,10 - 2001 : 6,70 - 2002 : 2,40 - 2003 : 5,60 - 2004 : 8,50

ACTIF NET PAR ACTION (en euros)

calculé sur le nombre d'actions en fin de période

2000 : 79,90 - 2001 : 84,60 - 2002 : 84,50 - 2003 : 86,50 - 2004 : 91,10



* Proposition soumise à l'assemblée générale du 19 mai 2005

NOMBRE D' ACTIONS NÉGOCIÉES

| | |
|--------------------------------|---------|
| 1 ^{er} TRIMESTRE 2004 | 679 199 |
| 2 ^e TRIMESTRE 2004 | 419 809 |
| 3 ^e TRIMESTRE 2004 | 732 198 |
| 4 ^e TRIMESTRE 2004 | 806 801 |

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

AU 31-12-2004

Banque Fédérale des Banques Populaires
dont FCPE Alizé Levier
Public
Salariés (autres FCPE)

EN % DU CAPITAL

75,59 %
2,18 %
23,22 %
1,19 %

RELATIONS INVESTISSEURS

Tél. : 01.40.39.68.79 - Fax : 01.40.39.63.40

RELATIONS ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Numéro vert : 0 800.600.525

Internet : www.nxbp.banquepopulaire.fr

e-mail : reinvest@nxbp.fr

SERVICES FINANCIERS

Tél. : 01.58.32.31.86 Fax : 01.58.32.29.30

e-mail : emetteurs.charenton@nxbp.fr

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

L'équipe de communication financière de Natexis Banques Populaires traite l'ensemble des relations avec les professionnels -analystes ou investisseurs- et les actionnaires individuels. Elle attache une importance particulière à la qualité, la précision et la régularité de l'information financière qu'elle délivre.

La communication qui accompagne la sortie des comptes annuels et semestriels s'appuie sur un communiqué de presse et des présentations destinées à la presse économique et aux analystes financiers. L'ensemble des documents peut être consulté sur le site internet de Natexis Banques Populaires, dans ses versions française et anglaise. Un avis financier est également publié dans la presse économique et financière.

En cas de survenue d'un événement important, des communiqués de presse spécifiques sont émis et des réunions particulières organisées.

Ce dispositif s'accompagne de rencontres individuelles régulières avec des investisseurs institutionnels, en France et à l'étranger. Des réunions avec les collaborateurs des Banques Populaires impliqués dans la vente des titres Natexis Banques Populaires sont également organisées.

L'outil principal de communication auprès des investisseurs individuels est la « Lettre aux actionnaires ». Ce document est envoyé systématiquement à tous les actionnaires identifiés. Les collaborateurs du Groupe Banque Populaire ayant souscrit au plan d'actionnariat des salariés lancé en juin 2001 (soit environ 17 000 personnes) sont également destinataires d'une lettre d'information.

Par ailleurs, un contact régulier est établi tout au long de l'année avec les actionnaires individuels grâce au numéro vert (0 800 600 525). Dans un souci de personnalisation de la relation et de qualité des réponses apportées, les appels sont directement traités par l'équipe de communication financière.

Le 27 mai 2004, le grand auditorium de la Bourse de Paris a accueilli plusieurs centaines d'actionnaires pour l'assemblée générale de Natexis Banques Populaires, qui a constitué un moment privilégié d'échanges entre le management et les investisseurs individuels. Comme chaque année, l'assemblée générale a été précédée d'une large consultation qui a permis de dégager les thèmes intéressant les actionnaires : les performances financières de Natexis Banques Populaires, les métiers de Natexis Banques Populaires (avec en 2004 une présentation centrée sur Coface et le capital investissement), ainsi que le parcours boursier de l'action et la politique de dividende.

Pour la troisième année consécutive, Natexis Banques Populaires a pu également dialoguer avec les investisseurs individuels lors du salon Actionaria qui s'est tenu les 19 et 20 novembre 2004 au Palais des Congrès de Paris.

Le site internet institutionnel www.nxbp.banquepopulaire.fr propose une rubrique « Actionnaires et investisseurs » qui existe en versions française et anglaise. Outre la diffusion de l'assemblée générale pendant plusieurs semaines et la consultation du cours de bourse en temps réel, cette rubrique propose le téléchargement de tous les documents publiés par la communication financière : rapports annuels, présentations analystes, lettres aux actionnaires, etc.

Agenda de la communication financière

19 janvier 2005

Communiqué de presse sur l'activité 2004

25 février 2005

Publication des résultats 2004

21 avril 2005

Communiqué de presse (IFRS)

19 mai 2005

Assemblée générale des actionnaires

25 mai 2005

Mise en paiement du dividende

8 septembre 2005

Publication des résultats du premier semestre 2005

Participer à l'assemblée générale des actionnaires

La convocation à l'assemblée générale

La brochure de convocation présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et les projets de résolutions. Elle est directement envoyée aux actionnaires qui possèdent des actions nominatives depuis au moins un mois. Elle est accompagnée d'un formulaire permettant de demander une carte d'admission, de donner pouvoir, de se faire représenter ou bien de voter par correspondance.

Les actionnaires qui détiennent leurs titres au porteur sont informés de la tenue de l'assemblée générale en lisant l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et la presse financière au moins trente jours avant la réunion. Ils peuvent également se renseigner en appelant le numéro vert réservé aux actionnaires individuels ou en consultant le site internet. Les brochures de convocation et formulaires de vote sont disponibles auprès de leur intermédiaire financier.

Les formalités juridiques préalables

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif (pur ou administré) au moins cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent faire établir, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres, un certificat d'immobilisation de leurs actions jusqu'à la date de l'assemblée générale. Natexis Banques Populaires doit recevoir ce certificat cinq jours au moins avant la date de l'assemblée pour pouvoir délivrer une carte d'admission.

Assister à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent présenter leur carte d'admission à l'entrée de la réunion. Toutefois, s'ils n'ont pas reçu la carte d'admission à temps, ils peuvent participer au vote en présentant une carte d'identité (qui sera accompagnée d'un certificat d'immobilisation des titres pour les actionnaires au porteur).

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, un boîtier électronique est remis aux actionnaires afin de voter en séance.

Se faire représenter à l'assemblée générale

Pour les actionnaires qui n'assistent pas personnellement à l'assemblée générale, trois possibilités sont offertes :

- le vote par pouvoir : il s'agit de donner pouvoir au Président de l'assemblée en retournant le formulaire signé.
- le vote par correspondance : l'actionnaire renvoie le formulaire en cochant les cases appropriées.
- le vote par procuration : il consiste à donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire de Natexis Banques Populaires afin de voter en son nom à ladite assemblée.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Au 1^{er} janvier 2005

Philippe DUPONT, Président

François LADAM, Directeur général

Jean DUHAU de BERENX, Capital investissement et Gestion de fortune

François CASASSA, Secrétariat général

Jérôme CAZES, Assurance-crédit, services de credit management et affacturage

Jean-Yves FOREL, Services bancaires, financiers et technologiques

Luc JARNY, Systèmes d'information et logistique

Jean-François MASSON, Relations humaines

Jean-Pierre MORIN, Gestion pour compte de tiers

André-Jean OLIVIER, Direction financière

Olivier SCHATZ, Grandes clientèles, financements et marchés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration, **Philippe Dupont**

Directeur général, **François Ladam**

ADMINISTRATEURS

Philippe Dupont, Président du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires

Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par René Clavaud, Président de la Banque Populaire Centre Atlantique

Vincent Bolloré, Président-Directeur général du Groupe Bolloré

Christian Brevard, Vice-Président délégué de la Banque Populaire d'Alsace

Jean-François Comas, Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur

Claude Cordel, Président de la Banque Populaire du Midi

Daniel Duquesne, Directeur général de la Banque Populaire Loire et Lyonnais

Stève Gentili, Président de la BRED Banque Populaire

Jean de La Chauvinière

Yvan de La Porte du Theil, Directeur général de la Banque Populaire Val de France

Richard Nalpas, Directeur général de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées

Francis Thibaud, Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest

Jean-Louis Turret, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse

Robert Zolade, Président de H.B.M. (Holding Bercy Management)

Jean-Pierre Chavillard, administrateur représentant l'actionnariat salarié

CENSEUR

Michel Goudard, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Jean-René Burel

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

Salustro Reydel

Barbier Frinault et Autres

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

François Chevreux

Pascal Macioce

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société attache une importance particulière aux principes de gouvernement d'entreprise. Cette volonté n'est pas récente puisque dès 1996 des comités spécialisés du conseil étaient créés. La démarche de transparence se manifeste aussi bien en ce qui concerne le fonctionnement du conseil d'administration que vis-à-vis des actionnaires et de tous les partenaires de l'entreprise.

Les chapitres 1 et 2 ci-dessous constituent la première partie du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (articles L225-37 et 225-51 du Code de commerce).

1. Conseil d'administration

Natexis Banques Populaires est une société anonyme à conseil d'administration, dont la présidence a été confiée à M. Philippe Dupont, qui est, simultanément, Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration compte quinze membres qui doivent chacun, statutairement détenir au moins cent actions de la société.

La part des administrateurs issus du Groupe Banque Populaire au sein du conseil d'administration (11 membres sur 15 soit 73 %) est un peu inférieure à son pourcentage de participation au capital (78 % des actions).

L'actionnariat salarié, entre les mains duquel sont détenus environ 4 % du capital social, est représenté au conseil par un administrateur nommé par l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi.

Les trois administrateurs indépendants répondent aux critères retenus par le rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise : ils n'ont aucun lien avec l'un des actionnaires directs ou indirects de la société, n'appartiennent pas au management de l'entreprise et n'exercent pas leurs fonctions depuis une durée supérieure à douze ans ; ils peuvent donc participer en toute objectivité aux travaux du conseil d'administration :

- le premier administrateur indépendant, Monsieur Jean de La Chauvinière, est un ancien dirigeant de banque et de société de bourse, aujourd'hui retraité, ce qui garantit une indépendance totale vis-à-vis de tout groupe financier. Cet administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du comité de contrôle des comptes, se trouve particulièrement bien placé pour être attentif aux préoccupations des actionnaires minoritaires petits porteurs ;
- Monsieur Robert Zolade dirige une firme de premier plan dans le secteur de la prestation de services, à savoir l'un des deux leaders français dans le domaine de la restauration collective, dont il est l'un des fondateurs ;
- le troisième administrateur indépendant est Monsieur Vincent Bolloré, Président-Directeur général du groupe qui porte son nom et qui occupe une position de leader dans des secteurs diversifiés de l'industrie et des services (films et papiers, transports maritimes et terrestres, logistique, distribution d'énergie, gestion d'actifs agro-industriels...).

M. Bolloré et M. Zolade satisfont aux critères d'indépendance, dès lors que les relations bancaires qu'entretient Natexis Banques Populaires avec les groupes qu'ils président ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement. En effet, Natexis Banques Populaires ne détient aucune participation financière dans le capital de ces groupes ou d'une de leurs filiales ; les engagements de

crédit sur ces groupes ne représentent qu'un faible pourcentage des encours de Natexis Banques Populaires, et ils ne constituent symétriquement qu'une part modeste de leurs sources de financement.

Ces trois personnalités, par leur compétence, apportent au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires un éclairage différent et complémentaire de celui des professionnels de la banque, majoritaires parmi les administrateurs. On notera également qu'aucun membre du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires ne siège dans l'un des conseils d'administration des groupes dirigés par ces personnalités.

Parmi les administrateurs issus du Groupe Banque Populaire, cinq sont des Présidents de Banques Populaires régionales, qui, grâce aux responsabilités qu'ils exercent parallèlement à cette fonction, dans la vie économique régionale ou nationale, notamment en qualité de dirigeants d'entreprises industrielles ou commerciales de taille moyenne, offrent une diversité et un équilibre des compétences et des expériences.

Cinq autres administrateurs sont des Directeurs généraux de Banques Populaires régionales.

Aucun des administrateurs de Natexis Banques Populaires, à l'exception de l'administrateur représentant l'actionariat salarié, n'est lié à la société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.

Plusieurs mouvements sont intervenus au sein du conseil au cours de l'année 2004 :

- les mandats de quatre administrateurs (MM. Comas, Duquesne, Nalpas et Tourret) sont arrivés à échéance avec l'assemblée du 27 mai 2004, qui a procédé à leur renouvellement. Il est à noter que trois d'entre eux ne siégeaient au conseil que depuis deux ans ;
- Monsieur Jean-Paul Béchat, Président de SNECMA, conduit à accepter de nouvelles responsabilités difficiles à concilier avec sa qualité d'administrateur indépendant, a remis sa démission du conseil en février 2004. L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Vincent Bolloré en remplacement de Monsieur Béchat ;
- Monsieur Alain Jacquier, cessant ses fonctions au sein du Groupe Banque Populaire en 2004, a été remplacé par Monsieur Christian Brevard, Vice-Président délégué de la Banque Populaire d'Alsace ;
- l'assemblée a également nommé, en qualité d'administrateur, Monsieur Yvan de La Porte du Theil, Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France, en remplacement de Monsieur René Clavaud, lequel représente désormais la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires, en remplacement de Monsieur Christian Hébrard.

Ces divers mouvements assurent un renouvellement périodique régulier du conseil comme il est recommandé dans le rapport MEDEF/AFEP sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées : l'ancienneté moyenne des membres actuellement en fonction ressort ainsi à 3,2 ans.

Aucune prime de bienvenue ou de départ n'a été attribuée aux administrateurs lors de leur entrée ou de leur départ du conseil.

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires est indiquée dans le tableau ci-après.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(hors membre de la Direction Générale, non Administrateur)

| Nom et prénom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'échéance du mandat (A.G. qui statuera sur les comptes de l'exercice) | Fonction principale exercée dans la société | Fonction principale exercée en dehors de la société |
|---|-----------------------------|---|---|--|
| MM. DUPONT Philippe | CA du 25.11.97 | 2007 | Président du conseil d'administration, Administrateur | Président-Directeur général de la BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES |
| BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES - représentée par René CLAVAUD | CA du 25.11.97 | 2007 | Administrateur | Président de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE |
| BOLLORÉ Vincent | AGM du 27.05.04 | 2009 | Administrateur | Président-Directeur général du Groupe BOLLORÉ |
| BREVARD Christian | AGM du 27.05.04 | 2007 | Administrateur | Vice-Président délégué de la BANQUE POPULAIRE D'ALSACE |
| COMAS Jean-François | AGO du 23.05.02 | 2009 | Administrateur | Directeur général de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR |
| CORDEL Claude | AGO du 23.05.02 | 2007 | Administrateur | Président de la BANQUE POPULAIRE DU MIDI |
| DUQUESNE Daniel | AGO du 23.05.02 | 2009 | Administrateur | Directeur général de la BANQUE POPULAIRE LOIRE & LYONNAIS |
| GENTILI Steve | AGO du 23.05.02 | 2005 | Administrateur | Président de BRED BANQUE POPULAIRE |
| de LA CHAUVINIÈRE Jean | AGM du 03.05.96 | 2007 | Administrateur | |
| de LA PORTE du THEIL Yvan | AGM du 27.05.04 | 2005 | Administrateur | Directeur général de la BANQUE POPULAIRE VAL-DE-FRANCE |
| NALPAS Richard | AGO du 23.05.02 | 2009 | Administrateur | Directeur général de la BANQUE POPULAIRE TOULOUSE-PYRENEES |
| THIBAUD Francis | AGO du 23.05.02 | 2008 | Administrateur | Directeur général de la BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST |
| TOURRET Jean-Louis | AGO du 23.05.02 | 2009 | Administrateur | Président de la BANQUE POPULAIRE PROVENCE & CORSE |
| ZOLADE Robert | CA du 22.09.99 | 2006 | Administrateur | Président de H.B.M. (Holding Bercy Management) |
| M. GOUDARD Michel | AGO du 23.05.02 | 2004 | Censeur | Directeur général délégué de la BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES |
| M. CHAVAILLARD Jean-Pierre | AGO du 23.05.02 | 2007 | Administrateur représentant l'actionariat salarié | |

On rappellera que, conformément à la réglementation, cette liste couvre l'ensemble des fonctions exercées au cours de l'exercice, et que sa lecture ne suffit pas à elle seule à déterminer la situation d'un administrateur au regard des règles sur le cumul des mandats sociaux, dont l'appréciation suppose la prise en compte des liens de participation financière pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles sont exercés les divers mandats.

**AUTRES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE EXERCÉES PAR
LES ADMINISTRATEURS DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2004**

M. Philippe DUPONT

- Président-Directeur général de :
Banque Fédérale des Banques Populaires
- Président du conseil d'administration de :
Natexis Assurances (jusqu'en juin 2004)

M. François LADAM

- Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de :
Natexis Altaïr, Natexis Assurances, Natexis Private Equity
- Représentant permanent de Natexis Assurances, membre du conseil de surveillance de :
Assurances BP IARD
- Représentant légal de Natexis Banques Populaires, gérant de :
Natexis Arbitrage
- Censeur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires

M. René CLAVAUD

- Président du conseil d'administration de :
Banque Populaire Centre Atlantique, Natexis Lease
- Vice-Président du conseil d'administration de :
Banque Fédérale des Banques Populaires
- Administrateur de :
Coface, Limousin Participation S.A.

M. Vincent BOLLORÉ

Sociétés françaises

- Président-Directeur général de :
Bolloré Participations, Bolloré
- Président du Conseil d'administration de :
Bolloré Investissement, Financière de l'Odet, Bolloré Média
- Président de :
SAS Bolloré Production

- Directeur général de :
Sofibol, Omnium Bolloré, Financière V
- Administrateur de :
Batscap, Bolloré, Bolloré Participations, Bolloré Investissement, Bolloré Média, Compagnie des Glénans, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Generali France
- Membre du conseil de surveillance de :
Vallourec
- Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de :
Compagnie des Tramways de Rouen, Safa, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Société Bordelaise Africaine, IER
- Représentant permanent de Bolloré, administrateur de :
Afrique Initiatives
- Représentant permanent de Bolloré Participations, membre du conseil de surveillance de :
Compagnie du Cambodge

Sociétés étrangères

- Président du conseil d'administration de :
Plantations des Terres Rouges (Luxembourg)
- Vice-Président de :
Société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB (Abidjan), Bereby Finances (Abidjan)
- Président délégué de :
Nord Sumatra Investissements (Bruxelles)
- Administrateur de :
BB Groupe SA (Luxembourg), Centrages, Compagnie Internationale de Cultures (Luxembourg), Financière Privée (Bruxelles), Liberian Agricultural Company LAC, Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Red Land Roses (Kenya), SDV Gabon, SDV Sénégal, Société Financière des Caoutchoucs Socfin (Bruxelles), Socfinaf Cy Ltd (Kenya), Société Financière Luxembourgeoise – Socfinal (Luxembourg), Socfinasia (Luxembourg), Socfin Consultant Services – Socfinco (Bruxelles), Pt Socfin Indonesia Ord. – Socfindo (Indonésie), Socfin International – Socfininter (Bruxelles), Socfin Plantations Sendirian Berhad (Malaisie), Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux – Sogescol (Bruxelles)
- Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de :
SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Côte d'Ivoire, Immobilière de la Pépinière
- Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, membre du conseil de surveillance de :
Société Financière HR

M. Christian BREVARD

- Vice-Président délégué de :
Banque Populaire d'Alsace
- Président du conseil d'administration de :
Natexis Bleichroeder S.A.
- Président du directoire de :
Bruker Biospin S.A.

- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Bleichroeder Inc. (New York)
- Gérant de :
Bruker Daltonique (eurl), Bruker Optique
- Membre de l'Académie des Technologies

M. Jean-François COMAS

- Directeur général de :
Banque Populaire Côte d'Azur
- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Assurances, Natexis Coficiné
- Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, Président de :
Foncière Victor Hugo, Société Méditerranéenne d'Investissement
- Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, administrateur de :
Informatique Banques Populaires
- Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, gérant de :
SCI Domaine de l'Arenas
- Représentant permanent de Natexis Private Banking Luxembourg, administrateur de :
Fructilux
- Administrateur de :
Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise
- Président de :
Comité des Banques des Alpes Maritimes de la Fédération Bancaire Française
- Conseiller technique de :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur

M. Claude CORDEL

- Président du conseil d'administration de :
Banque Populaire du Midi
- Président de :
Commission Financière Nationale de l'Unicem, Cellule économique BTP du Languedoc Roussillon,
SAS CPSL, SAS Holding Clobia
- Président du conseil d'administration de :
Natexis Factorem
- Vice-Président du conseil d'administration de :
Banque Fédérale des Banques Populaires
- Administrateur de :
SAS Dupleix, SNC Hydromons

M. Daniel DUQUESNE

- Directeur général de :
Banque Populaire Loire et Lyonnais
- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Asset Management, Sepel, INSA de Lyon
- Représentant permanent de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, administrateur de :
Informatique Banques Populaires
- Membre du conseil de surveillance de :
Volksbank CZ
- Président de :
Garibaldi Capital Développement

M. Stève GENTILI

- Président du conseil d'administration de :
BRED Banque Populaire, BRED Gestion, Natexis Pramex International
- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Cofibred, LFI, BRED Cofilease, Bercy Gestion Finances +
- Vice-Président du conseil de surveillance de :
Banque Internationale de Commerce – (BIC BRED)
- Représentant permanent de BRED Banque Populaire, administrateur de :
BICEC – Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit

M. Jean DUFRESNE de La CHAUVINIÈRE

- Administrateur de :
Natexis Asset Management, France Entreprises
- Vice-Président de :
La Demeure Historique

M. Yvan de LA PORTE du THEIL

- Directeur général de :
Banque Populaire Val de France
- Président du conseil de surveillance de :
SBE
- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface
- Représentant permanent de Banque Populaire Val de France, Vice-Président de :
i-BP (Informatique Banques Populaires)

Autres fonctions exercées :

- Membre du comité exécutif de :
CIBP (Confédération Internationale des Banques Populaires)

M. Richard NALPAS

- Directeur général de :
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées
- Vice-Président du conseil d'administration de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Bleichroeder S.A.
- Administrateur de :
Natexis Assurances, Natexis Bleichroeder Inc. (New York)
- Représentant permanent de Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de :
i-BP S.A., IRDI S.A., Maison du Commerçant S.A., Multi-Croissance S.A.S, Natexis Asset Management Immobilier, Socama 31 – Société coopérative de caution mutuelle à capital variable

M. Francis THIBAUD

- Directeur général de :
Banque Populaire du Sud-Ouest
- Vice-Président du conseil d'administration de :
Natexis Paiements
- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Socami Bordeaux Région, Socama Sud-Ouest
- Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud-Ouest, administrateur de :
Informatique Banques Populaires, Soprolib Sud-Ouest

M. Jean-Louis TOURRET

- Président du conseil d'administration de :
Banque Populaire Provençale et Corse, Natexis Epargne Entreprise, Natexis Interépargne, Proclair SAS, Tourret SAS
- Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires, Ciments Lafarge
- Gérant de :
Tourret Electronique, Tourret Entreprises, Proclair Provence, Proclair Rhône-Alpes

M. Robert ZOLADE

- Président de :
H.B.I. (SAS)
- Représentant légal de H.B.I., société Présidente de :
Bercy Participations (SAS)

- Représentant légal de H.B.I., société Présidente de Bercy Participations, société Gérante et associé commandité de :
Elior (SCA)
- Président et administrateur de :
Avenance (SAS)
Eliance (SAS)
- Représentant légal de Avenance SAS, société Présidente de :
Bercy Services I (SAS)
- Représentant légal de Avenance SAS, société Présidente de :
Bercy Services V (SAS)
- Représentant légal de Avenance SAS, société Présidente de :
Elior Gestion (SAS)
- Représentant légal de Elior, société Présidente de :
Elior Services (SAS)
- Vice-Président et administrateur de :
Areas (SA)
- Directeur de :
Avenance UK
Elior UK Ltd
- Administrateur de :
Areas Ibericoamericana
Serunion (SA)
- Membre du conseil de surveillance de :
Pragma Capital

M. Michel GOUDARD

- Directeur général délégué de :
Banque Fédérale des Banques Populaires
- Président de :
SAS Guidéo
- Vice-Président du conseil de surveillance de :
SBE
- Administrateur de :
Natexis Altaïr, Natexis Bleichroeder Inc. (New York), Natexis Bleichroeder S.A., Natexis Private Equity
- Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de :
Natexis Assurances
- Président du conseil d'administration de :
Informatique Banques Populaires
- Censeur de :
Europay France
- Membre du comité exécutif de :
Confédération Internationale des Banques Populaires

- Président de :
Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise
- Membre du conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts

1.2 Séparation des fonctions de Président et de Directeur général

Depuis le 16 janvier 2002, la société a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ; ce mode d'exercice semble bien adapté à la logique générale d'organisation du groupe et s'inscrit dans la ligne des principes de bonne gouvernance.

La Direction générale a été confiée à M. François Ladam, qui n'est pas administrateur. Les pouvoirs du Directeur général ne font pas l'objet de limitations particulières. On notera toutefois que, selon les statuts, le conseil d'administration doit approuver les prises de participation significatives ; le seuil de délégation a été fixé à un niveau particulièrement bas (1 million d'euros), de sorte que le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur la plupart des opérations de ce type.

1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration et charte de l'administrateur

Le conseil s'est doté d'un règlement intérieur et d'une charte de l'administrateur dont il a approuvé les termes en mars 2001.

Le règlement intérieur et la charte de l'administrateur sont remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction.

Le règlement intérieur rappelle les domaines de compétence du conseil, les modalités de son fonctionnement (avec en particulier une obligation de réunion d'au moins six fois par an), les principes déontologiques. Il prévoit explicitement l'existence de trois comités spécialisés. Il contient diverses prescriptions relatives aux obligations déontologiques auxquelles sont soumis les administrateurs.

La charte de l'administrateur énonce les droits et obligations des membres du conseil. Elle rappelle les dispositions statutaires selon lesquelles chaque administrateur doit détenir au moins cent actions de la société. Elle fixe les règles relatives à l'abstention d'intervention des administrateurs sur les titres de la société pendant les périodes sensibles précédant la publication des résultats : ainsi, les administrateurs doivent s'abstenir d'intervenir directement ou par personne interposée sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels de Natexis Banques Populaires. Ils doivent s'abstenir d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres.

Le règlement détermine également les principes de calcul des jetons de présence versés aux administrateurs : ceux-ci comprennent une part annuelle fixe modeste (1 525 euros depuis 2001), et une part variable strictement proportionnelle au nombre de séances auxquelles chaque administrateur a participé dans l'année, fixée depuis la même date à 1 220 euros par séance. Le montant de la rémunération allouée à chacun des membres des comités spécialisés du conseil d'administration a été fixé à 915 euros par séance.

1.4 Travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires a tenu sept séances au cours de l'exercice 2004. Le taux d'assiduité des administrateurs y est élevé, puisqu'il ressort à 97 % en moyenne sur l'année pour l'ensemble des membres et des séances.

Les séances sont d'une durée moyenne supérieure à trois heures chacune. Elles font l'objet de la remise préalable aux administrateurs, plusieurs jours avant la réunion, d'un document de plusieurs dizaines de pages présentant une documentation détaillée sur chacun des sujets qui seront examinés en séance.

Un procès-verbal détaillé est établi après chaque séance. Il reprend une synthèse des exposés, des interventions des administrateurs et des décisions qui sont prises.

Le conseil d'administration se prononce naturellement sur tous sujets touchant à la stratégie et à l'orientation de l'activité de l'entreprise. Il arrête les comptes sociaux et consolidés et prend connaissance du budget annuel. A chaque séance, il est régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche des affaires de la société.

Il valide également les communiqués de presse portant sur l'information financière diffusée par la société.

Le rapport de contrôle interne prévu par le règlement CRBF n° 97-02, ainsi que le rapport du Président sur le contrôle interne prévu par la loi de sécurité financière lui sont soumis et font l'objet d'un débat. Le conseil se prononce également, chaque début d'année, sur la fixation des limites de risque.

Conformément à la réglementation, le conseil approuve, préalablement à leur signature, les conventions réglementées qui pourraient concerner l'un de ses membres, et tout particulièrement la Banque Fédérale des Banques Populaires, actionnaire majoritaire de Natexis Banques Populaires, avec lequel la société a plusieurs dirigeants et administrateurs communs.

On rappelle enfin que le conseil d'administration se prononce préalablement sur les principales prises de participation projetées par Natexis Banques Populaires. Les opérations de croissance externe envisagées par les filiales sont elles aussi préalablement soumises au conseil d'administration de leur maison mère.

Plus particulièrement, en 2004, le conseil d'administration a notamment consacré une part importante de ses travaux :

- à l'examen du plan stratégique et des axes de développement de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'au recentrage de l'organisation autour de quatre grands pôles d'activités. A ce dernier titre, il a analysé les structures et les modalités de fonctionnement projetées pour les différents pôles d'activité et s'est attaché tout particulièrement à celles du pôle « Grandes clientèles, financements et marchés » qui constituera le premier contributeur au PNB de la banque ;
- à la présentation du chantier « schéma directeur des systèmes de synthèse », dont les objectifs majeurs consistent à refondre les outils de pilotage de la banque afin d'intégrer dans une architecture unique des outils issus d'univers différents, afin de répondre aux contraintes du nouvel environnement réglementaire et comptable (normes IAS/IFRS, prescriptions du Comité de Bâle) et afin d'en améliorer la fiabilité ;
- à l'examen des lettres de suite de la Commission bancaire consécutives à des missions d'inspection menées dans l'établissement ;
- à diverses réorganisations devant affecter certains départements et filiales, en particulier ceux et celles touchant aux métiers de la gestion d'actifs, de l'administration de fonds, de l'ingénierie sociale.

Dans le cadre de ses attributions, le conseil d'administration a également approuvé les conditions de l'offre publique de retrait portant sur les actions Coface.

2. Comités spécialisés du conseil d'administration

Trois comités spécialisés existent depuis plusieurs années au sein du conseil de Natexis Banques Populaires :

- un comité de contrôle des comptes (institué en 1996),
- un comité d'audit (institué en 2000),
- un comité des rémunérations (institué en 1996).

Une charte de fonctionnement a été rédigée pour les comités d'audit et de contrôle des comptes.

Les comités spécialisés bénéficient, dans la mesure de leurs besoins, du concours des responsables de services susceptibles d'éclairer leurs travaux : Inspecteur général, Secrétaire général, Directeur financier, Directeur des risques, Déontologue, Directeur du contrôle interne, responsable de la Prévention de la délinquance financière, ainsi que, le cas échéant, tout autre responsable en mesure d'apporter les précisions techniques souhaitées. Les commissaires aux comptes sont invités à participer aux réunions du comité de contrôle des comptes. Ni le Président ni le Directeur général n'assistent aux réunions des comités. Les débats des comités font l'objet d'un compte-rendu écrit formalisé et leurs présidents présentent au conseil d'administration la synthèse de leurs travaux et conclusions.

2.1 Le comité de contrôle des comptes comprend quatre membres : MM. Nalpas, Clavaud, de La Chauvinière (administrateur indépendant) et Thibaud.

Le comité de contrôle des comptes analyse les projets de comptes, ainsi que les documents financiers diffusés par la société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil. Il examine notamment les principales options de clôture retenues, en s'assurant de la pertinence ainsi que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués.

Le comité de contrôle des comptes se réunit systématiquement avant la présentation des comptes annuels et semestriels ; mais il peut aussi se saisir en dehors de ces périodes de tout sujet relevant de sa compétence dont l'inscription à son ordre du jour lui semblerait nécessaire. En 2004, le comité s'est réuni deux fois (avec un taux d'assiduité de 88 %), avant l'établissement des comptes de l'exercice 2003 et de ceux du premier semestre 2004, en présence des commissaires aux comptes.

Le collège des commissaires aux comptes présente au comité une note de synthèse retraçant notamment la nature et les objectifs de leurs diligences, leurs observations sur les options comptables et les modalités techniques d'arrêté des comptes, leurs appréciations sur le niveau des provisions et sur les différentes zones de risques encourus par l'entreprise. Les commissaires aux comptes attirent également l'attention du comité sur les conséquences des évolutions réglementaires et comptables affectant la présentation des états financiers sociaux et consolidés. Ils font part de toute suggestion qui leur paraît utile en vue de l'amélioration de la qualité de l'information financière établie par la société.

Par ailleurs, avant de soumettre les nominations de commissaires aux comptes à l'Assemblée générale de mai 2004, le conseil d'administration et le comité de contrôle des comptes se sont assurés qu'aucun des cabinets proposés n'avaient vérifié, au cours des deux exercices précédents, des opérations d'apport ou de fusion concernant Natexis Banques Populaires ou des sociétés qu'il contrôle.

2.2 Le comité d'audit compte quatre membres : MM. Duquesne, Comas, Cordel, Tourret.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans la maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires. Sa mission s'étend à l'analyse des principales zones de risques de la société (à l'exception de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et à l'évaluation du système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires et de son efficacité. Comme le comité

de contrôle des comptes, il peut se saisir de tout sujet relevant de sa compétence dont l'inscription à son ordre du jour lui semblerait nécessaire.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité, qui s'est réuni à quatre reprises (avec un taux d'assiduité de 100 %), a notamment examiné le rapport prévu par le règlement n°97-02 du CRBF, le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, prévu par la Loi de Sécurité Financière ; a entendu les conclusions des missions d'audit interne réalisées en 2003 et a pris connaissance du programme d'activité de l'inspection pour 2004 ; s'est fait présenter un bilan de la réorganisation du Contrôle interne de Natexis Banques Populaires ; a été consulté sur les projets de réponse aux différentes lettres de suite de la Commission bancaire ; a examiné les zones de risques relatives aux activités de gestion de fortune.

2.3 Le comité des rémunérations, compte quatre membres. Son président, M. de La Chauvinière (administrateur indépendant) et M. Gentili, déjà membres en 2003, le sont toujours en 2004. Par suite des changements intervenus dans la composition du conseil, MM. Béchat et Jacquier, qui ne sont plus administrateurs, ont été remplacés en cours d'année par MM. Bolloré (administrateur indépendant) et de La Porte du Theil.

Il a engagé des travaux en vue de proposer au conseil d'administration une orientation pouvant guider sa politique en matière d'attribution d'options aux salariés et dirigeants au cours de la prochaine période, ou de recourir à d'autres mécanismes mieux appropriés, dans le cadre du nouvel environnement réglementaire comptable et financier applicable à partir de 2005 et après avoir procédé à des comparaisons avec les pratiques en vigueur dans d'autres établissements.

Le comité des rémunérations livrera au conseil en début d'année 2005 les conclusions de ses réflexions tendant à établir des critères formalisés et objectifs, afin de permettre l'indexation de la part variable de la rémunération du Président et du Directeur général sur des paramètres chiffrés pré-déterminés.

3. Rémunération perçue par les membres des organes sociaux

3.1 Régime financier applicable à M. Philippe Dupont

Année 2004

- Au titre de sa rémunération de Président de Natexis Banques Populaires, M. Philippe Dupont a perçu en 2001, 2002, 2003 et 2004 une rémunération fixe annuelle, maintenue à un niveau constant, de 263 000 €.
- Au titre de la partie variable de sa rémunération 2004, le conseil d'administration a décidé qu'il serait versé, en décembre 2004, une prime de 75 000 €, identique à celle de l'exercice précédent. Cette prime pouvait faire l'objet d'une réduction si les résultats attendus n'avaient pas été conformes à ceux prévus. Cette disposition permet de mettre en regard, sur le même exercice, les résultats publiés de Natexis Banques Populaires et la rémunération variable publiée des mandataires sociaux.

Année 2005

- Au titre de la partie fixe de la rémunération de M. Philippe Dupont, le conseil d'administration décide de maintenir en 2005 la rémunération des quatre dernières années, soit 263 000 €.
- La partie variable de la rémunération 2005 de M. Philippe Dupont sera examinée au vu des conclusions des travaux du comité des rémunérations mentionnés ci-dessus.

Synthèse du régime financier applicable à M. Philippe Dupont :

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Fixe | 263 000 € | 263 000 € | 263 000 € | 263 000 € |
| Variable | 30 000 € | 75 000 € | 75 000 € | non déterminé |

Conformément à la loi, il est par ailleurs précisé que M. Philippe Dupont a perçu une somme de 365.239 euros en 2004 au titre de sa fonction de Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, société contrôlant Natexis Banques Populaires ; il n'a perçu aucune rémunération au titre des mandats détenus au sein de filiales de Natexis Banques Populaires.

3.2 Régime financier applicable à M. François Ladam

Année 2004

- Au titre de sa fonction de Directeur général de Natexis Banques Populaires, le conseil d'administration du 19 novembre 2003 avait fixé la partie fixe de la rémunération de M. François Ladam à 362 000 € pour l'exercice 2004.
- Le conseil d'administration a décidé que la partie variable versée en décembre 2004, au titre des résultats prévisibles de l'exercice en cours, soit fixée, comme l'année précédente, à 100 000 €. Cette partie variable pouvait faire l'objet d'une réduction si les résultats attendus n'avaient pas été conformes à ceux prévus. Cette disposition permet de mettre en regard, sur le même exercice, les résultats publiés par Natexis Banques Populaires au titre de 2004 et la rémunération variable publiée des mandataires sociaux.

Année 2005

- Pour l'exercice 2005, le conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe de M. François Ladam serait quasiment inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent, soit 365 000 € au lieu de 362 000 €.
- La partie variable de la rémunération 2005 de M. François Ladam sera examinée au vu des conclusions des travaux du comité des rémunérations mentionnés ci-dessus.

Synthèse du régime financier applicable à M. François Ladam :

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Directeur général délégué | Directeur général | Directeur général | Directeur général |
| Fixe | 290 000 € | 362 000 € | 362 000 € | 365 000 € |
| Variable | 0 | 100 000 € | 100 000 € | non déterminé |

Il est rappelé par ailleurs que M. François Ladam bénéficie d'un logement de fonction à Paris et d'un véhicule de fonction, dont la contrepartie monétaire est évaluée à 22.730 euros en 2004, ce qui porte sa rémunération totale perçue en 2004 à 484.730 euros.

Monsieur Ladam n'a perçu aucune rémunération en 2004 au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires, ni au titre des mandats détenus au sein de filiales de Natexis Banques Populaires.

Le régime de retraite dont bénéficient MM. Dupont et Ladam est identique à celui applicable à l'ensemble des dirigeants de Banques Populaires et ne présente aucune disposition particulière.

Enfin on notera que ni le Président ni le Directeur général n'ont procédé à des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice écoulé ni à des cessions d'actions provenant de levées d'options.

3.3 Jetons de présence des administrateurs

En ce qui concerne les administrateurs, le règlement intérieur du conseil détermine les principes de calcul des jetons de présence versés aux administrateurs : ceux-ci comprennent une part annuelle fixe modeste (1 525 euros depuis 2001), et une part variable strictement proportionnelle au nombre de séances auxquelles chaque administrateur a participé dans l'année, fixée depuis la même date à 1 220 euros par séance. Le montant de la rémunération allouée à chacun des membres de comités spécialisés du conseil d'administration a été fixé à 915 euros par séance.

En application de ces normes, les quinze membres et le censeur ont perçu, ensemble, au titre de l'exercice 2004 un montant global de 179 340 euros de jetons de présence au conseil et aux comités spécialisés du conseil, qui se décomposent comme suit : 158 295 euros au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration, (dont 28 975 euros correspondant à la partie fixe et 129 320 euros correspondant à la partie proportionnelle au nombre de séances), auxquels s'ajoutent 21 045 euros pour ceux d'entre eux ayant participé aux séances des comités spécialisés du conseil.

Le montant le plus élevé alloué à un seul administrateur s'est élevé à 13 725 euros.

Le tableau ci-après donne le détail des montants reçus par chacun des administrateurs, tant au titre de son mandat au sein du conseil de Natexis Banques Populaires qu'au sein des conseils des filiales auxquels il siège également, ainsi que, pour ceux qui en sont membres, au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, société contrôlant Natexis Banques Populaires.

JETONS DE PRESENCE ET REMUNERATIONS VERSEES AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2004 (en euros)

| Nom du bénéficiaire (administrateurs personnes physiques) | Jetons de présence | | | Rémunération de Membre du Comité de Contrôle des Comptes | Rémunération de Membre du Comité des Rémunérations | Rémunération de Membre du Comité d'Audit | Montant total | Pour info | Pour info |
|---|--------------------|-------------------------|----------------|--|---|--|------------------|--|--|
| | Partie variable | Partie fixe annuelle | Total | | | | | Jetons versés par des sociétés contrôlées par NBP | Jetons versés par la société contrôlant NBP* |
| M. Philippe DUPONT | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 0 | 10 065 | 0 | 10 945 |
| M. Jean-Paul BECHAT | - | 1 525 | 1 525 | 0 | 0 | 0 | 1 525 | 0 | 0 |
| M. Jean de LA CHAUVINIERE | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 1 830 | 0 | 0 | 11 895 | 2 700 | 0 |
| M. Robert ZOLADE | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 0 | 10 065 | 0 | 0 |
| M. Vincent BOLLORE | 2 440 | 1 525 | 3 965 | 0 | 0 | 0 | 3 965 | 0 | 0 |
| M. Christian BREVARD | 3 660 | 1 525 | 5 185 | 0 | 0 | 0 | 5 185 | 9 000 | 8 955 |
| M. René CLAUDAU | 4 880 | 1 525 | 6 405 | 915 | 0 | 0 | 7 320 | 15 400 | 15 181 |
| M. Jean-François COMAS | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 3 660 | 13 725 | 3 600 | 9 950 |
| M. Claude CORDEL | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 3 660 | 13 725 | 7 200 | 13 231 |
| M. Daniel DUQUESNE | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 3 660 | 13 725 | 0 | 10 945 |
| M. Stéphane GENTILI | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 0 | 10 065 | 12 600 | 10 945 |
| M. Alain JACQUIER | 4 880 | 1 525 | 6 405 | 0 | 0 | 0 | 6 405 | 1 800 | 4 975 |
| M. Richard NALPAS | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 1 830 | 0 | 0 | 11 895 | 6 300 | 13 993 |
| M. Yvan de LA PORTE du THEIL | 3 660 | 1 525 | 5 185 | 0 | 0 | 0 | 5 185 | 12 250 | 13 996 |
| M. Francis THIBAUD | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 1 830 | 0 | 0 | 11 895 | 1 800 | 15 517 |
| M. Jean-Louis TOURET | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 3 660 | 13 725 | 10 800 | 13 993 |
| M. Jean-Pierre CHAVAILLARD | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 0 | 10 065 | 0 | 0 |
| BFBP représentée par M. HEBRARD (jusqu'au 27/05) puis par M. CLAUDAU (à compter du 27/05) | 7 320 | 1 525 | 8 845 | 0 | 0 | 0 | 8 845 | 0 | 0 |
| M. Michel GOUDARD, Censeur | 8 540 | 1 525 | 10 065 | 0 | 0 | 0 | 10 065 | 0 | 0 |
| TOTAL | 129 320 | 28 975 | 158 295 | 6 405 | - | 14 640 | 179 340 | 83 450 | 142 626 |

Les modalités de rémunération des administrateurs ont été arrêtées par le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires du 21 mars 2001.

* Les jetons de présence versés en 2004 par la BFBP sont ceux relatifs aux conseils d'administration et aux comités spécialisés de l'exercice 2003.

4. Options de souscription d'actions en faveur des mandataires sociaux

Faisant application des autorisations données par l'assemblée générale du 27 mai 2004, et conformément à la réglementation applicable, le conseil d'administration du 17 novembre 2004 a décidé d'attribuer :

- . 6.500 options au Président du conseil d'administration,
- . 13.000 options au Directeur général,

- . 6.500 options à chacun des membres du comité de direction générale hors les mandataires sociaux désignés ci-dessus.

Le prix d'exercice desdites options, fixé conformément aux décisions de l'assemblée générale du 27 mai 2004, ressort à 89,10 euros.

Aucune levée d'options n'a été effectuée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice.

Le Président s'est par ailleurs vu attribuer 6 000 options au titre de sa fonction de Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

5. Contrôle de la société

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires, dont les mandats venaient à échéance avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003 :

- le cabinet Deloitte & Associés,
- le cabinet Salustro Reydel,
- le cabinet Barbier Frinault et Autres.

Avant de soumettre ces nominations à l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de contrôle des comptes se sont assurés qu'aucun de ces cabinets n'avaient vérifié, au cours des deux exercices précédents, des opérations d'apport ou de fusion concernant Natexis Banques Populaires ou des sociétés qu'il contrôle.

Par ailleurs, le signataire représentant le cabinet Deloitte jusqu'en 2003 ayant certifié les comptes de la société pendant au moins six exercices consécutifs, ce cabinet est désormais représenté par un nouveau signataire.

Au titre de leur mission, ces cabinets ont perçu les honoraires suivants :

| En milliers d'euros | Deloitte & Associés 2004 | % | Deloitte Touche Tohmatsu- Audit 2003 | % | Salustro Reydel 2004 | % | RSM Salustro Reydel 2003 | % |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------|---|--------------|----------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| AUDIT DES COMPTES | | | | | | | | |
| Certification des comptes | 1 934 | 35 % | 1 755 | 55 % | 1 360 | 98 % | 1 036 | 91 % |
| Missions accessoires | 3 517 | 63 % | 1 212 * | 38 % | 26 | 2 % | 15 | 1 % |
| Sous-total | 5 451 | 97 % | 2 967 | 92 % | 1 386 | 100 % | 1 051 | 92 % |
| AUTRES PRESTATIONS | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 130 | 3 % | 139 | 4 % | - | - | 21 | 2 % |
| Technologies de l'information | - | - | 1 | - | - | - | - | - |
| Audit interne | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres | 15 | 0 % | 106 | 3 % | - | - | 67 | 6 % |
| Sous-total | 145 | 3 % | 246 | 8 % | 0 | 0 % | 88 | 8 % |
| TOTAL | 5 596 | 100 % | 3 213 | 100 % | 1 386 | 100 % | 1 139 | 100 % |

* principalement assistance à la compréhension et l'interprétation des normes IFRS

| En milliers d'euros | Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young 2004 | % | Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young 2003 | % |
|-------------------------------|--|--------------|--|--------------|
| AUDIT DES COMPTES | | | | |
| Certification des comptes | 884 | 39 % | 749 | 58 % |
| Missions accessoires | 1 141 | 50 % | 498 ** | 38 % |
| Sous-total | 2 025 | 89 % | 1 247 | 96 % |
| AUTRES PRESTATIONS | | | | |
| Juridique, fiscal, social | - | - | 6 | - |
| Technologies de l'information | - | - | - | - |
| Audit interne | 48 | 2 % | 46 | 4 % |
| Autres | 191 | 8 % | - | - |
| Sous-total | 239 | 11 % | 52 | 4 % |
| TOTAL | 2 264 | 100 % | 1 299 | 100 % |

** dont assistance dans le cadre du projet Mc Donough : 343 milliers d'euros

UNE IDENTITE RENFORCEE

Natexis Banques Populaires a procédé en 2004 à une réorganisation de ses activités afin de disposer d'une organisation encore plus orientée vers ses clientèles. Quatre pôles ont été créés qui permettent également de développer de multiples synergies : Grandes clientèles, financements et marchés, Capital investissement et gestion de fortune, Services et Poste clients. Ces pôles ont été dotés des outils nécessaires à l'optimisation des activités, grâce à des développements notamment en informatique. Par ailleurs, les fonctions transversales ont continué à se renforcer, en particulier les outils de pilotage de la banque.

UNE ORGANISATION AUTOUR DE QUATRE POLES

En 2004, Natexis Banques Populaires s'est attaché à renforcer son statut d'entreprise unique en précisant ses métiers et ses valeurs. Cet objectif s'est naturellement traduit par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation entièrement tournée vers la clientèle, qu'il s'agisse de la clientèle propre de Natexis Banques Populaires, grandes entreprises ou institutionnels, mais aussi des clients des Banques Populaires régionales pour lesquels la banque élabore des produits et met en place des actions de marketing et de communication.

Un resserrement de l'organisation

La création de ces pôles traduit le resserrement de l'organisation autour de la Direction générale et s'accompagne du renforcement des fonctions de pilotage et de contrôle de Natexis Banques Populaires, dont toutes les entités sont la composante d'une seule et même entreprise.

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés

Le premier de ces pôles, baptisé Grandes clientèles, financements et marchés, se compose de six directions : Corporate France, Direction internationale, Matières premières, Financements structurés & marchés, Actions & arbitrages ainsi que Fusions & acquisitions. Par ailleurs, deux nouvelles directions fonctionnelles ont été créées : la direction du Développement commercial Corporate et la direction du Développement commercial Institutionnels. Elles ont pour mission de faire travailler efficacement et de manière transversale les forces commerciales et les métiers de Natexis Banques Populaires, afin d'être la banque de référence de ses clients. La direction du Développement commercial Corporate anime et appuie l'action des Global Relationship Managers (GRM) qui ont en charge un portefeuille d'entreprises présentant un potentiel significatif de développement multimétier. Les GRM forts d'une connaissance parfaite de ces clients, approfondissent leurs besoins et leur proposent des solutions en étroite collaboration avec les métiers de l'entreprise. La direction du Développement commercial Institutionnels dispose, quant à elle, de Seniors Bankers, en charge de plusieurs dizaines de clients, chargés de rassembler les connaissances sur cette clientèle spécifique et de les diffuser auprès des forces spécialisées métier, responsables des actions commerciales.

Le pôle Capital investissement et gestion de fortune

Le pôle regroupe les directions Capital investissement et gestion de fortune, sachant que cette dernière intègre désormais la Banque Privée Saint Dominique, ainsi que Natexis Private Banking Luxembourg S.A. La création de ce pôle permet de dégager des synergies entre ces deux directions. Ainsi, la Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg S.A. se positionnent sur la gestion de fortune à destination d'une clientèle haut de gamme et de chefs d'entreprises qui, dans le cadre du cycle de vie de leur entreprise, transmettent le relais et font des choix patrimoniaux, fiscaux et stratégiques. Or, la clientèle de la direction Capital investissement est pour partie la même ; à ce titre, elle pourra avoir, demain, des actifs importants à gérer. Au travers de Natexis Private Equity, la direction Capital investissement développe la problématique capitalistique et la direction Gestion de fortune gère les aspects fiscaux et patrimoniaux de la clientèle de Natexis Banques Populaires et des Banques Populaires régionales ; d'où la mise en place d'une approche coordonnée, méthodique et organisée.

Le pôle Services

Le pôle Services comporte deux directions : la Gestion pour compte de tiers et les Services bancaires, financiers et technologiques. En 2004, la direction Gestion pour compte de tiers a mis en place une nouvelle organisation commerciale et marketing afin de promouvoir des offres globales en matière d'ingénierie sociale (épargne salariale, assurance-vie collective, prévoyance et titres de services) en développant des synergies commerciales entre Natexis Interépargne, Natexis Assurances et Natexis Intertitres. Une nouvelle filiale, rattachée au pôle Services, baptisée Natexis Investor Servicing, sera créée au premier semestre 2005. Elle regroupera une partie des collaborateurs de Natexis Asset Management, Natexis Épargne Entreprise, OTC-Natexis Banques Populaires, Banque Privée Saint Dominique et Ofivalor, soit 176 personnes au total. Elle proposera aux sociétés de gestion du Groupe Banque Populaire, ainsi qu'à la clientèle institutionnelle, un ensemble de prestations couvrant l'administration de fonds, les fonctions de middle office et de reporting, attribution de performance notamment. S'appuyant sur des traitements en mode Straight Through Processing (STP), c'est-à-dire sans rupture de charge, cette filiale permettra de compléter l'offre de services du pôle. A terme, la mise en œuvre d'un progiciel unique permettra de rationaliser la gestion et de réaliser des économies d'échelle.

Le pôle Poste clients

Le pôle Poste clients regroupe tous les métiers de gestion du poste clients, avec Coface et Natexis Factorem. Il permet de mettre en commun des moyens pour rechercher des synergies, notamment en matière d'investissement sur les outils d'affacturage.

L'objectif de ce nouveau pôle est de déployer la meilleure plate-forme mondiale Poste clients. Ses quatre métiers mobilisent un fort contenu en information et exigent d'importantes capacités de traitement et d'échange en la matière. Ils sont également fortement liés, puisque l'affacturage intègre l'assurance-crédit, qui elle-même intègre l'information d'entreprise et la gestion de créances. Non seulement les données gérées sont communes, mais plus de la moitié des composantes logicielles sont présentes dans deux au moins des quatre systèmes d'information « métiers ». Le pôle qui dispose, à travers Coface, d'outils mondiaux dans deux de ses quatre métiers - assurance-crédit et gestion de créances - a lancé en 2004 deux autres outils intégrés, l'un en affacturage, en s'appuyant sur l'expertise de Natexis Factorem, et l'autre en information sur les entreprises avec le rachat à Reuters de la société Ort, devenue Coface Ort.

Des outils de pilotage transversaux

Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle organisation, Natexis Banques Populaires a défini un plan triennal 2005-2007 qui permettra de remettre l'accent sur des actions de développement et de franchir un nouveau palier de croissance. Ce plan à moyen terme permet d'obtenir une vision pluriannuelle, décline des business plans à trois ans pour chacune des activités et a servi de socle à la définition du budget 2005.

En matière de pilotage, Natexis Banques Populaires a poursuivi l'étude du schéma directeur des systèmes de synthèse, qui vise à doter l'entreprise d'un ensemble de systèmes de pilotage transversaux, cohérents, en adéquation avec la taille de la banque, en matière de comptabilité générale, de comptabilité analytique, de contrôle de gestion et de risques.

La mise en œuvre d'organisations et de procédures nouvelles ajoutée à la mise en place d'outils informatiques spécifiques ont rendu le contrôle comptable plus fluide dans son utilisation sur l'ensemble du périmètre de Natexis Banques Populaires et de ses filiales.

Par ailleurs, la banque a mis en place un dispositif d'allocation de fonds propres économiques qui lui permet de connaître la consommation de chaque activité en la matière et de disposer ainsi d'un puissant outil de pilotage pour déterminer ses priorités d'action.

Le périmètre d'intervention et les règles de gestion du comité de gestion actif/passif ont été redéfinis de façon à mieux intégrer les problématiques de certaines filiales et à clarifier les critères d'intervention et de gestion de la société mère. Une fonction de coordination de la gestion actif/passif a été créée.

Les projets réglementaires ont également bien progressé et permettent eux aussi d'optimiser le pilotage. Ainsi, la quasi-totalité des portefeuilles corporate ont été renotés en vue de la mise en place du ratio Mac Donough.

Des fonctions transversales renforcées

La direction des Risques opérationnels, créée au printemps 2003, a mis en œuvre un cadre commun à toute l'entreprise en matière de gestion des risques opérationnels. Il s'appuie sur la liste de saines pratiques de gestion des risques opérationnels élaborée par le régulateur dans l'optique de l'entrée en vigueur du ratio Mac Donough. Identification, évaluation, surveillance et réduction des risques opérationnels sont au cœur du dispositif, sans oublier le reporting interne, dimension fondamentale pour que le dispositif soit homogène dans toute la banque et que la Direction générale, le conseil d'administration et l'Inspection générale puissent exercer leurs responsabilités en toute connaissance de cause. Parallèlement, la banque a poursuivi son travail sur les plans de continuité d'activité et procédé à des tests réguliers en la matière.

La direction du Contrôle interne, mise en place en octobre 2003, a développé de nouveaux outils de reporting, notamment en matière de normalisation. Le projet Normalisation des environnements de contrôle a permis de définir un cadre de reporting consolidé commun à l'ensemble de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, en se fondant sur les bonnes pratiques identifiées au sein de la banque.

Enfin, cette année a également vu le lancement d'un programme d'optimisation des achats. La fonction achats sera enrichie en 2005 pour, à terme, devenir une direction transversale à l'entreprise, rattachée à la Direction générale, susceptible d'intervenir sur tout type d'achats.

Une intégration renforcée de Coface

Coface a été retirée de la cote. Une réforme réglementaire a ramené chaque fois que possible ses règles de gouvernance à des règles de droit commun, tout en conservant à l'État la possibilité de contrôler la qualité de l'exercice des missions de service public assurées par Coface. Ainsi, le Président et le Directeur général sont désormais désignés selon les règles de droit commun. Les commissaires du Gouvernement ne siègent plus au conseil d'administration et ne conservent un droit de veto que sur les activités qui relèvent des procédures publiques. Ces évolutions, avec la création du pôle Poste clients, permettent une intégration renforcée de Coface au sein de la banque, tout en lui conservant son statut de Place.

Natexis Banques Populaires a par ailleurs racheté fin 2004 la totalité des actions de LineBourse détenues par les Banques Populaires régionales. Natexis Banques Populaires continuera à maintenir un haut niveau de prestation et de satisfaction de la clientèle en fournissant une offre produit internet de qualité, dans le domaine des opérations de bourse.

La poursuite du développement à l'international

A l'international, Natexis Banques Populaires a poursuivi son développement. Une Direction internationale a été créée au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, qui regroupe la supervision de l'ensemble des activités à l'étranger et l'activité commerciale internationale. Natexis Pramex International est naturellement rattaché à cette direction. L'objectif est d'accompagner et d'encourager le plan de développement de la banque, et plus spécialement en Europe, où l'élargissement d'une offre transversale devrait permettre de monter rapidement en puissance. En 2005, Natexis Banques Populaires portera une attention particulière à l'Espagne et à l'Italie. Toujours dans le domaine international, il mettra en place en Algérie une activité de banque de détail en partenariat avec la BRED Banque Populaire et la Banque Populaire Provençale et Corse.

Mieux piloter les systèmes d'information...

En matière informatique, l'année 2004 a été mise à profit pour refonder les règles de gouvernance des systèmes d'information, afin de mieux piloter ces systèmes et les mettre au service de la stratégie de la banque. Ces nouvelles règles permettront de mettre en œuvre une relation plus équilibrée entre les trois grands partenaires que sont la Direction générale, les pôles et les Systèmes d'information et logistique. La Direction générale pourra s'impliquer davantage avec une meilleure lisibilité des systèmes d'information. La direction des Systèmes d'information et logistique jouera ainsi un double rôle clairement identifié : le premier, de prestataire de services auprès des métiers, le second, à vocation plus transversale, visant à l'optimisation globale du système et à la mise en avant de sa transversalité.

Une première étape a été franchie avec la publication, fin 2004, d'une charte de gouvernance des systèmes d'information, préalable à une mise en œuvre de ces principes de fonctionnement en 2005. L'objectif est de scinder les systèmes d'information en une dizaine de domaines fonctionnels (flux, crédits, systèmes de synthèse, etc.), chacun de ces domaines étant piloté par un collaborateur du pôle représentant les métiers concernés, assisté d'un collaborateur de la direction des Systèmes d'information et logistique.

... et les moderniser

D'important travaux de modernisation des systèmes d'information ont été engagés. Ils concernent en particulier le schéma directeur des systèmes de synthèse. 2004 a en effet été mise à profit pour réaliser des travaux de court terme qui permettent de disposer d'un système rendant un excellent niveau de service. Par ailleurs les principes structurants pour la mise en œuvre ultérieure de ce schéma directeur ont été définis.

Le projet « Toge », qui vise à la refonte de toutes les chaînes de virements nationaux et internationaux, a vu ses premiers lots livrés fin 2004. Le projet de refonte de la chaîne titres Défi, décidé fin 2003, a connu une déclinaison pratique en 2004. En outre, le schéma directeur monétique, qui vise à la mise en conformité aux normes Eurocard MasterCard Visa, est entré dans sa phase finale et sera achevé en 2005. En matière de flux, un schéma directeur a été lancé en 2004, et différents chantiers d'accompagnement des métiers ont démarré, qu'ils concernent le cash management ou encore les outils de gestion de la relation client destinés aux nouvelles directions du Développement commercial Corporate et Institutionnels.

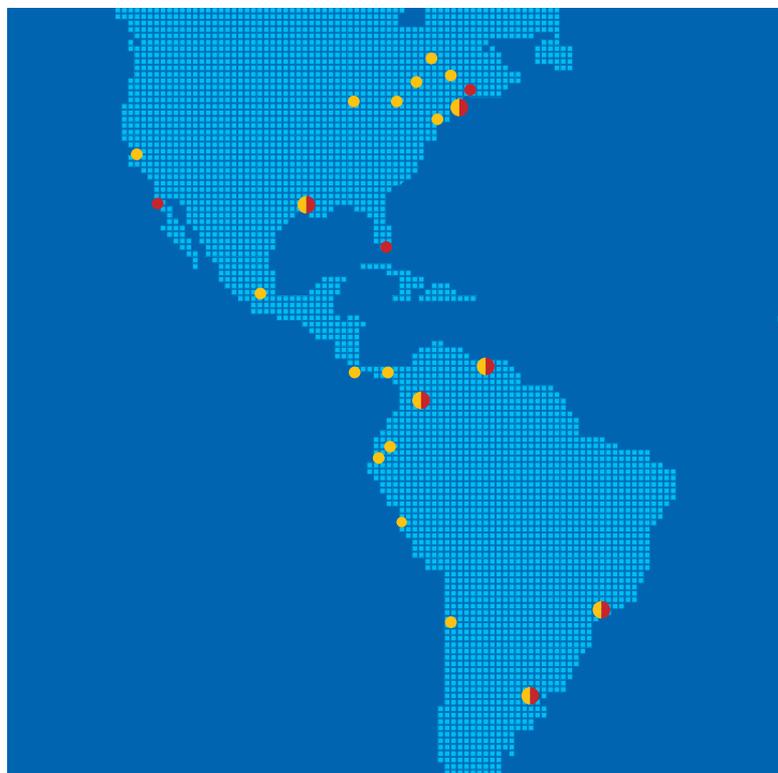
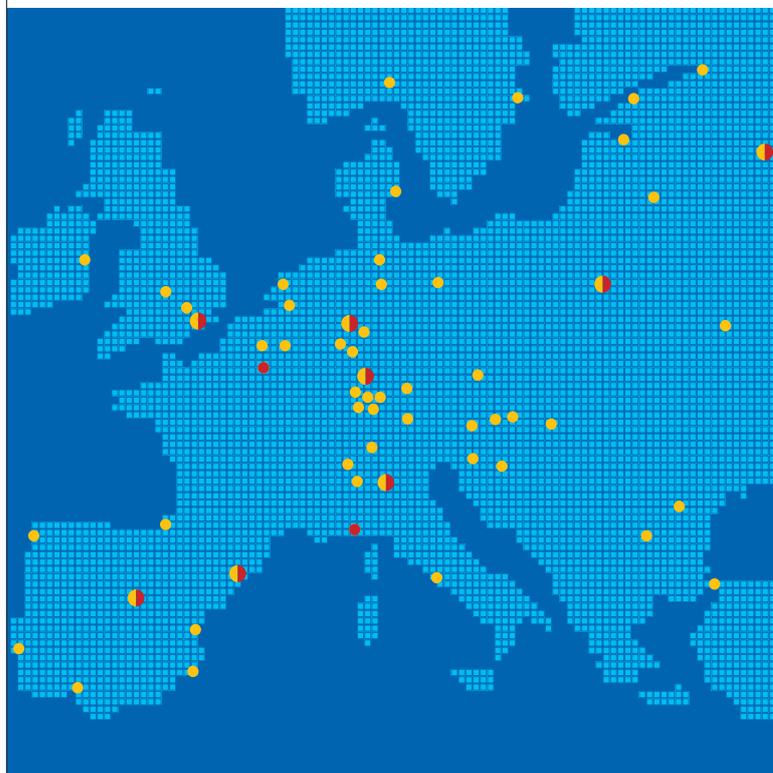
Natexis Altaïr monte en puissance

En 2004, Natexis Altaïr a continué à monter en puissance au niveau du Groupe Banque Populaire avec des bascules importantes telles que la Banque Populaire du Midi. En 2005, la quasi-totalité des Banques Populaires régionales auront rejoint i-BP (informatique-Banque Populaire), le pôle informatique du Groupe. L'intégralité des moyens informatiques lourds du Groupe sera alors hébergée et exploitée par Natexis Altaïr dans des conditions de sécurité optimale, permettant de réaliser des économies d'échelle importantes

De nouveaux locaux en 2005

De nouveaux locaux à Charenton-le-Pont, baptisés Liberté 2, seront livrés début 2005. Ils accueilleront 2 300 collaborateurs de l'entreprise dès le mois d'avril 2005. Ils permettent non seulement de rationaliser les implantations, en supprimant la location des bâtiments, mais aussi de faciliter le regroupement des équipes, sur un site principal, en fonction de la nouvelle organisation de la banque.

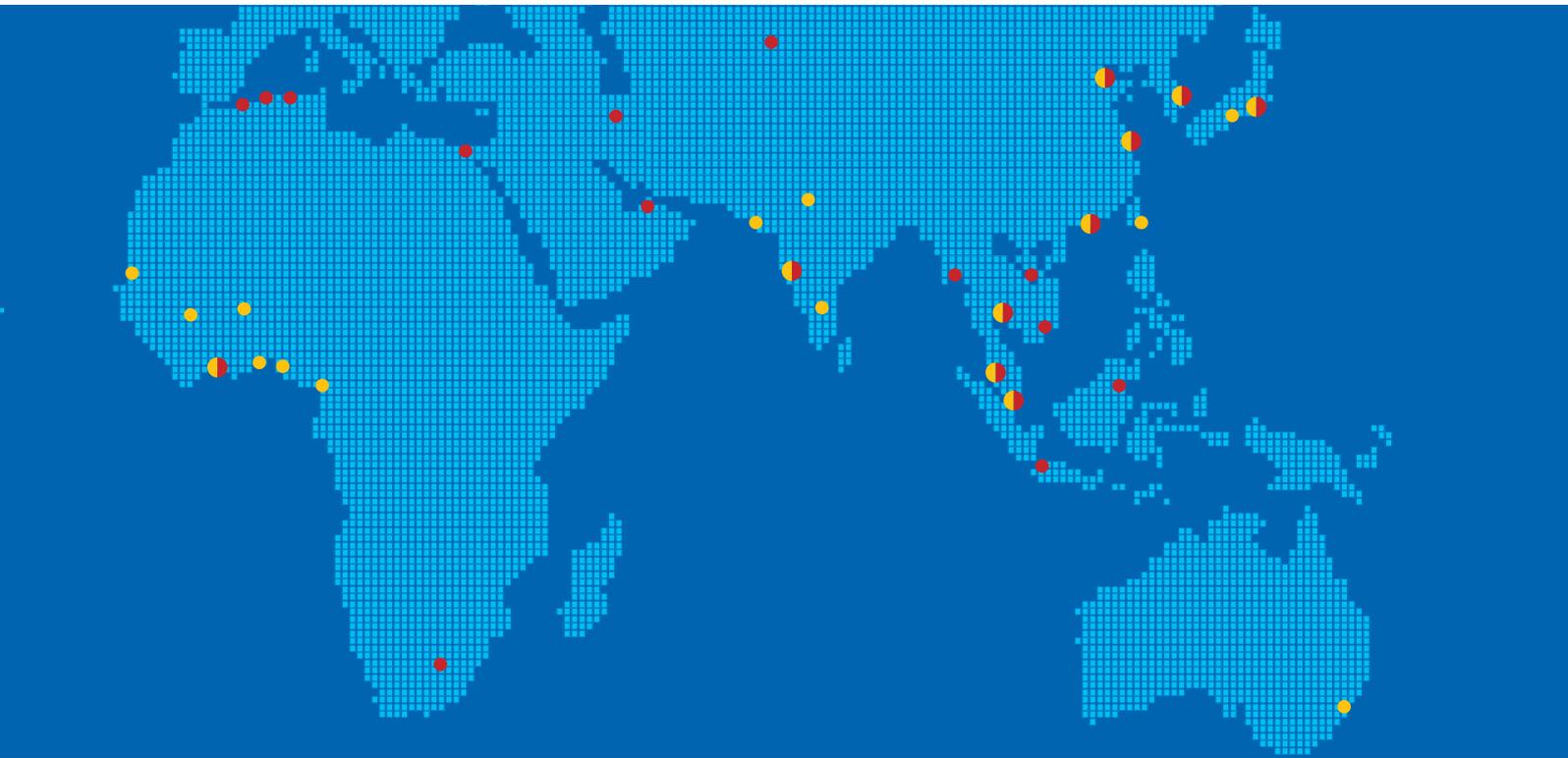
Implantations internationales



- ALICANTE
- AMSTERDAM
- BARCELONE
- BERLIN
- BIELEFELD
- BIELLA
- BIRMINGHAM
- BONN
- BRATISLAVA
- BREDA
- BRUXELLES
- BUCAREST
- BUDAPEST
- COLOGNE
- DUBLIN
- DÜSSELDORF
- ESCHBORN
- FRANCFORT
- FREDERIKSBERG
- HAMBOURG
- HANOVRE
- ISTANBUL
- KARLSRUHE
- KIEV
- LA COROGNE
- LAMPERTHEIM
- LAUSANNE
- LINZ
- LISBONNE
- LJUBLJANA

- LONDRES
- LOUVAIN-LA-NEUVE
- LUXEMBOURG
- MADRID
- MAYENCE
- MILAN
- MONACO
- MOSCOU
- MUNICH
- NUREMBERG
- OSLO
- PRAGUE
- RIGA
- ROME
- SAINT-PÉTERSBOURG
- SAN SEBASTIAN
- SÉVILLE
- SOFIA
- STOCKHOLM
- STUTTGART
- TALLINN
- VALENCE
- VARSOVIE
- VIENNE
- VILNIUS
- WATFORD
- ZAGREB
- ZURICH

- BALTIMORE
- BOGOTA
- BUENOS-AIRES
- CARACAS
- CHICAGO
- EAST WINDSOR
- FAIRFIELD
- GLENDALE
- GREENWICH
- GUAYAQUIL
- HOUSTON
- LIMA
- LOS ANGELES
- MEXICO
- MIAMI
- NEW HAVEN
- NEW YORK
- PANAMA
- PIERREFONDS
- QUITO
- SAN JOSÉ
- SANTIAGO
- SÃO PAULO



- ABIDJAN
- ALGER
- BAMAKO
- COTONOU
- DAKAR
- DOUALA
- DUBAÏ
- JOHANNESBOURG
- LE CAIRE
- LOMÉ
- ORAN
- OUAGADOUGOU
- SETIF
- TÉHÉLAN

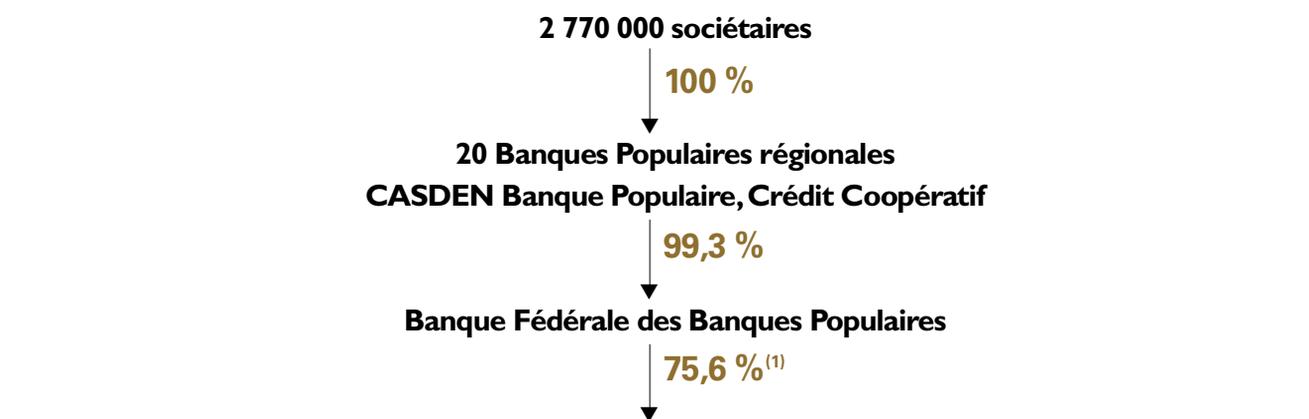
- ALMATI
- BANGALORE
- BANGKOK
- BEIJING
- HANOÏ
- HÔ CHI MINH-VILLE
- HONG KONG
- JAKARTA
- KUALA LUMPUR
- LABUAN
- MUMBAI
- NEW DELHI
- OSAKA
- SECUNDERABAD
- SÉOUL
- SHANGHAÏ
- SINGAPOUR
- SYDNEY
- TAÏPEH
- TOKYO
- YANGON

Pour en savoir plus :
www.nxbp.banquepopulaire.fr

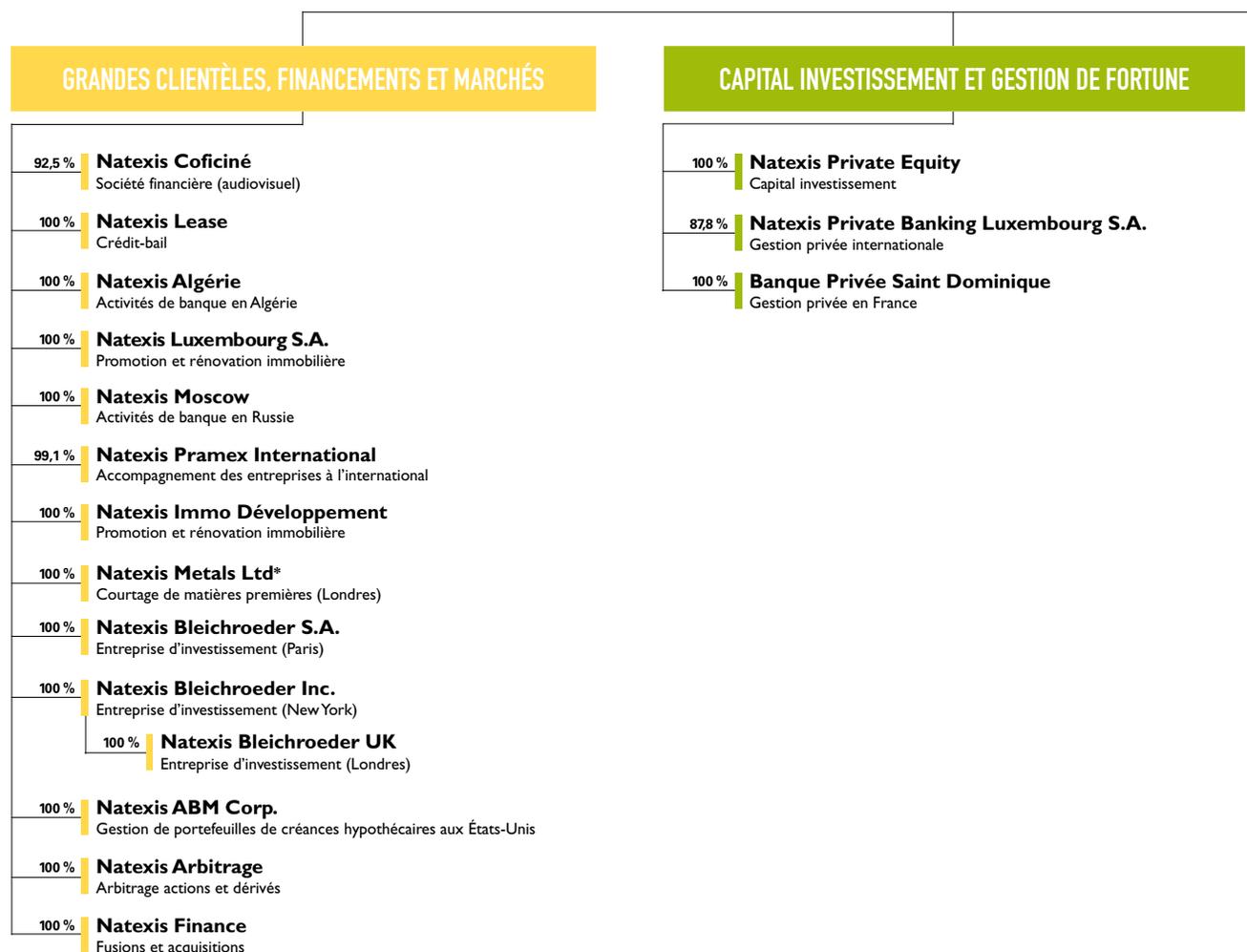
- Natexis Banques Populaires
- Coface
- Implantations communes

Organigramme financier simplifié

AU 1^{ER} JANVIER 2005



Natexis

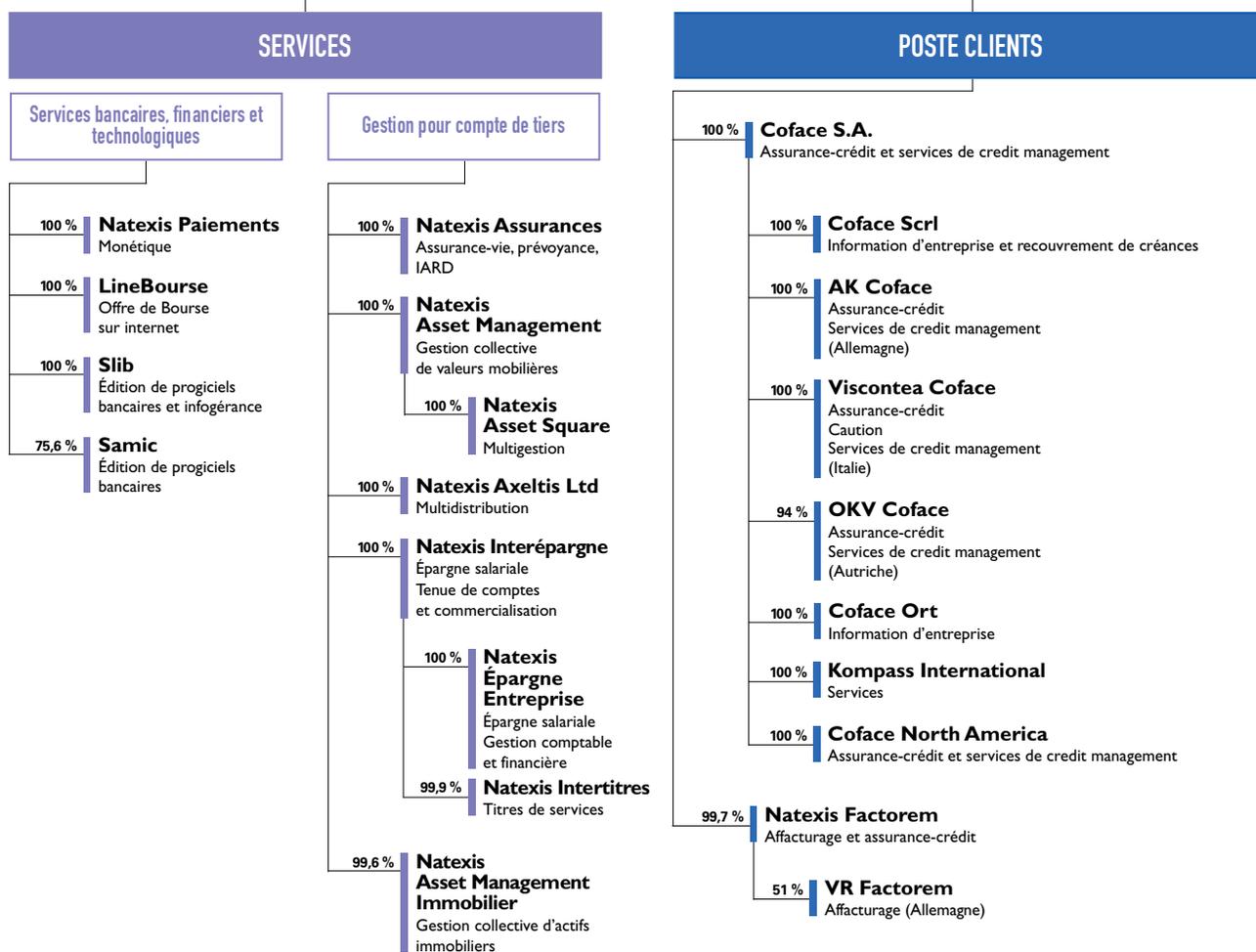


*Au 4 janvier 2005, Natexis Metals Ltd devient Natexis Commodity Markets Limited.

Public, salariés et autres actionnaires⁽²⁾

24,4 %

Banques Populaires



(1) Dont FCPE Alizé Levier (2,2 %)

(2) DZ Bank AG (1,9 %) et Arnhold & S. Bleichroeder Holdings (2,9 %)

L'ACTIVITE DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

L'activité de Natexis Banques Populaires est structurée autour de quatre pôles, Grandes clientèles, financements et marchés, Capital investissement et gestion de fortune, Services et Poste clients.

Cette organisation permet à la banque de proposer à sa clientèle, qu'il s'agisse des entreprises grandes et moyennes, des institutionnels ou du réseau des Banques Populaires régionales, des solutions complètes, parfaitement adaptées à leurs besoins. En outre, quatre directions fonctionnelles, Relations humaines, Systèmes d'information et logistique, Secrétariat général et Direction financière auxquelles s'ajoute l'Inspection générale appuient les pôles dans leur développement.

GRANDES CLIENTELES, FINANCEMENTS ET MARCHES

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés est le nouvel ensemble dédié à la clientèle d'entreprises et d'institutionnels. Son organisation, qui privilégie une approche client, s'inscrit dans le cadre de l'évolution globale de la banque.

Les directions du Développement commercial Corporate et Institutionnels, créées à cette occasion, coordonnent et assistent les forces commerciales. Pour apporter des solutions adaptées aux clients, les chargés d'affaires, Global Relationship Managers et Senior Bankers, collaborent avec tous les métiers de Natexis Banques Populaires, notamment dans les directions du pôle : Corporate France, Direction internationale, Matières premières, Financements structurés & marchés, Actions & arbitrages et Fusions & acquisitions.

Chiffres clés

1 157 millions d'euros de produit net bancaire
68,4 milliards d'euros d'encours de crédit
49 mandats sur le marché primaire obligataire en tant que chef de file

Camembert : Répartition du PNB du pôle

Financements structurés & marchés : 36%
Corporate France : 35%
Actions & arbitrages : 11%
Direction internationale : 10%
Matières premières : 8%

UNE CROISSANCE CONFIRMEE

Corporate France

Natexis Banques Populaires a confirmé en 2004 sa quatrième place de prêteur aux entreprises grandes et moyennes en France (*source : Banque de France*).

La direction Corporate France a renforcé ses relations auprès de sa clientèle et a notamment accru ses financements bilatéraux. Elle a en outre joué un rôle actif dans les grandes opérations de Place telles que l'acquisition d'Aventis par Sanofi et réalisé des opérations d'ingénierie financière spécifiques comme le rachat de Puget par Lesieur.

Son organisation, par grand secteur industriel et/ou par région, favorise des relations de proximité avec sa clientèle et valorise les différents métiers de Natexis Banques Populaires.

Une force commerciale renforcée

Pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle d'entreprises et d'institutionnels, Natexis Banques Populaires a institué le traitement des flux et des solutions de paiement comme un métier à part entière. Celui-ci s'appuie sur une force commerciale renforcée et favorise de meilleures synergies entre les équipes et les infrastructures de production.

Dans un périmètre largement couvert par la certification ISO 9001 version 2000, l'objectif en 2005 est de promouvoir des produits adaptés tant aux besoins des clients qu'aux évolutions technologiques du marché (cash management, extension des offres sur Swift Net, etc.).

Sur un marché du financement locatif mobilier en progression, Natexis Lease enregistre une croissance significative de son activité et réalise 972 millions d'euros de production nouvelle (+7% par rapport à 2003). Ce résultat provient du maintien d'un bon niveau d'activité avec les Banques Populaires régionales du démarrage prometteur de la collaboration avec le Crédit Maritime Mutuel, d'une plus large diffusion auprès du réseau de Natexis Banques Populaires, et du développement de partenariats commerciaux avec des fournisseurs.

Avec une production de 534 millions d'euros (+ 15%), et grâce à son positionnement sur l'ensemble de la clientèle entreprises, Natexis Lease est numéro 2 du marché français du crédit-bail immobilier (*source : Association française des sociétés financières*).

En crédit-bail sofergie, Energéco confirme son expertise dans le financement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien, et enregistre une production nouvelle de 54 millions d'euros.

Enfin, la succursale de Madrid, pour son premier exercice de crédit-bail, a réalisé une production de 50 millions d'euros. Natexis Lease compte s'implanter en 2005 en Italie et en Algérie et renforcera ses accords commerciaux avec VR Leasing et l'OVAG (la banque centrale des Banques Populaires autrichiennes) sur les marchés allemands et d'Europe centrale.

FOCUS

Animer et appuyer l'effort commercial

La direction du Développement commercial Institutionnels, tout comme la direction du Développement commercial Corporate, a pour mission de faire travailler efficacement les forces commerciales et les métiers de Natexis Banques Populaires, afin d'être la banque de référence de ses clients. Les Senior Bankers suivent, optimisent et développent les relations des différents métiers de la banque avec les grands clients institutionnels (banques, assurances, sociétés de gestion), de manière différenciée, en France, en Europe et à l'international.

FOCUS

Être la banque de référence de ses clients

La direction du Développement commercial Corporate anime et appuie l'effort commercial des Global Relationship Managers qui développent à haut niveau les relations avec les clients présentant un fort enjeu multimétier. Comme la direction du Développement commercial Institutionnels, elle anime des comités commerciaux qui sont un lieu de partage d'informations et de détermination des objectifs par client. Les deux directions du Développement commercial contribuent à déterminer les objectifs annuels des métiers par catégorie de clientèle ; elles mettent en place des formations sur des produits à forte valeur ajoutée afin de soutenir l'effort commercial des chargés d'affaires, Global Relationship Managers et Senior Bankers.

Direction internationale

La Direction internationale coordonne les activités bancaires dans le monde entier pour la clientèle française et internationale. Localement, les Senior Country Managers assurent la coordination de tous les métiers de Natexis Banques Populaires.

Les encours des financements consentis à l'étranger ont crû de manière particulièrement forte pour les entreprises de la zone euro et pour les institutions financières aux Etats-Unis.

Dans le financement du commerce international, dans un contexte de meilleure liquidité internationale et de baisse des marges, Natexis Banques Populaires a maintenu ses positions auprès de ses clients bancaires des pays émergents, notamment en Amérique Latine (Brésil). L'équipe commerciale de Miami a été renforcée et celle de São Paulo a élargi ses interventions en direction des entreprises locales.

En Asie, Natexis Banques Populaires a profité pleinement du renforcement du commerce international sud/sud lié à la forte croissance des économies chinoise et indienne. La banque a notamment développé les flux Chine/Iran et Corée/Emirats Arabes Unis. Les relations avec les banques chinoises sont essentiellement fondées sur le commerce courant. Natexis Banques Populaires a arrangé treize syndications pour des banques turques et quinze syndications pour des banques indiennes, se classant au deuxième rang de ce dernier marché (*source : Basis Point*).

En Afrique et au Proche-Orient, la banque a augmenté ses parts de marché grâce à une politique de partenariat avec des réseaux locaux et obtenu un mandat de la Reserve Bank d'Afrique du Sud pour un prêt d'un milliard de dollars. En Algérie, le produit net bancaire a presque doublé en 2004. Les activités, aujourd'hui orientées vers les entreprises, seront

étendues à la banque de détail. Déjà présent dans trois villes, Natexis Algérie va développer son réseau avec un programme de dix implantations nouvelles.

Performances de Natexis Pramex International

Le produit net bancaire de Natexis Pramex International, entreprise de conseil en développement international pour les entreprises, est en augmentation de 10%.

Cette performance résulte du renforcement de l'organisation commerciale, de la montée en puissance des filiales étrangères, du développement de partenariats (notamment avec les régions, l'AFII, et UBIFRANCE), du meilleur positionnement de l'offre et d'une plus large zone d'intervention. En 2005, une nouvelle direction offrira aux entreprises étrangères des services de gestion et de développement commercial en France.

Matières premières

La direction Matières premières a poursuivi le développement de ses relations avec les producteurs en pays émergents, les négociants et les distributeurs de matières premières. Elle propose à ses clients des solutions de financement innovantes qui se déclinent autour de deux familles de produits : les préfinancements d'exportation et les financements sécurisés transactionnels. Par ailleurs, depuis deux ans, les équipes développent de nouveaux produits de crédit tels que les facilités de Reserve Base Lending (RBL).

La direction, organisée en trois départements correspondant aux grands marchés de matières premières - énergie, métaux, matières premières agricoles (soft commodities) -, est également spécialisée par zones géographiques : Russie, Mer Caspienne, Amérique Latine et Afrique. Cette double segmentation permet de combiner expertise sectorielle et connaissance du terrain. Des spécialistes sont également présents dans les implantations de la banque à Singapour, Hong Kong, New York, São Paulo, Buenos Aires, Santiago du Chili et Moscou.

La direction confirme depuis plusieurs années une position d'arrangeur dans les transactions structurées. Cette stratégie s'est confirmée en 2004, dans un contexte de concurrence accrue sur le marché, du fait notamment des prix élevés du pétrole et de l'ensemble des matières premières. Natexis Banques Populaires figure parmi les dix premiers arrangeurs mondiaux de financements structurés en pays émergents (*source : Dealogic*). Les équipes ont ainsi structuré et syndiqué plus de trente opérations en 2004. Trois transactions en particulier ont marqué l'année par leur taille : les préfinancements syndiqués en faveur de Sonangol en Angola, de Rusal en Russie et de Cocobod au Ghana.

Une base de clientèle élargie

La Direction élargit sa base de clientèle sur les traders spécialisés de taille moyenne et le marché nord-américain. Sa gamme de produits s'enrichit avec les produits dérivés aidant à structurer les opérations de financement, les crédits exports et les financements miniers (mining).

Financements structurés & marchés

Au sein d'une plate-forme intégrée, Natexis Banques Populaires développe une offre de produits de dette complète. Les équipes ont été renforcées au niveau de l'encadrement, du trading, de la vente, du risk management et des fonctions support. Elles ont continué à élaborer des solutions adaptées aux besoins de la clientèle de Natexis Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire. Le niveau des commissions de service (62 millions d'euros) reflète le résultat des efforts déployés. Les activités liées à la titrisation en tant que cédant, investisseur ou arrangeur, ont, elles aussi, connu un essor notable. Natexis Banques Populaires est le 4^e acteur français en titrisations (*source : Les Echos/Opérations financières*).

Des objectifs dépassés

Les Financements structurés ont dépassé leurs objectifs de l'année 2004. Certains secteurs ont été particulièrement performants, comme les Financements aéronautiques (14 mandats signés comme arrangeur) et les Financements d'acquisition (joint-lead arranger et bookrunner de

l'opération Vivarte, la plus importante sortie de Bourse par LBO). Les autres activités, Financements maritimes et transports terrestres, Financements immobiliers, Natexis Immo Développement, Financements de projets, affichent des performances en croissance sensible, et renforcent leurs positions sur leurs marchés respectifs.

Le produit net bancaire de l'activité syndication de crédits poursuit sa croissance sur un marché toujours concurrentiel. Le nombre de mandats signés est en hausse sensible et l'extension à une clientèle étrangère s'intensifie. Natexis Banques Populaires est ainsi classé 4^e pour le nombre de mandats signés en France et 15^e en nombre de mandats dans la zone EMEA - Europe, Middle East and Africa - (*source : Dealogic Loanware*). L'origination obligataire confirme son rôle d'intervenant majeur auprès des clientèles corporates françaises et des sociétés de crédit à la consommation. Plusieurs sociétés ont retenu la banque pour leur première émission obligataire : Cofidis, Socram, Banque Accord, TF1, Imérys pour son offre publique d'échange. Elle poursuit son développement européen, en particulier en Italie (où elle figure parmi les premières banques non résidentes avec des mandats comme Findomestic, Cassa di Risparmio di Ferrara, Veneto banca). Elle a également obtenu des mandats en Grèce (EFG Hellas), en Islande (Landsbanki, Islandsbanki, Kaupthing Bunardarbanki) et en Allemagne (HSH Nordbank, IKB). L'obtention d'un mandat auprès de Cades confirme son expertise dans les émissions indexées sur l'inflation. Sa proximité auprès des agences publiques lui a permis de diriger une émission à 30 ans pour Réseau Ferré de France.

À Londres, les équipes de Natexis Commodity Markets Limited (ex-Natexis Metals Limited, broker accrédité auprès du London Metal Exchange) poursuivent avec succès le déploiement de leurs activités, tant auprès d'une clientèle propre qu'en appui de certains clients de la banque.

Lancement d'une nouvelle activité

Sur les marchés de capitaux, le trading et la vente disposent d'une couverture internationale avec les succursales de Londres, Milan, Madrid, New York et Singapour. L'année a été marquée par une augmentation significative des volumes traités sur l'activité Crédit, avec notamment le lancement d'une nouvelle activité de négociation de dérivés de crédit. Le change a compensé la concurrence toujours plus vive sur les produits simples en étendant sa gamme d'options. La Trésorerie a continué à accroître la diversité des sources de financement, tant du point de vue des marchés (américains et britanniques) que du type d'investisseurs.

Les portefeuilles de placement et d'investissement ont été regroupés au sein d'un même métier dont la mission consiste à optimiser les rendements des dits portefeuilles et à développer des solutions d'optimisation pour le pôle Grandes clientèles, financements et marchés, et les autres entités de Natexis Banques Populaires. En 2004, la classe d'actifs de produits titrisés s'est révélée particulièrement performante, grâce à un marché favorable et une allocation judicieuse.

La rationalisation et la modernisation des fonctions support des activités de marchés se poursuivent : le middle office a été particulièrement renforcé. Une direction Systèmes d'information a été mise en place afin d'améliorer la coordination des fonctions maîtrise d'ouvrage études et systèmes ainsi que le pilotage des projets au sein de la nouvelle structure.

Encadré

Natexis Banques Populaires est un intervenant majeur dans le financement d'acquisitions en France. Il est 4^e mandated lead arranger en syndications de crédit (en nombre) (*source : Dealogic Loanware*). Il détient une position de tout premier rang dans les financements aéronautiques en Europe.

Actions & arbitrages

En 2004, la coordination entre les équipes françaises, anglaises et américaines sur la vente institutionnelle et la recherche actions s'est développée. La collaboration entre Natexis Bleichroeder S.A. et Natexis Bleichroeder Inc. s'est traduite par de nombreuses présentations d'entreprises françaises aux investisseurs américains. L'expertise transatlantique de la recherche s'est accentuée sur les secteurs santé-pharmacie, médias et énergie et a permis

l'organisation de séminaires à Paris en présence d'entreprises américaines. Le partenariat avec DZ Bank sur la diffusion de la recherche allemande s'est concrétisé par la présentation d'entreprises allemandes auprès de la clientèle française et étrangère de Natexis Bleichroeder.

Natexis Bleichroeder S.A. a poursuivi, en liaison plus étroite avec les équipes de la banque, la diversification de son portefeuille clients auprès des entreprises, notamment du SBF 120. La performance 2005 devrait bénéficier pleinement des synergies mises en œuvre avec l'activité Dérivés actions de Natexis Banques Populaires.

Synergies commerciales aux Etats Unis

La filiale a été particulièrement active sur le marché primaire dans un contexte de redémarrage lent des introductions en bourse, et de réduction du nombre d'émissions convertibles. Elle a notamment dirigé l'Obsar Lisi et participé très activement au placement des privatisations Snecma et SAPRR (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) Aux États-Unis, les synergies commerciales avec Natexis Banques Populaires ont favorisé la montée en puissance de l'activité sur le marché primaire. Natexis Bleichroeder Inc. a participé à 17 opérations comme co-manager ou underwriter. Sur le marché des offres publiques en France, Natexis Bleichroeder S.A. renforce sa position d'acteur majeur avec une part de marché de plus de 12% (*source : Autorité des marchés financiers*). Il figure aussi parmi les tout premiers acteurs du prêt-emprunt de titres, avec une gamme élargie de produits destinée aux gestionnaires de fonds. Il centralise, depuis début 2004, l'activité d'intermédiation par transmission électronique de Natexis Banques Populaires.

L'activité Dérivés actions a arrêté, début 2004, un plan de développement et connu une année de transition et de restructuration à travers notamment des recrutements significatifs et des investissements dans les modèles et systèmes d'information.

Natexis Arbitrage S.A., pour sa part, s'est transformé en SNC, offrant ainsi à ses contreparties la surface et la solidité financière de Natexis Banques Populaires. La filiale a étendu sa gamme aux stratégies de portefeuille suivantes : long short equity, risk arbitrage / event driven, arbitrage sur obligations convertibles, arbitrage crédit, capital structure arbitrage. Natexis ABM Corp. intervient sur les marchés de créances titrisées américaines représentatives de crédits hypothécaires, avec un succès équivalent aux années antérieures.

Fusions & acquisitions

Natexis Finance va profiter pleinement de la réorganisation de la banque pour exploiter les synergies avec le réseau de la banque commerciale, les contacts des métiers de financements structurés - LBO, syndication, obligataire - et ceux du primaire actions et du private equity. La direction Fusions & acquisitions se positionne sur les transactions moyennes et grandes, et assiste aussi bien les grandes entreprises que les fonds d'investissement. La structure bénéficie d'effectifs renforcés, après son recentrage, début 2005, sur les activités européennes.

CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION DE FORTUNE

Le pôle Capital investissement et gestion de fortune regroupe Natexis Private Equity, la Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

Natexis Private Equity, spécialisé dans les métiers du capital investissement intervient à chaque stade du développement des entreprises, de leur création à leur pré-introduction en Bourse en passant par le financement mezzanine. Il a pour objet de prendre des participations, majoritaires ou minoritaires, dans des sociétés en général non cotées, et pour une durée moyenne d'intervention de cinq ans. Il gère également un portefeuille de 137 millions de dollars US aux Etats-Unis, investis dans des fonds américains.

La Banque Privée Saint Dominique, dédiée à la gestion privée, développe une approche patrimoniale personnalisée associant la gestion de placements diversifiés au conseil juridique et fiscal. Natexis Private Banking Luxembourg S.A. est spécialisé dans l'ingénierie patrimoniale internationale.

Chiffres clés

Natexis Private Equity

2,1 milliards d'euros de fonds gérés

312 millions d'euros d'investissement

Banque Privée Saint Dominique

1 600 familles clientes

Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

4600 clients

Graphe

Montants des capitaux gérés en capital investissement (en millions d'euros)

2002- 2003- 2004

Gestion en compte de tiers : 740 – 774 - 1070

Gestion en compte propre : 803 – 1180 - 1168

DES SYNERGIES IDENTIFIEES

L'année 2004 a été marquée par la création du pôle Capital investissement et gestion de fortune. Le rassemblement de ces métiers, proches par la nature de leurs clientèles, leur organisation et leurs pratiques professionnelles, devrait permettre de développer de nouvelles synergies, tant dans le domaine de la transmission d'entreprise que dans celui de la diversification des placements offerts aux particuliers disposant d'un patrimoine important.

NATEXIS PRIVATE EQUITY

Avec 2,1 milliards d'euros de capitaux gérés, onze filiales et 123 professionnels, Natexis Private Equity est, depuis plusieurs années, leader en nombre d'interventions dans les opérations de capital investissement dédiées aux PME françaises.

Un acteur majeur du capital investissement

Un rythme d'activité soutenu en 2004 vient confirmer cette position : 228 millions d'euros investis dans de nouvelles entreprises sur un montant global d'investissement de 312 millions d'euros, des plus-values de cession qui atteignent 132 millions d'euros, un stock de plus-values latentes à 148 millions d'euros et enfin, un résultat courant avant impôt en hausse à 77,9 millions d'euros.

Le LBO en pleine expansion

La montée en puissance des petites et moyennes opérations de transmission avec effet de levier LBO (Leverage Buy Out) est l'une des raisons du développement de l'activité. La croissance des opérations OBO (Owners Buy Out) sur l'année 2004 montre l'intérêt pour le dirigeant de capitaliser et de sécuriser son patrimoine industriel, tout en restant impliqué dans la gestion de sa société.

Parallèlement au développement des investissements, l'année 2004 a été l'occasion de conclure des opérations de cession d'envergure comme celle d'Actif + (gestion immobilière) par Natexis Industrie, ou de Hügel-Gutbrod (équipementier automobile) par Finatem (Allemagne).

FOCUS

Les principes de gouvernance

Le gouvernement d'entreprise de Natexis Private Equity constitué autour des conseils de surveillance, du contrôle interne, du déontologue et du contrôleur des risques répond aux nouvelles exigences d'investisseurs soucieux de bénéficier d'une information transparente et régulière.

La mise en conformité aux normes européennes

Reconnu comme une classe d'actifs à part entière, le capital investissement exige le respect de nouveaux principes d'organisation. En sa qualité d'actionnaire ou de sponsor actif, Natexis Private Equity décline des principes de gouvernance communs à toutes ses filiales. Chaque équipe, spécialisée par métier ou par segment de marché, est organisée en société de gestion autonome et responsable de ses décisions d'investissement. Chacune est aussi agréée par les autorités de marché et administrée sous forme de directoire et de conseil de surveillance. Ces principes d'organisation ont pris en compte les contraintes réglementaires (AMF, IAS) et les normes professionnelles (AFIC, EVCA, AFG, AFSI).

De nouveaux fonds pour les particuliers

Initiateur du premier Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) en 1997, et des premiers Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) en 2003, Natexis Private Equity a poursuivi en 2004 la commercialisation de produits à destination des particuliers. Les lancements du 9^e millésime Banque Populaire Innovation et de cinq nouveaux FIP permettent de constituer une offre diversifiée de produits défiscalisants.

Une stratégie de développement européen affirmée

Natexis Private Equity confirmera en 2005 ses ambitions européennes au travers des fonds d'investissements dont il est le sponsor en Italie (Cape), en Espagne (MCH) et en Allemagne (Finatem).

Les filiales de Natexis Private Equity

Capital développement

Spéf Développement
Natexis Investissement
EPF Partners
Natexis Equity Management

Capital risque

Spéf Venture
Ventech

Capital transmission

Initiative & Finance
Natexis Industrie
Spéf LBO

BANQUE PRIVEE SAINT DOMINIQUE

Une offre métier diversifiée

Dans un contexte concurrentiel accru et un marché dynamisé par les cessions d'entreprises, la Banque Privée Saint Dominique confirme sa position d'établissement spécialisé dans la gestion de fortune.

L'ouverture de sa gamme aux fonds tiers (en complément de la gamme Soprane), à la gestion alternative ainsi qu'à des produits structurés adaptés aux différents profils de ses clients, contribue à cette stratégie.

Au-delà de l'épargne financière, son offre couvre désormais l'ensemble des classes d'actifs, notamment l'immobilier, le marché de l'art (achat, vente, assurance d'objets d'art), ainsi que la défiscalisation.

Des synergies renforcées avec le Groupe Banque Populaire

La Banque Privée Saint Dominique collabore étroitement avec Natexis Banques Populaires et ses filiales ainsi qu'avec les Banques Populaires régionales. A ce titre, ses experts juridiques et fiscaux répondent aux problématiques patrimoniales des chefs d'entreprise et proposent aux clients les plus fortunés des solutions techniques et financières innovantes.

Une qualité de service accrue

La mise en place d'un dispositif de Customer Relationship Manager (CRM) et de nouveaux outils de gestion et d'exploitation, au travers de nombreux projets informatiques déployés en 2005, permettront d'améliorer encore la qualité des relations avec la clientèle et d'optimiser le traitement des opérations de gestion.

NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A.

Des services financiers à forte valeur ajoutée

Natexis Private Banking Luxembourg S.A. est une banque privée qui propose des produits de gestion et d'assurance à une clientèle internationale.

Pour répondre aux souhaits d'une clientèle toujours plus exigeante, son expertise s'exerce dans tous les domaines des prestations bancaires et financières. En 2004, la gamme des produits offerts s'est élargie et couvre désormais la gestion discrétionnaire sous mandat, les prestations d'ingénierie financière, les produits d'assurance-vie, les produits collectifs et les produits structurés, à capital protégé ou garanti.

Un développement commercial satisfaisant

Dans un contexte économique incertain et des marchés financiers hésitants, Natexis Private Banking Luxembourg S.A. a poursuivi son développement avec, notamment, un niveau élevé de collecte de capitaux (430 millions d'euros) et de nouvelles relations clients. En conséquence, les encours gérés ont progressé de 37%, pour atteindre 1,83 milliard d'euros fin 2004, avec une progression importante du nombre de mandats de gestion confiés.

SERVICES BANCAIRES, FINANCIERS ET TECHNOLOGIQUES

La direction Services bancaires, financiers et technologiques gère les activités de back office des opérations de Natexis Banques Populaires et des Banques Populaires régionales dans les domaines des titres et des moyens de paiement.

Elle offre également des prestations de services à une large palette de clientèles hors Groupe Banque Populaire : banques de réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau et établissements financiers.

Les services liés à la conservation et au traitement des valeurs mobilières sont assurés par le département Services financiers. Les traitements relevant du domaine de la monétique et des opérations de paiement sont effectués par le département Services bancaires. Enfin, le département Services aux particuliers développe une offre de banque multicanal.

Chiffres clés

398 milliards d'euros d'encours conservés

1,31 million de comptes en conservation

3,7 millions de cartes bancaires gérées

Graphe

Évolution du nombre de portefeuilles titres traités

en millions

2000 : 1,39 – 2001 : 1,40 – 2002 : 1,39 – 2003 : 1,35 – 2004 : 1,31

UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

En 2004, la direction Services bancaires, financiers et technologiques a poursuivi les actions lancées en 2003 : plan de réorganisation Cap 2005 pour le métier Titres, passage à la nouvelle norme EMV (Europay, MasterCard, Visa) dans le domaine de la monétique et développement de la plate-forme multicanal destinée aux particuliers. Les résultats, conformes aux objectifs, confirment la maîtrise de l'ensemble du périmètre d'activités.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions stratégiques lancées au cours du second semestre 2004, contribueront, dès 2005, à la réduction significative des risques opérationnels, à la modernisation des traitements et à un accompagnement plus efficace de la clientèle institutionnelle.

Les Services bancaires

Sur le plan interbancaire, l'année 2004 a été essentiellement consacrée aux derniers préparatifs de migration sur la technologie EMV, nouveau standard international de cartes à puce, opérationnel dès janvier 2005. Les volumes traités, proches d'1,3 milliard d'opérations, correspondent au traitement de 13,5 % de la monétique française (*source : statistiques GIE CB au 31.12.04*)

- Des systèmes performants

Natexis Banques Populaires reste le seul établissement bancaire en France à traiter plusieurs chefs de file monétiques, preuve de la maturité de ses systèmes. La banque a, par ailleurs, achevé en 2004 la migration d'un important chef de file.

Le développement d'une nouvelle architecture des systèmes d'échange des paiements nationaux et internationaux a été poursuivi, afin d'intégrer les applicatifs de Natexis Banques Populaires dans l'environnement informatique du Groupe Banque Populaire, i-BP (informatique-Banque Populaire).

Natexis Paiements a accompagné la dynamique de développement des Banques Populaires régionales sur les cartes réservées aux particuliers. Le Groupe Banque Populaire, qui affiche une part de marché de 7,4% en 2004, a participé à hauteur de 15,5% à la croissance de ce marché. Avec une progression de 24% du parc des cartes destinées aux professionnels et entreprises, il accède à la première place du marché en nombre de cartes émises (*source : SAS Carte bleue*).

- Le nouveau service e-carte bleue

Natexis Paiements a lancé en 2004 le service e-carte bleue qui complète la gamme des moyens de paiement offerts par le Groupe Banque Populaire à la clientèle des particuliers. Ce service, qui permet de réaliser des achats sur internet sans dévoiler son numéro de carte bancaire, a profité de la dynamique du commerce électronique français pour enregistrer de bonnes performances. A fin octobre 2004, 12.000 clients des Banques Populaires ont d'ores et déjà choisi d'adhérer à e-carte bleue (*source : Statistiques Tableau de bord monétique*).

Enfin, en 2004, le département des Services bancaires a renforcé le dialogue et l'analyse des besoins de sa clientèle, en initiant un premier baromètre de satisfaction.

Graph

Évolution des traitements des cartes bancaires

en millions d'opérations

2000 : 611 – 2001 : 696 – 2002 : 806 – 2003 : 860 – 2004 : 950

Les Services financiers

Le département Services financiers a poursuivi le recentrage de ses activités sur son cœur de métier : la conservation pour les banques de détail et les institutionnels. Des investissements significatifs visant à moderniser la chaîne Titres ont été initiés dès le début de l'exercice et se poursuivront jusqu'en 2007.

L'action de restructuration et de redéploiement lancée en 2003, Cap 2005, a été poursuivie. Le recentrage sur l'activité de conservation, a conduit à abandonner des activités considérées comme non rentables ou portant des risques qui ne relèvent pas du domaine des back offices. En outre, les activités redondantes ont été repositionnées dans les directions les plus appropriées afin d'en tirer un maximum de synergies et de productivité. Une importante réorganisation interne a permis d'assurer un maximum d'efficacité par la spécialisation des sites et la rationalisation de leurs organisations. Dans le prolongement de la démarche de Natexis Banques Populaires, l'organisation commerciale a été modifiée pour prendre davantage en compte la spécificité des différentes typologies de clientèle. De plus, le lancement du nouveau schéma directeur informatique a ouvert la voie à l'accélération de la modernisation des outils et le dispositif de surveillance des risques opérationnels s'est étoffé. Enfin, s'appuyant sur la forte présence de Natexis Banques Populaires auprès des entreprises françaises en matière de services, de financement et d'ingénierie sociale, le service émetteurs a lancé un plan de développement de son activité dont les premiers résultats devraient se concrétiser fin 2005. La conjonction de ces opérations a d'ores et déjà permis de réduire les charges et d'améliorer les produits.

- Une gamme de services étoffée

Par ailleurs, un certain nombre d'actions majeures, lancées en fin d'exercice, auront un impact significatif dès 2005. Elles constituent le socle du développement du métier Titres dans les années à venir. Ainsi, Natexis Banques Populaires a choisi The Bank of New York comme dépositaire international « global custodian » dans le cadre de la rationalisation des processus liés à la conservation des valeurs étrangères.

La banque a également entamé la migration de la conservation des OPC off-shore sur la plate-forme Euroclear-Fundsettle. L'adhésion à cette offre permettra de sécuriser la conservation des OPC off-shore détenus par les clients et d'améliorer les services.

Ces deux événements étaient un préalable à la création de la filiale Natexis Investor Servicing au cours du premier semestre 2005. Sa vocation est de fournir aux sociétés de gestion du Groupe Banque Populaire comme aux sociétés de gestion clientes externes - au total environ 1100 OPCVM - un ensemble de prestations autour de l'administration de fonds, du reporting et des fonctions de middle office. Cette offre, qui s'appuie sur des traitements en mode STP (Straight Through Processing), c'est-à-dire sans rupture de charge, complétera la gamme des services proposés aux clients.

FOCUS

The Bank of New York choisi comme « global custodian »

The Bank of New York, l'un des leaders mondiaux dans le métier titres, a été choisi par Natexis Banques Populaires pour assurer la conservation des 80 milliards d'euros de valeurs internationales déposées dans 48 pays. Il sera ainsi le dépositaire international du Groupe Banque Populaire. Dans le même temps, Natexis Banques Populaires devient le conservateur local d'une grande partie des actifs français de The Bank of New York. Ce partenariat renforce les positions des deux entités sur leur marché respectif, tout en offrant de nouvelles synergies

- Un nouvel outil de bourse en ligne

L'année a été marquée par la convergence des différentes offres internet sur une seule et même plate-forme technologique. La clientèle bénéficie désormais d'une offre de bourse en ligne à deux niveaux : le canal LineDefi, destiné aux clients peu actifs, souvent détenteurs d'OPCVM et le canal LineBourse, pour les investisseurs plus expérimentés, intéressés par l'utilisation d'outils plus sophistiqués. Au total, plus de 60 000 clients ont basculé sur la nouvelle plate-forme qui traite ainsi près de 80% des ordres boursiers du Groupe Banque Populaire.

- Slib : une offre « front to back » renforcée

Slib, filiale spécialisée en logistique des flux boursiers auprès des brokers et des banques européennes, a confirmé en 2004 la stratégie de développement "front to back" et concurrence désormais les grands prestataires reconnus sur les activités de trading. En prévision de l'élargissement du marché paneuropéen de la bourse, elle poursuit l'intégration des marchés anglais, allemands et suisses dans son offre.

- Samic : l'adaptation aux normes internationales

Samic, filiale monégasque editrice de progiciels bancaires utilisés par vingt-cinq banques en France, à Monaco et en Afrique a, cette année, poursuivi l'adaptation de ses produits aux nouvelles contraintes réglementaires IAS, IFRS et BALE II.

Les Services aux particuliers

En 2004, l'équipe des Services aux particuliers a poursuivi le développement de LineBanque, la banque multicanal destinée à la clientèle de particuliers de Natexis Banques Populaires. De nouveaux modules ont été mis en place et l'agence centrale s'est réorganisée pour optimiser l'utilisation de ce produit par la clientèle.

Cette plate-forme logicielle sera déployée début 2005 par la Société de Banque et d'Expansion (SBE), banque du Groupe Banque Populaire. Celle-ci distribuera des produits bancaires par ce canal, notamment aux clients des mutuelles d'assurance dont ceux de MMA et MAAF dans le courant de l'année et ce, dans le cadre de sa stratégie de partenariat.

GESTION POUR COMPTE DE TIERS

La direction Gestion pour compte de tiers s'organise autour de trois activités principales : l'assurance, la gestion financière et l'ingénierie sociale. Elle propose aux clients du Groupe Banque Populaire une gamme complète de produits et services d'épargne, de placement et d'assurance.

Au total, plus de 1 000 collaborateurs se répartissent en huit filiales : Natexis Assurances, Natexis Asset Management, Natexis Asset Square, Natexis Axeltis Ltd, Natexis Asset Management Immobilier, Natexis Interépargne, Natexis Épargne Entreprise et Natexis Intertitres.

Chiffres clés

4,53 millions de contrats en portefeuille

2,12 millions de comptes de salariés gérés en épargne salariale

Graphe

Encours gérés par entité

en milliards d'euros, au 31 décembre 2004

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Natexis Assurances : | 21,0 |
| Natexis Asset Management : | 49,2* |
| Natexis Asset Square : | 1,56* |
| Natexis Asset Management Immobilier : | 1,1 |
| Natexis Epargne Entreprise : | 11,5 |

* hors assurance

LA POURSUITE DU DEVELOPPEMENT

Dans une conjoncture contrastée qui a incité les investisseurs à une plus grande prudence au second semestre, la direction de la Gestion pour compte de tiers a poursuivi en 2004 son développement sur l'ensemble de ses marchés au sein d'une nouvelle organisation centrée autour de ses clientèles.

Des encours en progression

Après une hausse de plus de 11 % en 2003, l'encours global géré en 2004 a progressé de 7%, pour atteindre 82,8 milliards d'euros. Le produit net bancaire s'est établi à 371 millions d'euros, soit une hausse de 17% par rapport à 2003.

Dans un contexte réglementaire en évolution constante depuis plusieurs années, Natexis Interépargne, premier gestionnaire administratif d'épargne salariale en France, gère au 31 décembre 2004, 2,12 millions de comptes de salariés, en baisse de 9% sur un an (diminution due aux modalités de déblocage exceptionnel des avoirs bloqués, dite « mesure Sarkozy »), pour le compte de 23 493 entreprises de toutes tailles. Natexis Épargne Entreprise dont l'encours géré au 31 décembre 2004 s'élève à 11,5 milliards d'euros, reste le 1^{er} gestionnaire financier d'épargne salariale en France, avec une part de marché de 20,19% (*source : Association française de gestion au 31/12/2004*).

Les résultats de la collecte en 2004, 2,6 milliards d'euros, en augmentation par rapport à 2003 de 26%, conjugués au retournement de tendance engagé sur les actifs longs permettent à Natexis Asset Management d'obtenir une part de marché de 6,35%, le plaçant ainsi au 5^e rang du classement des gestionnaires français (*source : Europerformance au 31/12/2004 pour les OPCVM commercialisés*). Natexis Asset Management confirme dans le même temps sa

position de leader pour la gestion des produits de trésorerie, avec une part de marché supérieure à 9 %.

Natexis Asset Square a enregistré une hausse de ses encours gérés ou conseillés supérieure à 50% en 2004 et devient l'un des cinq plus grands gérants multigestionnaires en France.

La progression de l'activité de Natexis Axeltis Ltd, filiale londonienne dédiée à la distribution business to business de fonds multimarques en Europe, s'est traduite en 2004 par un doublement de ses encours distribués par rapport à 2003, avec environ 2,5 milliards d'euros d'encours intermédiés.

Les encours de Natexis Assurances ont progressé de 9% pour atteindre 21 milliards d'euros.

Avec une collecte nette de 38 millions d'euros, Natexis Asset Management Immobilier occupe le 4^e rang des sociétés de gestion de SCPI en France (*source : Institut de l'épargne Immobilière et Foncière*). Sa part de marché s'établit à 6% (*source : ASPIM au 31/12/2004*).

Enfin, Natexis Intertitres, après le lancement du chèque cadeau en 2004, permet aujourd'hui au Groupe Banque Populaire d'être le seul réseau bancaire à diffuser l'intégralité des titres de services exonérés de charges. Natexis Intertitres a émis 38 millions de titres en 2004 (+ 24% par rapport à 2003) et détient 7,02 % de ce marché (*source : Centrale de règlement des titres*).

Des offres innovantes

La nouvelle organisation de la gamme de supports financiers, mise en place pour les clients particuliers par Natexis Asset Management, Natexis Assurances et Natexis Asset Management Immobilier, a permis une meilleure prise en compte des différents segments de clientèle et des lignes de distribution dans le réseau.

Selon la même logique, Natexis Asset Management a défini une gamme totalement dédiée aux investisseurs institutionnels et aux entreprises, structurée autour de ses métiers phare : gestion monétaire, gestion d'actions et d'obligations européennes, gestion diversifiée et multigestion.

Dans le même temps Natexis Asset Square a lancé en 2004, deux offres de multigestion alternative, Zélis Alternatif, destinée à la clientèle des particuliers patrimoniaux et Natexis Alternatif à la clientèle institutionnelle. Natexis Asset Management propose, quant à lui, une nouvelle génération de fonds garantis pour les particuliers : Odéis. La gamme des produits dédiés à la clientèle aisée s'est étoffée : Natexis Asset Management Immobilier a lancé, en avril 2004, la SCPI BP Résidence Patrimoine et propose également, à travers sa filiale Natexis Immo Services, une activité de conseil en investissement immobilier dont les premiers résultats sont encourageants.

L'offre d'assurance à destination de cette clientèle enregistre des résultats très satisfaisants, notamment grâce au succès du contrat d'assurance-vie Solévia dont le chiffre d'affaires a augmenté de 35%.

Natexis Assurances a complété son offre en matière de préparation à la retraite, en lançant, en juin 2004, un contrat PERP. Le chiffre d'affaires réalisé par le PERP à fin décembre 2004, s'élève à 20,9 millions d'euros et représente 53 226 affaires nouvelles.

Il a également poursuivi la commercialisation auprès des particuliers du produit Garantie des Accidents de la Vie, baptisé MAV (Multirisque des accidents de la vie) et de la Multirisque Professionnelle auprès des professionnels. Globalement, l'activité prévoyance est en forte progression, avec un chiffre d'affaires en hausse de 26% à fin décembre 2004.

Une offre complète d'assurances dommages aux biens

En avril 2004, Natexis Assurances a renouvelé sa gamme assurances dommages aux biens en lançant deux nouveaux produits ASSUR-BP Auto et ASSUR-BP Habitat. Il a intégré une offre habitation pour les jeunes, ASSUR-BP Horizon et une assurance scolaire, ASSUR-BP Enfant. Le Groupe Banque Populaire dispose ainsi d'une offre complète répondant aux attentes de sa

clientèle en matière de garanties et de services. Le nombre de contrats en portefeuille atteint 465 000 à fin décembre 2004.

Après l'adoption de la loi Fillon, la Direction s'est réorganisée pour constituer un ensemble ingénierie sociale. Après le succès de Fructi Épargne, PEE (Plan Épargne Entreprise) destinée aux très petites entreprises et aux professionnels, Natexis Interépargne a créé, en septembre 2004, Fructi Épargne +, une offre couplée PEE/PERCO (Plan Épargne Retraite Collectif) et Fructi Optimum destinée aux entreprises de tailles plus importantes, premier Plan Épargne Retraite Collectif, géré selon une démarche socialement responsable. Ces deux offres intègrent une formule de placement adaptée à l'épargne retraite et viennent compléter celles destinées aux professionnels et aux entreprises commercialisées par Natexis Assurances : loi Madelin et épargne retraite à cotisations définies (article 83).

Une nouvelle organisation en ingénierie sociale

En 2004, la Direction a entamé une refonte de son organisation commerciale et marketing pour la promotion de l'ensemble des offres destinées aux professionnels et aux entreprises (épargne salariale, assurance-vie collective, prévoyance et titres de services). Cette nouvelle organisation offre une vision globale du marché de l'épargne d'entreprise. Le développement des synergies commerciales entre Natexis Interépargne, Natexis Assurances et Natexis Intertitres doit permettre de faire passer le Groupe Banque Populaire du statut de leader de l'épargne salariale à celui de leader en ingénierie sociale

La poursuite du développement à l'étranger

Depuis 1997, Natexis Assurances a conclu des partenariats capitalistiques et techniques avec des réseaux bancaires locaux au Luxembourg, en Italie, au Liban et en Tunisie.

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne Bancassurance Popolari (BAP) est en augmentation de 22% par rapport à fin décembre 2003.

ADIR, filiale commune entre la Banque Byblos au Liban et Natexis Assurances, a maintenu une progression de son chiffre d'affaires et de son résultat net, respectivement de 47,5% et 16%, pour atteindre 13,1 millions de dollars US et 2,1 millions de dollars US.

En 2004, Assurances BIAT, filiale de la Banque tunisienne BIAT et de Natexis Assurances, a développé des produits d'assurance emprunteurs, des produits d'assurance santé et mis en œuvre un système d'information destiné à assurer la gestion des produits de bancassurance.

Enfin, dans le domaine de la distribution de fonds multimarques, Natexis Axeltis Ltd a plus que doublé sa clientèle externe avec près de vingt-cinq distributeurs directs et indirects de fonds tiers en France, au Luxembourg et en Suisse.

La conquête de nouvelles parts de marché

L'un des objectifs de la Direction Gestion pour compte de tiers pour 2005 est de conquérir le nouveau marché de l'épargne retraite en s'appuyant sur son leadership en épargne salariale.

Sur le marché de l'assurance dommages aux biens, le savoir-faire de Natexis Assurances permettra au Groupe Banque Populaire de renforcer le taux d'équipement de l'ensemble de ses clients, pour atteindre 1 million de contrats en portefeuille à l'horizon 2010.

Les perspectives dans les domaines de la gestion collective et de l'assurance-vie, sont de favoriser la distribution de l'épargne financière dans le réseau des Banques Populaires régionales, auprès des particuliers.

Pour Natexis Asset Management, l'objectif est aussi de développer ses positions en gestion longue sur le marché des institutionnels tant en France, en approche directe via le réseau ou à travers la distribution externe, qu'à l'étranger, au travers de Natexis Axeltis Ltd.

POSTE CLIENTS

Le pôle Poste clients regroupe quatre métiers : l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information d'entreprise et la gestion de créances. Il réunit les moyens et l'expertise de Coface et de Natexis Factorem pour répondre à un besoin global des entreprises et des institutionnels. Il propose des solutions pour gérer, financer et protéger l'ensemble des relations commerciales qu'ils entretiennent avec leurs clients et fournisseurs. Dans ces métiers, Natexis Banques Populaires dispose de positions de premier plan en France et dans le monde.

Coface met à la disposition des entreprises l'ensemble des solutions Poste clients dans ses réseaux propres (57 pays), et dans ceux de ses partenaires du réseau CreditAlliance, qui sont des banques et des compagnies d'assurance.

Natexis Factorem déploie en priorité des solutions Poste clients dans les réseaux du Groupe Banque Populaire.

Chiffres clés

Coface

219 milliards d'euros de chiffre d'affaires garantis

531 millions d'euros de produit net bancaire

47,2 millions d'euros de résultat net

Natexis Factorem

10,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires facturés

102,2 millions d'euros de produit net bancaire

28,9 millions d'euros de contribution au résultat net

Camembert : PNB des métiers du Pôle

En millions d'euros

- Assurance crédit : 387,3 millions d'euros
- Affacturage : 127,6 millions d'euros
- Information d'entreprise : 118,7 millions d'euros

Total : 633,6 millions d'euros

UNE PLATE-FORME D'EXCELLENCE

En 2004, le pôle a dégagé un produit net bancaire de 633,6 millions d'euros en croissance de 3%, et une contribution au résultat courant de 129 millions d'euros en progression de 3%.

Des résultats satisfaisants

Coface enregistre en 2004 une progression de son chiffre d'affaires de 1 % qui atteint 1 131 millions d'euros, tiré par l'affacturage en Allemagne (+25%), l'acquisition de la société française d'information d'entreprise Ort et une forte croissance sur les pays d'implantation récente. Avec un rapport sinistres à primes de 46%, la sinistralité (indemnités réglées pendant une période donnée, majorées de la variation des provisions pour sinistres survenus ou à survenir, mais non encore payées) s'est à nouveau améliorée par rapport à 2003, année où elle avait pourtant déjà atteint un niveau historiquement bas. Coface affiche par ailleurs une bonne maîtrise des coûts (+2%), et une contribution au résultat courant de 85,4 millions d'euros.

Natexis Factorem améliore de nouveau ses indicateurs d'activité en 2004 dans un environnement caractérisé par une pression concurrentielle accrue et la montée en puissance des facteurs bancaires. Son chiffre d'affaires facturé (montant des créances achetées) progresse de 13% par rapport à 2003 pour atteindre 10,87 milliards d'euros (dont 0,36 milliard pour l'Allemagne). Le produit net bancaire s'établit à 102,2 millions d'euros (dont 3 millions pour l'Allemagne), en hausse de 4% malgré un contexte défavorable des taux courts. La croissance

de l'activité en France et le démarrage de la filiale en Allemagne sont accompagnés d'une politique efficace de maîtrise des charges qui permet au coefficient d'exploitation d'atteindre 56% sur 2004. Avec un niveau de risque contenu, la contribution au résultat courant 2004 s'établit à 43,7 millions d'euros, en progression de 13% par rapport à 2003

Une stratégie de développement à long terme

Coface a construit son savoir-faire et sa réputation autour de l'assurance-crédit. Présente dans 57 pays et capable d'offrir un service de proximité dans 93 pays, elle a réalisé en 2004, 61% de son chiffre d'affaires consolidé hors de France.

Coface propose l'ensemble des solutions Poste clients dans ses propres réseaux et ceux de ses partenaires du réseau international CreditAlliance (compagnies d'assurance et banques). Outre les quatre métiers du pôle (information et notation mondiale d'entreprises @rating, gestion de créances, assurance-crédit, affacturage), elle met également à disposition de ses clients l'assurance caution, la formation aux techniques du poste clients et, en France, les garanties publiques à l'exportation qu'elle gère pour le compte de l'État.

En 2004, Coface a poursuivi ses investissements dans les techniques de mesure et de notation du risque crédit, un de ses domaines d'excellence que traduit sa signature @rating. Coface entend être reconnue comme agence de notation agréée au sens de la nouvelle réglementation du Comité de Bâle (External Credit Assessment Institution). Un processus d'homologation de son score @rating en France a été engagé avec la commission bancaire française. Des discussions sont en cours dans plusieurs autres pays concernant les versions nationales locales du score @rating.

Le renforcement du réseau international

Egalement en 2004, Coface a continué de renforcer son réseau international. Elle a notamment conclu un accord avec Nexi, l'assureur-crédit public japonais à l'exportation qui adopte ainsi la notation mondiale @rating pour arbitrer ses risques court terme. En Russie, elle met en place avec l'Association des Banques Russes un système de notation @rating pour faciliter l'accès des PME russes au crédit bancaire. En France, elle a racheté à Reuters la société d'information sur les entreprises, Ort, devenue Coface Ort. Ainsi, elle occupe désormais, avec son autre filiale d'information d'entreprise Coface Scrl, la première place du marché français de l'information d'entreprise (45%) (source : KPMG).

La notation mondiale @rating, un outil indispensable

Systeme unique de notation d'entreprise assurable et à couverture mondiale, la notation mondiale @rating comprend :

- l'avis de crédit @rating qui indique l'encours de crédit conseillé sur 44 millions d'entreprises dans le monde (1@ = 20 000 €, 2@ = 50 000 €, 3@ = 100 000 €, etc.),
- le score @rating, disponible actuellement sur toutes les entreprises françaises qui mesure la probabilité de défaillance d'une entreprise à un an.
- la notation pays @rating qui suit en permanence 151 pays,
- la notation sectorielle @rating qui mesure le niveau moyen de risque de non-paiement présenté par les entreprises d'un secteur.

Ces notations sont accessibles sur www.cofacerating.fr

Le déploiement de solutions Poste clients

Natexis Factorem a poursuivi en 2004 le déploiement de solutions Poste clients, en priorité dans les réseaux du Groupe Banque Populaire et a confirmé sa stratégie de développement pays en France et en Allemagne.

En France, Natexis Factorem a conforté sa position de troisième acteur du marché de l'affacturage avec une part de marché de 12,9% (source : Association française des sociétés financières), en renforçant sa proximité avec le Groupe Banque Populaire et en ouvrant de nouveaux réseaux de distribution. La filiale a renouvelé en profondeur son offre pour l'adapter aux besoins de trésorerie et de sécurisation des créances (en France et à l'export) des

professionnels et des entreprises : affacturage, assurance-crédit et services de crédit management (respectivement gammes Accrédia et Créodis, commercialisées au sein du réseau des Banques Populaires régionales et développées en partenariat avec Coface). Cette refonte de la gamme se poursuivra en 2005, avec le renouvellement des offres pour les PME et les grandes entreprises.

Pour renforcer la proximité avec le réseau des Banques Populaires régionales, qui constitue son principal réseau de distribution, Natexis Factorem a optimisé son organisation interne. Chaque Banque Populaire dispose désormais d'une équipe d'exploitation entièrement dédiée, pour la gestion et le suivi des contrats, comme c'était déjà le cas au niveau commercial. De même, Natexis Factorem a accentué sa présence commerciale auprès de Natexis Banques Populaires. L'intégration de l'affacturage dans l'offre de la banque pour sa clientèle grandes entreprises représente un axe de développement stratégique. Enfin, Natexis Factorem a noué des accords de distribution avec les principaux courtiers spécialisés dans la distribution des produits d'affacturage, qui devraient constituer l'un de ses relais de croissance les plus importants dans les prochaines années.

A fin 2004, le portefeuille de Natexis Factorem atteint déjà 4 018 contrats d'affacturage, 836 contrats d'information et 314 contrats d'assurance-crédit.

Des perspectives de croissance sur le marché allemand

En Allemagne, le démarrage réussi de VR Factorem, en joint venture avec VR Leasing, filiale de DZ Bank, offre également des perspectives de croissance sur un marché en fort développement. VR Factorem a démarré son activité début 2004, avec pour objectif de reproduire le business model qui a fait le succès de Natexis Factorem en France. La cible de clientèle visée est donc principalement les TPE/PME issues du réseau des Volksbanks, deuxième réseau bancaire allemand. Les synergies au sein du pôle se traduisent notamment par une externalisation du risque crédit auprès de Coface en Allemagne.

Synergies entre Coface et Natexis Factorem

Natexis Factorem et Coface développent des synergies multiples tant sur le plan commercial qu'au niveau des outils de production. Natexis Factorem a ainsi lancé début 2004, au sein du réseau des Banques Populaires régionales, une nouvelle offre d'assurance-crédit conçue en partenariat avec les équipes Coface. La nouvelle offre d'affacturage export de Natexis Factorem s'appuie également sur l'expertise Coface en matière d'assurance-crédit export. Enfin, un nouvel outil informatique d'affacturage est en cours d'élaboration et sera décliné dans les différentes filiales affacturage du pôle dans le monde.

Le développement d'une stratégie multiréseau

La force du pôle Poste clients repose sur sa capacité à traiter un maximum de volumes en développant une stratégie multiréseau, un des points forts de Coface. Au sein des réseaux du Groupe Banque Populaire, l'offre du pôle y est déployée par Natexis Factorem qui a étendu sa compétence initiale en affacturage à l'ensemble des quatre métiers.

Au-delà, le pôle bénéficie du réseau mondial de Coface dont la notoriété est la plus forte du secteur. Ce réseau s'est encore renforcé en 2004 : en France avec l'intégration des commerciaux Coface Ort au 1er janvier 2005 ; et hors de France (partenariats avec l'Association des Banques Russes et l'assureur-crédit public japonais Nexi, ouvertures de bureaux au Canada et en Hongrie, acquisition de l'agence de souscription australienne Dexta, etc.).

Coface s'appuie également sur des partenaires, notamment banquiers et assureurs qui utilisent la plate-forme du pôle Poste clients pour renforcer leurs offres respectives. Tous les systèmes d'information « métiers » sont conçus pour pouvoir être partagés avec d'autres sociétés partenaires. 2004 a ainsi vu la migration sur les outils Coface des outils de l'assureur-crédit Axa Assurcrédit, ainsi que la montée en puissance du partenariat au Royaume-Uni avec HSBC en assurance-crédit.

LES QUATRE PRINCIPAUX METIERS DU POLE POSTE CLIENTS

Le pôle Poste clients propose aux entreprises, quels que soient leur secteur d'activités, leur nationalité et leur taille, des solutions pour gérer, protéger et financer leur poste clients, en leur permettant d'externaliser tout ou partie de la gestion et des risques liés à leurs relations commerciales. Il regroupe principalement quatre métiers.

L'assurance-crédit

L'assurance-crédit est le premier métier de Coface. Les entreprises sont toujours amenées à accorder des délais de paiement à leurs clients/entreprises. Pour couvrir les risques liés aux crédits interentreprises, qui représentent aujourd'hui le double des encours bancaires court terme, elles peuvent avoir recours à l'assurance-crédit.

Qu'elle soit domestique ou export, globale ou ponctuelle, ou encore en "excess", l'assurance-crédit permet de protéger les entreprises ou les établissements financiers contre les risques de défaillance financière de leurs clients.

L'assurance-crédit globale permet de couvrir l'ensemble du portefeuille de clients d'une entreprise ou d'un groupe.

L'assurance-crédit ponctuelle s'adresse aux entreprises qui ont besoin d'une garantie ponctuelle pour couvrir des risques financiers, notamment politiques dans des pays émergents. L'assurance-crédit "excess" est destinée aux entreprises, qui, fortes de leur expérience et de leur organisation, préfèrent utiliser l'assurance-crédit uniquement pour les risques de crédit exceptionnels ou de pertes majeures au-delà d'une franchise et dans la limite d'un plafond d'indemnisation, déterminés d'un commun accord.

L'information d'entreprise

Coface est l'un des leaders mondiaux de l'information d'entreprise. Ce service, qu'elle utilise fortement pour ses lignes assurance-crédit et affacturage, permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité). Le pôle Poste clients leur propose également le moyen de détecter des opportunités commerciales avec des clients solvables (information marketing).

Pour gérer leur portefeuille de clients et de fournisseurs, Coface met à la disposition des entreprises le Pack @rating qui donne accès, en ligne (accès internet sécurisé) et pendant douze mois, aux informations concernant toutes les sociétés de leur portefeuille. De conception modulaire, il s'adapte en permanence et en temps réel au volume du portefeuille de l'entreprise, comme au service requis sur chaque client ou fournisseur. Il réalise un diagnostic en temps réel de la qualité, en termes de crédit, des partenaires commerciaux suivis partout dans le monde, grâce à leur notation @rating.

L'information marketing permet aux entreprises d'obtenir des informations fiables sur les opportunités commerciales qui s'offrent à elles. Les entités d'information Coface répondent à ce besoin en proposant des prestations comme des enrichissements de fichiers, des extractions sur mesure, ou la commercialisation de CD-Rom permettant à l'entreprise d'organiser elle-même ses propres requêtes aux fins d'actions commerciales propres (prospections, fidélisation, etc.). L'information marketing englobe également le service de promotion de l'offre d'une entreprise à travers des annuaires ou des sites Internet. Kompass International, filiale de Coface, est leader dans ce domaine par sa couverture mondiale.

La gestion de créances et le recouvrement

Coface met à la disposition des entreprises son expérience en matière de gestion et de recouvrement de créances. Elle utilise, en effet, fortement ces services pour ses lignes assurance-crédit et affacturage. Une bonne gestion des créances, une parfaite connaissance des réglementations et pratiques locales en matière de paiement et de recouvrement, une appréciation précise et un suivi permanent du comportement commercial et financier des clients dans le monde, lui permettent de réduire sensiblement la charge des sinistres.

Coface a, par ailleurs, identifié dans le domaine du recouvrement, un besoin particulier des credit managers et des groupes financiers pour des opérations exceptionnelles et complexes.

Coface RBI (Recovery Business Intelligence) leur offre un service sur mesure pour le recouvrement des créances importantes, quel que soit le pays.

Coface complète cette offre de recouvrement par une offre de gestion des factures dès leur émission (gestion du compte client, détection des litiges, accélération des règlements).

L'affacturage

L'affacturage permet le transfert de créances commerciales de leur titulaire à un tiers dénommé factor qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui supporte les pertes éventuelles sur les débiteurs cédés insolvable, dans la limite des approbations accordées.

L'affacturage intègre les savoir-faire des trois autres lignes du pôle : assurance-crédit, information d'entreprise et gestion de créances. Cette méthode permet d'optimiser la trésorerie des entreprises et d'externaliser efficacement la gestion de leur poste clients. Elle est aujourd'hui en France la deuxième forme de crédit court terme pour les entreprises, après le découvert mais devant l'escompte et le Dailly. Une entreprise française sur quatre a déjà eu recours à l'affacturage. Sur un marché à forte concurrence, Natexis Factorem occupe aujourd'hui le rang de troisième factor français (*source : Association française des sociétés financières*). Au travers de leurs filiales respectives en Allemagne, Coface et Natexis Factorem se placent au deuxième rang d'un marché allemand (*source : Deutscher Factoring Verband*) en pleine expansion.

A ces quatre activités, s'ajoutent trois métiers complémentaires proposés par Coface, l'assurance caution, la formation aux techniques du poste clients et, en France, la gestion des garanties publiques à l'exportation pour le compte de l'État

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Natexis Banques Populaires a mis en place en 2004 une stratégie lui permettant d'organiser et de rationaliser la multiplicité de ses actions en matière de développement durable. Une équipe projet, nouvellement constituée, réunit des collaborateurs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, spécialisés dans les domaines sociaux, environnementaux et dans la gestion d'actifs socialement responsables. Son objectif est de coordonner toutes les démarches existantes et de lancer de nouvelles actions témoignant de l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable. Pour Natexis Banques Populaires, ce dernier a été défini comme un développement économique performant et maîtrisé, respectueux de l'environnement, favorisant le progrès social et l'ouverture sur la société civile.

Véhicule coté du Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires bénéficie d'un positionnement original à la rencontre de deux cultures capitaliste et coopérative, conjuguant des objectifs de rentabilité et de développement régulier dans la durée. Depuis 2003, le Groupe Banque Populaire est également signataire du pacte mondial « Global compact » mis en place à l'initiative de l'ONU. Ce contrat l'engage dans le respect des droits de l'homme, l'application de normes particulières de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

DES PRATIQUES ET DES VALEURS AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Un développement économique performant et maîtrisé

En 2004, Natexis Banques Populaires a mis en place une nouvelle organisation plus transversale, orientée vers ses clientèles, au travers de la création de quatre grands pôles d'activités. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un projet de refonte des systèmes de synthèse, dont l'objectif est de renforcer les fonctions centrales de pilotage et de contrôle des risques. Ces démarches, en apportant une plus grande maîtrise des risques et des résultats, confirment Natexis Banques Populaires dans une vision long terme de sa stratégie.

Une notation sociale et environnementale en progression

Noté pour la deuxième année consécutive par l'agence de notation Vigeo (agence indépendante de notation et d'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises), Natexis Banques Populaires a vu sa notation progresser entre 2003 et 2004. Depuis le 6 septembre 2004, la banque fait partie de l'indice « ASPI Eurozone », qui répertorie les 120 sociétés de la zone euro ayant les meilleures performances selon les critères de responsabilité sociale et environnementale définis par Vigeo.

Des investissements dans l'environnement et les énergies renouvelables

Natexis Banques Populaires s'affirme aujourd'hui comme un intervenant significatif dans le financement de l'environnement et des énergies renouvelables.

Le montant des engagements contractés depuis l'origine dans le secteur des énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, éolien) s'élève désormais à près de 260 millions d'euros.

Pour le seul secteur de l'éolien, la banque a financé en France, à travers sa filiale Energéco, filiale de Natexis Lease, dix-huit opérations d'une capacité globale de 130 MW, représentant une part de marché d'environ 30%, et faisant d'Energéco l'un des leaders français dans l'arrangement et le financement de ce type d'opération en France. Elle a ainsi récemment financé le parc éolien de Haute Lys dans le Pas-de-Calais, mis en exploitation en octobre 2004, qui est la plus importante installation éolienne à ce jour de l'hexagone.

Au niveau international, Natexis Banques Populaires a participé, par le biais de son département Financement de projets, au financement de dix parcs éoliens qui représentent une capacité globale supérieure à 1 000 MW, localisés en Europe (principalement en Espagne), aux États-Unis et au Maroc, confirmant le caractère stratégique de ce secteur.

Enfin Natexis Private Equity, filiale de Natexis Banques Populaires, a contribué à hauteur de 3 millions d'euros au fonds FCPR 3E – Emertec Énergie Environnement. Il s'agit d'un fonds d'amorçage destiné au financement d'entreprises innovantes et à fort contenu technologique dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement.

Une gamme complète de produits d'investissement socialement responsable et d'épargne solidaire

La démarche de responsabilité sociale de Natexis Banques Populaires s'est affirmée avec des gammes de produits spécifiques proposées par ses filiales spécialisées dans la gestion d'actifs et l'épargne salariale.

Natexis Asset Management est engagé, depuis 2002, dans l'investissement socialement responsable et présente aujourd'hui une gamme de trois fonds couvrant l'ensemble des classes d'actifs : Fructi Développement Durable Actions, Fructi Développement Durable Obligations et, depuis septembre 2003, Fructi Développement Durable Monétaire. Natexis Interépargne, en relation avec Natexis Asset Management contribue, via la gamme Fructi ISR à près de 80 % de la capitalisation de ces trois fonds. Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) a reconduit en 2004 la labellisation de cette gamme.

Natexis Interépargne propose également depuis 2001 une gamme de quatre produits d'épargne solidaire, composés pour 5 à 10 % de titres non cotés émis par des associations reconnues dans l'économie solidaire (L'Adie, France Active, Habitat et Humanisme).

Natexis Banques Populaires dispose ainsi d'une gamme complète de fonds qui concilient les performances financières et un comportement socialement responsable.

Un positionnement reconnu dans la gestion d'actifs socialement responsables

Fin 2004, Natexis Asset Management a reçu la note AA par Novethic (centre de ressources et d'expertise sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable) pour son fonds Fructi Développement Durable Actions. Cette notation récompense le processus de sélection de valeurs qui s'appuie sur des sources d'évaluation diversifiées, avec notamment un questionnaire créé par l'équipe d'analystes spécialisés de Natexis Asset Management. Natexis Interépargne se classe au second rang des réseaux bancaires sur le marché de l'épargne solidaire avec 23 % de parts de marché, juste derrière le Crédit Coopératif. Le Groupe Banque Populaire est ainsi leader du marché de l'épargne solidaire avec 53 % de parts de marché. (source : baromètre Finansol- édition 2004).

Une intensification de la lutte contre la délinquance financière

Les efforts en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ont été poursuivis et intensifiés. Plus de 70 % des collaborateurs de la société mère ont suivi une sensibilisation à la lutte contre le blanchiment. Un logiciel de gestion des listes de personnes recherchées au titre de la lutte contre le financement du terrorisme a été implanté sur les plates-formes d'échanges. Par ailleurs, la banque a lancé un appel d'offres pour acquérir un logiciel d'analyse comportementale, qui permettra de paramétrer les comptes des entreprises, des correspondants bancaires et des particuliers afin de détecter les flux suspects.

Le département Prévention de la délinquance financière et l'équipe centrale de déontologie, ont été renforcés en 2004. L'équipe centrale de déontologie est désormais assistée par des déontologues décentralisés dans l'ensemble des directions de Natexis Banques Populaires. Leur mission première est de faire respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de déontologie ainsi que celles prévues dans le règlement intérieur. Ils s'attachent également à renforcer le contrôle des collaborateurs sensibles et informer l'ensemble des collaborateurs sur ces problématiques.

Un développement respectueux de l'environnement

Une maîtrise des consommations et des rejets

Dans de multiples domaines, Natexis Banques Populaires s'est attaché à limiter les impacts environnementaux directs de ses activités.

Dans ses immeubles, une gestion technique centralisée pilotée par la direction de la Logistique permet de maîtriser la consommation énergétique (électricité, productions de chaud et froid) afin d'optimiser les coûts d'exploitation, tout en maintenant au meilleur niveau le confort des occupants. Ainsi les éclairages sont paramétrés pour s'éteindre en dehors des horaires habituels de travail. La climatisation et le chauffage sont régulés pour maintenir des températures intérieures standard en fonction des conditions météorologiques et du comportement thermique de chaque bâtiment. La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparés aux budgets d'allocation d'énergie.

La généralisation des échanges électroniques a largement contribué à une diminution des consommations de papier, mais cette diminution est aussi le résultat d'une politique environnementale volontariste. Au travers d'affichage sur les imprimantes et les photocopieurs, les collaborateurs sont incités à limiter leurs impressions et à faire des photocopies recto verso. Ces pratiques concernent également l'impression recto verso des relevés de compte, ou l'optimisation des impressions centralisées de l'éditique. L'ensemble de ces dispositions permet depuis quelques années une stabilisation, voire une diminution régulière des consommations, à périmètre constant.

| Données de consommation énergétique | Unité de mesure | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|-------------------|--------|--------|--------|
| Eau | en m ³ | 51 520 | 50 079 | 47 743 |
| Papier | en tonnes | 684 | 642 | 578 |
| Energie (électricité, productions chaud et froid) | en MWh | 32 990 | 34 518 | 33 231 |

Les collaborateurs de Natexis Banques Populaires participent également au recyclage des déchets. Ainsi dans les locaux de l'immeuble Rives de Seine, les déchets sont triés et recyclés (papier, métal, plastique). En 2004, le volume des déchets triés pour ce site est de 1 316 m³, dont 829 m³ de papiers et cartons. Par ailleurs, dans toutes les implantations, les consommables informatiques et bureautiques (cartouches d'impression) et les produits de vidange sont collectés et récupérés par des sociétés spécialisées. En 2004 la banque a également fait un effort particulier en faveur de l'utilisation des outils de réunion à distance (outils web, audio et visio-conférence) qui permettent aux collaborateurs, en passant d'un déplacement physique à un déplacement « virtuel », de gagner du temps et de limiter leur impact sur l'environnement.

Une sensibilisation des fournisseurs

Natexis Banques Populaires a entamé en 2004 une démarche de sensibilisation de ses fournisseurs aux questions du développement durable. Ainsi l'entreprise donnera la priorité en 2005 aux imprimeurs référencés « Imprim'vert » pour ses éditions commerciales et institutionnelles. Ce label garantit l'élimination conforme des déchets dangereux, la sécurisation des stockages et l'abandon de l'usage de produits toxiques. Par ailleurs, les appels d'offres lancés pour l'acquisition de mobilier intègrent désormais des critères environnementaux, notamment en ce qui concerne l'origine du bois et des essences utilisées, qui doivent provenir de forêts gérées durablement. Enfin, suite au programme d'optimisation des achats lancé en 2004, il a été décidé d'intégrer des critères sociaux et environnementaux dans le cadre des renouvellements de contrats ou de nouveaux appels d'offres.

Une qualité environnementale des bâtiments

En 2005, 2 300 collaborateurs de Natexis Banques Populaires prendront possession d'un nouvel immeuble d'exploitation de 50 000 m² de bureaux, situé à Charenton-le-Pont. Ce grand bâtiment, baptisé Liberté 2, a été conçu dès l'origine pour présenter les meilleures conditions de confort pour ses occupants tout en minimisant l'impact de son exploitation sur l'environnement, en travaillant notamment sur son esthétique.

Articulé autour d'une rue intérieure desservant une cafétéria, un restaurant et des locaux culturels, cet immeuble à l'architecture soignée est ponctué de patios, de jardins et de terrasses arborés. Cet ensemble est complété par une vaste salle de gymnastique et un terrain de sport adjacent, partagé avec les habitants du quartier par l'intermédiaire d'un accord passé avec la municipalité.

Liberté 2 : un bâtiment exemplaire

Le bâtiment a été conçu dans une optique d'éco-gestion, avec une optimisation des consommations, notamment des systèmes de climatisation à poutre froide qui permettent un meilleur rendement énergétique.

Le confort visuel, acoustique et thermique des espaces de travail a été particulièrement soigné. Il a également été réalisé pour optimiser la qualité de l'air et limiter l'impact de l'activité sur l'environnement proche et les milieux naturels.

Par ailleurs, tout a été fait pour que les futurs occupants puissent rejoindre le site en transports en commun : un plan de transport a été établi en liaison avec la Mairie de Charenton-le-Pont et la RATP, et Natexis Banques Populaires cofinance une nouvelle ligne de bus publique desservant ses propres immeubles à Charenton, mais également les différents sites de la commune.

Un développement qui favorise le progrès social

Des valeurs clairement identifiées

Composé de collaborateurs issus des différentes structures d'origine, renforcé par de nombreux recrutements dans les cinq dernières années, Natexis Banques Populaires est constitué de cultures composites. C'est dans ce contexte qu'il a été demandé aux collaborateurs de la banque de réfléchir collectivement aux valeurs qu'ils partagent et qui font de Natexis Banques Populaires une entreprise unifiée. Cette démarche a été réalisée avec des groupes de travail réunissant une centaine de collaborateurs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Elle a permis d'identifier trois valeurs essentielles de l'entreprise : le sens de l'engagement, l'esprit d'équipe et l'exigence. La deuxième étape en cours est de décliner concrètement ces valeurs pour l'entreprise, avec la mise en œuvre de pratiques managériales communes, qui seront un des éléments constitutifs de la culture d'entreprise. C'est ainsi qu'une fiche « Manager » identifie de manière très opérationnelle ce rôle en matière de pilotage de son activité, d'animation de ses équipes, de communication et de développement des compétences.

Ces valeurs s'inscrivent également dans la stratégie de développement durable de Natexis Banques Populaires, qui depuis ses origines a montré son engagement dans des projets d'intérêt général au profit de la société civile (financement de la réparation des dommages de guerre, reconstruction du potentiel de production national, financement moyen et long terme de PME, soutien de grands contrats à l'étranger).

L'esprit d'équipe constitue le moteur du projet de développement durable qui doit associer largement les collaborateurs dans une démarche individuelle et collective d'apprentissage et d'amélioration continue. L'exigence doit animer l'entreprise pour intégrer en interne mais aussi vis-à-vis de ses clients et de ses fournisseurs, les contraintes d'un développement respectueux de l'environnement et des hommes.

Une gestion active de l'emploi et des carrières

Fort de ses 12 500 collaborateurs, Natexis Banques Populaires a confirmé ses orientations en matière de gestion des ressources humaines avec pour principaux objectifs d'accroître son expertise, de préparer la relève d'une partie de l'encadrement et de rajeunir la pyramide des âges. Depuis 5 ans, près de 2 300 personnes ont été recrutées chez Natexis Banques Populaires (société mère).

Recrutements

| CDI + CDD | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|
| Natexis Banques Populaires | 544 | 807 | 357 | 264 | 323 |

Les collaborateurs recrutés en 2004 sont majoritairement des cadres, dont certains très expérimentés exercent leurs fonctions dans des domaines d'expertise ou des responsabilités de haut niveau. La banque a également renforcé et structuré les équipes de compliance, de contrôle et de middle office.

Attentif à la richesse apportée par des collaborateurs d'âges, de cultures et d'expériences différentes, Natexis Banques Populaires est caractérisé par la très grande diversité de ses recrutements. L'entreprise s'attache pour cela à ne distinguer aucune catégorie (hommes ou femmes, juniors ou seniors, personnes handicapées ou valides, minorités ethniques, etc.) mais à recruter et à faire évoluer ses collaborateurs en fonction de leurs qualités personnelles, de leurs performances et de leurs compétences. Par ailleurs, les collaborateurs recrutés à l'étranger sont pratiquement exclusivement des personnels locaux, ce qui permet à Natexis Banques Populaires de s'intégrer avec succès dans les zones d'implantation.

La mobilité, facteur d'employabilité, a également été au centre de la politique des ressources humaines de Natexis Banques Populaires en 2004. Ainsi sur les 4 754 collaborateurs que compte la société mère, 350 ont pu bénéficier d'une mobilité en 2004, dont une centaine venant des filiales. Par ailleurs, la quasi-totalité des 120 collaborateurs qui devaient faire l'objet d'une mobilité dans le cadre du projet stratégique de réorganisation des Services financiers « Cap 2005 », a pu bénéficier d'une évolution professionnelle. De même, depuis trois ans une trentaine de personnes ont été recrutées au sein de la société mère à la suite de restructurations dans le Groupe Banque Populaire.

La diffusion des offres d'emploi en interne a été renforcée via l'intranet et les Notes vertes, dont le rythme de parution a été accru. Un comité Ressources a été constitué avec les filiales pour échanger les informations sur les postes à pourvoir et sur les collaborateurs en attente de mobilité afin de mieux faire correspondre l'offre à la demande.

Une politique attractive de rémunération et d'épargne salariale

Natexis Banques Populaires a poursuivi en 2004 une politique de rémunération attractive. La banque met en œuvre chaque année au mois de mars une procédure d'analyse des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs donnés aux collaborateurs. Cette politique de rémunération individuelle stimulante a pour but de limiter le turn-over et de fidéliser les talents.

Par ailleurs une réflexion a été entamée en 2004 afin d'harmoniser les statuts collectifs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Il s'agit notamment de faire converger les politiques et les pratiques de rémunération avec une meilleure formalisation des objectifs et la mesure de leur atteinte.

Natexis Banques Populaires a également associé ses salariés à la croissance de ses résultats par une politique performante de rémunération collective. L'accord de participation conclu avec les partenaires sociaux au sein de la société mère a été renouvelé en 2004, l'accord d'intéressement triennal demeure quant à lui applicable jusqu'en 2005. Par ailleurs, un avenant à l'accord relatif au Plan d'Épargne d'Entreprise de Natexis Banques Populaires a été signé en 2004 : il permet de majorer le plafond de l'abondement à compter du 1^{er} janvier 2005.

Évolution des effectifs de Natexis Banques Populaires*

| | 31/12/2002 | 31/12/2003 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|------------|
| CDI + CDD | 11 821 | 12 320 | 12 532 |
| Grandes clientèles, financements et marchés | 3 202 | 3 199 | 3 331 |
| Capital investissement et gestion fortune | 421 | 428 | 419 |
| Services | 2 377 | 2 393 | 2 348 |
| Poste clients | 4 125 | 4 560 | 4 666 |
| SIL | 1 081 | 1 072 | 1 062 |
| Autres | 614 | 669 | 707 |

* En équivalents temps plein

Au 31/12/2003, ces chiffres incluent 400 ETP correspondant aux effectifs de Ort, filiale de Coface acquise le 1^{er} avril 2004, non pris en compte en 2002.

Montants versés au titre de la participation et de l'intéressement

| En millions d'euros | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Au titre de la participation | 4,6 | 4,3 | 2,1 | 4,4 | 7,6 |
| Au titre de l'intéressement | 7,5 | 9,0 | 3,3 | 8,0 | 15,0 |

La base de calcul de la réserve spéciale de participation prend en compte le résultat brut d'exploitation. La dotation globale d'intéressement est fonction du seul résultat comptable.

En ce qui concerne la participation, une formule innovante de répartition a été mise en place avec l'accord de l'ensemble des partenaires sociaux. Jusqu'à 500 euros par salarié, la participation est répartie uniquement selon la présence. La fraction qui excède 500 euros est répartie uniquement en fonction du salaire.

En ce qui concerne l'intéressement, 60% des sommes à distribuer sont réparties proportionnellement au salaire et 40% sont réparties en fonction de la durée de présence des bénéficiaires dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré.

Montants de l'abondement versé au titre du plan d'épargne entreprise

| En millions d'euros | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---------------------|------|------|------|------|------|
| | 2,1 | 4,3 | 5,8 | 4,9 | 5,8 |

Une offre de formation personnalisée

La politique de formation mise en œuvre chez Natexis Banques Populaires répond à plusieurs enjeux majeurs : la formation au management d'une forte population de cadres, la formation technique aux métiers, et le maintien des compétences dans la durée. Passant d'une offre « catalogue » à une approche conseil, l'offre de formation s'est structurée en 2004 autour de deux axes. Le premier s'appuie sur des actions transversales (informatique, langues étrangères, réglementation, formations diplômantes). Le second, qui sera déployé de 2005 à 2007, accompagnera les étapes majeures de la vie d'un salarié dans l'entreprise : intégration, cursus métiers, parcours managériaux.

Un séminaire d'intégration pour tous les collaborateurs

Outre le séminaire Objectif découvertes proposé par Natexis Management aux cadres rejoignant l'entreprise, un séminaire d'accueil de deux jours en résidentiel baptisé Premiers contacts est désormais organisé à l'intention des techniciens des métiers de la banque nouvellement recrutés. A cette occasion, les collaborateurs rencontrent les membres de la direction générale, de la direction des Ressources humaines ainsi que divers acteurs de l'entreprise et approfondissent leur connaissance de l'entreprise et de ses valeurs, de son environnement, de ses métiers.

Les cursus métiers visent à améliorer l'expertise des collaborateurs dans leur métier ou à les accompagner dans d'autres fonctions en garantissant une employabilité continue. Ils ont concerné en 2004 des emplois très représentatifs (gestionnaires de back office), et des emplois touchés par une réorganisation (contrôleurs internes). Ils se déroulent tous à partir d'un tronc commun, de modules optionnels et de formations spécifiques métiers.

Les parcours managériaux sont proposés en fonction du niveau de responsabilité des managers, soit pour des managers nouvellement recrutés ou promus, soit pour des managers confirmés, soit pour des managers de managers. Ils permettent de les accompagner dans leur prise de fonction ou dans l'acquisition de bonnes pratiques.

En 2004, 4 262 collaborateurs de Natexis Banques Populaires (société mère) ont suivi une action de formation, ce qui représente près de 115 000 heures dispensées et plus de 5% du montant de la masse salariale, ce qui situe Natexis Banques Populaires au-delà de la norme de 1,6%.

Les nouvelles dispositions découlant de la loi du 4 mai 2004 portant sur la formation tout au long de la vie ont naturellement été intégrées dans la démarche formation de Natexis Banques Populaires.

Un prix pour Natexis Management

La Corporate University Week, qui s'est tenue aux États-Unis en novembre 2004, sous l'égide d'Accenture, a décerné un prix (Award) à Natexis Management dans la catégorie Most innovative corporate university, aux côtés de Volkswagen, Heineken et Carnaval Cruiseline College, pour récompenser l'originalité de son séminaire d'intégration Objectif découvertes. Natexis Management a été ainsi la seule université d'entreprise française à avoir été primée dans cette catégorie.

Natexis Management a renforcé ses actions auprès des cadres supérieurs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, notamment par des actions de coaching individuel ou collectif et des rencontres spécifiques organisées avec des membres du comité de direction générale. De nouvelles approches ont été développées avec les forums direction générale, qui permettent aux cadres de développer une vision partagée des enjeux clés de Natexis Banques Populaires et les « Business Game Banque Populaire », séminaires de découverte des Banques Populaires régionales qui visent à développer le sentiment d'appartenance au Groupe et la connaissance de ses différentes clientèles.

Enfin le comité d'orientation de Natexis Management, qui réunissait depuis sa création des dirigeants de Natexis Banques Populaires et des représentants de la Banque Fédérale des Banques Populaires, s'est ouvert à l'extérieur en 2004 avec l'arrivée en son sein d'un cadre dirigeant de Véolia Environnement.

Une charte Ressources humaines

Natexis Banques Populaires a entamé en 2004, sur le périmètre société mère - filiales, un travail d'harmonisation des pratiques sociales et de la gestion des ressources humaines, rendu nécessaire par les changements successifs intervenus dans ses organisations.

La réflexion a porté sur des thèmes clés préalablement identifiés : recrutement, intégration, mobilité et gestion des carrières, formation, culture managériale et valeurs. Des représentants Ressources humaines de la société mère et des filiales, réunis en groupes de travail, ont examiné l'ensemble des pratiques et formulé des propositions qui permettent de poser des principes communs de management des ressources humaines, énoncés dans une charte début 2005. Cette charte précise le rôle des acteurs Ressources humaines de la société mère et des filiales, et permet d'harmoniser les pratiques, d'établir des priorités d'action, et de faciliter le pilotage grâce à des outils mieux intégrés. Elle a pour finalité de garantir une culture commune dans la gestion des ressources humaines de Natexis Banques Populaires, et de proposer aux collaborateurs des perspectives de carrière motivantes sur l'ensemble du périmètre de l'entreprise.

Une attention portée au développement social

Le dialogue avec les partenaires sociaux s'est traduit depuis quatre ans par la signature de plus d'une trentaine d'accords d'entreprise, relatifs à des sujets très divers tels l'accompagnement de réorganisations internes, les indemnités de fin de carrière ou les fonctions syndicales.

Les institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise et délégués du personnel) ont été renouvelées lors d'élections professionnelles en octobre 2004. La forte mobilisation des collaborateurs a permis de publier des résultats dès le 1^{er} tour. Ce taux de participation important devrait permettre aux partenaires sociaux de mieux se positionner dans le contexte de renouveau de la négociation collective issu de la loi du 4 mai 2004.

Un espace sur l'intranet est ouvert à chacune des organisations syndicales, afin de faciliter leur expression et la diffusion de leurs informations en interne. Par ailleurs, le site intranet du comité central d'entreprise est depuis 2004 consultable par les salariés depuis l'extérieur de l'entreprise.

A l'instar de la commission du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) relative au stress et harcèlement moral, il a été créé une nouvelle commission du CHSCT dédiée à la prévention du tabagisme dans l'entreprise. Conscient des risques liés au tabagisme passif, Natexis Banques Populaires a entamé une réflexion sur la mise en place de campagnes de sensibilisation, en s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée auprès du personnel.

Dans ce cadre, une opération pilote de sensibilisation aux dispositions en vigueur dans l'entreprise en matière de tabac a été menée en direction des 500 jeunes auxiliaires accueillis pendant l'été 2004.

Une sensibilisation des jeunes à la lutte contre le tabagisme

L'opération, baptisée Un bonbon plutôt qu'une cigarette, a consisté à remettre aux auxiliaires d'été un dépliant destiné à les sensibiliser à la réglementation relative au tabac dans l'entreprise. Ce dernier comportait des coupons détachables à échanger dans les points relais du comité d'entreprise contre des boîtes de bonbons aux couleurs de l'été.

Par ailleurs, le futur emménagement dans l'immeuble Liberté 2 à Charenton-le-Pont a suscité la création d'une autre commission spécifique du CHSCT afin d'associer les partenaires sociaux au suivi des nouvelles implantations et d'aménagements de locaux.

➤ Un développement favorisant l'ouverture sur la société civile

Un dialogue élargi avec ses parties prenantes

Natexis Banques Populaires souhaite développer le dialogue avec ses parties prenantes internes (collaborateurs, institutions représentatives du personnel), externes (actionnaires, clients, fournisseurs), ou issues de la société civile (associations, ONG, groupes de réflexions, etc.). Cette initiative permettra à l'entreprise d'identifier les marges de progrès et les opportunités offertes par le projet de développement durable, et de poursuivre sa démarche d'apprentissage et d'amélioration.

Au-delà de la nomination d'administrateurs indépendants, la gouvernance d'entreprise de Natexis Banques Populaires bénéficie d'une grande richesse avec, au sein de son conseil d'administration, une forte diversité de représentation géographique et professionnelle liée au système coopératif du Groupe Banque Populaire.

La banque a poursuivi en 2004 son dialogue avec les actionnaires en s'appuyant sur un dispositif complet : publication des comptes annuels et semestriels, communiqués de presse, réunions spécialisées avec la presse économique et les analystes financiers, diffusion de la Lettre aux actionnaires, mise en ligne d'informations sur son site internet, assemblée générale annuelle des actionnaires, participation à différentes manifestations.

Dans le cadre du déploiement de la politique qualité de Natexis Banques Populaires, le département Organisation et qualité a réalisé en 2004 deux nouveaux baromètres clients pour le compte du pôle Grandes clientèles, financements et marchés et du pôle Services. Ces outils ont permis de mesurer la satisfaction de la clientèle et de définir des plans d'actions en vue d'améliorer les prestations et aussi de mieux répondre aux attentes exprimées. Par ailleurs, un chantier transversal visant à mieux prendre en compte les réclamations et les incidents a été lancé et se poursuivra en 2005.

De son côté, la communication interne s'est fondée sur les attentes des collaborateurs de la banque pour élaborer une charte de communication interne qui entrera en vigueur dès le début 2005. Elle permettra d'harmoniser les pratiques, de faire comprendre clairement l'articulation des différents supports et de définir ce qui relève de l'information générale et de l'information plus sectorielle. Elaborée par des groupes de travail, elle s'est appuyée sur une enquête de lectorat menée auprès de 1 750 collaborateurs de la société mère et des filiales, mais aussi des collaborateurs de la banque à l'étranger, afin de mieux prendre en compte leurs attentes et de faire évoluer les différents supports de communication qui leur sont destinés.

Une politique originale de mécénat

Natexis Banques Populaires a financé en 2004 l'acquisition par l'État d'un trésor national, *La Jeune Fille à la gerbe* de Camille Claudel. La sculpture a rejoint au musée Rodin *Galatée*, sa déclinaison en marbre signée Auguste Rodin. Au-delà de ce financement, la banque a instauré un partenariat avec le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) qui a permis de réaliser une étude comparative de ces deux œuvres pour approfondir la connaissance des relations et influences mutuelles des deux artistes. Des journées portes ouvertes ont permis aux clients et aux collaborateurs de Natexis Banques Populaires de découvrir ces œuvres. Ce partenariat dans la durée avec le C2RMF, baptisé Patrimoines d'hier, Trésors d'avenir, permet la transmission des œuvres et des connaissances aux générations futures.

Des actions soutenues par la Fondation Groupe Banque Populaire

Financée pour un tiers par Natexis Banques Populaires, la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire continue d'apporter un soutien décisif à la réalisation de projets individuels et collectifs. Elle déploie désormais son action dans trois directions : la musique, le handicap, et depuis 2003 la préservation du patrimoine aquatique et maritime.

Elle s'engage tout d'abord au côté de jeunes musiciens pour les aider à démarrer leur carrière : participation à des concours internationaux, suivi de master class avec de grands professeurs, enregistrement d'un premier disque. Elle leur donne aussi l'occasion de se produire devant de nouveaux publics, en France comme à l'étranger. En 2004, des concerts ont également été organisés pour les clients et les collaborateurs de Natexis Banques Populaires, qui ont pu découvrir ainsi les talents soutenus par la Fondation. Depuis sa création, en 1992, 130 jeunes musiciens ont profité des bourses accordées aux lauréats, dont quinze sélectionnés en 2004.

Le deuxième domaine d'intervention de la Fondation porte sur l'accompagnement de projets de vie de personnes handicapées physiques, dont la réalisation permet l'insertion personnelle et l'épanouissement dans la société. Au cours de l'année, seize lauréats ont été distingués pour la qualité de leurs projets, qui portent sur la poursuite d'études supérieures, la participation aux jeux paralympiques d'Athènes, l'exercice d'une activité professionnelle grâce à un matériel adapté ou la création d'une entreprise.

Enfin pour la première fois, la Fondation soutient des porteurs de projets (associations ou personnes physiques) mettant en valeur le patrimoine aquatique local, mer et eau douce. Guidée par la dimension culturelle et patrimoniale des projets et privilégiant les richesses régionales ou locales, ses choix ont porté en 2004 sur cinq projets : la restauration de quatre fontaines sur un chemin de randonnée dans le Morbihan et d'un phare à Belle-Île, une exposition itinérante d'archéologie sous-marine dans sept musées du Grand Ouest, une étude sur la préservation d'une tortue d'eau douce en voie de disparition et la reconstruction à l'identique d'un bateau à vapeur de 1882 à Chatou dans les Yvelines.

Nos projets en faveur du développement durable pour 2005

| Projets | Actions |
|---|---|
| Développer nos financements et investissements en faveur de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner nos clients soumis aux nouvelles contraintes environnementales (ex : émission de gaz à effet de serre) - Confirmer notre place sur le marché des énergies renouvelables (ex : éoliennes) |
| Confirmer notre positionnement dans l'investissement socialement responsable et l'économie solidaire | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir à l'interne comme à l'externe les produits ISR et d'épargne solidaire de Natexis Asset Management et Natexis Interépargne - Mettre en place de nouveaux partenariats avec des entreprises de l'économie solidaire |
| Poursuivre et affiner le travail de prévention de la délinquance financière | <ul style="list-style-type: none"> - Créer des modules de formation adaptés à chaque métier, mettre à jour le manuel de procédures - Définir des règles de prévention des conflits d'intérêt encore plus rigoureuses - Coopérer avec l'office de répression de la corruption |
| Maîtriser nos impacts directs sur l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la gestion des énergies (ex : extinction automatique des éclairages, etc.) - Sensibiliser les collaborateurs aux « gestes verts » dans leur comportement quotidien |
| Intégrer les critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs et de nos produits | <ul style="list-style-type: none"> - Référencer des fournisseurs labellisés en partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) |
| Promouvoir notre attachement à la diversité dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collaborateurs impliqués dans le recrutement et la gestion des carrières et les managers |
| Développer notre engagement dans le mécénat de solidarité | <ul style="list-style-type: none"> - Monter un partenariat international avec une ONG |
| Faire du développement durable un projet d'apprentissage et d'amélioration qui concerne chacun des collaborateurs | <ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement les collaborateurs et les associer aux actions entreprises |
| Elaborer un système de pilotage du projet | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des indicateurs sociaux et environnementaux - Elargir le périmètre de suivi |

Annexes NRE - Informations sociales

Les données chiffrées - à l'exception des effectifs - concernent Natexis Banques Populaires société mère. L'amélioration du système de reporting permettra progressivement la présentation consolidée de l'ensemble société mère - filiales. Des informations complémentaires sont disponibles dans le bilan social 2004.

Effectif total

L'effectif total de l'ensemble des collaborateurs société mère - filiales s'élève à 12 532 ETP au 31/12/04.

Embauches

En 2004, le nombre total d'embauches s'est élevé à 323 personnes, dont 261 en CDI, 62 en CDD, soit 59 personnes de plus qu'en 2003.

| Années | CDD | CDI | total |
|---------------|------------|------------|--------------|
| 2004 | 62 | 261 | 323 |
| 2003 | 79 | 185 | 264 |
| 2002 | 70 | 287 | 357 |
| 2001 | 69 | 738 | 807 |

Il n'a pas été noté de difficultés particulières en matière de recrutement en 2004. Sur les 323 personnes recrutées, 60% sont diplômées Bac + 4 ou 5.

Licenciements

Le nombre de licenciements s'est élevé à 75 en 2004. Il s'agit de licenciements pour motifs personnels.

Heures supplémentaires

Leur nombre s'est élevé à 14 834 en 2004.

Main-d'œuvre extérieure à la société

Si le nombre moyen mensuel d'intérimaires a été réduit de plus d'une centaine en 2003, il s'est stabilisé à 166,6 en 2004, le recours à l'intérim permettant de gérer avec souplesse des opérations de mobilité de collaborateurs.

Prestataires : il est fait appel à l'extérieur essentiellement pour des prestations informatiques (personnel SSII, assistance MOE et MOA).

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, etc..

La rubrique est sans objet pour Natexis Banques Populaires au sens du droit social. A noter cependant la priorité donnée à l'emploi de 120 personnes concernées par la réorganisation de la direction des Services financiers et qui ont fait l'objet de réorientations facilitées notamment par des actions de formation spécifiques.

L'organisation du temps de travail, durée du temps de travail, absentéisme et motifs

En matière de temps de travail, la moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est de 35 heures.

L'horaire collectif hebdomadaire est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont attribués aux collaborateurs.

Les cadres au forfait jours ont exercé leur activité en 2004 selon un forfait de 208 jours travaillés pour une année complète d'activité.

10,9% des collaborateurs travaillent à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. Par ailleurs, les cadres au forfait jours peuvent opter pour des formules de travail à temps réduit de 104, 125, 146, 166 ou 187 jours.

Le nombre de jours travaillés sera revu en 2005 selon les dispositions de la loi du 30 juin 2004 sur la solidarité et l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Les rémunérations et leur évolution

Les mesures générales d'augmentation des rémunérations font l'objet d'une négociation annuelle au niveau du Groupe Banque Populaire. L'accord Groupe est appliqué par Natexis Banques Populaires à tous ses collaborateurs relevant de la convention collective de la banque.

Par ailleurs, Natexis Banques Populaires (société mère) met en œuvre chaque année au mois de mars une procédure d'analyse des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs donnés aux collaborateurs.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 31/12/2004, les femmes représentaient 47,5% de l'effectif.

Sur les 323 collaborateurs recrutés au 31/12/2004, 41% sont des femmes.

Evolution de la proportion des femmes dans la catégorie cadres :

- 32,9 % en 2002
- 33,7 % en 2003
- 34,1% en 2004

L'année 2004 a été marquée par le recrutement à haut niveau de femmes diplômées de l'enseignement supérieur, certaines d'entre elles venant de la Banque Fédérale des Banques Populaires, avec un parcours initial à l'Inspection générale avant de développer leur expérience dans d'autres fonctions.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Voir la partie « Développement durable / Une attention portée au développement social »

Huit accords d'entreprise ont été signés en 2004 dans le cadre de la négociation collective obligatoire ou pour faciliter l'accompagnement de réorganisations internes. S'inscrivant dans la loi du 11 août 2004, un accord a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales pour permettre aux salariés de débloquer de manière anticipée leurs droits à participation et/ou leurs avoirs dans le Plan Epargne d'Entreprise au plus tard le 31 décembre 2004.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Voir la partie « Développement durable / Une attention portée au développement social »

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comprend seize membres au lieu des neuf membres prévus légalement. Il tient des réunions deux fois plus nombreuses que ne le requiert la loi. Trois sous-commissions interviennent sur les questions relatives au stress et harcèlement moral, à la prévention du tabagisme dans l'entreprise et au suivi du redéploiement des équipes dans le cadre du projet Liberté 2.

En matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail a suivi régulièrement les collaborateurs de Paris et région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu indépendamment des nouvelles dispositions de biennalisation de l'examen médical périodique proposées par le Ministère du Travail.

Un médecin conseil se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacations par semaine.

Comme chaque année, une campagne de vaccination anti-grippale s'est déroulée au mois d'octobre 2004.

Dans le cadre du plan de continuité d'activité, un partenariat a été conclu avec l'Institut de Victimologie, afin d'assurer un accompagnement psychologique des personnes en cas de sinistre grave.

Formation

5,16% du montant de la masse salariale (société mère) a été consacré à la formation en 2004 (4,68% en 2003).

Le nombre d'heures de formation s'est accru de 39% par rapport à 2001 :

| | |
|------|----------------|
| 2001 | 82 235 heures |
| 2002 | 94 162 heures |
| 2003 | 103 615 heures |
| 2004 | 114 734 heures |

Le nombre d'heures de formation réalisé par Natexis Banques Populaires pour le compte de ses filiales a triplé en deux ans : 3 000 h en 2002, 6 000 h en 2003, 9 000 h en 2004.

Nombre total de stagiaires : 4 262 dont 2 279 cadres et 1 983 techniciens des métiers de la banque, ce qui est cohérent avec la répartition des catégories.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La banque compte dans ses effectifs 81 personnes handicapées. Il est fait appel à des ateliers protégés et des centres d'aide par le travail pour différentes prestations : traitement de courriers de réponse aux candidatures, entretiens d'espaces verts et divers travaux d'imprimerie.

Le nouvel immeuble Liberté 2 situé à Charenton-le-Pont, livrable en avril 2005, a été conçu de façon à pouvoir faciliter la vie et le déplacement des personnes handicapées.

Œuvres sociales

En matière de restauration collective (sites de Paris, Charenton-le-Pont et Caen), un appel d'offres portant sur plus de 7 000 repas par jour a été lancé au cours de l'année 2004 auprès de différents prestataires. Le cahier des charges a imposé que soient effectuées des prestations de haute qualité vu l'importance de cet appel d'offres, le coût de revient de la prestation a été réduit d'environ 20%, tant pour les salariés que pour l'entreprise.

Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Sans objet

Relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Natexis Banques Populaires entretient et développe des relations avec certains établissements de l'enseignement supérieur, sélectionnés en fonction des métiers de l'entreprise. A ce titre plus de 360 stagiaires écoles ont été accueillis en 2004 dans de nombreux domaines d'activité de la banque.

Une vingtaine de missions de VIE (Volontariat International en Entreprise) sont proposées par la société mère et ses filiales Coface et Natexis Pramex International, permettant aux jeunes diplômés d'avoir une première expérience à l'étranger, étape pour une embauche ultérieure soit localement, soit en métropole.

L'entreprise a noué des liens privilégiés avec un certain nombre de CFA (Centres de Formation et d'Apprentissage), ce qui a permis d'intégrer des jeunes par l'intermédiaire de contrats d'apprentissage de formation Bac +2 à Bac +5.

L'entreprise participe également à la formation de jeunes sous contrat de qualification.

Au total 55 jeunes ont été intégrés en 2004 au titre de l'alternance au sein de la société mère.

Le versement de la taxe d'apprentissage, qui est effectué (société mère) pour 40% directement auprès des CFA et pour 60% auprès des établissements scolaires, universités et grandes écoles, permet de consolider les relations avec les organismes partenaires et de financer également des projets pédagogiques et sociaux destinés notamment à favoriser des jeunes en situation de difficulté scolaire ou sociale.

Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

L'entreprise veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel.

Le recours à l'intérim a été réduit depuis deux ans.

Par ailleurs, il n'y a pas d'externalisation des traitements de la banque dans les pays en développement.

Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Natexis Banques Populaires contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Plus de 3 200 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger, il s'agit pour la quasi-totalité de collaborateurs recrutés localement.

Annexes NRE – Informations environnementales

Consommation de ressources en eau

La consommation reste modérée malgré l'augmentation du périmètre patrimonial fin 2002 (mise en exploitation d'un nouvel immeuble parisien). Elle diminue à périmètre égal depuis 2002. En 2004, les consommations en eau des centres d'affaires de province ont été consolidées avec celles des immeubles centraux de la région parisienne.

- 2001 : 49 036 m3
- 2002 : 51 520 m3
- 2003 : 50 079 m3
- 2004 : 56 198 m3 (47 743 m3 hors effet de périmètre)

Consommation de matières premières

Ce poste concerne principalement la consommation de papier de l'entreprise, qui a confirmé en 2004 la tendance baissière observée depuis déjà plusieurs années, liées à la dématérialisation de nombreux supports d'information, l'optimisation des moyens de la reprographie et de l'édition et la mise en œuvre d'une politique environnementale volontariste.

- 2001 : 730 tonnes
- 2002 : 684 tonnes
- 2003 : 642 tonnes
- 2004 : 578 tonnes

Consommation d'énergie

Les dispositions prises pour améliorer l'efficacité énergétique ont permis en 2004 de diminuer les consommations d'électricité, de fluides chauds et froids, de gaz et de fuel à périmètre constant. Soucieuse d'élargir encore sa maîtrise des consommations globales, l'entreprise a consolidé en 2004 les consommations de ses immeubles centraux (Paris et Charenton-le-Pont) avec celles de ses centres d'affaires de province. En 2005, cette consolidation sera élargie aux établissements de province dont l'exploitation est aujourd'hui décentralisée.

- 2001 : 31 046 MWh
- 2002 : 32 990 MWh
- 2003 : 34 518 MWh
- 2004 : 34 523 MWh (33 231 MWh hors effet de périmètre)

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Les consommations énergétiques et les consommations de fluides liées à l'activité de Natexis Banques Populaires sont pilotées par la direction de la Logistique, service en charge, au sein de la direction Systèmes d'information et logistique, de l'exploitation des immeubles de

l'entreprise. Cette direction met en œuvre une politique visant à la fois à limiter les impacts environnementaux directs des activités et à préserver la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise. A la recherche de ce juste équilibre, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de consommation sont ainsi fixés annuellement pour chaque bâtiment d'exploitation.

A proximité immédiate des utilisateurs, la direction de la Logistique s'appuie sur des chargés d'exploitation d'immeubles. Ils ont notamment en charge l'optimisation des consommations énergétiques. Pour ce faire, ils disposent d'outils performants de gestion technique centralisée permettant de paramétrer qualitativement le confort du bâtiment et d'optimiser les énergies. Ces outils gèrent automatiquement les installations techniques en tenant compte, par exemple, des conditions climatiques extérieures et du comportement thermique du bâtiment.

La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparé à un budget mensuel d'allocation d'énergies. Ces budgets énergétiques sont établis en fonction des objectifs annuels fixés et prennent en compte les variations saisonnières enregistrées pour chaque bâtiment sur un historique de plusieurs années.

Recours aux énergies renouvelables

Pour l'avenir, et notamment à l'occasion de l'entrée en exploitation en 2005 d'un nouvel immeuble de 50 000 m² de bureaux à Charenton-le-Pont Liberté 2, Natexis Banques Populaires étudie un programme d'achat d'énergie électrique renouvelable.

Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Natexis Banques Populaires attache une attention particulière à la qualité environnementale du cadre de travail bâti, de manière à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement immédiat de ses immeubles d'exploitation.

Ainsi, l'entreprise a renforcé ses mesures de prévention du risque de prolifération et de dissémination dans l'air de la bactérie légionelle. Les installations à risques (eau chaude sanitaire et tours aéroréfrigérantes notamment) sont placées sous étroite surveillance. Des prélèvements et analyses bisannuelles ont été généralisés sur l'ensemble des immeubles d'exploitation. Les périodicités d'entretien de ces installations ont également été renforcées.

De même, un programme de recherche et de retrait des matériaux amiantés a été lancé depuis 2003 et sera achevé d'ici la fin de l'année 2005.

Dès 2003, Natexis Banques Populaires a mis en place le tri sélectif de ses déchets d'activité sur l'un de ses plus importants immeubles centraux, Rives de Seine. En 2004, le volume des déchets triés pour ce site est de 1 316 m³, dont 829 m³ de papier / cartons. En 2005, des études seront conduites pour élargir à d'autres immeubles cette pratique.

La qualité environnementale des espaces intérieurs est de la même façon prise en compte dès la phase de conception des nouveaux locaux de travail.

Liberté 2, immeuble d'exploitation entrant en service en 2005, en est la meilleure illustration : l'approche financière, architecturale et technique a ainsi été envisagée de façon globale et sur le long terme, dès la phase initiale du projet. A titre d'illustration, le choix des équipements techniques et des matériaux de ce bâtiment a été décidé non pas seulement en fonction des coûts d'investissement initiaux, mais dans une approche les globalisant avec les coûts d'exploitation futurs de l'immeuble sur sa durée de vie probable. Cette approche a permis d'opter pour des solutions modernes et performantes de nature à minimiser les consommations énergétiques tout en offrant un haut niveau de qualité des espaces intérieurs.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Essentiellement implantée en milieu urbain, l'activité tertiaire de Natexis Banques Populaires, n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, cuvelage des locaux contenant des produits potentiellement polluants, etc.

De la même façon, l'entreprise s'abstient d'installer tout système de climatisation à eau perdue afin de ne pas polluer les rejets : les eaux glycolées des systèmes d'échanges thermiques sont récupérées par des entreprises spécialisées dans leur retraitement à l'occasion des vidanges périodiques.

Les produits de vidange des moteurs thermiques (groupes électrogènes, véhicules, etc.) sont également récupérés et traités par des filières spécialisées.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pas d'évaluation ou de certification sollicitée par Natexis Banques Populaires.

Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Natexis Banques Populaires se conforme aux prescriptions législatives et réglementaires en matière environnementale. Pour ce faire, l'entreprise dispose d'experts du bâtiment et de son exploitation. Ces spécialistes, proches des utilisateurs et maîtrisant parfaitement les équipements techniques, assurent une veille normative. De plus, les installations techniques et les processus de maintenance sont soumis très régulièrement à des contrôles techniques d'organismes tiers habilités.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Les dépenses engagées en 2004 en matière de prévention des risques environnementaux sont estimées à 216 000 € HT. Ces dépenses couvrent les postes suivants : diagnostics et retrait d'amiante, contrôles bactériologiques, récupération et retraitement des fluides potentiellement polluants, études de remplacement d'équipements de climatisation.

Existence de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Pour les travaux et l'exploitation des immeubles, les questions environnementales sont centralisées par un service transversal placé auprès de la Direction de la Logistique. Il est chargé d'effectuer un suivi consolidé des consommations, de coordonner et de fédérer les actions mises en œuvre par les services opérationnels de la direction de la Logistique.

La formation et l'information des salariés sont prévues en 2005 pour les sensibiliser aux gestes quotidiens permettant de réduire les impacts directs de l'entreprise sur l'environnement.

Eléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus

L'information des salariés doit se déployer y compris dans les implantations à l'étranger.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Néant

ELEMENTS FINANCIERS 2004

Rapport de gestion

- Préalable p. 78
- Synthèse de l'activité et des résultats p. 78
- Analyse du compte de résultat p. 79
- Gestion des risques p. 94
- Structure financière et ratios réglementaires p. 104
- Refinancement p. 106
- Les normes comptables internationales IFRS p. 107
- Développements récents et perspectives p. 108
- Informations relatives à la société mère et projet de distribution de résultat social p. 109

Eléments financiers

- Comptes consolidés comparés au 31.12.04 p. 111
- Annexes aux comptes consolidés p. 115
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 176
- Comptes sociaux comparés au 31.12.04 p. 179
- Annexes aux comptes sociaux p. 182
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels p. 229
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées p. 232

Rapports sur les procédures de contrôle interne

- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société p. 235
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président p. 250

Eléments juridiques

- Assemblées générales p. 253
- Rapport du conseil sur les résolutions soumises à l'assemblée p. 254
- Projet de résolutions p. 256

Informations complémentaires

- Renseignements de caractère général concernant la société p. 264
- Renseignements de caractère général concernant le capital p. 265
- Répartition du capital et des droits de vote p. 269
- Marché des titres p. 270
- Dividendes p. 271
- Autres renseignements concernant Natexis Banques Populaires p. 271
- Responsables du document de référence et du contrôle des comptes p. 274

Table de concordance

p. 278

RAPPORT DE GESTION

1- Préalable

Les comptes consolidés présentés ci-après couvrent l'ensemble du périmètre Natexis Banques Populaires. Par rapport à l'exercice 2003, les principaux changements de périmètre de consolidation sont liés à l'entrée dans le périmètre de nouvelles filiales :

- en janvier 2004 : VR Factorem (filiale allemande de Natexis Factorem créée conjointement avec la DZ Bank) et Natexis Private Equity Opportunity (société de capital investissement) ;
- en avril 2004, entrée d'ORT dans le périmètre de Coface.

Du fait de la significativité des enjeux, un pro forma de gestion a été réalisé pour ORT sur l'année 2003 (période avril à décembre 2003).

La présentation ci-après tient compte de la nouvelle organisation des métiers de Natexis Banques Populaires, articulée autour de quatre grands pôles :

- le pôle **Grandes clientèles, financements et marchés** constitué du Corporate France, de l'International, des Financements structurés & marchés, des Actions & arbitrages, des Matières premières ainsi que des Fusions & acquisitions ;
- le pôle **Capital investissement et gestion de fortune**, qui regroupe le Private equity, la Gestion privée et l'Ingénierie patrimoniale internationale ;
- le pôle **Services**, comprenant les Services bancaires, financiers et technologiques et les activités de Gestion pour compte de tiers ;
- et le pôle **Poste clients** avec Coface et Natexis Factorem.

2- Synthèse de l'activité et des résultats

| <i>En millions d'euros</i> | <i>2004</i> | <i>2003 à périmètre constant</i> | <i>2003 courant (hors ORT)</i> | <i>Variation 2004/2003 constant</i> |
|--|----------------|--|--|---|
| Produit net bancaire | 2 708,1 | 2 486,0 | 2 454,7 | + 9 % |
| Charges d'exploitation et amortissements | - 1 857,0 | - 1 764,7 | - 1 738,5 | + 5 % |
| Résultat brut d'exploitation | 851,1 | 721,3 | 716,3 | + 18 % |
| Coût du risque | - 104,2 | - 211,4 | - 211,4 | -51 % |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 7,4 | 13,9 | 13,9 | - 47 % |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | 10,0 | 9,7 | 9,7 | + 3 % |
| Résultat courant avant impôt | 764,3 | 533,4 | 528,4 | + 43 % |
| Eléments exceptionnels | -10,0 | 16,6 | 13,0 | ns |
| Impôt | - 220,5 | - 157,0 | - 153,8 | + 40 % |
| Amortissement des écarts d'acquisition | - 53,9 | - 64,0 | - 64,0 | - 16 % |
| Dotations ou reprises au FRBG | 0 | 0 | 0 | ns |
| Intérêts minoritaires | -72,6 | - 58,1 | - 58,1 | + 25 % |
| Résultat net part du groupe | 407,3 | 270,9 | 265,5 | + 50 % |

La croissance mondiale observée depuis le printemps 2003 s'est sensiblement accélérée en 2004 sous l'impulsion des États-Unis et de la Chine, et avec le Japon et l'Angleterre comme relais. Pour la première fois depuis 1976, la croissance du PIB mondial avoisine les 5 % en 2004.

La zone euro n'a que modérément participé à cette reprise en raison de son incapacité à compenser par une dynamique interne forte les différents chocs extérieurs qui se sont succédés cette année tels

que la hausse du pétrole et des matières premières et une nouvelle dépréciation du dollar par rapport à l'euro, ramené à une parité de 0,73 euro à fin 2004 contre 0,79 euro à fin 2003. La progression du PIB de l'UEM n'a été que de 1,8 % en 2004.

Au plan des marchés financiers, les activités de taux se sont caractérisées par la faiblesse des volumes et l'absence de tendance dans un marché de plus en plus compétitif. Le CAC 40, pour sa part, a progressé de 7,4 % sur l'année, clôturant à 3 821 points. Les volumes de place ont connu une progression significative de 15 %.

Dans ce contexte, Natexis Banques Populaires a réalisé une excellente performance, chacun de ses 4 pôles affichant une progression sensible par rapport à l'exercice 2003 :

- le produit net bancaire s'établit à 2 708 millions d'euros, en progression de 9% par rapport à l'exercice précédent. Le produit net bancaire des pôles ressort à 2 588 millions d'euros, soit une croissance de 8 % par rapport à 2003,
- les charges d'exploitation s'élèvent à 1 857 millions d'euros, soit une progression de 5 %,
- par voie de conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 851 millions d'euros, en augmentation de 18 % par rapport à 2003,
- le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,4 points par rapport à 2003 à 68,6%. Hors Coface, l'amélioration est encore plus sensible à 64,8 % contre 67,5 % en 2003,
- le coût du risque est réduit de plus de la moitié par rapport à 2003 à 104 millions d'euros. Il représente 0,2 % des encours pondérés de Natexis Banques Populaires,
- le résultat courant avant impôt, après prise en compte des gains sur actifs immobilisés et produits des sociétés mises en équivalence, ressort à 764 millions d'euros, contre 533 millions d'euros en 2003,
- le résultat net part du groupe s'élève à 407 millions d'euros contre 271 millions d'euros l'année précédente. Il tient compte de produits exceptionnels, de l'amortissement des écarts d'acquisition incluant le résultat des tests de dépréciation effectués, d'une forte augmentation de l'impôt et de la prise en compte des intérêts minoritaires.

3- Analyse du compte de résultat

CONTRIBUTION DES POLES AU PRODUIT NET BANCAIRE

| <i>En millions d'euros</i> | <i>2004</i> | <i>2003 constant</i> | <i>Variation</i> |
|--|----------------|--------------------------|------------------|
| Grandes clientèles, financements et marchés | 1 157,4 | 1 092,2 | + 6 % |
| Capital investissement et gestion de fortune | 188,6 | 124,5 | + 51 % |
| Services | 608,7 | 561,7 | + 8 % |
| Poste clients | 633,6 | 616,8 | + 3 % |
| Total | 2 588,3 | 2 395,3 | + 8 % |

Grandes clientèles, financements et marchés

La création du pôle Grandes clientèles, financements et marchés répond à la volonté de Natexis Banques Populaires de privilégier une approche clients beaucoup plus marquée, d'offrir à ses clientèles d'entreprises et d'institutionnels une offre produits complète et adaptée, et d'exploiter au maximum les synergies des activités qui le composent. La stratégie de développement du pôle Grandes clientèles, financements et marchés s'appuie ainsi, d'une part sur l'exploitation de ses fonds

de commerce existants d'entreprises et d'institutionnels, notamment par l'intensification des ventes croisées, et d'autre part sur le développement des activités à fort potentiel.

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés représente 45 % du PNB global des métiers de Natexis Banques Populaires. Il génère un PNB en progression de 6 % par rapport à 2003 (+9,5 % hors effet dollar), avec des performances contrastées selon les différentes activités: le rétablissement des activités actions (+88 millions d'euros par rapport à 2003) et la stabilité d'ensemble des financements structurés et marchés dans un environnement particulièrement défavorable aux activités de taux d'intérêt étant contrebalancés par une érosion des activités de corporate France (-9 millions d'euros) liée au rétrécissement des marges, et un recul du PNB des activités internationales (-9 millions d'euros) imputable à la dépréciation du dollar face à l'euro.

| <i>En millions d'euros</i> | <i>2004</i> | <i>2003</i> | <i>Variation</i> |
|-----------------------------------|----------------|---------------|------------------|
| Corporate France | 402,3 | 411,4 | -2 % |
| International | 123,0 | 131,9 | -7 % |
| Financements structurés & marchés | 413,0 | 417,0 | -1% |
| Matières premières | 88,9 | 89,0 | -0% |
| Actions & arbitrages | 124,5 | 36,6 | + 240% |
| Fusions & acquisitions | 5,8 | 6,4 | -9 % |
| | ----- | ----- | ----- |
| PNB du pôle GCFM | 1 157,4 | 1092,2 | + 6 % |

- Les activités **Corporate France** enregistrent un PNB de 402,3 millions d'euros, en retrait de 2 % par rapport à 2003 :
 - A 233,7 millions d'euros, les opérations de financement des entreprises affichent un PNB en légère progression par rapport à celui de 2003, malgré la baisse des encours moyens et la dégradation des taux de marge tandis que les activités de flux et services (67,9 millions d'euros) pâtissent du double effet de la baisse des produits tirés du float et du transfert des mouvements commerciaux classiques vers les traitements de masse, moins commissionnés. La production nouvelle a été vigoureuse (7,4 milliards d'euros), en particulier sur le second semestre, et très concentrée sur le hors bilan (les lignes de crédit mises en place représentent 82 % de la production nouvelle 2004). Cette nouvelle production ayant été réalisée sur la seconde partie de l'exercice, elle ne se traduit pas de manière significative dans les encours moyens de l'année 2004 qui ressortent à 42 Md€, soit une baisse globale de 3 % par rapport à 2003.
 - Les activités de crédit-bail connaissent une progression significative de leur PNB (+7 % à 100,6 millions d'euros) et de leur production nouvelle (+13 % par rapport à 2003).

En dépit de la baisse des encours moyens du Corporate France, les encours Cooke fin de période connaissent une hausse de 3 % à 20,7 milliards d'euros.
- Le PNB des **Activités internationales** a été particulièrement affecté par la dépréciation du dollar face à l'euro : il atteint 123 millions d'euros, en baisse de 7 % par rapport à 2003. La production nouvelle atteint 3,4 milliards d'euros à fin 2004, soit +44 %, avec pour principal contributeur l'activité financement des corporate Europe et multinationales qui génère une production nouvelle de 2 milliards d'euros. Les succursales ont été particulièrement performantes: elles représentent 83 % du total de la production nouvelle moyen long terme de la direction internationale. Les encours moyens s'élèvent à 12 Md€, en croissance de 10% en dépit de l'impact de la baisse du dollar. Les encours Cooke fin de période suivent l'évolution (+5 % à 4,3 milliards d'euros) des encours commerciaux.
- Avec 413 millions d'euros de PNB en 2004, les **Financements structurés & marchés** réalisent cette année une performance comparable à celle de 2003 (-1 %) :
 - **Les Financements structurés** dégagent une nouvelle fois un PNB en progression sensible (232 millions d'euros, soit +9 % par rapport à 2003). L'activité LBO et financements d'acquisitions est la principale contributrice avec 87,4 millions d'euros (+8% par rapport à 2003). Natexis Banques Populaires s'inscrit, selon le classement 2004 établi par

« Dealogic », au quatrième rang sur le marché français, tant en terme de volume que de nombre de transactions, avec une part de marché sur le métier du LBO de 13,6 %. L'aéronautique a réalisé une très bonne année (19,2 millions d'euros, +30 %) : ce métier s'est vu décerner l'« Aircraft Debt Deal of the year Europe Award » suite à l'arrangement et à la souscription du financement de 2 Airbus A360-600 pour le compte de Virgin et l'« Aircraft Debt Deal of the year Africa Award » suite à l'arrangement et à la souscription du financement de 2 Airbus A340-300 pour le compte de South African Airways. Les autres lignes de métier ont pour la plupart connu une bonne année 2004 : les projets (33,3 millions d'euros, +9 %), l'immobilier (30,3 millions d'euros, -6 %), les montages (26,4 millions d'euros, +43 %) et les syndications (16,1 millions d'euros, +9 %), métier sur lequel Natexis Banques Populaires occupe la quatrième place au plan national par le nombre d'opérations (classement 2004 établi par « Dealogic »).

Dépassant significativement son objectif annuel, la production nouvelle atteint 4,6 milliards d'euros, supérieure de 13 % à celle de l'année précédente. A 10,7 milliards d'euros, les encours moyens ressortent en baisse de -4 % par rapport à 2003, cette évolution concernant surtout les encours hors-bilan qui fléchissent de 7 % par rapport à l'année dernière. Corrélativement, les encours Cooke fin de période affichent une diminution de 3 %, à 8,1 milliards d'euros.

- Les résultats des **Marchés de capitaux** (181 millions d'euros de PNB pour l'année 2004, en baisse de 23,6 millions d'euros par rapport à 2003) sont le reflet d'évolutions différenciées selon les activités :
 - Les activités de Crédit ont réalisé une très bonne année et affichent un PNB de 62,4 millions d'euros (+8 % par rapport à 2003). Il convient de souligner :
 - les bonnes performances du trading de papiers à spread (primaire et secondaire) dans un contexte de forte contraction des volumes sur le marché primaire obligataire (-35 % sur les Corporates, secteur stratégique pour Natexis Banques Populaires) qui a pénalisé l'ensemble des banques européennes tout en engendrant une concurrence accrue, et une contraction des commissions primaires tout au long de l'année. Parallèlement, le trading secondaire a globalement su profiter de l'appétit du marché pour le crédit tout au long de l'année et de la tendance de fond au rétrécissement des spreads, lesquels se sont réduits de l'ordre de 10 à 15 points de base selon les compartiments. Il a également réussi à gérer la grande volatilité des spreads sur les secteurs « Telecom » et « Utilities » au premier semestre puis celle des secteurs « Auto » et « Grande distribution française » en fin d'année.
 - les bons résultats des portefeuilles (placement et investissement), qui ont bénéficié de la nouvelle politique de gestion dynamique mise en place dès le second semestre 2003 et qui a permis de profiter du resserrement des spreads de crédits en 2004.
 - Avec 28,5 millions d'euros de PNB en 2004, le trading de matières premières, activité logée dans la filiale anglaise de Natexis Banques Populaires « Natexis Commodity Markets », a développé son activité et réussi à doubler sa performance de l'an dernier : les Matières premières ont été dans la ligne de mire des investisseurs cette année. La croissance de la consommation chinoise et la flambée des prix du pétrole en étaient les fers de lance. Comme tout marché très porteur, cela s'est traduit par d'importants volumes, une tendance soutenue à la hausse ainsi qu'une forte volatilité.
 - Le PNB des activités de trésorerie s'élève à 55,4 millions d'euros, en baisse de 18,3 millions d'euros par rapport à 2003 dans un contexte d'aplatissement des courbes de taux et de stabilité de la production de crédits du Groupe.
 - Les résultats des activités de Taux (- 6,8 millions d'euros de PNB pour l'exercice 2004) s'expliquent par la faiblesse des volumes traités sur ce marché, particulièrement au cours du second semestre. La mise en défaut du scénario anticipé en début d'année, à savoir une remontée générale des taux, explique la désaffection des acteurs. En l'absence de volume et de tendance claire, la volatilité a présenté un profil atypique. Parallèlement à cela, les marges sur produits dérivés ont continué de se contracter en 2004, dans un marché de plus en plus compétitif.
 - Les activités de change génèrent un PNB de 27,1 millions d'euros, en baisse de 7,2 millions d'euros par rapport à 2003 : l'activité de change à terme a connu cette année une réorganisation profonde de ses structures, propre à lui assurer un nouveau développement en 2005.

- En dépit de l'impact fort de la baisse du dollar, le PNB de la direction des **Matières premières** reste stable, s'élevant à 88,9 millions d'euros pour l'exercice 2004. Hors effet dollar, le PNB aurait été de 96,6 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à 2003. La production nouvelle s'inscrit en hausse de 75 % par rapport à 2003, en particulier sur les secteurs de l'énergie. La production de la succursale de New York a été multipliée par deux par rapport à 2003 à 643 millions d'euros et la filiale Natexis Moscow est significativement montée en puissance puisque sa production nouvelle est passée de 19 à 103 millions d'euros.
- Le PNB de la direction **Actions & arbitrages** s'élève à 124,5 millions d'euros en 2004 contre 36,6 millions d'euros en 2003, traduisant le redressement des activités «Dérivés actions» qui avaient fait l'objet en 2003 de mesures d'assainissement et de restructuration en profondeur après les pertes importantes de l'année 2002.
 Au sein de cette direction, l'activité d'intermédiation et d'origination boursière s'exerce autour de deux pivots, Natexis Bleichroeder SA intervenant sur la zone Europe et Natexis Bleichroeder Inc. couvrant la zone Amérique et Asie.
 - Natexis Bleichroeder S.A. a bénéficié cette année de conditions de marché meilleures ainsi que du développement important des synergies avec Natexis Banques Populaires. Son PNB s'élève à 42,3 millions d'euros, en progression de 35 % par rapport 2003 grâce notamment aux bons résultats de l'intermédiation auprès des institutionnels qui double quasiment ses performances, à la montée en puissance des activités de prêt/emprunt et au développement de l'activité de transmission électronique qui a bénéficié du transfert opérationnel de l'activité de Xéod fin février 2004. Ces derniers mois ont été marqués par la poursuite du développement des synergies avec l'activité de services financiers, notamment sur la commercialisation de la bourse étrangère auprès de la clientèle des sociétés de gestion conservées chez Natexis Banques Populaires.
 - Natexis Bleichroeder Inc., en revanche, a souffert des tensions sur l'environnement international et de l'attentisme provoqué par les élections de novembre qui ont pesé sur les volumes tout au long de l'année. De plus, l'attention des investisseurs a été détournée vers les matières premières au détriment du marché actions qui a tourné au ralenti. Le PNB 2004 s'élève ainsi à 42,4 millions d'euros, en recul de 4,7 millions d'euros par rapport à celui de l'année passée. Hors effet dollar, le PNB est stable sur la période.
 Les activités d'arbitrage contribuent à hauteur de 40 millions d'euros au résultat de la filière. Outre le redressement des activités «Dérivés actions», il convient de souligner la performance significative de la filiale ABM Corp. (arbitrage sur des portefeuilles de créances hypothécaires) dont le PNB a été multiplié par deux par rapport à 2003 à 13,9 millions d'euros et dans une moindre mesure de Natexis Arbitrage (PNB 2004 de 7,8 millions d'euros, soit + 7 % par rapport à 2003) dans un marché difficile caractérisé par la faible croissance des marchés actions, des spreads de crédit corporate extrêmement serrés et une forte baisse de la volatilité des actions.
- La direction **Fusions & acquisitions** voit son PNB diminuer de 9% à 5,8 millions d'euros, malgré la forte progression de la contribution de Natexis Bleichroeder (1,5 millions d'euros contre 0,7 millions d'euros en 2003).

Capital investissement et gestion de fortune

Avec 51 % de progression de PNB en 2004 par rapport à 2003, le pôle Capital investissement et gestion de fortune enregistre une bonne performance sur 2004, le principal contributeur étant le Private equity (+ 61,4 millions d'euros en 2004 par rapport à 2003). Le pôle Capital investissement et gestion de fortune contribue à hauteur de 7 % au total du PNB des pôles.

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Private equity | 145,4 | 84,0 | +73% |
| Gestion de fortune | 43,2 | 40,5 | +7% |
| | ----- | ----- | ----- |
| PNB du pôle Capital investissement et gestion de fortune | 188,6 | 124,5 | + 51 % |

- Le PNB du **Private equity** se hisse à 145,4 millions d'euros en 2004, en augmentation de 61,4 millions d'euros (+73 %) par rapport à 2003. La contribution de Natexis Investment Corp à New York progresse significativement pour atteindre 22,9 millions d'euros cette année, contre 6,1 millions d'euros en 2003. La progression du PNB en 2004 par rapport à 2003 provient essentiellement des plus-values réalisées (154 millions d'euros, soit +65,9 millions d'euros), les dotations aux provisions étant en légère progression par rapport à 2004 (+9,5 millions d'euros).

En dépit des plus-values importantes réalisées en 2004, les plus-values latentes ressortent à 148 millions d'euros en fin d'année, en baisse seulement de 55 millions d'euros par rapport à fin 2003.

Les investissements de Natexis Private Equity avoisinent les 312 millions d'euros cette année, en nette progression (+ 54 millions d'euros) par rapport à 2003, 53 % des prises de participation 2004 ayant été réalisées sur ressources propres. La répartition des investissements par activité révèle une forte progression des activités venture et développement au détriment du « LBO » :

| | | | |
|----------------------|----------------------|----------|----------|
| - développement | 127 millions d'euros | (+ 57 %) | |
| - venture | 62 millions d'euros | (+ 55 %) | |
| - transmission (LBO) | 67 millions d'euros | | (- 19 %) |
| - international | 55 millions d'euros | (+ 1 %) | |

A 2,2 milliards d'euros, les capitaux gérés, qui intègrent les fonds levés dès leur souscription et les plus-values latentes, présentent une hausse de 14 % (+281 millions d'euros) par rapport à fin 2003, le compte propre représentant 53 % des capitaux gérés. Ils se répartissent comme suit :

| | | |
|----------------------|----------------------|----------|
| - développement | 647 millions d'euros | (+ 1 %) |
| - venture | 519 millions d'euros | (+ 2 %) |
| - transmission (LBO) | 402 millions d'euros | (+ 2 %) |
| - international | 671 millions d'euros | (+ 61 %) |

- Le PNB de la **Gestion de fortune** s'élève à 43,2 millions d'euros en 2004, en progression de 7 % par rapport à 2003.

Jusqu'alors plutôt orientée sur la gestion de valeurs mobilières, la Banque Privée Saint Dominique s'est donnée en 2004 les moyens de devenir un véritable établissement de gestion de fortune. En début d'année l'offre s'est élargie à l'ensemble des grandes classes d'actif, instruments financiers, mais aussi désormais, immobilier, produits à caractéristiques fiscales et objets d'art.

Les capitaux gérés s'élèvent à 2,3 milliards d'euros à fin 2004 en progression de 6 % par rapport à fin 2003, 57 % des fonds étant gérés dans des OPCVM et 43 % en titres directs.

Le PNB de la Banque Privée Saint Dominique à fin 2004 atteint 21,3 millions d'euros, soit +9 % par rapport à celui réalisé en 2003.

Les encours de Natexis Private Banking Luxembourg S.A., filiale spécialisée dans l'ingénierie patrimoniale, progressent de 33 % à 1,9 milliard d'euros, essentiellement grâce à la collecte propre. Le PNB en revanche connaît une croissance plus modérée (+4 %) et s'élève à 21,8 millions d'euros pour l'année 2004.

Services

Le PNB du pôle Services s'élève à 608,7 millions d'euros pour l'exercice 2004, en progression de 8 % par rapport à 2003. Il concourt à hauteur de 24 % au total du PNB des pôles.

Les 2 directions qu'il regroupe, les Services bancaires, financiers et technologiques et la Gestion pour compte de tiers, connaissent des évolutions différenciées :

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| SBFT | 237,7 | 245,6 | - 3 % |
| Gestion pour compte de tiers | 371,0 | 316,1 | + 17 % |
| | ----- | ----- | ----- |
| PNB du pôle Services | 608,7 | 561,7 | + 8 % |

Services bancaires, financiers et technologiques

Le PNB de la direction Services bancaires, financiers et technologiques est en léger retrait par rapport à 2003, à 237,7 millions d'euros contre 245,6 millions d'euros en 2003.

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Services bancaires | 86,9 | 75,1 | + 16% |
| Services financiers | 131,6 | 152,7 | - 14% |
| Services aux particuliers | 18,8 | 17,8 | +6 % |
| | ----- | ----- | ----- |
| PNB de la direction SBFT | 237,7 | 245,6 | - 3 % |

- Avec 86,9 millions d'euros pour l'exercice 2004, le PNB des **Services bancaires** est en progression de 16 % par rapport à 2003.
Le parc des cartes représente 3,7 millions d'unités à fin 2004, en hausse de 4 % par rapport à 2003. A noter que la croissance du parc de cartes s'accompagne d'une amélioration continue de la qualité (croissance des cartes de paiement haut de gamme). Le développement du parc de cartes professionnelles reste très dynamique avec une croissance autour de 20 % sur 2004. Les paiements par carte se sont accrus de près de 6 % sur une année.
L'activité Chèques et systèmes d'échange des Services bancaires affiche une évolution contrastée, avec une progression significative des paiements internationaux (+25 % par rapport à 2003) et des opérations de masse SIT (+6 % par rapport à 2003) tandis que les volumes sur le recouvrement des chèques nationaux continuent de décroître (-4 % par rapport à 2003).
- La baisse du PNB des **Services financiers** (-14 % par rapport à 2003) provient essentiellement de l'arrêt des activités «Courant d'ordres» de Xéod Services. A 131,6 millions d'euros, le PNB des Services financiers s'inscrit au niveau de son objectif budgétaire : les résultats décevants de la tenue comptable d'OPCVM (suite au départ de clients extérieurs) et des filiales LineBourse (courtier en ligne), Samic (SSI spécialisée dans les logiciels de banque de gestion privée) et Slib (éditeur de progiciels bancaires) sont compensés par la bonne tenue des activités de la Production Financière (9 % de croissance de l'encours conservé, malgré un recul de 3 % du nombre de portefeuilles conservés).

Gestion pour compte de tiers

Les encours gérés et le PNB des métiers de la Gestion pour compte de tiers progressent en 2004 respectivement de 7 % et 17 %.

| <i>En milliards d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|--|-------------|-------------|--------------|
| Asset Management | 49,2 | 45,0 | + 9 % |
| Epargne salariale | 11,5 | 11,7 | -2 % |
| Assurance | 21,0 | 19,4 | + 9 % |
| Gestion d'actifs immobiliers | 1,1 | 1,1 | +5 % |
| | ----- | ----- | ----- |
| Total des encours gérés pour compte de tiers fin de période | 82,8 | 77,2 | + 7 % |

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Asset Management | 120,2 | 83,0 | + 45 % |
| Epargne salariale | 84,2 | 72,0 | + 17 % |
| Assurance | 157,3 | 152,0 | + 3 % |
| Gestion d'actifs immobiliers | 9,3 | 9,1 | + 3 % |
| | ----- | ----- | ----- |
| PNB total des activités de Gestion pour compte de tiers | 371,0 | 316,1 | + 17 % |

La contribution des différentes lignes de métier s'analyse comme suit :

- Asset Management

La très vive augmentation du PNB de la gestion collective par rapport à l'exercice précédent (+ 45 % à 120,2 millions d'euros) résulte de l'effet conjoint de l'augmentation des encours (portée d'une part par le rebond des marchés financiers entre 2003 et 2004 et d'autre part, par une collecte 2004 significative), et de la qualité de la gestion (qui a permis de dégager des commissions de « sur performance » importantes sur certains fonds dédiés).

Les capitaux gérés s'élèvent à 49,1 milliards d'euros à fin 2004, en progression de 9 % par rapport à fin 2003 (hors mandats d'assurance). Les OPCVM « actions » enregistrent pour la première fois depuis 3 ans une progression des encours gérés de l'ordre de 30%.

Fin décembre 2004, la part de marché globale de Natexis Asset Management est de 6,35 %, soit la 4^e place du classement (*source : Europerformance*).

Natexis Banques Populaires a prévu de regrouper en 2005 ses activités de gestion d'actifs au sein de Natexis Asset Management. Natexis Asset Management absorbera ainsi une filiale de Natexis Interépargne spécialisée dans la gestion de Fonds commun de placement entreprise (FCPE). Les moyens des 2 entités seront ainsi mutualisés en matière de recherche et de gestion.

Parallèlement, Natexis Asset Management poursuit l'externalisation de sa gestion administrative. Outre l'administration de fonds, le middle office, l'attribution de performances, le reporting et certains services informatiques vont sortir de son périmètre d'activité. Ce processus va aboutir à la création de Natexis Investor Servicing, filiale à 100 % de Natexis Banques Populaires.

- Epargne salariale

Le PNB de l'Epargne Salariale à fin décembre 2004 s'établit à 84,2 millions d'euros dont 9,8 millions d'euros au titre de Natexis Intertitres, et 74,4 millions d'euros pour Natexis Interépargne. Il est en progression de 17 % par rapport à 2003 (+12,2 millions d'euros).

La mise en œuvre des mesures fiscales prises par les pouvoirs publics en faveur de la consommation a représenté un véritable défi pour Natexis Interépargne au cours de l'année 2004 :

- à fin décembre 2004, le montant total des rachats liés à ces mesures s'élève à 1,2 milliard d'euros ;

- ce dispositif a eu un impact non négligeable sur le PNB : la facturation perçue au titre des demandes de règlements a plus que compensé l'accroissement des charges liées aux traitements des remboursements des avoirs ainsi que la baisse encore peu sensible des produits de gestion.

A fin 2004, les encours moyens gérés s'élèvent ainsi à 11,7 milliards d'euros contre 11,4 milliards d'euros à fin 2003, l'effet valorisation ayant compensé la décollecte liée aux mesures d'encouragement à la consommation des ménages.

- Assurance

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 10,7 % à fin décembre 2004 par rapport à fin décembre 2003. Sur le périmètre France (hors Natexis Life et Bancassurance Popolari), la hausse est plus sensible (+13 %), les produits Fructi-Sélection Vie (+12,5 %) et Solévia (+35 %) représentant 67,5 % du chiffre d'affaires cumulé.

Le chiffre d'affaires en Unités de Compte France augmente de +12,8 % par rapport à fin décembre 2003 et atteint 285,9 millions d'euros. Il représente 13 % du chiffre d'affaires total. La part du chiffre d'affaires UC reste stable par rapport à 2003. Ces chiffres confirment la réticence des clients à investir sur des supports à risque. Cette tendance se retrouve chez les autres bancassureurs puisque la part du chiffre d'affaires UC représente 13 % du chiffre d'affaires total du G11.

Le chiffre d'affaire prévoyance s'élève à 109 millions d'euros et augmente de 25 %. Cette croissance est principalement expliquée par les contrats MAV (MultiRisques Accident de la Vie) lancée au 4^e trimestre 2003 et par les produits Sécuri+/Pro.

Le PNB global de la filiale Natexis Assurances atteint ainsi 157,3 millions d'euros contre 152 millions d'euros en 2003 (+ 3 %).

Poste clients

Le PNB du pôle Poste clients s'élève à 633,6 millions d'euros, en progression de 3 % par rapport à l'exercice 2003. Ce poste contribue à hauteur de 24 % au PNB des métiers.

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 à périmètre constant | 2003 courant (hors ORT) | Variation 2004/2003 constant |
|----------------------------------|--------------|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Coface | 531,4 | 518,9 | 487,7 | + 2 % |
| Affacturage | 102,2 | 98,0 | 98,0 | + 4 % |
| PNB du pôle Poste clients | 633,6 | 616,8 | 585,7 | + 3 % |

Coface

En avril 2004, Coface a acquis auprès du groupe Reuters 100 % du capital de la société ORT SAS et de ses filiales. ORT est un acteur majeur du marché de l'information commerciale et de solvabilité sur les entreprises en France et en Belgique. Coface, déjà actionnaire à 100 % de Coface SCRL, devient ainsi le leader français de l'information d'entreprise, par l'addition des expertises de Coface SCRL et de Coface ORT. Du fait de la significativité des enjeux, un pro forma de gestion a été réalisé pour ORT sur l'année 2003 (période avril à décembre 2003).

- Le chiffre d'affaires global de Coface progresse de 1% :
 - Le chiffre d'affaires de l'assurance (+1 %) a été pénalisé par un certain nombre de facteurs masquant sa dynamique réelle, notamment l'arrêt de la vente de polices jugées trop risquées qui engendre une perte de chiffre d'affaires de plus de 4 millions d'euros (effet base 2003) en Allemagne, ainsi que des créances irrécouvrables et des mali de liquidation de provisions pour primes. Par ailleurs, les premiers mois de 2003 enregistraient de forts montants liés à des rattrapages sur l'année 2002 et d'importantes révisions tarifaires notamment en Allemagne et en Italie (1,3 % d'impact).
Sur les métiers de services, la stagnation du chiffre d'affaires est principalement imputable à la signature de la nouvelle convention financière de gestion des procédures publiques : en effet, Coface gère depuis 1946, pour le compte de l'Etat, une large gamme de garanties destinées à soutenir les exportations françaises. Jusqu'à cette année, la rémunération de Coface était fixée forfaitairement. A partir de 2004, la rémunération de Coface est ajustée en fonction de l'activité réelle liée à la gestion publique et de gains de productivité contractuellement garantis par Coface à l'Etat. Elle sera également fonction de la qualité du service que rendra Coface aux acteurs français du commerce extérieur et à l'Etat.
- L'équivalent PNB de Coface s'élève à 531,4 millions d'euros à fin 2004 (+ 2 % par rapport à 2003).
 - L'assurance contribue à hauteur de 228 millions d'euros (+5 %), la charge de sinistre s'élevant à 366,5 millions d'euros contre 313,1 millions d'euros en 2003. Le loss ratio ressort ainsi à 45 %, signe d'un bon niveau de sinistralité. Il convient de rappeler le changement de méthode de provisionnement pratiqué en 2003 par la filiale allemande « AKC », dont la pratique antérieure conduisait à un sur-provisionnement important par rapport à la méthode française dite de « loss ratio ultime » et qui avait eu un impact positif sur la charge de sinistre 2003. Hors cet effet le loss ratio s'établissait l'an dernier à 52 %.
 - Le PNB des services progresse de 1 % seulement à 303,4 millions d'euros en raison de la baisse de rémunération des procédures publiques.

Affacturage

Après le fort ralentissement de la croissance des années 2002 et 2003 (respectivement +3,8 % et +1,5 %), 2004 marque le retour d'une progression à deux chiffres : avec 81,6 milliards d'euros, le montant des créances prises en charge progresse en effet en France de +11,3 %.

Natexis Factorem confirme sa position de troisième factor français en détenant 12,9 % du marché français.

Natexis Factorem a bénéficié pleinement de la bonne santé du marché de l'affacturage cette année, le chiffre d'affaires potentiel des nouveaux contrats démarrés en 2004 affichant une hausse de 15 % par rapport à 2003 à 3,34 milliards d'euros. Cette performance, concrétisée par l'arrivée de près de 1 400 nouveaux clients, est due également au dynamisme commercial et à la réactivité de Natexis Factorem.

Sur un an, la progression du chiffre d'affaires affacturé ressort à +13 % (10,9 milliards d'euros), l'apport de la filiale Allemande VR-Factorem représentant le tiers de l'évolution du chiffre d'affaires affacturé global.

Le PNB atteint 102,2 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à 2003, malgré la baisse sensible des taux de commissions. Celle-ci s'explique par la proportion croissante de chiffre d'affaires réalisé avec les grands comptes, notamment sur les contrats confidentiels, et d'une érosion générale des taux de marge sous la pression concurrentielle.

Eléments hors pôles

Le PNB hors pôles s'élève en 2004 à 119,8 millions d'euros contre 90,7 millions d'euros en 2003, soit une progression de 29 millions d'euros.

- Les Systèmes d'information et logistique dégagent un PNB de 38 millions d'euros en hausse de 7 % par rapport à 2003 et généré essentiellement par Altaïr dont le PNB sur clientèle propre progresse de 27 % par rapport à 2003.
- Les «Activités institutionnelles», qui recouvrent un ensemble d'opérations réalisées pour le compte de l'Etat, contribuent à hauteur de 18,5 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros un an auparavant, l'intégralité de l'évolution s'expliquant par la progression des intérêts moratoriés encaissés (+5,9 millions d'euros).
- Le PNB réalisé par les «Filiales immobilières» atteint 9,6 millions d'euros contre 14,1 millions d'euros en 2003, en raison d'une plus-value importante réalisée sur l'exercice 2003.
- Le PNB de la «Trésorerie sociale et des autres éléments» représente 53,8 millions d'euros contre 27,5 millions d'euros en 2003, la progression provenant notamment des structures émettrices d'actions préférentielles et de l'appréciation du portefeuille d'actions propres.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation

Après deux exercices de relative stabilité des charges consolidées du groupe Natexis Banques Populaires (+2,7 % en 2002, +1,4 % en 2003), l'exercice 2004 enregistre un accroissement de charges lié à la mise en œuvre de projets prioritaires concernant le pilotage de la banque et le développement de son activité à 1 857 millions d'euros pour l'exercice 2004, les charges d'exploitation de Natexis Banques Populaires progressent de 5 % en 2004 par rapport à l'exercice 2003, dont +6 % au titre des charges de personnel et +4 % au titre des autres charges d'exploitation. Elles se répartissent à hauteur de 1060 millions d'euros (57 %) en charges de personnel et 797 millions d'euros (43 %) en autres charges d'exploitation.

Les effectifs

Après deux exercices consécutifs (2002/2003) de quasi stabilité, les effectifs CDI/CDD de Natexis Banques Populaires s'élèvent à 12 532 ETP à fin décembre 2004, soit un accroissement en flux nets de 212 ETP (+1,7 %) par rapport à fin décembre 2003.

L'analyse de la contribution des pôles à l'accroissement des effectifs en 2004 montre des évolutions différenciées :

| Pôles | Evolution 2004/2003 (en ETP) |
|--|------------------------------------|
| Grandes clientèles, financements et marchés | +132 |
| Capital investissement et gestion de fortune | -9 |
| Services | -45 |
| <i>SBFT</i> | -97 |
| <i>GCT</i> | +52 |
| Poste clients | +106 |
| SIL | -10 |
| Fonctions d'appui | +38 |

- Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés a accru ses effectifs de 132 ETP par rapport à fin 2003, dont près de la moitié à l'international avec notamment 57 recrutements sur la filiale Natexis Algérie. Les Financements structurés et marchés voient également leur effectif augmenter (+ 43 ETP), avec, outre les recrutements sélectifs sur les postes de front office et commerciaux, un renforcement sensible des fonctions de contrôle.
- Sur le pôle Services, on observe une diminution importante des effectifs de la direction SBFT, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de rationalisation « CAP 2005 ». A l'inverse, le net accroissement des effectifs de la Gestion pour compte de tiers s'explique pour moitié par les recrutements sur les activités d'«asset management» et pour moitié par le renforcement des effectifs de l'épargne salariale dans le cadre son développement.
- L'augmentation des effectifs du pôle Poste clients (+106 ETP) s'explique à hauteur de 83 ETP par les recrutements de Coface et 23 ETP par l'ouverture de la succursale allemande d'affacturage VR Factorem.
- Enfin, le renforcement des fonctions de contrôle interne et les grands projets transversaux sont à l'origine de l'augmentation des effectifs des directions fonctionnelles.

Les frais de personnel

Les charges de personnel progressent sensiblement en 2004 (+ 6 %, soit +63 millions d'euros) en raison :

- de la croissance des effectifs salariés du groupe (CDI/CDD). Les effectifs moyens CDI/CDD se sont en effet accrus de 179 ETP entre 2003 et 2004.
- de l'augmentation de la masse salariale consécutive aux mesures d'avancement prises courant 2004
- de l'accroissement significatif des charges liées à l'intéressement et à la participation et de certaines rémunérations variables, corrélativement à l'amélioration des résultats de Natexis Banques Populaires.

Les autres charges d'exploitation

L'augmentation modérée des autres charges d'exploitation (+4 %, soit 28,8 millions d'euros) recouvre une double tendance : d'une part, une croissance des charges liée pour l'essentiel à la mise en oeuvre des projets visant à renforcer le pilotage et le contrôle de la banque, ainsi qu'à développer ses métiers ; d'autre part, une maîtrise de nos coûts de fonctionnement sur certains postes de charges récurrentes :

- la mise en œuvre de grands chantiers transversaux et la montée en puissance des projets de développements informatiques ont nécessité un recours accru à l'assistance extérieure. Il s'agit

d'une part, des projets réglementaires (IAS, Mac Donough), d'autre part, de projets de rationalisation et de modernisation des outils dans un certain nombre de domaines prioritaires (pilotage, flux, marchés, etc...)

- en revanche, des efforts de maîtrise des coûts se poursuivent sur les charges récurrentes, en particulier pour la production informatique, les charges de logistique et les frais de documentation et de bases de données.

A noter que les effets périmètre en 2004 (hors ORT) ont eu un impact de 5,5 millions d'euros.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation ressort à 68,6 %, ce qui représente une amélioration de 2,4 points par rapport à l'exercice précédent (71 %). Hors Coface, cette amélioration est encore plus sensible, avec un coefficient d'exploitation ramené à 64,8 %, contre 67,5 % en 2003.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 851,1 millions d'euros pour l'exercice 2004, en progression de 18% par rapport à 2003.

FORMATION DU RESULTAT NET

Politique de couverture des risques

Le coût du risque représente 104 millions d'euros contre 211 millions en 2003 (-51 %). Il recouvre 115,6 millions d'euros de dotations nettes aux provisions sur des risques individualisés et une reprise nette de 11,4 millions d'euros des provisions générales.

Il convient à cet égard de rappeler que la politique de couverture des risques de Natexis Banques Populaires s'articule autour de trois éléments :

- les provisions pour risques individuels couvrent 62,8 % des encours douteux contre 59,5% en 2003.
Les dotations nettes de l'exercice soit 116 millions d'euros s'inscrivent en baisse de 22 % par rapport à l'année 2003.
- les provisions générales s'appliquent à des encours sains mais relevant de secteurs d'activité, de catégories de risques ou de zones géographiques justifiant une vigilance particulière. Elles représentent un stock de 371 millions d'euros contre 392 millions d'euros à fin 2003, cette évolution étant le résultat d'une reprise nette de provision pour 11,4 millions d'euros et d'un écart de conversion de 9,6 millions d'euros.
- par ailleurs, le FRBG a été maintenu au niveau de fin 2003 soit 242 millions d'euros.

Provisions générales

Les provisions pour risques pays atteignent 126 millions d'euros et ont fait l'objet d'une reprise nette de 3,4 millions d'euros résultant de la baisse des encours sur certains pays provisionnés (en Amérique Latine et en Asie) et, à l'inverse, de dotations nettes sur l'Afrique et le Moyen Orient.

Les provisions sectorielles s'élèvent à 186 millions d'euros. Au sein de celles-ci, le provisionnement des encours relevant de secteurs placés sous vigilance a fait l'objet d'une reprise nette de 3,5 millions d'euros, résultant d'une diminution des encours due à l'amélioration de la notation des entreprises, dont l'effet a été partiellement compensé par une augmentation du taux de provisionnement des secteurs les plus risqués. Par ailleurs, la provision de 90 millions d'euros constituée à fin 2003 en couverture de risque potentiel sur certains grands dossiers européens a été maintenue. Il en a été de

même de la provision de 80 millions de dollars en couverture du risque « non investment grade » aux Etats-Unis, ce qui conduit en contrevaieur euro à une reprise de 4,5 millions d'euros.

Provisions individualisées

Les dotations nettes aux provisions individualisées s'élèvent à 116 millions d'euros contre 149 millions d'euros pour l'exercice 2003 lui-même très en retrait par rapport à 2002. L'amélioration sensible de la charge du coût du risque individualisée reflète le moindre nombre de dossiers entrés en créances douteuses. La quasi-totalité du coût du risque individualisé est concentrée sur vingt-six contreparties.

- Par pôle, le coût du risque individualisé évolue comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 |
|--|--------------|--------------|
| Grandes clientèles, financements et marchés | (104) | (134) |
| Capital investissement et gestion de fortune | (1) | 1 |
| Services | (1) | (2) |
| Poste clients | (6) | (4) |
| Autres | (4) | (10) |
| Coût du risque individualisé | (116) | (149) |

Détail du pôle Grandes clientèles, financements et marchés :

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Corporate France | (66) | (76) |
| International | 4 | (12) |
| Matières premières | (2) | (10) |
| Financements structurés | (31) | (23) |
| Marchés | (9) | (13) |
| Total | (104) | (134) |

Au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, l'ensemble des métiers bénéficie de la baisse de la sinistralité traduite par un nombre plus faible de dossiers entrés en créances douteuses, à l'exception des financements structurés pénalisés par certains dossiers nord américains.

- Par zone géographique, le coût du risque individualisé évolue comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Afrique | (7) | (5) |
| Amérique Centrale et Latine | (9) | (18) |
| Amérique du nord | (21) | (18) |
| Asie | 4 | (3) |
| Europe de l'est | 1 | (1) |
| Europe de l'ouest | (84) | (104) |
| Total | (116) | (149) |

Le coût du risque individualisé est concentré sur l'Europe de l'ouest pour l'essentiel et dans une moindre mesure en Amérique du nord.

En Europe de l'ouest, en 2004, la charge de sinistre est centrée sur la France (83 millions d'euros) alors qu'en 2003 elle se répartissait entre la France pour 59 millions d'euros et les autres pays pour 44 millions d'euros.

Coût du risque global

Par pôle, le coût du risque évolue comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 |
|--|--------------|--------------|
| Grandes clientèles, financements et marchés | (91) | (197) |
| Capital investissement et gestion de fortune | (1) | 1 |
| Services | (1) | (2) |
| Poste clients | (6) | (4) |
| Autres | (5) | (9) |
| Total | (104) | (211) |

Détail du pôle Grandes clientèles, financements et marchés :

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 |
|----------------------------|-------------|--------------|
| Corporate France | (57) | (149) |
| International | (11) | (4) |
| Matières premières | (9) | (10) |
| Financements structurés | (18) | (18) |
| Marchés | 4 | (16) |
| Total | (91) | (197) |

Le Corporate France enregistre une très nette diminution du coût du risque ; outre l'amélioration du coût du risque individualisé, l'exercice 2004 bénéficie d'une reprise de provision sectorielle de près de 9 millions d'euros due à l'amélioration de la notation de la clientèle alors que l'exercice 2003 avait enregistré une importante provision prudentielle au titre des dossiers de place européens.

Les Matières premières enregistrent une dotation de 7 millions d'euros du fait de l'augmentation des encours provisionnés au titre du risque sectoriel négoce.

Les activités de marchés bénéficient, outre l'amélioration du risque individualisé, d'une reprise de 12 millions d'euros au titre du risque géographique, due principalement à la réduction des encours sur l'Amérique Latine.

Autres éléments

- Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 7 millions d'euros contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ils sont constitués pour l'essentiel :
 - de plus-values sur cessions de titres de participation à hauteur de 11 millions d'euros,
 - de pertes de valeur sur immobilisations incorporelles pour 4 millions d'euros.
- La quote-part des sociétés mises en équivalence reste stable à 10 millions d'euros, soit une contribution identique à l'exercice 2003. La part des filiales appartenant au pôle Capital investissement est en hausse de 2 millions d'euros grâce au résultat de BP Développement tandis que celle des filiales du pôle Services enregistre une baisse de 2 millions d'euros relative à l'évolution du résultat d'Assurances Banque Populaire IARD.
- La conjonction de ces éléments conduit à un résultat courant avant impôt de 764 millions d'euros contre 533 millions d'euros, soit une augmentation de 43 %.
- Les éléments exceptionnels font ressortir une charge de 10 millions d'euros contre un produit de 17 millions d'euros en 2003. Cette charge comprend principalement le coût du programme d'attribution d'options d'actions aux salariés de Coface (7,7 millions d'euros) et diverses charges correspondant aux résultats antérieurs des filiales entrées dans le périmètre de consolidation en 2004 (2 millions d'euros). En 2003 le produit de 17 millions d'euros résultait essentiellement de 24 millions d'euros de produits de dégrèvement de TVA et taxe sur les salaires au titre des opérations de trésorerie effectuées dans le cadre des accords de consolidation de l'ex-BFCE et de 10 millions d'euros de charges au titre des résultats antérieurs des filiales nouvellement consolidées en 2003.
- L'impôt sur les bénéfices s'inscrit en hausse à 220 millions d'euros contre 157 millions d'euros en 2003. Cette évolution résulte de la nette progression du résultat fiscal consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence qui constitue

la base imposable théorique au taux courant. Cette augmentation de 198 millions d'euros explique à elle seule, si on lui applique le taux théorique d'imposition de 35,43 % applicable en France, une charge supplémentaire de 70 millions d'euros.

- Les amortissements des écarts d'acquisition s'élèvent à 54 millions d'euros et sont constitués de l'amortissement normal correspondant aux plans en cours pour un montant de 46 millions d'euros auxquels s'ajoute une charge exceptionnelle de 8 millions d'euros au titre des dépréciations consécutives à la revue des lignes à la fin de l'exercice.

ANALYSE DU RESULTAT COURANT PAR POLE

Le résultat courant avant impôt de l'ensemble des pôles progresse très significativement en 2004.

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 constant | Variation |
|--|------------|---------------|---------------|
| Grandes clientèles, financements et marchés | 398 | 277 | + 44 % |
| Capital investissement et gestion de fortune | 85 | 24 | + 251 % |
| Services | 185 | 155 | + 20 % |
| Poste clients | 126 | 123 | + 2 % |
| | ----- | ----- | ----- |
| Total des contributions au résultat courant | 794 | 579 | + 37 % |

Grandes clientèles, financements et marchés

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|-------------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Produit net bancaire | 1 157,4 | 1 092,2 | + 6 % |
| Charges d'exploitation | - 655,6 | - 620,3 | + 6 % |
| Résultat brut d'exploitation | 501,8 | 471,9 | + 6 % |
| Coefficient d'exploitation | 56,6 % | 56,8% | - 0,2 pts |
| Coût du risque | - 91,3 | - 196,8 | - 54 % |
| Résultat courant avant impôt | 398,0 | 276,8 | + 44 % |

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés dégage un résultat courant avant impôt de 398 millions d'euros, en augmentation de 44 % par rapport à 2003. A 501,8 millions d'euros, le RBE progresse de 6%, sous l'effet conjugué de la progression symétrique du PNB et des charges. Le coefficient d'exploitation s'améliore légèrement pour s'établir à 56,6 %. Le coût du risque est plus que divisé par deux par rapport à l'année 2003 qui avait été fortement impactée par des provisions sectorielles liées aux risques potentiels sur des grands dossiers européens de place et par quelques risques individuels significatifs.

Capital investissement et gestion de fortune

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|-------------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Produit net bancaire | 188,6 | 124,5 | + 51 % |
| Charges d'exploitation | - 88,9 | - 80,7 | + 10 % |
| Résultat brut d'exploitation | 99,6 | 43,8 | + 127 % |
| Résultat courant avant impôt | 85,2 | 24,3 | +251 % |

L'évolution du résultat courant avant impôt du pôle Capital investissement et gestion de fortune (+ 60,9 millions d'euros) traduit l'évolution du PNB (+ 64,1 millions d'euros), la progression importante des charges s'expliquant d'une part, par l'entrée dans le périmètre de Sopromec et d'autre part, par l'augmentation des honoraires d'investissements et par des indemnités de départ exceptionnelles.

Services

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | Variation |
|-------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Produit net bancaire | 608,7 | 561,7 | + 8 % |
| Charges d'exploitation | - 407,8 | - 399,7 | + 2 % |
| Résultat brut d'exploitation | 200,9 | 162,1 | + 24 % |
| Coût du risque | - 1,2 | - 2,0 | - 38 % |
| Résultat courant avant impôt | 185,5 | 155,0 | +20 % |

Sous l'effet conjugué de la progression du PNB (+8 %) et d'une bonne maîtrise des charges (+2 %), le résultat courant avant impôt du pôle Services progresse de 20 % pour s'établir à 185,5 millions d'euros.

Poste clients

| <i>En millions d'euros</i> | 2004 | 2003 constant | Variation |
|-------------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Produit net bancaire | 633,6 | 616,8 | + 3 % |
| Charges d'exploitation | - 503,1 | - 491,9 | + 2 % |
| Résultat brut d'exploitation | 130,4 | 124,9 | + 4 % |
| Coût du risque | -5,6 | -3,7 | + 52% |
| Résultat courant avant impôt | 125,7 | 122,9 | + 2% |

Le résultat courant avant impôt du pôle Poste clients progresse de 2 % pour s'établir à 125,7 millions d'euros. Les charges sont bien maîtrisées avec une progression limitée de 2 % par rapport à 2003.

4 – Gestion des risques

PRINCIPES ET DISPOSITIF GÉNÉRAL

Le dispositif de maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire dont il est membre. Trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale sont en place : l'auto-contrôle, les contrôles de deuxième niveau et le contrôle de troisième niveau assuré par l'Inspection générale. Les principales unités de contrôles de deuxième niveau, toutes indépendantes des Directions opérationnelles, sont la direction des Risques, le département de Déontologie, le département de la Prévention de la délinquance financière et la direction du Contrôle interne rattachés au Secrétariat général ainsi que le département de la Sécurité des systèmes d'information, rattaché aux Systèmes d'information et logistique. Le comité de coordination des fonctions de contrôle, créé en 2003, assure, sous la présidence du Directeur général, la coordination de ces différents intervenants et se réunit à un rythme mensuel.

Le dispositif de maîtrise des risques s'organise également autour du comité des grands risques et des différents comités des risques.

Réunissant autour du Président l'ensemble des directeurs opérationnels, ainsi que la direction des Risques, la direction du Contrôle interne et l'Inspection générale, le comité des grands risques a pour but de suivre les principaux risques de la banque, d'en mesurer les évolutions et de prendre préventivement les mesures correctrices. Le comité des grands risques apprécie aussi la qualité des dispositifs de sécurité mis en place dans chaque filiale comme celle des outils de suivi des risques. Ses travaux ont porté en 2004 sur le financement LBO, les risques opérationnels, les titrisations chez Natexis Banques Populaires, les plans de continuité d'activité et les polices d'assurance de Natexis Banques Populaires.

De manière plus opérationnelle et avec des fréquences plus importantes, les comités des risques, mis en place dans les grandes filières d'activité, associent les responsables opérationnels, la direction des Risques et l'Inspection générale. A l'occasion de la mise en place de la nouvelle organisation interne chez Natexis Banques Populaires, ces comités ont été revus pour prendre en compte la nouvelle organisation. Il s'agit :

- du comité de crédit du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, et des filiales qui lui sont rattachées,
- du comité des risques pays,
- des comités des risques du pôle Marché et des filiales qui lui sont rattachées,
- du comité des risques de la direction Services bancaires, financiers et technologiques,
- du comité des risques de la direction Gestion pour compte de tiers,
- des comités des risques et des comités d'investissement du pôle Capital investissement et gestion de fortune,
- des comités des risques du pôle Poste clients (Coface et Natexis Factorem),
- des divers comités de dépassements.

Le comité des risques opérationnels a vocation à apprécier de manière transversale l'ensemble des risques opérationnels de Natexis Banques Populaires.

ORGANISATION DE LA DIRECTION DES RISQUES

La direction des Risques est organisée en 5 départements :

- risques de contrepartie / risques pays
- risques de marché
- risk management / contrôle / reporting
- risques opérationnels
- risques assurables.

La direction des Risques fixe les règles de délégation des directions opérationnelles. Natexis Banques Populaires a revu son système de délégation à l'occasion de la réorganisation et conserve un système de délégation très centralisé. A ce titre, la direction des Risques émet un avis sur l'ensemble des risques de contreparties à l'occasion de nouvelles prises de risques et de renouvellement de concours.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU RATIO PRUDENTIEL DE SOLVABILITÉ

Piloté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, le projet de préparation de la réforme du ratio de solvabilité (Bâle II) pour le Groupe Banque Populaire est fortement relayé en interne chez Natexis Banques Populaires, où Direction financière, direction des Risques et Informatique travaillent conjointement avec les métiers afin de mettre en œuvre les outils nécessaires à un calcul du premier ratio en 2005, selon la méthode dite des notations internes.

Ce chantier, structuré par sous-projets (notations, défauts, gestion des garanties reçues, informationnel, déploiement, calcul du ratio), entre dans une phase de finalisation en 2005 alors que de nombreuses avancées ont poursuivi la mise en adéquation avec les exigences réglementaires des méthodes d'appréciation des risques, des suivis statistiques et des données d'historiques et de back-testing.

En 2004, le nouvel outil de notation des contreparties corporate a été déployé, les modèles statistiques qui les sous-tendent, ayant été élaborés conjointement entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et Natexis Banques Populaires. La valorisation des garanties, selon une typologie et des méthodes normées en cohérence avec les textes réglementaires a été largement entamée. La base des défauts et des pertes a été enrichie de la reconstitution d'historiques. Ces travaux sont progressivement déployés sur tout le périmètre de Natexis Banques Populaires. Ils seront enrichis tout au long de l'année 2005, avec notamment la mise en place au cours du premier semestre d'un nouvel outil de notation des contreparties interbancaires et l'implémentation d'un outil dédié au calcul du ratio réglementaire.

LES RISQUES DE CRÉDIT

Encours moyens de crédits à la clientèle en 2004 (bilan et hors bilan), données de gestion :

Grandes clientèles, financements et marchés : 68,4 milliards d'euros

| | | |
|--------------------------------|---|------------------------|
| Corporate France | } | 36,4 milliards d'euros |
| Crédit-bail | } | 5,5 milliards d'euros |
| Financements à l'international | } | 12,1 milliards d'euros |
| Matières premières | } | 3,7 milliards d'euros |
| Financements structurés | } | 10,7 milliards d'euros |

Affacturage } 2,3 milliards d'euros

Répartition des encours par note interne au 31 décembre 2004

En 2004, le déploiement du système de notation s'est poursuivi, en harmonisation avec les travaux menés au sein du Groupe Banque Populaire. L'échelle de notation pour le corporate est de 16 plots pour les contreparties saines (1 étant la meilleure note), quatre catégories de défaut étant d'autre part définies. La qualité des risques en 2004 est restée relativement stable, en notant par ailleurs une amélioration des risques entreprises au regard des notations externes.

A titre indicatif, la répartition des engagements corporate notés suivant le nouveau système au 31 décembre 2004 était la suivante :

| | |
|--|-------------|
| Equivalent Investment Grade | 77,5% |
| Equivalent Non Investment Grade et Défauts | 22,5% |
| Non notés, non ventilés | 0% |
| Total | 100% |

Répartition des encours au 31 décembre 2004

Répartition globale des encours par grandes catégories de contreparties

| Catégories de risques | Catégories/Encours | % des 10 premiers |
|---|--------------------|-------------------|
| Administration centrales et banques centrales | 6,2% | 85,2% |
| Interbancaire | 26,0% | 40,3% |
| Autres institutions financières | 6,2% | 31,2% |
| Collectivités locales | 4,3% | 63,8% |
| Entreprises | 57,2% | 9,9% |
| Professionnels | 0,1% | 21,9% |
| Particuliers | 0,1% | 47,0% |
| Total | 100,0% | |

Encours entreprises, sur Grandes clientèles, financements et marchés, par secteur d'activité et zone géographique (hors crédit-bail)

Répartition des encours par secteur économique

| | |
|--|---------------|
| Agro-alimentaire | 5,2% |
| BTP | 6,1% |
| Biens de consommation | 3,0% |
| Distribution, commerce | 6,0% |
| Energie | 7,6% |
| Finance, assurance | 10,8% |
| Holding et groupes diversifiés | 8,7% |
| Tourisme, hôtellerie, loisirs | 2,1% |
| Immobilier | 5,5% |
| Communication | 5,8% |
| Industrie de base | 4,2% |
| Construction mécanique et électrique | 6,1% |
| Commerce international, matières premières | 3,3% |
| Pharmacie, santé | 2,8% |
| Services | 10,2% |
| Technologies | 6,0% |
| Services aux collectivités | 2,2% |
| Administration | 4,2% |
| Divers | 0,1% |
| Total | 100,0% |

Répartition géographique des encours

| | |
|---|---------------|
| France | 67,1% |
| Autres pays de l'Espace Economique Européen | 15,3% |
| Autres pays d'Europe | 3,2% |
| Amérique du Nord | 7,6% |
| Amérique latine | 2,4% |
| Afrique/Moyen-Orient | 1,9% |
| Japon | 0,2% |
| Asie et Océanie | 2,3% |
| Total | 100,0% |

Par rapport à l'année 2003, les risques de Natexis Banques Populaires sont restés diversifiés par secteur d'activité. L'encours sur les pays émergents reste également maîtrisé.

Ventilation du coût du risque 2004 par zone géographique au 31 décembre 2004

| En millions d'euros | Risques individualisés | Risques pays | Risques sectoriels | Total |
|---------------------------------|------------------------|--------------|--------------------|--------------|
| France | - 83 | | 16 | - 67 |
| Autres pays d'Europe de l'ouest | - 1 | | - 12 | - 13 |
| Europe de l'est | 2 | 0 | 0 | 1 |
| Amérique du nord | - 21 | | 4 | - 17 |
| Amérique centrale et latine | - 9 | 10 | - 1 | 0 |
| Afrique et moyen-orient | - 7 | - 11 | 0 | - 18 |
| Japon | | | | |
| Asie et océanie | 4 | 4 | 1 | 9 |
| Non ventilé | | 1 | 0 | 0 |
| Total général | - 116 | 3 | 8 | - 104 |
| <i>Rappel 2003</i> | <i>- 148</i> | <i>2</i> | <i>- 65</i> | <i>- 211</i> |

On constate une baisse très significative du coût du risque en 2004, qui est due à une conjoncture favorable, ainsi qu'à une sélectivité toujours stricte en matière d'engagements.

Ventilation des risques et des provisions au 31 décembre 2004

| en millions d'euros Zones géographiques | Risques individualisés | Risque pays (base nette) | Total des risques | Provisions risques individualisés | Provisions risques pays | Provisions risques sectoriels | Total provisions |
|--|------------------------|--------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------|
| France | 1 003 | - | 1 003 | 639 | - | 123 | 762 |
| Autres pays de l'Europe de l'ouest | 209 | 292 | 501 | 145 | - | 36 | 181 |
| Pays de l'Europe de l'est | 37 | 256 | 293 | 23 | 0 | 7 | 31 |
| Amérique du nord | 131 | | 131 | 65 | - | 58 | 123 |
| Amérique centrale et latine | 133 | 600 | 733 | 76 | 43 | 12 | 130 |
| Afrique et moyen-orient | 106 | 661 | 767 | 59 | 73 | 5 | 138 |
| Japon | 0 | - | - | 0 | - | 0 | 0 |
| Asie et océanie | 57 | 1 061 | 1 119 | 33 | 10 | 4 | 47 |
| Non ventilé | 7 | - | 7 | 7 | - | 0 | 7 |
| Risques et couverture | 1 683 | 2 871 | 4 554 | 1 047 | 126 | 245 | 1 418 |

LES RISQUES DE MARCHÉ

Organisation de la maîtrise des risques de marché

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne. Le Contrôle interne et la direction des Risques sont rattachés au Secrétariat général. Le middle office dépend pour sa part de la Direction Grandes clientèles, financements et marchés.

Pour le suivi des risques de marché, le middle office est force de propositions relatives au dispositif de limites et aux méthodes de calcul de risques et de réserves, lesquelles sont validées par la direction des Risques. Le Contrôle interne, pour sa part, s'assure de la pertinence et de la correcte exécution des procédures.

Les grandes attributions revenant aux différents départements sont les suivantes :

Le middle office exerce des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement. Ses grandes attributions sont de :

- concevoir en liaison avec la direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques et de réserves,
- produire et analyser les calculs de risques et résultats quotidiens et de réserves,
- signaler et suivre les dépassements de limites.

La direction des Risques a un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché. Ses fonctions consistent en particulier à :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le middle office, en s'assurant en particulier de l'homogénéité au sein du groupe, et émettre des recommandations sur des indicateurs manquants,
- effectuer le suivi des risques de marché aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du groupe,
- valider les modèles développés en interne, au plan théorique,
- valider les diverses autorisations et limites demandées par le pôle Grandes clientèles, financements et marchés et proposées par le middle office,
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques.

Le Contrôle interne a pour rôle de :

- s'assurer de l'existence de procédures et d'apprécier de manière périodique la pertinence des procédures en vigueur, notamment par rapport aux activités et à la réglementation,
- mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures,
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques est complétée par la tenue d'un comité des risques de marché réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du front office. Ce comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés.

Le conseil d'administration de la banque valide le niveau des limites globales pour toutes les entités.

De plus, l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, interviennent ponctuellement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

La méthodologie de mesure des risques

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard, ainsi que d'un modèle interne fondé sur une mesure en VaR.

1. Les indicateurs standard

Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de + / - 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité),
- un indicateur de risque de change,
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions,
- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike),
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change),
- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes,
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'Etat/swap,
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur,
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

2. La VaR

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure est définie :

- à partir d'un historique de données de un an de profondeur,
- l'horizon de perte potentielle est 1 jour,
- l'intervalle de confiance retenu est 99 %.

| VaR au 31 décembre 2004 (en millions d'euros) | |
|--|--------|
| Risque de taux | 4,975 |
| Risque de change | 0,252 |
| Risque actions | 5,944 |
| Risque commodities | 0,384 |
| Diversification | -4,511 |
| Total | 7,044 |

La filiale américaine (ABM Corp), qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées, fait l'objet d'un suivi particulier en stress scénario qui s'appuie sur une déformation uniforme de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base et son impact sur les spécificités du marché (remboursements anticipés, volatilités...). Au 31 décembre 2004, le scénario le plus défavorable entraînait une variation négative de la valeur du portefeuille de 16,9 millions de dollars.

Le dispositif de maîtrise des risques de marché

1. Les améliorations du dispositif

Le dispositif de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires couvre les activités de marché de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Dans le prolongement des travaux initiés dès 2002, l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques de marchés s'est poursuivie en 2004. Ces améliorations concernent l'organisation, les procédures et les mesures de risque.

Afin de se doter d'un dispositif de maîtrise des risques le plus efficient possible, Natexis Banques Populaires suite à une réflexion poussée s'est donné les moyens de cette amélioration en repensant l'organisation des missions des différents secteurs impliqués dans la maîtrise des risques et en renforçant les équipes engagées dans le dispositif de maîtrise des risques. Les actions principales menées en 2004 sont :

- des recrutements significatifs réalisés au middle office dont notamment la responsable du secteur et une équipe de Riskmanagers expérimentés devant assurer la fonction de contrôle de Niveau 1 ;
- la mise en place d'une équipe de validation des modèles de valorisation à la direction des Risques ;
- la formalisation de l'articulation des différentes équipes impliquées dans la maîtrise des risques de marché.

L'année écoulée a été l'occasion d'une refonte d'un certain nombre de procédures essentielles à la maîtrise des risques de marché. Les modifications apportées à ces procédures précisent plus finement les actions à entreprendre au sein de la banque ou alors intègrent des améliorations méthodologiques permettant une surveillance accrue des activités de marchés.

Les procédures ayant fait l'objet d'une révision sont :

- Les procédures Nouveaux Produits
- La procédure de Loss Alert
- La procédure de dépassement

L'effort de densification du dispositif de mesure des risques s'est poursuivi en 2004, avec la mise en place de :

- nouveaux indicateurs de risque sur la déformation des courbes de volatilité (activités actions et options de change) ;
- méthodologies de réfactions. Ces provisions concernent les risques de modèles, les risques de liquidité, les incertitudes de paramètre ou le provisionnement de risques spécifiques. Un comité de provision trimestriel a été mis en place ;
- une nouvelle méthodologie de mesure du risque de taux. Cette méthodologie est une mesure calibrée permettant de générer, pour un périmètre donné, un niveau de perte potentielle. Suite à la présentation de la méthode, une refonte des limites sera mise en œuvre en 2005 ;
- une poursuite de la densification des limites qualitatives accordées à chacune des activités.

2. Les principales limites

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/-1 % s'élève à 100 millions d'euros. Cette limite s'applique également à une déformation point par point de la courbe des taux.

La limite relative au risque de change s'élève à 3 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

La limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est 8 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

Les limites de risques sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux change et actions sont :

- 2,5 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité de taux,
- 1,8 million d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité action,
- de 0,4875 million d'euros à 0,975 million d'euros par devise pour une variation de 1 point de la volatilité de change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

Risque de taux d'intérêt global, change et liquidité

Le comité de Gestion Actif Passif (Comité GAP), présidé par le Directeur général et réunissant des membres du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, de la Direction financière et de la direction des Risques, définit les grandes orientations en matière de gestion d'actif/passif, de liquidité ou de placement des fonds propres. Un gestionnaire de bilan, rattaché à la Direction financière, assure la coordination opérationnelle de la gestion actif/passif.

Depuis 2000, les risques de taux, de change et de liquidité sont centralisés chez Natexis Banques Populaires. Le suivi et la gestion de ces risques sont assurés par le pôle Grandes clientèles, financements et marchés.

1. Risque de taux d'intérêt global

La limite de taux d'intérêt globale des activités de marchés :

Dans le cadre des limites générales de taux déjà présentées ci-dessus, les sous-limites pour la trésorerie court terme et la trésorerie long terme ont été fixées à 30 millions d'euros chacune.

La limite de taux d'intérêt ALM des portefeuilles de refinancement

Le Comité GAP du 20 décembre 2004 a validé le principe d'exprimer pour les portefeuilles de refinancement, des limites en sensibilité sous la forme d'un pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp¹, une limite globale de 2,5 % des fonds propres réglementaires a été retenue par le comité, soit 164 millions d'euros (fonds propres réglementaires au 30/6/2004 : 6 545 millions d'euros). Cette limite est allouée par le conseil d'administration au Directeur général qui a latitude de déléguer tout ou partie de cette limite.

Les limites actuellement déléguées s'inscrivent à l'intérieur de ce montant de 164 millions d'euros :

| En millions d'euros | Limites pour 100bp | Limites pour 200bp |
|----------------------------|--------------------|--------------------|
| Trésorerie LT | 30 | 60 |
| Trésorerie CT | 30 | 60 |
| Natexis Lease | 8 | 16 |
| Natexis Factorem | 4 | 8 |
| Total | 72 | 144 |

¹ « choc » proposé par le Régulateur dans le second pilier de l'accord Bâle II publié en juin 2004.

2. Risque de liquidité

S'agissant du risque de liquidité, le pôle Grandes clientèles, financements et marchés refinance l'ensemble des besoins des différentes activités de Natexis Banques Populaires suivant un coût de facturation du prix de la liquidité.

Cette centralisation permet d'optimiser la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance précise des différents gaps. Des ratios d'observation ont été approuvés par le comité GAP. Le pôle Grande clientèles, financements et marchés assure aussi, en liaison avec la Direction financière, le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, ratio de ressources permanentes) et des règles prudentielles internes validées par le comité GAP.

Le gap de liquidité et les ratios de transformation de la liquidité sont suivis et revus dans le cadre du GAP.

Les ratios de couverture du gap de liquidité sont les suivants :

| | ratio | | ratio |
|----------|-------|--------|-------|
| 10 jours | 85% | 1 an | 55% |
| 1 mois | 80% | 2 ans | 45% |
| 2 mois | 75% | 3 ans | 35% |
| 3 mois | 70% | 4 ans | 30% |
| 4 mois | 65% | 5 ans | 25% |
| 5 mois | 60% | 6 ans | 25% |
| 6 mois | 55% | 7 ans | 20% |
| 7 mois | 55% | 8 ans | 15% |
| 8 mois | 55% | 9 ans | 10% |
| 9 mois | 55% | 10 ans | 5% |
| 10 mois | 55% | | |
| 11 mois | 55% | | |

3. Risque de change

Le risque de change se décompose en deux éléments :

- le risque de change opérationnel, généré par les activités de trading. La limite en perte potentielle est 3 millions d'euros. Ce risque est reporté dans le cadre du comité des risques de marchés et du comité GAP.
- le risque de change structurel. Ce risque est reporté dans le cadre du comité GAP.

4. Les dérivés de crédit

En dehors des opérations de titrisation, les dérivés de crédit en portefeuille chez Natexis Banques Populaires et ses filiales (principalement Natexis Arbitrage), à fin décembre 2004 sont peu significatifs (de l'ordre de 1G€ en nominal, essentiellement en Credit Default Swap, pour environ ¾ en achat de protection et ¼ en vente).

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte due à une inadéquation ou à une défaillance des processus, du personnel, des systèmes ou à des événements extérieurs.

La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités et sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur les risques. Ce dispositif a été renforcé en 2004 avec la réorganisation du comité des risques opérationnels, le début de la mise en place de correspondants risques opérationnels dans les différents pôles et la poursuite des actions de formation du personnel.

Le comité des risques opérationnels s'est réuni six fois en 2004. Ses travaux ont porté principalement sur la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différents métiers en coordination avec les travaux du groupe, ainsi que sur le suivi de l'avancement du Plan de continuation d'activité et de sa déclinaison dans les métiers (plans de secours métiers).

Les travaux d'identification et d'évaluation systématique des risques opérationnels, de collecte et d'analyse des pertes se sont poursuivis en 2004. Les fonds propres nécessaires à la couverture du risque opérationnel ont été évalués dans le cadre de la méthode standard.

LES RISQUES ASSURABLES

L'analyse des risques opérationnels assurables, la recherche des couvertures adéquates et leur placement sur le marché Assurances sont du ressort de la direction des Risques et de son département des Assurances.

La couverture des risques généraux et des risques propres à l'activité de Natexis Banques Populaires et de ses filiales en France est assurée comme suit au 01/01/2004 :

- Les immeubles d'exploitation et leur contenu (hors informatique) sont assurés contre les risques habituels (incendie, explosion, actes de terrorisme, dégâts des eaux, etc.) à hauteur de leur valeur de reconstruction ou remplacement.
- La couverture des moyens de production informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est désormais acquise dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe « tous risques » souscrit par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les capitaux assurés varient en fonction des sites géographiques couverts (maximum 175 millions d'euros).
- La couverture des risques de vol de valeurs et de fraudes fait également l'objet de deux contrats « groupe » souscrits par la Banque Fédérale des Banques Populaires pour l'ensemble du Groupe Banque Populaire.
- Les risques de responsabilité civile sont couverts par plusieurs contrats d'assurance pour des montants variables suivant leur nature et, pour certains, leur caractère légalement obligatoire (RC Exploitation, RC Automobile, RC Professionnelle, RC Dirigeants, RC métiers spécifiques, etc.).

Chacun des contrats d'assurance visés ci-dessus est souscrit auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

La plupart des garanties sont achetées en excédent de franchises / sinistres (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités du Groupe Banque Populaire et /ou de Natexis Banques Populaires.

Les cotisations d'assurance payées par Natexis Banques Populaires pour la couverture des risques opérationnels décrits ci-dessus représentent en 2004 un peu plus de 4,4 millions d'euros.

LES RISQUES JURIDIQUES

Natexis Banques Populaires fait actuellement l'objet d'actions en responsabilité, en nombre limité. Après examen et en fonction des connaissances qu'il a des procédures en cours et de leurs éléments, notre établissement considère que ces lignes ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, non plus que sa structure financière ; leurs conséquences éventuelles qui ont donné lieu à un provisionnement raisonnable ont été intégrées dans les comptes arrêtés au 31/12/2004. Il en va de même en matière fiscale.

5 - Structure financière et ratios réglementaires

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

| <i>Actif (en milliards d'euros)</i> | <i>au 31 décembre 2004</i> | <i>au 31 décembre 2003</i> |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Emplois de trésorerie et interbancaires | 19,8 | 18,3 |
| Crédits à la clientèle | 32,7 | 32,5 |
| Titres reçus en pension | 35,1 | 35,1 |
| Opérations sur titres | 20,5 | 16,4 |
| Placements des entreprises d'assurance | 23,4 | 20,9 |
| Autres actifs | 7,4 | 11,1 |
| Valeurs immobilisées et participations mises en équivalence | 0,4 | 1,6 |
| Total actif | 139,4 | 135,9 |

| <i>Passif (en milliards d'euros)</i> | <i>au 31 décembre 2004</i> | <i>au 31 décembre 2003</i> |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Ressources de trésorerie et interbancaires | 14,5 | 17,7 |
| Dépôts de la clientèle | 8,1 | 10,4 |
| Titres donnés en pension | 42,4 | 37,4 |
| Dettes représentées par un titre et subordonnées | 33,8 | 30,2 |
| Provisions techniques d'assurance | 22,8 | 20,6 |
| Autres passifs et provisions | 12,6 | 14,6 |
| Capitaux propres et FRBG | 5,2 | 5,0 |
| Total passif | 139,4 | 135,9 |

Le total du bilan consolidé s'élève à 139,4 milliards d'euros au 31 décembre 2004 contre 135,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 3 %.

Emplois

Les créances sur les établissements de crédit et l'activité interbancaire augmentent de 8 % à 19,8 milliards d'euros, principalement par la croissance (+ 1,7 milliard d'euros) du portefeuille de titres de transactions d'effets publics - titres de taux émis par des Etats où est implantée la banque.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail – s'élève à 32,7 milliards d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2003, la croissance maîtrisée des encours ayant été compensée par l'effet de la baisse du dollar sur l'année.

Les titres reçus en pension - il s'agit essentiellement de titres d'Etat - sont restés stables au cours de cet exercice après la progression de cette activité au cours des trois exercices précédents. Ces emplois sont financés au passif par les titres donnés en pension.

L'encours des opérations sur titres augmente sensiblement de 25 % pour s'établir à 20,5 milliards d'euros, essentiellement par le développement des activités de marché sur les titres de transaction de taux.

Les placements des entreprises d'assurance, assurance-vie essentiellement, croissent à l'actif à 23,4 milliards d'euros. La même évolution se retrouve dans les provisions techniques d'assurance, engagements vis-à-vis des assurés, en augmentation au passif, à 22,8 milliards d'euros.

Les autres actifs diminuent à 7,4 milliards d'euros en liaison avec le non renouvellement de contrats de réassurance de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

La baisse des valeurs immobilisées, - 1,2 milliard d'euros, traduit la conclusion de l'opération de portage de Editis (ex-Vivendi Universal Publishing) pour le compte du groupe Lagardère.

Ressources

Les ressources interbancaires, comptes et emprunts à terme et au jour le jour avec d'autres établissements de crédit diminuent à 14,5 milliards d'euros ainsi que les dépôts de la clientèle à 8,1 milliards d'euros. Le refinancement des activités traduites à l'actif s'est opéré par les dettes représentées par un titre qui augmentent sensiblement à 33,8 milliards d'euros contre 30,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003, par l'émission de titres de créances négociables et par les titres donnés en pension à 42,4 milliards d'euros.

FONDS PROPRES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Capital social

Le capital a été augmenté au cours de l'exercice 2004 de 210 823 actions lors de la levée d'options de souscription et dans le cadre des FCPE préexistants.

Ces opérations ont porté le capital au 31 décembre 2004 à 772 095 392 euros, composé de 48 255 962 actions de 16 euros de nominal.

Fonds propres et ratio international de solvabilité

Au 31 décembre 2004, les fonds propres nets consolidés de Natexis Banques Populaires, au sens du ratio international de solvabilité, élargis aux risques de marché, s'établissent à 6,64 milliards d'euros, contre 6,04 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Les fonds propres de base s'élèvent à 4,48 milliards d'euros au 31 décembre 2004 contre 4,29 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Cette augmentation provient essentiellement du résultat de l'exercice 2004 mis en réserves compensé partiellement par l'effet de la baisse du dollar.

Les fonds propres complémentaires, surcomplémentaires et autres sont en progression à 2,16 milliards d'euros contre 1,75 milliard d'euros au 31 décembre 2003, grâce en particulier à l'émission de 450 millions d'euros de TSR en novembre 2004.

Les actifs pondérés, 54,8 milliards d'euros, sont en augmentation contenue de 1,8 milliard d'euros. Cette augmentation provient pour 1 milliards d'euros des risques de marché, en liaison avec la progression des activités de marché sur les titres de transaction de taux et pour 0,8 milliard d'euros des risques de crédit, principalement par l'effet de l'amortissement d'opérations de titrisations pour compte propre, compensé en partie par l'effet favorable de la baisse du dollar.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permettent d'atteindre un ratio international de solvabilité de 12,1 % dont 8,2 % sur fonds propres de base au 31 décembre 2004 contre 11,4 % et 8,1 % respectivement au 31 décembre 2003, soit une poursuite du renforcement de la structure financière de Natexis Banques Populaires.

Ratio d'adéquation des fonds propres

Depuis 1996, les établissements de crédit français sont tenus de mesurer et de respecter en permanence une exigence globale en fonds propres réglementaires couvrant les risques de contrepartie, mais aussi les risques de marché : risque de taux et de change par exemple.

Ces risques sont mesurés par le rapport entre les fonds propres disponibles et l'exigence en fonds requise pour la couverture des risques de contrepartie et de marché.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Au 31 décembre 2004, ce rapport s'élevait à 160 %, contre 154 % au 31 décembre 2003.

Les autres ratios réglementaires

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 146 % au 31 décembre 2004.

Natexis Banques Populaires respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

6 - Refinancement

Natexis Banques Populaires met en œuvre la politique de refinancement du Groupe Banque Populaire, dont celle des Banques Populaires régionales, en faisant régulièrement appel aux marchés financiers.

Les émissions de type FRN et de taille "benchmark" réalisées en 2004 pour un montant total de 2 milliards d'euros ont été chaque fois sursouscrites.

Le niveau de ses fonds propres et de ses ratings mais aussi sa politique de diversification systématique du placement de sa dette à l'international ont à nouveau permis à Natexis Banques Populaires d'améliorer significativement le coût de son refinancement.

Pour favoriser le développement de la collecte de ses ressources hors de France, Natexis Banques Populaires, qui avait relevé la taille de son programme d'émission d'EMTN de 5 à 10 milliards d'euros l'année précédente, a cette année privilégié ce type d'instrument particulièrement apprécié des investisseurs internationaux.

L'encours d'EMTN en circulation a progressé de 4,8 milliards au 31 décembre 2003 à plus de 7 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

Emissions de Natexis Banques Populaires en 2004 (toutes devises ramenées en millions d'euros sauf USCP en millions de dollars)

| | CD | USCP | ECP | EMTN | BMTN | EM OBLIG |
|---------------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|----------|
| Cumul des émissions sur l'année | 86 940 | 19 593 | 5 838 | 3 235 | 282 | 781 |
| Encours au 31/12/04 | 6 408 | 1 204 | 1 675 | 7 126 | 1 412 | 5 280 |
| Rappel encours au 31/12/03 | 6 294 | 1 490 | 1 137 | 4 811 | 1 573 | 6 839 |

Concernant la dette d'emprunt de type obligataire ou titres de créance négociables et commercial paper : emprunts senior (obligations, EMTN, ECP, USCP, TCN) ou subordonnés (titres subordonnés remboursables), les principales clauses sont les suivantes :

Dette senior :

(i) Dettes contractées dans le cadre de programmes d'émission :

Le programme EMTN contient une clause de garantie classique consistant en un engagement de maintien de l'emprunt à son rang ("*Negative Pledge*"). Aucun *covenant* financier ou lié à la notation de Natexis Banques Populaires n'est prévu.

Les cas d'exigibilité anticipée du Programme EMTN prévoient une clause de défaut croisé limitée à l'émetteur, assortie d'un seuil de déclenchement de 30 millions d'euros.

Les programmes USCP (ces titres étant émis par NBP U.S. Finance Company LLC avec la garantie de Natexis Banques Populaires) et ECP de Natexis Banques Populaires ne contiennent aucun *covenant*, ainsi que les émissions de TCN.

(ii) Dettes contractées en dehors de programmes :

Les emprunts obligataires réalisés en France (sous le format domestique) contiennent une clause de « *Negative Pledge* » similaire à celle du programme EMTN.

Les emprunts obligataires internationaux (format international) sont assortis, en plus de la « *Negative Pledge* », d'une clause de défaut croisé. Nous reprenons celle du programme.

Dette subordonnée :

Les titres subordonnés remboursables ne sont pas assortis de *covenants*.

7 - Les normes comptables internationales IFRS

A l'instar des autres groupes européens cotés, Natexis Banques Populaires aura à se conformer, à partir de l'exercice 2005, aux nouvelles normes comptables IAS / IFRS.

Ce changement représente une évolution majeure pour le groupe et pour tous les acteurs directement concernés par l'information financière diffusée.

Conscient de cet enjeu, le groupe a lancé, dès septembre 2002, un projet d'implémentation de ces nouvelles normes, qui s'est traduit en 2004 par des travaux de spécifications et paramétrages des systèmes d'information, de rédaction des procédures et formation de l'ensemble des acteurs du groupe impliqués dans la production de l'information financière.

A la suite de ces travaux, le groupe est en mesure de fournir les impacts découlant de la première application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs, les travaux visant à établir les résultats de l'exercice 2004 ont été menés.

Afin de se conformer à son calendrier habituel de publication des résultats annuels de l'exercice, le groupe a souhaité publier les comptes 2004 aux normes françaises, sans attendre l'achèvement des travaux relatifs aux effets du changement de référentiel sur le résultat de l'exercice. Les comptes audités de l'exercice 2004 en normes IFRS seront donc présentés au marché le 21 avril 2005.

Sur la base des travaux conduits à ce stade, les principaux impacts identifiés sur les fonds propres du groupe à l'ouverture sont les suivants :

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux : ce type de provision générale n'étant pas admis en normes IFRS, le FRBG fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres d'ouverture.
- Provision pour égalisation : il s'agit d'une provision relative à l'activité assurance crédit menée par la Coface. Cette provision n'est pas reconnue dans le référentiel IFRS, car couvrant un risque de nature générale (risque catastrophe). Elle fait donc l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres d'ouverture.
- Engagements sociaux : le retraitement présenté résulte du provisionnement intégral, au niveau du groupe Natexis Banques Populaires, des engagements de retraite suivant les préconisations des normes IFRS. Cela conduit notamment le groupe à évaluer les engagements de retraite en juste valeur (flux futurs actualisés au taux de marché) et à compléter les provisions constituées à ce titre de l'évaluation des engagements relatifs à la prise en charge des cotisations mutuelles des futurs retraités. L'intégralité des écarts actuariels en résultant à l'ouverture est imputée en capitaux propres.
- Impact de la mise en œuvre de l'approche par composants : cette approche est principalement applicable aux immeubles détenus par le groupe et son incidence provient de l'identification de composants ayant des durées d'utilité plus courtes que les durées d'amortissement utilisées jusqu'alors en French Gaap. L'implémentation de cette approche dans les comptes français à partir de l'exercice 2005 rendra cette divergence de traitement caduque.
- Immobilisation des frais de développement : l'impact relatif à cette rubrique résulte de l'immobilisation des frais de développement de logiciels informatiques encourus par le groupe qui, jusqu'alors en normes françaises, étaient enregistrés en charges. Un traitement similaire sera retenu dans les comptes français à compter du 1^{er} janvier 2005.
- Ecarts d'acquisitions : par application des normes IFRS, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis, ainsi que dans les comptes français, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel donnant lieu à constatation le cas échéant d'une charge. Les écarts d'acquisition négatifs sont reclassés en capitaux propres lors de l'établissement du bilan d'ouverture et immédiatement constatés en résultat lors des exercices ultérieurs. Par ailleurs, l'impact prudentiel tient compte du reclassement en écart d'acquisition d'actifs incorporels antérieurement reconnus en normes françaises lors d'opérations de regroupements d'entreprises et qui ne satisfont pas aux critères de reconnaissance posés par les normes IFRS.

Pour chacune de ces rubriques, les éventuels impacts en terme d'impôt différé en découlant ont été également appréhendés.

Conformément à l'option prévue, Natexis Banques Populaires appliquera IAS 32-39 au 1^{er} janvier 2005.

8. Développements récents et perspectives

Le 25 février 2005, à l'occasion de la présentation de ses résultats 2004, Natexis Banques Populaires a défini les grandes orientations de son plan 2007. Les principes d'action retenus s'inscrivent dans une perspective à moyen terme, en vue d'accroître ses résultats par un développement soutenu.

Ces orientations visent à :

- **Exploiter au mieux le potentiel de développement des métiers**
- renforcer l'ancrage, auprès des entreprises et institutionnels en France, par une accélération des ventes croisées et de produits à haute valeur ajoutée ;
- amplifier les synergies avec la clientèle des Banques Populaires ;

- valoriser plus systématiquement des compétences « métiers » fortes (ingénierie sociale, financement des matières premières, financements structurés, gestion du poste clients) ;
- intensifier l'activité des implantations dans les pays les plus porteurs d'Europe continentale.

- **Poursuivre l'amélioration de l'efficacité des métiers avec des investissements en hommes et en technologie.**

Le rythme d'augmentation des charges sera cependant sensiblement inférieur à celui des revenus.

- **Renforcer les fonctions de pilotage et de contrôle.**

En se fondant sur un scénario central comportant certaines hypothèses économiques, notamment un coût du risque égal à 34 points de base des actifs pondérés moyens en 2007 (contre 21 points de base en 2004), ce plan conduit aux projections suivantes :

- un taux de croissance annualisé moyen du PNB des pôles égal à 9,4% sur la période ;
- un taux de croissance annualisé moyen du RBE des pôles égal à 16% sur la période ;
- un ROE qui atteint 14% en 2007.

Avertissement

Par nature, ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques. Le risque existe que ces projections ne soient pas atteintes. Nous recommandons donc au lecteur de ne pas accorder à ces projections une confiance injustifiée dès lors que de nombreux facteurs pourraient faire que les résultats futurs de Natexis Banques Populaires soient différents.

9 – Informations relatives à la société mère et projet de distribution de résultat social

Informations relatives à la société mère

En 2004, le PNB enregistre une augmentation de 7 %, + 80 millions d'euros, compte tenu d'une hausse des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation de 57 millions d'euros et d'une augmentation de 35 millions d'euros (+ 21 %) des produits de titres à revenu variable.

La maîtrise des charges d'exploitation a été poursuivie en 2004 par rapport à 2003 (augmentation des charges de 4,5 %).

Le résultat brut d'exploitation, 434 millions d'euros, augmente de 11 % par rapport à celui de l'année 2003. Le coefficient d'exploitation est de 65.5 %.

Le coût du risque de l'exercice 2004 (- 82 millions d'euros) est en forte diminution par rapport à l'exercice 2003 (- 231 millions d'euros). Cette amélioration concerne aussi bien les risques individualisés que les risques sectoriels et géographiques :

- les provisions individualisées sont en fort retrait : dotation nette de 95 millions d'euros en 2004 contre 144 millions d'euros en 2003 confirmant la baisse de la sinistralité amorcée dès 2003. L'exercice 2003 avait été affecté par un abandon de créances de 29 millions d'euros que Natexis Banques Populaires avait dû consentir à sa filiale américaine Natexis Investment Corp en couverture de la dégradation de son portefeuille de CDO's.
- les provisions générales pour risques géographiques et sectorielles enregistrent une reprise nette de 13 millions d'euros contre une dotation nette en 2003 de 63 millions d'euros. Cette reprise traduit l'amélioration de la notation de la grande clientèle et de la situation économique de certains pays émergents.

A noter que la provision de 90 millions d'euros constituée à fin 2003 en couverture de risque potentiel sur certains dossiers européens a été maintenue.

Le résultat net ressort à 214 millions d'euros contre 201 millions d'euros pour l'exercice 2003.

Au 31 décembre 2004, le total de bilan s'établit à 100 587 millions d'euros contre 98 414 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Projet de distribution de résultat social

Les comptes sociaux de Natexis Banques Populaires font ressortir au 31 décembre 2004 un résultat net positif de 213 582 296,25 euros.

La quatrième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 19 mai 2005 propose de minorer ce résultat du report à nouveau, soit 12 749 384,87 euros, et d'affecter à la réserve légale un montant de 10 679 114,81 euros, laissant un bénéfice distribuable de 190 153 796,57 euros.

L'assemblée générale proposera d'affecter le résultat distribuable comme suit : versement d'un dividende de 159 244 674,60 euros, dotation à la réserve générale à hauteur de 30 900,00 euros, et mise en report à nouveau du solde, soit 9 121,97 euros.

COMPTES CONSOLIDES

NATEXIS BANQUES POPULAIRES BILANS CONSOLIDES COMPARES

| cf notes n° | En millions d'euros | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|-------------|---|----------------|----------------|----------------|
| | A C T I F | | | |
| 3 | Opérations interbancaires et assimilées | 47 068 | 46 987 | 42 084 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>333</i> | <i>421</i> | <i>1 379</i> |
| 4 | Opérations avec la clientèle | 34 568 | 33 467 | 33 021 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>1 133</i> | <i>1 099</i> | <i>96</i> |
| 4 | Opérations de crédit-bail et assimilées | 5 721 | 5 434 | 5 404 |
| 5 | Obligations, actions , autres titres à revenu fixe et variable | 20 432 | 16 351 | 19 166 |
| 6 | Placements des entreprises d'assurance | 23 389 | 20 943 | 19 181 |
| 7 | Participations , parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme | 449 | 1 585 | 1 686 |
| 8 | Immobilisations corporelles et incorporelles | 1 014 | 977 | 971 |
| 9 | Ecarts d'acquisition | 362 | 375 | 429 |
| 10 | Comptes de régularisation et actifs divers | 6 316 | 9 790 | 11 458 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| | TOTAL ACTIF | 139 319 | 135 909 | 133 400 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>1 466</i> | <i>1 520</i> | <i>1 475</i> |
| | | | | |

| cf notes n° | En millions d'euros | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|-------------|---|----------------|----------------|----------------|
| | P A S S I F | | | |
| 11 | Opérations interbancaires et assimilées | 41 425 | 36 100 | 46 184 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>408</i> | <i>515</i> | <i>1 453</i> |
| 12 | Opérations avec la clientèle | 23 300 | 29 389 | 22 820 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>1 166</i> | <i>1 137</i> | <i>106</i> |
| 13 | Dettes représentées par un titre | 31 084 | 27 819 | 23 621 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| 6 | Provisions techniques des entreprises d'assurance | 22 785 | 20 614 | 18 997 |
| 14 | Comptes de régularisation et passifs divers | 11 961 | 13 693 | 13 956 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>100</i> | <i>98</i> | <i>108</i> |
| 9 | Ecarts d'acquisition | 66 | 76 | 89 |
| 15 | Provisions pour risques et charges | 827 | 811 | 796 |
| 16 | Dettes subordonnées | 2 681 | 2 417 | 2 209 |
| 17 | Fonds pour risques bancaires généraux | 242 | 242 | 242 |
| 17 | Intérêts minoritaires | 778 | 835 | 726 |
| | Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG) | 4 170 | 3 913 | 3 760 |
| 17 | <i>Capital souscrit</i> | <i>772</i> | <i>769</i> | <i>759</i> |
| 17 | <i>Primes d'émission</i> | <i>1 802</i> | <i>1 791</i> | <i>1 750</i> |
| 17 | <i>Réserves consolidées et autres</i> | <i>1 189</i> | <i>1 088</i> | <i>1 143</i> |
| 17 | <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>407</i> | <i>265</i> | <i>108</i> |
| | TOTAL PASSIF | 139 319 | 135 909 | 133 400 |
| | <i>dont activité institutionnelle</i> | <i>1 674</i> | <i>1 750</i> | <i>1 667</i> |
| | | | | |

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
HORS-BILANS CONSOLIDES COMPARES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|------------|------------|------------|
| En millions d'euros | | | |
| Engagements donnés | | | |
| Engagements donnés de l'activité bancaire | 40 190 | 34 432 | 37 086 |
| -Engagements de financement donnés en faveur : | 23 337 | 21 892 | 21 386 |
| d'établissements de crédit | 2 448 | 2 317 | 3 614 |
| de la clientèle | 20 889 | 19 575 | 17 772 |
| <i>dont activité institutionnelle</i> | - | - | |
| -Engagements de garantie donnés en faveur: | 16 742 | 12 211 | 15 237 |
| d'établissements de crédit | 1 459 | 1 514 | 1 687 |
| de la clientèle | 15 283 | 10 697 | 13 550 |
| <i>dont activité institutionnelle</i> | 2 | 5 | 9 |
| -Engagements sur titres donnés | 111 | 329 | 463 |
| dont titres acquis avec faculté de rachat | - | - | - |
| Engagements reçus | | | |
| Engagements reçus de l'activité bancaire | 12 994 | 8 512 | 4 899 |
| -Engagements de financement reçus d'établissements de crédit | 5 872 | 3 931 | 964 |
| -Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit | 7 023 | 3 985 | 3 499 |
| -Engagements sur titres reçus | 99 | 596 | 436 |
| dont titres vendus avec faculté de rachat | - | - | - |

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES COMPARES

| cf notes n° | | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|-------------|---|--------------|--------------|--------------|
| | En millions d'euros | | | |
| 21 | Intérêts et produits assimilés | 4 095 | 4 110 | 5 748 |
| 22 | Intérêts et charges assimilées | (3 406) | (3 445) | (5 056) |
| 23 | Revenus des titres à revenu variable | 37 | 42 | 40 |
| 24 | Commissions nettes | 582 | 561 | 499 |
| 25 | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 183 | 121 | (59) |
| 26 | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 185 | 126 | 4 |
| | Autres produits (charges) d'exploitation bancaire nets (nettes) | 94 | 76 | 114 |
| 27 | Marge brute des activités d'assurance | 744 | 694 | 395 |
| 28 | Produits nets des autres activités | 194 | 170 | 108 |
| 34 | PRODUIT NET BANCAIRE | 2 708 | 2 455 | 1 793 |
| 29 | Charges générales d'exploitation | (1 779) | (1 651) | (1 379) |
| | Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | (78) | (88) | (67) |
| | RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 851 | 716 | 347 |
| 30 | Coût du risque | (104) | (211) | (193) |
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | 747 | 505 | 154 |
| | Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence | 10 | 10 | 3 |
| 31 | Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 7 | 13 | 53 |
| 34 | RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 764 | 528 | 210 |
| 32 | Résultat exceptionnel | (10) | 13 | (16) |
| 33 | Impôt sur les bénéfices | (220) | (154) | (13) |
| | Amortissement des écarts d'acquisition | (54) | (64) | (38) |
| | Dotations/Reprises au F R B G | | - | 21 |
| | Intérêts minoritaires | (73) | (58) | (56) |
| | RESULTAT NET- PART DU GROUPE | 407 | 265 | 108 |

résultat par action

Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice

8,48 **5,57** **2,42**

résultat dilué par action

Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre d'actions à la clôture de l'exercice

8,44 **5,53** **2,28**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement n° 99-07 sur les règles de consolidation et le règlement n° 2000-04 relatif à la présentation des documents de synthèse consolidés.

1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires regroupent les comptes de Natexis Banques Populaires et de ses principales filiales.

Seules les filiales dont l'apport est significatif sont consolidées. La notion de significativité ne se calcule pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative sur la pertinence de l'apport pour les comptes du groupe. Ainsi les filiales de logistique informatique ont été incluses dans le périmètre de consolidation en fonction de leur impact significatif sur la répartition des frais généraux consolidés entre frais de personnel et autres charges d'exploitation.

Les principales modifications intervenues au cours de l'exercice 2004 ont été les suivantes :

- entrée de Coface ORT et de ses filiales qui ont été intégrées dans le sous-groupe Coface après le rachat par Coface, fin mars 2004, du groupe ORT spécialisé dans l'information financière et commerciale en ligne.
- Entrées de Coface Collection North America, de Coface Holding America Latina, de Coface Servicios do Brasil et de Coface Servicios Argentina filiales intégrées dans le sous-groupe Coface spécialisées dans l'information financière.
- Entrée de London Bridge Finance Limited, filiale intégrée dans le sous-groupe Coface spécialisée dans l'affacturage.
- Entrée d'Unistrat Coface, filiale de courtage d'assurance intégrée dans le sous-groupe Coface.
- Entrées de Coface Services Nederland et de Coface Servicios Panama intégrées dans le sous-groupe Coface spécialisées dans l'information et la gestion de créances.
- Entrée d'Immobilière Natexis, filiale spécialisée dans les investissements immobiliers.
- Entrée du Crédit Maritime Vie, filiale du pôle assurance.
- Entrée de Natexis US Finance Corporation, filiale de refinancement de la succursale de New-York.
- Entrée de VR Factorem, filiale allemande d'affacturage, créée en partenariat avec le groupe allemand GENO.
- entrée de Paris Office Fund, filiale détenue à parité avec le groupe AXA, spécialisée dans l'activité de marchand de biens.
- entrées de Natexis Private Equity Opportunities, de Natexis Private Equity International Singapour et de Financière Natexis Singapour 2, filiales de capital investissement.
- absorption d'E-Market par SLIB.
- augmentation du pourcentage d'intérêts dans Unistrat Assurance (de 50 à 100 %) et dans Line Bourse (de 51% à 100%) par rachat des minoritaires, dans Coface SA (de 98 à 100 %) à la suite de l'OPRO de mai 2004 .

Entités ad-hoc : la consolidation des entités ad-hoc a été examinée au regard du paragraphe 10052 du règlement CRC 1999-07 modifié par le règlement CRC 2004-04. L'inventaire des structures ad-hoc regroupe 4 catégories d'opérations :

a) Les opérations de titrisation

Opérations réalisées pour compte propre

- Natexis Banques Populaires a réalisé depuis l'exercice 2000 cinq opérations de titrisation synthétiques pour son propre compte dont le principe est décrit en note 2.3. Ces opérations visent à transférer une partie significative du risque de contrepartie associé à certains portefeuilles de prêts (Collateralised Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Credit Default Swaps) ou de marché (Credit Linked Notes).

Ces opérations portent sur un montant brut de 2,9 milliards d'euros au 31/12/04 (4,1 milliards d'euros au 31/12/03) et sur un total de risques pondérés de 2,3 milliards d'euros au 31/12/04 (3,3 milliards d'euros au 31/12/03).

Dans le cadre d'une gestion active des portefeuilles et après accord des autorités de tutelle, il a été décidé au cours de l'exercice 2004 de mettre fin par anticipation à la titrisation synthétique Paris I et II.

(En contre valeur millions d'euros au 31/12/04)

| Entités | Devise | Création | Echéance | Montant Brut titrisé | Risques pondérés titrisés | Risques pondérés conservés | Premières pertes conservées par NBP |
|--------------|----------------------------|----------|----------|----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| IGLOO | € | 2000 | 2005 | 997 | 778 | 368 | 33 |
| IGLOO II | € | 2003 | 2007 | 1 678 | 1 377 | 444 | 110 |
| NATIX | \$ (premières pertes en €) | 2000 | 2008 | 190 | 190 | 34 | 3 |
| TOTAL | | | | 2 865 | 2 345 | 846 | 146 |

(En contre valeur millions d'euros au 31/12/03)

| Entités | Devise | Création | Echéance | Montant Brut titrisé | Risques pondérés titrisés | Risques pondérés conservés | Premières pertes conservées par NBP |
|--------------|----------------------------|----------|----------|----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| IGLOO | € | 2000 | 2005 | 1 721 | 1 282 | 493 | 33 |
| IGLOO II | € | 2003 | 2007 | 1 770 | 1 394 | 336 | 110 |
| NATIX | \$ (premières pertes en €) | 2000 | 2008 | 222 | 222 | 40 | 3 |
| PARIS I & II | \$ | 2000 | 2011 | 396 | 396 | 18 | 8 |
| TOTAL | | | | 4 109 | 3 294 | 887 | 154 |

Opérations réalisées pour le compte de la clientèle

- Natexis Banques Populaires a réalisé en 2002 une titrisation pour le compte de la clientèle destinée à refinancer les portefeuilles de créances de cette dernière en accédant au marché des billets de trésorerie. Dans cette opération, Natexis Banques Populaires exerce les fonctions d'arrangeur, de dépositaire, d'agent placeur, de banque de liquidité et de garant de la lettre de crédit.

Il s'agit d'un conduit multicédant dénommé Elixir Funding.

Au regard des trois critères retenus pour apprécier le contrôle de la structure, le critère afférent à la « majorité des risques » est déterminant : en période de chargement du conduit, Natexis Banques Populaires vise la syndication de la majorité des risques avant un an ; en période de croisière, la syndication de plus de 50 % des lignes de liquidité et de la lettre de crédit sera effective à tout moment. Dans ces conditions, la structure est exclue du périmètre de consolidation.

Des lignes de back-up sur les billets de trésorerie émis par ce fonds ont été ouvertes, ainsi qu'une lettre de crédit.

(En millions d'euros)

| | 31/12/04 | 31/12/03 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Montant autorisé | 614,6 | 408,0 |
| Montant tiré | 538,2 | 339,3 |
| Ligne de liquidité NBP | 248,4 | 204,6 |
| Lettre de crédit NBP | 5,0 | 9,8 |

b) Les montages fiscaux

Ils concernent le financement d'actifs (avions, bateaux, villages hôteliers, technocentre,...) pour le compte de clients via des entités transparentes fiscalement (GIE, SCI, SA intégrées fiscalement) dans lesquelles Natexis Banques Populaires est membre seul ou aux côtés d'autres banques. Dans ces montages, Natexis Banques Populaires intervient en tant que prêteur de deniers et vendeur de positions fiscales. Au regard de la problématique de la consolidation de ces structures, Natexis Banques Populaires exerce les pouvoirs de décision sur les activités courantes selon une relation fiduciaire dans l'intérêt de ses clients. L'économie d'ensemble de ces montages correspond à une gestion pour compte de tiers ne donnant pas à Natexis Banques Populaires le contrôle de l'entité au sens du paragraphe 10052 du règlement CRC 99-07. Ces montages ne sont donc pas consolidés.

c) Les montages immobiliers

Ils ont pour objet le financement de biens immobiliers (parking, bureaux, sièges sociaux,...) pour le compte de clients via des SCI titulaires de contrats de crédit-bail mis en place par les filiales de crédit-bail de Natexis Banques Populaires ou crédit-bailleuses elles-mêmes. Comme pour la catégorie des montages fiscaux, le groupe Natexis Banques Populaires intervient dans le cadre d'une relation fiduciaire à la demande de ses clients sans que l'existence du contrôle puisse s'établir au regard de l'un des critères prévus au paragraphe 10052 du règlement CRC 99-07.

d) Les montages financiers

Ils ont pour but de céder à un groupe d'investisseurs la propriété de participations dans des prêts syndiqués selon différents rangs de séniorité. Natexis Banques Populaires a monté en 2004 une opération de ce type par l'intermédiaire d'une structure non consolidée dénommée Vallauris CLO PLC. L'actif de cette société est constitué d'un portefeuille de prêts bancaires géré par Natexis Banques Populaires et refinancé par les parts senior, mezzanine et subordonnées émises par l'entité et souscrites par des investisseurs externes au groupe. Aucun des 3 critères d'analyse relatifs au contrôle, aux avantages et aux risques de l'entité ne justifie son inclusion dans le périmètre de consolidation.

(En millions d'euros)

| | 31/12/04 |
|-------------------------------|-----------------|
| Total parts émises | 308 |
| Dont souscrites par NBP | 19,5 |
| Total investi en portefeuille | 230 |
| Rémunération du gestionnaire | 0,5 % / an |

1.2. Présentation des comptes

1.21 Comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en millions d'euros avec un comparatif sur trois périodes.

1.22 Activité institutionnelle

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de son activité institutionnelle sont identifiés au bilan et hors bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natexis Banques Populaires par l'Etat.

La loi de finances rectificative pour 2001 (n° 2001-1276 du 28 décembre 2001), dans son article 84, prolonge jusqu'au 31 décembre 2005 la durée de la mission de Natexis Banques Populaires ou toutes sociétés qu'elle contrôle, de gérer un ensemble de procédures publiques pour compte de l'Etat. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'Etat. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natexis Banques Populaires affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'Etat et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

S'agissant de Coface, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'Etat ne sont pas enregistrées au bilan, au hors-bilan ou au compte de résultat. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions.

1.3. Méthode de consolidation

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Natexis Banques Populaires exerce une influence notable (soit un pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 % inclus) sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

1.4. Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels au 31 décembre des sociétés du groupe.

1.5. Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, amorti selon un plan approprié tenant compte des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs et négatifs sont amortis linéairement sur une période n'excédant pas 10 ans. Pour les montants inférieurs à un million d'euros, l'amortissement se fait sur un an.

Annuellement il est procédé à une réestimation des écarts d'acquisition positifs en vue de réviser, le cas échéant, le plan d'amortissement de l'écart. A ce titre, un amortissement exceptionnel de 7,7 M€ a été enregistré sur l'exercice 2004.

En cas de cession partielle des titres, l'écart d'acquisition restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata des titres cédés.

La méthode dérogatoire prévue au § 215 du règlement CRC n° 99-07 a été utilisée pour l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. dont l'écart d'acquisition a été imputé sur les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition actif et passif font l'objet d'une information en note 9.

1.6. Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Le bilan des filiales et succursales étrangères est converti en euros aux cours de fin d'exercice (cours indicatifs de la Banque Centrale Européenne), à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans les capitaux propres.

Les cours moyens de l'exercice (cours quotidiens indicatifs de la Banque Centrale Européenne) sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres dans la rubrique "écart de conversion".

1.7. Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail effectuées par les filiales de Natexis Banques Populaires spécialisées dans ce domaine, sont classées dans une rubrique spécifique pour leur valeur déterminée selon les principes de la comptabilité financière. L'impôt différé est calculé sur la totalité de la réserve financière.

1.8 Opérations de crédit-bail locataire

Natexis Banques Populaires a opté le 31 décembre 2000 pour le retraitement des opérations de crédit-bail locataire en retenant la méthode préférentielle. Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail (crédit preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste immobilisations corporelles lorsqu'elles sont significatives, et amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

1.9. Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements afin qu'ils soient mis en conformité avec les principes comptables du groupe décrits ci-après.

Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe, sont éliminés.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés, notamment ceux applicables aux comptes des filiales d'assurance. Cependant, l'élimination des opérations réciproques entre ces filiales et les filiales bancaires conduit à rompre l'adossement entre les placements financiers et les provisions techniques que retranscrit le bilan des filiales d'assurance. Il en résulte que les provisions techniques sont couvertes par des actifs d'assurance et des actifs bancaires.

1.10. Autres provisions assimilées à des réserves

La provision spéciale de réévaluation et la provision pour investissement, constatées uniquement en application de la législation fiscale, sont incorporées aux réserves consolidées. Les variations annuelles de ces provisions sont extournées du compte de résultat.

1.11 Intégration globale des entreprises d'assurance

Depuis l'application au 1^{er} janvier 2001 du règlement 2000-05 portant sur la consolidation des entreprises d'assurance, les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant cette activité :

- les charges et produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination,

- les postes de bilan et de hors bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants selon le format bancaire.

Les éléments spécifiques à l'activité d'assurance sont regroupés sur les postes suivants :

- à l'actif, Placement des entreprises d'assurance, et au passif, Provisions techniques des entreprises d'assurance,
- au compte de résultat, Marge brute des activités d'assurance.

La réserve de capitalisation des entreprises d'assurance vie et prévoyance a été retraitée en capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2001 sous déduction d'un montant représentant un scénario d'évolution défavorable de la courbe des taux affectant les titres passibles de la réserve. Ce retraitement donne lieu à constatation d'une participation bénéficiaire différée à hauteur du risque calculé.

La provision pour égalisation de ces mêmes entreprises (Assurance Vie et Prévoyance) est éliminée et reclassée en réserves consolidées sauf pour la partie retenue dans le calcul du résultat technique reversé conventionnellement aux apporteurs de contrats.

Les variations de l'exercice de la réserve de capitalisation et de la provision pour égalisation sont extournées du résultat consolidé et donnent lieu à des dotations ou reprises sur les participations bénéficiaires différées et l'impôt différé constatés.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la réserve de capitalisation et la provision pour égalisation figuraient intégralement parmi les provisions techniques.

A l'inverse, la provision pour égalisation constituée par Coface a été maintenue au passif en provision technique, dans la mesure où cette provision couvre un risque macro-économique de fluctuation de sinistralité sur plusieurs exercices.

Les conséquences du décret n° 2003-1236 du 22 décembre 2003 modifiant l'article R 331-5-1 du Code des Assurances portant sur la constitution d'une Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE) ont été traitées conformément à l'avis n° 2004-B du Comité d'Urgence du CNC. Considérant que la PRE correspond à un risque non couvert par ailleurs, Natexis Banques Populaires avait choisi de comptabiliser intégralement dans les comptes consolidés les PRE constituées partiellement par les filiales d'assurance. Le passage d'un provisionnement partiel, tel que pratiqué au 31/12/2002 en accord avec la Commission de Contrôle des Assurances, à un provisionnement intégral constituait un changement de méthode comptable dont les effets ont été imputés sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2003 à hauteur de 148,5 M€ avant impôt, soit 95,9 M€ nets d'un impôt différé de 52,6 M€. Compte tenu de l'évolution favorable des marchés en 2003, aucune PRE ne s'avérait nécessaire au 31 décembre 2003, et ce montant complémentaire de 95,9 M€ avait été totalement repris par imputation sur les capitaux propres de clôture.

Le règlement n° 2004-10 du Comité de la Réglementation Comptable a modifié les dispositions du règlement 2000-05 relatives au traitement de la Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE) dans les comptes consolidés. Celle-ci ne peut désormais plus être maintenue dans les comptes consolidés.

Ce changement de réglementation est sans conséquences sur les comptes consolidés de l'exercice car le risque de dépréciation des actifs de placement est couvert par la Provision pour Dépréciation Durable (PDD) et aucune Provision pour Risque d'Exigibilité n'est comptabilisée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurances à la clôture de l'exercice 2004.

1.12. Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Prêts à la clientèle

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie "engagements de financement".

2.2. Politique de provisions

Depuis l'exercice 2000, Natexis Banques Populaires articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux de provisionnement :

A) Provisions individualisées

- Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des provisions pour dépréciations ou pour risques sont dotées au compte de résultat, au poste "coût du risque". Ces provisions sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus et moins values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non loués) sont inscrits en "produit net bancaire". Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en "coût du risque".

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

- Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- Les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.
- Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également provisionnés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.
- Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.
- Il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).

- Retraitement des risques souverains de l'ex BFCE

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex- BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de "sortie de bilan" (defeasance), l'autre "d'option de vente". A cette fin, deux structures ont été créées, Edval pour la defeasance et Worledge pour l'option de vente et ces 2 structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002. La consolidation de ces sociétés en application du § 10052 du règlement CRC 99-07, relatif aux entités ad-hoc, implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

A l'actif du bilan consolidé, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéros détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéros jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement des ces opérations.

Dès lors, le résultat de l'exercice de ces filiales (produit de 5,3 M€) a été affecté en totalité à une dotation complémentaire aux provisions pour risques pays en vertu de l'équilibre entre les charges de provisionnement et les produits des entités.

Au 31 décembre 2004 l'encours net des créances optionnées s'élève à 62 M€ (brut 142 M€, provisions 80 M€) alors que le portefeuille de créances de defeasance a été totalement cédé sur le marché secondaire.

B) Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natexis Banques Populaires présentant des risques potentiels futurs mais non avérés.

Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natexis Banques Populaires de l'évolution négative ou positive de ces domaines. En 2003, Natexis Banques Populaires a complété ces provisions pour un montant de 90 M€ pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens. Ce montant a été maintenu dans les comptes au 31 décembre 2004.

C) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques, Natexis Banques Populaires constitue un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt.

2.3. Opérations de titrisation

Les opérations de titrisation en cours ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille. Les entités ad hoc ne sont pas consolidées car leurs comptes ne reflètent que la protection accordée à Natexis Banques Populaires et sa couverture sur les marchés, le risque résiduel étant assuré par les investisseurs qui financent l'entité.

2.4. Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

2.5. Portefeuille-titres

a) Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

- Titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.
- Titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.
- Titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance, dans ce cas la provision couvre un risque de marché et est dotée en "résultat sur actifs immobilisés" ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dotation est classée en "coût du risque".

- Actions propres : les achats visent quatre finalités, d'abord la régularisation du cours de l'action par intervention en contre-tendance, ensuite les interventions en fonction des situations de marché, puis l'accompagnement d'opérations de croissance externe, enfin l'attribution d'actions aux salariés du groupe dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise. Dans ce cadre, le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2004 s'élève à 1.548.178 titres pour une valeur de 156 M€ comptabilisée en titres de transaction.

b) Titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

- Les titres de participation non consolidés : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.
- Les titres de l'activité de portefeuille "TAP" : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

2.6. Revenus du portefeuille-titres, corrections de valeur et résultats de cession

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
- titres de transaction, titres de placement et TAP : "gains ou pertes" les concernant, en produit net bancaire.
- titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part, pour les corrections de valeur afférentes à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession.
- titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés

2.7. Immobilisations

Immobilisations d'exploitation

- Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes consolidés du groupe, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National.

Les immobilisations de l'ex Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

- Les immobilisations corporelles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leurs durées estimées d'utilisation.

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Constructions d'exploitation | 25 à 40 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 5 à 10 ans |

- Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs de réseaux du groupe Coface calculées sur la base de 40 % du chiffre d'affaires pour les sociétés d'assurance, et sur la base d'une analyse multicritères de valorisation (flux financiers nets actualisés, multiple PER, multiple chiffre d'affaires) pour les sociétés de services (information et gestions de créances). Ces valeurs de réseaux ne font pas l'objet d'un amortissement annuel mais d'un test de dépréciation effectué annuellement. Une information particulière sur l'évaluation des valeurs de réseau du groupe Coface est fournie en note 9.

Immobilisations hors exploitation

Elles sont amorties sur leurs durées estimées d'utilisation soit 30 à 40 ans.

Conformément à la lettre du Secrétaire Général de la Commission Bancaire en date du 21 octobre 1997, les actifs immobiliers hors exploitation, y compris les immeubles dits de patrimoine ou de rapport ont été provisionnés immeuble par immeuble lorsqu'il apparaissait un risque de moins-values latentes.

Les immeubles dits de patrimoine ou de rapport du groupe Natexis Banques Populaires sont pour la quasi-totalité enregistrés aux bilans de sociétés immobilières, qui, comme il est précisé dans la note 1.3, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale car elles sont placées sous contrôle exclusif du groupe.

Immeubles faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail

Les immeubles loués en crédit-bail font l'objet, conformément à la lettre évoquée ci-dessus, d'un provisionnement lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur estimée de marché et lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'immeuble, objet du contrat, demeure à terme la propriété du crédit-bailleur.

Matériels et logiciels informatiques

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif sur 5 ans.

Les logiciels acquis sont amortis sur 1 an en mode linéaire.

Le coût interne des développements des programmes informatiques est comptabilisé directement en charge de l'exercice lorsqu'ils sont destinés à un usage interne ; lorsqu'ils sont destinés à un usage commercial, les coûts sont immobilisés et amortis selon une durée d'usage appropriée.

2.8. Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Le groupe a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

2.9. Titres participatifs

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, prorata temporis, en charge au compte de résultat.

2.10. Intérêts, primes, lots et commissions

Les intérêts, les primes et lots et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

2.11. Primes d'aménagement de taux et de remboursement anticipé de prêts clientèle

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

2.12. Frais d'émission d'emprunt et frais d'augmentation de capital

- Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, le groupe Natexis Banques Populaires étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 1994.
- Les frais liés aux augmentations de capital de la société mère sont imputés nets d'impôts sur la prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital des filiales sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

2.13. Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natexis Banques Populaires

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

a) Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée)
 - macro-couverture (gestion globale de bilan)
 - positions spéculatives
 - gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction
- Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
 - Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.
 - La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

b) Opérations d'échange de devises :

- Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.
- Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

c) Options (taux, change, actions) et contrats à terme (y compris sur matières premières) :

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

d) Activité institutionnelle :

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

2.14. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

2.15. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 35,43 %, au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères.
- l'impôt différé résultant des différences temporaires existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques à la consolidation et calculé selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Le principe de prudence retenue par le groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

A ce titre 283 M€ de bases d'impôt différé actif n'ont pas été comptabilisées par prudence au 31 décembre 2004.

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif en compte de régularisation.

2.16. Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

- Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :
 - . les indemnités et congés de fin de carrière,
 - . les allocations pour préretraite et complément sur retraite,
 - . les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés,
 - . la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités,
 - . les médailles du travail.

Ces engagements sont calculés sur la base des paramètres suivants :

- . prise en compte des droits acquis,
- . taux d'actualisation de 3,5% à 5,5%,
- . tables de mortalité réglementaires : TV 88/90,
- . derniers salaires connus projetés, y compris charges patronales,
- . taux de rotation du personnel fonction de l'historique.

Conformément à l'avis n° 2000-C du Comité d'urgence, le provisionnement intégral des engagements de retraite, méthode retenue comme préférentielle selon le règlement CRC 99-07, a été effectué par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2000.

Suite à l'harmonisation des régimes d'attribution des médailles du travail entre les différentes entités de Natexis Banques Populaires, un traitement identique a été appliqué au cours de l'exercice 2001 à ces engagements.

Conformément à l'avis n° 2004-A du Comité d'Urgence du CNC les incidences de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ en retraite des salariés, constituent une modification de régime dont les effets sont étalés sur la durée résiduelle d'activité des salariés. A ce titre, une charge de 1,2 M€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2004. Le montant restant à étaler sur les exercices futurs s'élève à 8,2 M€.

Afin d'assurer la comparaison de l'exercice 2004 avec les exercices précédents, Natexis Banques Populaires n'a pas appliqué la recommandation n° 2003-R-01 du CNC du 1^{er} avril 2003 relative à la comptabilisation des passifs sociaux.

L'application de cette recommandation sera effectuée dans le cadre du passage des comptes du groupe aux normes IFRS prévue en 2005. Après prise en compte des impôts différés, l'effet de l'application de la norme IAS 19 aurait conduit à prélever un montant de 52 millions d'euros sur les capitaux d'ouverture de l'exercice 2004, sans impact significatif sur le résultat de la période du fait de l'application de la méthode dite « du corridor ».

2.17 Changements de méthode comptable

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, portant notamment sur les modalités de classification des créances douteuses et le traitement comptable des créances restructurées à des conditions hors marché, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2003. A l'issue des travaux de recensement des crédits affectés par ce règlement, l'écart d'intérêt futur entre le taux consenti lors de la restructuration et le taux de marché a fait l'objet d'un calcul de décote s'élevant à 11 M€. S'agissant de crédits restructurés lors d'exercices antérieurs, la décote a été constatée par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2003. Cette même décote a été reprise en produits de l'exercice pour un montant de 1,6 M€ enregistré dans les intérêts et produits assimilés. Le solde de la décote restant à étaler s'élève à 8 M€ au 31 décembre 2004.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable à compter du 1^{er} janvier 2005. Natexis Banques Populaires n'a pas retenu la possibilité offerte d'appliquer ce texte par anticipation. Ce règlement comporte des dispositions transitoires cependant applicables à compter du 1^{er} janvier 2003 et portant sur les dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions ainsi que les dépenses de renouvellement. Une provision pour grosses réparations d'1 M€ dont 0,7 M€ prélevés sur les capitaux propres d'ouverture a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice 2003. Elle a été complétée par une dotation de 0,3 M€ au titre de l'exercice 2004.

En application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers sur le suivi de la valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition, Natexis Banques Populaires a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 à une revue d'ensemble dont le détail est fourni en note 9.

Conformément au règlement n° 2004-04 du Comité de la Réglementation Comptable et à l'avis n° 2004-05 du CNC, les médailles du travail ne sont plus considérées comme des avantages similaires à des engagements de retraite mais sont comptabilisées selon les dispositions du règlement n° 2000-06 du CRC sur les passifs. A ce titre, le montant non étalé au 31 décembre 2003 de l'effet de la Loi du 21 août 2003 a fait l'objet d'un provisionnement intégral comptabilisé en tant que changement de méthode comptable en minoration des capitaux propres d'ouverture pour 1,2 M€.

NOTE 3. OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Caisse ,CCP, banques centrales | 187 | 125 | 223 |
| Effets publics et valeurs assimilées (1) | 5 752 | 4 093 | 4 893 |
| Titres de transaction | 3 447 | 1 799 | 1 113 |
| Titres de placement | 1 832 | 1 772 | 2 769 |
| Titres d'investissement (2) | 406 | 443 | 881 |
| Créances rattachées (3) | 67 | 79 | 130 |
| Créances sur établissements de crédit (4) (5) | 41 129 | 42 769 | 36 968 |
| A vue | 2 310 | 2 545 | 3 656 |
| A terme | 38 504 | 39 883 | 32 713 |
| créances douteuses et douteuses compromises | 86 | 86 | 90 |
| créances rattachées | 277 | 314 | 571 |
| provisions sur créances douteuses et douteuses compromises | (48) | (59) | (62) |
| Total | 47 068 | 46 987 | 42 084 |

| | | | |
|---|------|------|-------|
| (1) Après provision des : | (5) | (8) | (9) |
| Titres de placement | (5) | (8) | (9) |
| Titres d'investissement | - | - | - |
| (2) Dont cessions avant l'échéance : | (13) | (17) | (199) |
| (3) Dont créances rattachées sur : | 67 | 79 | 130 |
| Titres de placement | 59 | 66 | 117 |
| Titres d'investissement | 8 | 13 | 13 |
| (4) dont créances subordonnées : | 116 | 120 | 18 |
| saines | 114 | 114 | 15 |
| douteuses | - | - | - |
| créances rattachées | 2 | 6 | 3 |
| (5) dont créances restructurées hors conditions de marché : | 25 | 26 | 27 |
| Brut | 32 | 35 | 37 |
| Décote nette | (7) | (9) | (10) |

VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DES BENEFICIAIRES

| | France | Europe de l'ouest | Europe de l'est | Amérique du nord | Amérique Latine | Afrique & Moyen Orient | Asie Océanie | Non Ventilé | Total |
|--|--------|-------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------------|--------------|-------------|--------|
| Créances sur établissements de crédit | 28 952 | 8 209 | 267 | 229 | 373 | 622 | 2 418 | 59 | 41 129 |
| | 70,4% | 20,0% | 0,6% | 0,6% | 0,9% | 1,5% | 5,9% | 0,1% | 100,0% |

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 2 959 | 4 768 | 3 679 |
| Créances commerciales | 625 | 624 | 651 |
| Affacturage | 2 974 | 1 937 | 1 705 |
| Autres concours à la clientèle | 27 411 | 25 270 | 26 199 |
| Créances rattachées et valeurs non imputées | 238 | 426 | 274 |
| Créances douteuses et douteuses compromises | 1 002 | 1 106 | 1 176 |
| Provisions sur créances douteuses et douteuses compromises | (641) | (664) | (663) |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (1) | 34 568 | 33 467 | 33 021 |
| Crédit bail et location simple | 5 805 | 5 538 | 5 482 |
| Créances rattachées | 64 | 70 | 98 |
| Provisions sur créances | (148) | (174) | (176) |
| OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES (1) | 5 721 | 5 434 | 5 404 |

| | | | |
|---|-----|-----|-----|
| (1) Dont créances restructurées hors conditions de marché | 1 | 2 | 1 |
| Brut | 2 | 2 | 2 |
| Décote nette | (1) | (1) | (1) |

VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DES BENEFICIAIRES

| | France | Europe de l'ouest | Europe de l'Est | Amérique du Nord | Amérique Latine | Afrique & Moyen Orient | Asie Océanie | Non Ventilé | Total |
|---|--------|-------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------------|--------------|-------------|--------|
| Opérations avec la Clientèle | 15 612 | 11 770 | 764 | 2 717 | 860 | 1 286 | 864 | 694 | 34 568 |
| Opérations de Crédit-bail et assimilées | 5 658 | 64 | | | | | | | 5 721 |
| | 52,8% | 29,4% | 1,9% | 6,7% | 2,1% | 3,2% | 2,1% | 1,7% | 100,0% |

NOTE 4-1 AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Crédits de trésorerie et à la consommation | 11 177 | 9 837 | 10 807 |
| Crédits à l'équipement | 2 184 | 2 679 | 3 232 |
| Crédits à l'export | 1 052 | 1 164 | 1 412 |
| Crédits à l'habitat | 100 | 103 | 152 |
| Titres reçus en pension | 7 825 | 6 369 | 4 406 |
| Prêts subordonnés | 207 | 196 | 230 |
| Autres crédits | 4 866 | 4 922 | 5 960 |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 27 411 | 25 270 | 26 199 |

NOTE 4-2 OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

| | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|--|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Crédit-bail immobilier | | 3 464 | | 3 367 | | 3 411 |
| Encours | 3 328 | | 3 207 | | 3 214 | |
| Biens temporairement non loués et créances douteuses | 192 | | 238 | | 253 | |
| Créances rattachées | 58 | | 66 | | 94 | |
| Provision pour dépréciation des biens | (11) | | (13) | | (16) | |
| Provision pour dépréciation des créances douteuses | (103) | | (131) | | (134) | |
| Crédit-bail mobilier | | 1 669 | | 1 491 | | 1 404 |
| Encours | 1 616 | | 1 451 | | 1 400 | |
| Biens temporairement non loués et créances douteuses | 75 | | 64 | | 24 | |
| Créances rattachées | 7 | | 3 | | 3 | |
| Provision pour dépréciation des biens | (10) | | (12) | | (12) | |
| Provision pour dépréciation des créances douteuses | (19) | | (15) | | (11) | |
| Location simple financière | | 588 | | 576 | | 589 |
| Encours | 583 | | 569 | | 588 | |
| Biens temporairement non loués et créances douteuses | 8 | | 9 | | 3 | |
| Créances rattachées | - | | 1 | | 1 | |
| Provision pour dépréciation des biens | (2) | | (1) | | (1) | |
| Provision pour dépréciation des créances douteuses | (1) | | (2) | | (2) | |
| TOTAL | | 5 721 | | 5 434 | | 5 404 |

NOTE 4-3 CREANCES DOUTEUSES, DOUTEUSES COMPROMISES ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 proforma* | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|------------|-------------------------|------------|------------|
| Créances douteuses sur les établissements de crédit | 38 | 27 | 27 | 28 |
| Créances douteuses brutes | 60 | 74 | 3 | 37 |
| Provisions pour créances douteuses | (23) | (48) | - | (20) |
| Créances douteuses compromises brutes | 26 | 12 | 83 | 53 |
| Provisions pour créances douteuses compromises | (25) | (11) | (59) | (42) |
| Créances douteuses sur prêts à la clientèle | 362 | 442 | 442 | 512 |
| Créances douteuses brutes | 587 | 690 | 276 | 398 |
| Provisions pour créances douteuses | (267) | (301) | (105) | (138) |
| Créances douteuses compromises brutes | 415 | 416 | 830 | 777 |
| Provisions pour créances douteuses compromises | (373) | (363) | (559) | (525) |
| Créances douteuses sur opérations de crédit-bail et assimilées | 129 | 137 | 137 | 104 |
| Créances douteuses brutes | 123 | 74 | 77 | 47 |
| Provisions pour créances douteuses | (48) | (38) | (40) | (34) |
| Créances douteuses compromises brutes | 154 | 237 | 234 | 233 |
| Provisions pour créances douteuses compromises | (100) | (136) | (134) | (142) |
| Taux de couverture : | | | | |
| Provisions pour créances douteuses sur créances douteuses brutes | 44% | 46% | 41% | 40% |
| Provisions pour créances douteuses compromises sur créances douteuses compromises brutes | 84% | 77% | 66% | 67% |
| Provisions pour créances douteuses totales sur créances douteuses totales brutes | 61% | 60% | 60% | 58% |

Répartition des créances entre créances douteuses et créances compromises .

Au 31 décembre 2003: conformément au Règlement 2002-03 les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances déclassées en créances douteuses depuis plus d'un an ont été classées en créances douteuses compromises.

Au 31 décembre 2004: conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances déclassées en créances douteuses depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en pertes est envisagé sont déclassées en créances douteuses compromises.

* La colonne 31 décembre 2003 proforma présente la répartition des créances entre créances douteuses et créances douteuses compromises en tenant compte de l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003.

NOTE 5 OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Titres de transaction (1) | 7 838 | 3 672 | 3 009 |
| . Actions et autres titres à revenu variable | 654 | 476 | 360 |
| . Obligations et autres titres à revenu fixe | 7 184 | 3 196 | 2 649 |
| Titres de placement (2) | 6 527 | 4 959 | 6 785 |
| . Actions et autres titres à revenu variable | 736 | 547 | 1 017 |
| . Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 791 | 4 412 | 5 768 |
| Titres d'investissement (3) | 5 150 | 6 712 | 8 426 |
| Titres de l'activité de portefeuille (5) | 802 | 890 | 795 |
| Créances rattachées (4) | 115 | 118 | 151 |
| TOTAL | 20 432 | 16 351 | 19 166 |

(1) dont :

| | | | |
|--|------|-----|-----|
| créances représentatives des titres prêtés | 420 | 89 | 281 |
| transferts en titres de placement | (58) | - | - |
| actions propres | 156 | 126 | 73 |

(2) dont :

| | | | |
|---|-------|-------|-------|
| cotés | 2 025 | 1 230 | 5 320 |
| créances représentatives des titres prêtés | - | - | - |
| transferts de titres de transaction | 56 | - | - |
| transferts de / vers titres d'investissement subordonnés | 85 | - | 18 |
| émis par des organismes publics | 41 | 48 | 51 |
| actions propres | 67 | 67 | 71 |
| plus-values latentes correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition | - | - | - |
| moins-values latentes ayant fait l'objet d'une provision au bilan | 34 | 29 | 38 |
| | (74) | (125) | (103) |

(3) dont :

| | | | |
|---|-------|-------|---------|
| cotés | 3 145 | 3 362 | 5 451 |
| transferts de / vers titres de placement subordonnés | (85) | - | (18) |
| émis par des organismes publics | - | - | - |
| titres douteux | 28 | 55 | 742 |
| provision | 143 | 143 | 92 |
| cessions avant l'échéance | (103) | (75) | (50) |
| Moins-values latentes n'ayant pas fait l'objet d'une provision individualisée | (881) | (347) | (1 104) |
| | (146) | | |

(4) Après provision de

(1) (5) (3)

(5) dont :

| | | | |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| cotés | 28 | 29 | 22 |
| Après provision de | (218) | (212) | (210) |
| Transferts de titres de transaction | 2 | - | (2) |

Valeurs estimatives des titres de l'activité de portefeuille :

Fractions du portefeuille évaluées

. au cours de bourse
. d'après d'autres méthodes

Total (5)

| 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Valeur comptable nette | Valeur estimative | Valeur comptable nette | Valeur estimative | Valeur comptable nette | Valeur estimative |
| 28 | 45 | 29 | 45 | 22 | 31 |
| 774 | 904 | 861 | 1 077 | 773 | 909 |
| 802 | 949 | 890 | 1 122 | 795 | 940 |

NOTE 5-1 TITRES DOUTEUX, DOUTEUX COMPROMIS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 proforma * | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|------------|--------------------------|------------|------------|
| Titres de placement-nets de provisions | 5 | 11 | 11 | 6 |
| Titres douteux bruts | 0 | 25 | 19 | 26 |
| Provisions pour titres douteux | 0 | (19) | (14) | (24) |
| Titres douteux compromis bruts | 30 | 23 | 29 | 49 |
| Provisions pour titres douteux compromis | (25) | (18) | (23) | (45) |
| Titres d'investissement-nets de provisions | 40 | 63 | 63 | 43 |
| Titres douteux bruts | 72 | 88 | 53 | 48 |
| Provisions pour titres douteux | (51) | (36) | (20) | (32) |
| Titres douteux compromis bruts | 71 | 41 | 76 | 47 |
| Provisions pour titres douteux compromis | (52) | (30) | (46) | (20) |
| Taux de couverture : | | | | |
| Provisions pour titres douteux sur titres douteux bruts | 71% | 49% | 47% | 76% |
| Provisions pour titres douteux compromis sur titres douteux compromis bruts | 76% | 75% | 66% | 68% |
| Provisions pour titres douteux sur titres douteux bruts - toutes natures | 74% | 58% | 58% | 71% |

Répartition des titres entre titres douteux et titres compromis .

Au 31 décembre 2003: conformément au Règlement 2002-03 les titres faisant l'objet d'un déclassement en douteux pour risque de contrepartie depuis plus d'un an ont été classés en titres douteux compromis.

Au 31 décembre 2004: conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003, les titres faisant l'objet d'un déclassement en douteux pour risque de contrepartie depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en pertes est envisagé sont déclassés en titres douteux compromis.

* La colonne 31 décembre 2003 proforma présente la répartition des titres entre titres douteux et titres douteux compromis en tenant compte de l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003.

NOTE 6 : OPERATIONS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Actif - Placements et actifs divers des entreprises d'assurance

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| - Placements des entreprises d'assurance | | | |
| Terrains et constructions | 518 | 513 | 613 |
| Titres de participation non consolidés | 29 | 31 | 39 |
| Autres placements | 19 239 | 17 127 | 15 756 |
| Créances sur dépôts des entreprises cédantes | 2 | 2 | 2 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes | 3601 | 3270 | 2771 |
| Sous Total Placements dans les entreprises d'assurance | 23 389 | 20 943 | 19 181 |
| - Comptes de régularisation et actifs divers | | | |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques (1) | | | |
| <i>Contrats Vie</i> | 2 | 2 289 | 2 300 |
| <i>Contrats non-Vie</i> | 248 | 286 | 341 |
| Sous-Total parts des réassureurs dans les provisions techniques | 250 | 2 575 | 2 641 |
| Total | 23 639 | 23 518 | 21 822 |

Les placements d'assurance constitutifs de ressources émises par d'autres entités du Groupe ont été annulés au titre de l'élimination des opérations réciproques

(1) La baisse significative des provisions d'assurance vie à la charge des réassureurs s'explique par l'arrivée à l'échéance en 2004 du traité de réassurance en quote-part conclu en 1998.

Passif - Provisions techniques des entreprises d'assurance

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Provisions mathématiques | 21 536 | 19 506 | 17 884 |
| <i>dont :</i> | | | |
| - assurance-vie | 17 737 | 16 037 | 14 935 |
| - assurance IARD | 174 | 160 | 128 |
| - représentatives de contrats en unités de comptes | 3 625 | 3 309 | 2 821 |
| Provisions pour sinistres | 901 | 798 | 833 |
| Provisions pour participation aux bénéfices | 134 | 144 | 91 |
| Autres provisions techniques | 27 | 31 | 101 |
| Provisions d'égalisation (1) | 187 | 135 | 88 |
| Total | 22 785 | 20 614 | 18 997 |

(1) Le traitement de cette provision est exposé à la note 1.11

**NOTE 7 : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES
DETENUS A LONG TERME**

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|------------|--------------|--------------|
| <i>Titres mis en équivalence</i> | | | |
| activités de capital risque | 62 | 28 | 27 |
| BP Développement | 51 | 28 | 12 |
| IDF Nord Croissance | - | - | 6 |
| Sofinnova | - | - | 2 |
| Sud-Est Croissance | - | - | 7 |
| Sopromec | 11 | - | - |
| <i>dont quote-part dans le résultat</i> | 2 | - | - |
| activités d'assurance | 38 | 35 | 28 |
| Filiales de COFACE | 16 | 15 | 15 |
| Filiales de Natexis Assurances | 22 | 20 | 13 |
| <i>dont quote-part dans le résultat</i> | 7 | 9 | 4 |
| activités services financiers | 7 | 7 | 6 |
| OFIVM | 7 | 7 | 7 |
| <i>dont quote-part dans le résultat</i> | - | - | (1) |
| autres activités | 1 | 1 | 1 |
| <i>dont quote-part dans le résultat</i> | 1 | - | - |
| Sous Total | 108 | 71 | 62 |
| <i>dont quote-part dans le résultat</i> | 10 | 9 | 3 |
| <i>Autres Participations, parts dans les entreprises liées et titres détenus à long terme</i> | | | |
| Participations (1) (2) | 336 | 341 | 358 |
| Créances rattachées (3) | 5 | 1 173 | 1 266 |
| Sous Total | 341 | 1 514 | 1 624 |
| Total | 449 | 1 585 | 1 686 |
| <i>Après Provisions de</i> | (109) | (111) | (98) |

(1) Dont participations non consolidées
détenues dans des établissements de crédits

52 52 56

(2) Dont titres cotés

70 49 56

(3) Dont avance d'actionnaires à la société Ecrinvest 4 dans le cadre de l'opération de portage des titres Vivendi Universal Publishing pour 1 165 millions d'euros au 31 décembre 2003. Les actifs de Vivendi Universal Publishing (VUP) ont été vendus au Groupe Lagardère au cours du 1er semestre 2004 mettant fin à l'opération de portage évoquée ci-dessus.

NOTE 7.1 - TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES NON CONSOLIDES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Principales participations : | | | |
| Soparind | 43 | 43 | 43 |
| Sicovam Holding | 30 | 30 | 30 |
| IKB Deutsche Industriebank | 29 | 29 | 29 |
| Athlon Groep | 23 | 23 | 23 |
| SCI Colomb Magellan | 23 | 22 | 21 |
| Finantia | 10 | 15 | 15 |
| Autres titres : | 178 | 179 | 197 |
| Total | 336 | 341 | 358 |

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

| | 31/12/2004 | | | 31/12/2003 | | | 31/12/2002 | | |
|--|--------------|------------------------------|--------------|--------------|------------------------------|------------|--------------|------------------------------|------------|
| | Brut | Amortissements et provisions | Net | Brut | Amortissements et provisions | Net | Brut | Amortissements et provisions | Net |
| Immobilisations d'exploitation | | | | | | | | | |
| . Immobilisations incorporelles | 605 | (178) | 427 | 586 | (151) | 435 | 560 | (126) | 434 |
| . Immobilisations corporelles | 727 | (310) | 417 | 711 | (308) | 403 | 692 | (300) | 392 |
| Total | 1 332 | (488) | 844 | 1 297 | (459) | 838 | 1 252 | (426) | 826 |
| Immobilisations hors exploitation | 99 | (32) | 67 | 27 | (5) | 22 | 29 | (5) | 24 |
| Immobilisations données en location simple non financière | 213 | (110) | 103 | 227 | (110) | 117 | 226 | (105) | 121 |
| Total des immobilisations | 1 644 | (630) | 1 014 | 1 551 | (574) | 977 | 1 507 | (536) | 971 |

| | 31/12/2003 | acquisitions | cessions | changement de périmètre | autres | 31/12/2004 |
|--|--------------|--------------|-------------|-------------------------|-------------|--------------|
| Valeurs brutes | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles d'exploitation : | 586 | 33 | (20) | 12 | (6) | 605 |
| . fonds de commerce | 386 | | | 4 | 3 | 393 |
| . Logiciels | 177 | 21 | (14) | 7 | 3 | 194 |
| . Autres immobilisations incorporelles | 23 | 12 | (6) | 1 | (12) | 18 |
| Immobilisations corporelles d'exploitation : | 711 | 88 | (30) | 17 | (59) | 727 |
| . terrains et constructions d'exploitation | 390 | 59 | (4) | 4 | (54) | 395 |
| . autres immobilisations corporelles d'exploitation | 321 | 29 | (26) | 13 | (5) | 332 |
| Immobilisations corporelles hors exploitation : | 27 | 10 | (3) | 8 | 57 | 99 |
| . terrains et constructions hors exploitation | 24 | 10 | (2) | 8 | 57 | 97 |
| . autres immobilisations corporelles hors exploitation | 3 | | (1) | | | 2 |
| . immobilisations données en location simple non financière | 227 | - | (14) | | | 213 |
| TOTAL | 1 551 | 131 | (67) | 37 | (8) | 1 644 |

| | 31/12/2003 | dotations et reprises | cessions | changement de périmètre | autres | 31/12/2004 |
|--|--------------|-----------------------|-----------|-------------------------|-------------|--------------|
| Amortissements et provisions | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles d'exploitation : | (151) | (32) | 8 | (10) | 7 | (178) |
| . fonds de commerce | (7) | (5) | | (4) | | (16) |
| . Logiciels | (140) | (25) | 7 | (6) | 6 | (158) |
| . Autres immobilisations incorporelles | (4) | (2) | 1 | | 1 | (4) |
| Immobilisations corporelles d'exploitation : | (308) | (45) | 14 | (10) | 39 | (310) |
| . terrains et constructions d'exploitation | (110) | (9) | | (1) | 23 | (97) |
| . autres immobilisations corporelles d'exploitation | (198) | (36) | 14 | (9) | 16 | (213) |
| Immobilisations corporelles hors exploitation : | (5) | (3) | 1 | (1) | (24) | (32) |
| . terrains et constructions hors exploitation | (5) | (2) | 1 | (1) | (24) | (31) |
| . autres immobilisations corporelles hors exploitation | - | (1) | | | | (1) |
| . dotations aux amortissements et aux provisions | - | | | | | - |
| . immobilisations données en location simple non financière | (110) | (7) | 7 | | | (110) |
| TOTAL | (574) | (87) | 30 | (21) | 22 | (630) |

NOTE 9 - ECARTS D'ACQUISITION

| | 31/12/2004 | | | | Net 2003 | Net 2002 |
|------------------------------------|-----------------|--------------------------|---------|------------|------------|------------|
| | Nouveaux écarts | Dotations amortissements | Sorties | Net | | |
| ACTIF | | | | | | |
| Natexis Assurances et filiales | 14 | (16) | | 97 | 99 | 114 |
| Natexis Private Equity et filiales | 1 | (3) | | 16 | 18 | 21 |
| Natexis Interépargne | | (4) | | 27 | 31 | 35 |
| Natexis Asset Management | | (12) | | 94 | 106 | 119 |
| Coface | 36 | (10) | | 82 | 56 | 66 |
| Autres | 3 | (22) | | 46 | 65 | 74 |
| Ecart d'acquisition actif | 54 | (67) | | 362 | 375 | 429 |

| | 31/12/2004 | | | | Net 2003 | Net 2002 |
|-----------------------------------|-----------------|-------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|
| | Nouveaux écarts | Reprises amortissements | Sorties | Net | | |
| PASSIF | | | | | | |
| Natexis Lease et filiales | | (5) | | 23 | 28 | 33 |
| Natexis Assurances et filiales | | (3) | | 14 | 17 | 20 |
| Autres | 3 | (5) | | 29 | 31 | 36 |
| Ecart d'acquisition passif | 3 | (13) | | 66 | 76 | 89 |

Natexis Banques Populaires a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2003 à une évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan.

La revue d'évaluation a porté sur les actifs incorporels et les écarts d'acquisition significatifs, supérieurs à 4 millions d'euros et s'est appuyée sur l'expertise d'un cabinet d'évaluation indépendant. Elle a été actualisée au 31 décembre 2004 en fonction des indices de dépréciation apparus durant l'exercice 2004.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Toutefois, lorsque l'écart d'acquisition a pu être référé à la valeur vénale de certains actifs corporels comme les actifs immobiliers ou le portefeuille titres, la valeur vénale a été retenue.

La méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natexis Banques Populaires.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs est, filiale par filiale, la résultante :

- d'une moyenne du taux de rendement de l'OAT 10 ans
- de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale
- d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière, d'actif net réévalué... aux fins de validation complémentaire.

A l'issue de ces travaux, il est apparu nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition de certaines filiales dont le retour à la rentabilité n'interviendra qu'à moyen terme. La charge exceptionnelle d'amortissement s'élève à 17,8 millions d'euros en 2003 et à 7,7 millions d'euros en 2004.

La méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie a été appliquée au groupe Coface dans les mêmes conditions que pour les autres filiales. Le résultat de cette méthode confirme la valorisation du groupe Coface dans les livres de Natexis Banques Populaires et ne remet pas en cause les méthodes d'évaluation retenues pour les valeurs de réseau lors de l'acquisition en juillet 2002, à savoir: 40% du chiffre d'affaires moyen sur 3 ans pour les actifs incorporels des sociétés d'assurance et sur la base d'une analyse multicritères de valorisation pour ceux des sociétés d'information financière et gestion de créances.

NOTE 10 - COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - ACTIF

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | 250 | 2 575 | 2 641 |
| Débiteurs divers | 1 395 | 1 986 | 2 630 |
| Instruments conditionnels achetés | 1 608 | 1 057 | 2 174 |
| Chèques et effets à l'encaissement, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 326 | 562 | 1 112 |
| Produits à recevoir | 637 | 826 | 635 |
| Comptes spécifiques à l'assurance | 591 | 401 | 369 |
| Ajustement technique | 192 | 344 | 312 |
| Impôts différés | 172 | 150 | 139 |
| Comptes d'encaissement | 53 | 32 | 44 |
| Divers | 1 092 | 1 857 | 1 402 |
| Total | 6 316 | 9 790 | 11 458 |

NOTE 11 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES - PASSIF

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales,CCP | 22 | 1 | 3 |
| Dettes envers les établissements de crédits | 41 146 | 35 611 | 45 697 |
| A vue | 7 536 | 9 047 | 12 960 |
| A terme | 33 610 | 26 564 | 32 737 |
| Autres sommes dues | 27 | 340 | 106 |
| Dettes rattachées | 230 | 148 | 378 |
| Total | 41 425 | 36 100 | 46 184 |

NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes et emprunts : | 7 560 | 10 177 | 8 966 |
| à vue | 4 595 | 6 685 | 4 629 |
| à terme | 2 965 | 3 492 | 4 337 |
| Titres donnés en pension livrée | 15 397 | 18 949 | 13 551 |
| Dépôts de garantie | 155 | 149 | 89 |
| autres sommes dues | 119 | 49 | 125 |
| Dettes rattachées | 69 | 65 | 89 |
| | 23 300 | 29 389 | 22 820 |

NOTE 13 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 26 586 | 21 418 | 17 827 |
| Emprunts obligataires | 3 533 | 5 462 | 4 804 |
| Bons de caisse et bons d'épargne | 26 | 9 | 6 |
| Autres effets de commerce | 751 | 677 | 672 |
| Dettes rattachées | 188 | 253 | 312 |
| Total (1) | 31 084 | 27 819 | 23 621 |

(1) émis directement par :

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Natexis Banques Populaires | 28 957 | 26 514 | 22 432 |
| Natexis US Finance Corporation | 886 | - | - |
| Natexis Factorem | 751 | 677 | 672 |
| Val A | 110 | 129 | 152 |
| Natexis Private Banking Luxembourg | 6 | 141 | 139 |
| Coface | 250 | 250 | 120 |
| Interfinance Natexis N.V. | 99 | 99 | 99 |
| Autres | 25 | 9 | 7 |
| Total | 31 084 | 27 819 | 23 621 |

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - PASSIF

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Créditeurs divers | 2 582 | 2 249 | 1 980 |
| Titres de transaction-dettes pour titres empruntés | 4 146 | 2 872 | 2 339 |
| Comptes spécifiques à l'assurance (2) | 177 | 2 472 | 2 441 |
| Instruments conditionnels vendus | 1 437 | 1 044 | 2 449 |
| Produits perçus d'avance (1) | 150 | 1 320 | 1 413 |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 444 | 559 | 641 |
| Charges à payer | 886 | 1 016 | 805 |
| Ajustement technique | 765 | 420 | 213 |
| Impôts différés | 160 | 140 | 133 |
| Comptes d'encaissement | 114 | 98 | 94 |
| Divers | 1 100 | 1 503 | 1 448 |
| Total | 11 961 | 13 693 | 13 956 |

(1) Dont respectivement 1 166 et 1 247 millions d'euros de produits perçus d'avance au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 dans le cadre de l'opération de portage des titres Vivendi Universal Publishing.

Les actifs de Vivendi Universal Publishing (VUP) ont été vendus au Groupe Lagardère au cours du 1er semestre 2004, mettant fin à l'opération de portage évoquée ci-dessus.

(2) La baisse significative des dépôts espèces reçus des réassureurs inscrits dans les comptes spécifiques à l'assurance s'explique par l'arrivée à l'échéance en 2004 du traité de réassurance en quote-part conclu en 1998.

NOTE 15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|------------|------------|------------|
| Provision pour risques pays | 252 | 259 | 287 |
| Provision pour risques sectoriels | 190 | 200 | 137 |
| Provision pour risques individualisés | 60 | 72 | 84 |
| Provision pour litiges (1) | 19 | 15 | 16 |
| Provision sur engagements de hors-bilan | 8 | 11 | 11 |
| Provision pour passifs sociaux | 167 | 156 | 143 |
| Provision pour grosses réparations | 1 | 1 | - |
| Provision pour pertes futures sur contrats indiciaires | - | 8 | 12 |
| Provisions pour instruments financiers à terme | 13 | 9 | 19 |
| Provisions pour risques activité immobilière | 1 | 5 | 6 |
| Autres provisions | 116 | 75 | 81 |
| Total | 827 | 811 | 796 |

(1) provisions pour litiges : elles couvrent le risque pour la banque d'avoir à réparer un préjudice causé à un tiers. Lorsque le tiers a mis en jeu la responsabilité de la banque par une action en justice les services juridiques de la banque procèdent à une estimation de la recevabilité de cette mise en jeu par les tribunaux et, dans l'affirmative, déterminent le montant probable du dédommagement. Au fur et à mesure de l'évolution de la procédure judiciaire (première instance, appel...) le montant de la provision fait l'objet d'un ajustement.

Les provisions pour litiges constatées dans les comptes de la banque couvrent pour l'essentiel des actions en demandes (remboursement de dommages et intérêts, actions en responsabilité pour soutiens ou ruptures abusifs ...) engagées par la clientèle ou les mandataires de justice.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| | 31/12/2003 | dotations | utilisation | reprises | autres (1) | 31/12/2004 |
|--|------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Provision pour risques pays | 259 | 28 | (2) | (26) | (7) | 252 |
| Provision pour risques sectoriels | 200 | 7 | | (15) | (2) | 190 |
| Provision pour risques individualisés | 72 | 15 | (7) | (22) | 2 | 60 |
| Provision pour litiges | 15 | 4 | (1) | (0) | 1 | 19 |
| Provision sur engagements de hors-bilan | 11 | 1 | (2) | (7) | 5 | 8 |
| Provision pour passifs sociaux | 156 | 21 | (14) | | 4 | 167 |
| Provision pour grosses réparations | 1 | 0 | | | | 1 |
| Provision pour pertes futures sur contrats indiciaires | 8 | | (8) | | | - |
| Provisions pour instruments financiers à terme | 9 | 9 | | (7) | 2 | 13 |
| Provisions pour risques activité immobilière | 5 | 2 | (1) | | (5) | 1 |
| Autres provisions | 75 | 74 | (26) | (5) | (2) | 116 |
| Total | 811 | 161 | (61) | (82) | (2) | 827 |

(1) écarts de conversion et reclassement de rubrique à rubrique

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|------------|------------|------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée (1) | | | |
| Titres subordonnés | 1 716 | 1 472 | 1 185 |
| Emprunts subordonnés | 765 | 685 | 709 |
| Sous-Total | 2 481 | 2 157 | 1 894 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | |
| Titres subordonnés (2) | 86 | 106 | 127 |
| Emprunts subordonnés | 73 | 115 | 158 |
| Sous-Total | 159 | 221 | 285 |
| Total | 2 640 | 2 378 | 2 179 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | 2 | 3 | 3 |
| Dettes rattachées | 39 | 36 | 27 |
| Total Dettes subordonnées (3) | 2 681 | 2 417 | 2 209 |

(1) Titres et emprunts subordonnés remboursables :

| échéances | devises | | | |
|-----------|---------|--------------|--------------|--------------|
| 2016 | EUR | 450 | - | - |
| 2015 | EUR | 25 | - | - |
| 2014 | EUR | 41 | - | - |
| 2013 | EUR | 550 | 550 | 150 |
| 2012 | EUR | 333 | 334 | 334 |
| 2011 | EUR | 39 | 39 | 39 |
| 2010 | FRF | 10 | 9 | 9 |
| 2010 | EUR | 312 | 312 | 312 |
| 2009 | FRF | 56 | 56 | 56 |
| 2009 | EUR | 98 | 98 | 98 |
| 2008 | FRF | 3 | 2 | 2 |
| 2007 | FRF | 91 | 101 | 101 |
| 2006 | EUR | 10 | - | - |
| 2006 | FRF | 190 | 186 | 154 |
| 2005 | USD | 229 | 246 | 297 |
| 2005 | FRF | 44 | 45 | 45 |
| 2004 | FRF | - | 31 | 31 |
| 2004 | LUF | - | 148 | 151 |
| 2003 | LUF | - | - | 50 |
| 2003 | FRF | - | - | 65 |
| | | 2 481 | 2 157 | 1 894 |

(2) Titres subordonnés à durée indéterminée :

| | | | |
|---|-----------|------------|------------|
| - 100 millions USD au taux après swap de 12,70% et à échéance économique du 25 février 2004. Traité comptablement comme un emprunt amortissable (cf note 2-8) | | | |
| - son montant en millions USD est de | - | 7 | 20 |
| - et sa contrevaletur en millions d' euros | - | 6 | 19 |
| -TSDI convertible en actions de Natexis Banques Populaires émis en mai 1996 | - | - | 1 |
| -Titres participatifs non remboursables émis en novembre 1985 par la BFCE et dont la rémunération comprend une partie fixe égale à 0,45 x TAM et une partie variable en fonction de la progression du résultat net consolidé par rapport à l'exercice précédent | 86 | 100 | 107 |
| | 86 | 106 | 127 |

(3) dont emprunts :

| | | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| de Natexis Banques Populaires | 2 532 | 2 246 | 2 009 |
| de ABP Vie | 79 | 79 | 85 |
| de Natexis Factorem | 25 | 33 | 33 |
| de Natexis Lease | - | 16 | 16 |
| d'Interfinance | - | 9 | 19 |
| de New york | 8 | - | - |
| de Natexis Private Banking Luxembourg | 10 | 10 | 10 |
| de Natexis Arbitrage | 10 | 10 | 10 |
| de Natexis Funding | 5 | 5 | 5 |
| de Fructicomi | 4 | 4 | 11 |
| de Crédit Maritime Vie | 4 | - | - |
| de Natexis Coficiné | 2 | 2 | 2 |
| de La Prospérité | - | - | 2 |
| de Fructibail | - | - | 2 |
| de SBFi | - | - | 2 |
| | 2 679 | 2 414 | 2 206 |

NOTE 17- VARIATION DES FONDS PROPRES ET ASSIMILES (selon la proposition d'affectation du résultat)

| en millions d'EUROS | Capital | Primes d'émission | Réserves (1) | Capitaux propres hors FRBG | FRBG | Capitaux propres | Intérêts minoritaires |
|--|---------|----------------------|-----------------|----------------------------------|------|---------------------|--------------------------|
| Fonds propres et assimilés au 31 décembre 2002 après affectation | 759 | 1 750 | 1 182 | 3 691 | 242 | 3 933 | 673 |
| Augmentation de capital | 10 | 41 | - | 51 | - | 51 | - |
| Ecart de conversion | - | - | (83) | (83) | - | (83) | (86) |
| changements de méthodes (2) | - | - | (7) | (7) | - | (7) | - |
| variations du périmètre (3) | - | - | - | - | - | - | 190 |
| Autres variations (4) | - | - | (4) | (4) | - | (4) | - |
| Fonds propres et assimilés au 31 décembre 2003 avant affectation | 769 | 1 791 | 1 088 | 3 648 | 242 | 3 890 | 777 |
| Résultat au 31 décembre 2003 | - | - | 265 | 265 | - | 265 | 58 |
| Distribution | - | - | (116) | (116) | - | (116) | (54) |
| Fonds propres et assimilés au 31 Décembre 2003 après affectation | 769 | 1 791 | 1 237 | 3 797 | 242 | 4 039 | 781 |
| Augmentation de capital | 3 | 11 | - | 14 | - | 14 | - |
| Ecart de conversion | - | - | (47) | (47) | - | (47) | (39) |
| changements de méthodes (5) | - | - | (1) | (1) | - | (1) | (5) |
| variations du périmètre (6) | - | - | - | 0 | - | 0 | (32) |
| Autres variations | - | - | - | 0 | - | 0 | - |
| Fonds propres et assimilés au 31 décembre 2004 avant résultats | 772 | 1 802 | 1 189 | 3 763 | 242 | 4 005 | 705 |
| Résultat au 31 décembre 2004 | - | - | 407 | 407 | - | 407 | 73 |
| Projet de distribution | - | - | (159) | (159) | - | (159) | (64) |
| Fonds propres et assimilés (7) au 31 décembre 2004 après résultats | 772 | 1 802 | 1 437 | 4 011 | 242 | 4 253 | 714 |

(1) Part du groupe dans les réserves, report à nouveau, différences de consolidation, écarts de réévaluation, écarts de conversion, bénéfice consolidé.

(2) dont : Changement de méthode net d'impôt différé relatif à la première application du CRC 2002-03 (7)
 Changement de méthode net d'impôt différé relatif à la PRE des sociétés d'assurance (96)
 selon les modalités du décret 2003-1236 et de l'avis du comité d'urgence du CNC 2004-B
 Reprise de la PRE sur l'exercice 2003 constatée par capitaux propres dans la limite du
 retraitement d'ouverture 96
Total (7)

(3) dont : Natexis Preferred Capital III 170
 Sopromec 9
 Line Bourse 8
 Autres variations 4
Total 191

(4) dont : Annulation des actions propres inscrites en titres immobilisés (4)

(5) dont : Minoritaires - changement de méthode de consolidation de Bancassurance Popolari (5)
 Groupe - changement de méthode sur le provisionnement des médailles du travail (1)

(6) dont : Variation des minoritaires de la Coface suite à l'Offre Publique de Retrait Obligatoire (15)
 Rachat par la Coface des minoritaires dans Unistrat (13)
 Changement de méthode de consolidation de Sopromec (9)
 Dilution du pourcentage d'intérêts de Natexis Private Equity dans FCPR Industrie. 9
 Dilution du pourcentage d'intérêts suite à cession, par Nem2, de ses parts dans
 Natexis Capital Structurant. 4
 Rachat des minoritaires dans Line bourse (6)
Total (30)

(7) Les minoritaires des filiales ayant émis les actions préférentielles s'élevaient à 711 millions d'euros

NOTE 18 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

En millions d'euros

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ventilation des équivalents risques pondérés par type de contrepartie (effet collatéral déduit) | | | |
| Banquiers | 467 | 547 | 572 |
| Clients | 292 | 278 | 256 |

NOTE 19 - INFORMATIONS SUR LES ENCOURS HORS BILAN (PRODUITS DERIVES)

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Encours hors-bilan (notionnels) des produits dérivés | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Opérations de couverture (micro et macro couverture) | 297 775 | 286 299 | 247 368 |
| Opérations de gestion de positions | 553 323 | 518 832 | 396 482 |
| | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Opérations effectuées sur les marchés de gré à gré | 768 438 | 681 804 | 563 322 |
| Opérations effectuées sur les marchés organisés (et assimilés) | 82 660 | 123 327 | 80 528 |
| | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Opérations fermes | 629 735 | 634 238 | 472 278 |
| Opérations conditionnelles | 221 363 | 170 893 | 171 572 |
| | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Type de marché | | | |
| . taux d'intérêt | 554 723 | 539 155 | 404 194 |
| . change | 238 760 | 197 240 | 180 924 |
| . autres | 57 615 | 68 736 | 58 732 |
| | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Type de produits | | | |
| . Swaps | 375 792 | 141 360 | 108 127 |
| . FRA | 70 979 | 274 728 | 207 394 |
| . Futures | 61 287 | 96 164 | 59 128 |
| . Caps, floors et options de taux d'intérêt | 65 909 | 46 691 | 42 942 |
| . Autres options | 138 471 | 102 435 | 104 820 |
| . change à terme | 121 662 | 121 967 | 97 503 |
| . Autres | 16 998 | 21 786 | 23 936 |
| | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Engagements sur marchés de gré à gré selon la durée résiduelle | | | |
| 0 à 1 an | 530 610 | 479 225 | 383 730 |
| 1 à 5 ans | 156 222 | 132 769 | 117 840 |
| plus de 5 ans | 81 605 | 69 810 | 61 752 |
| Engagements sur marchés organisés (et assimilés) selon la durée résiduelle | | | |
| 0 à 1 an | 78 532 | 110 728 | 78 316 |
| 1 à 5 ans | 2 105 | 2 819 | 872 |
| plus de 5 ans | 2 024 | 9 780 | 1 340 |
| | 851 098 | 805 131 | 643 850 |
| Encours bilan attachés aux produits dérivés | | | |
| Instruments conditionnels achetés | 1 608 | 1 057 | 2 174 |
| Instruments conditionnels vendus | 1 437 | 1 044 | 2 449 |

En application de l'article 2 du CRC 2004-16, la juste valeur au 31 décembre 2004 des Instruments Financiers à Terme fermes et conditionnels est respectivement de + 46 millions d'euros et de - 7 millions d'euros.

NOTE 20 - OPERATIONS EN DEVISES

Positions nettes bilan et hors-bilan (en contrevaieur millions d'euros)

| Monnaies | Pays d'émission | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|----------------|-----------------|------------|---------|--------------|---------|------------|---------|
| | | Longues | Courtes | Longues | Courtes | Longues | Courtes |
| USD | Etats-Unis | | (69) | | (97) | 177 | |
| GBP | Royaume-Uni | 227 | | | (60) | 63 | |
| CAD | Canada | | (1) | 1 | - | | |
| NOK | Norvège | | (1) | - | - | | |
| DKK | Danemark | | (1) | | (1) | 2 | |
| JPY | Japon | 3 | | 9 | | | (85) |
| CHF | Suisse | | (2) | - | (6) | | |
| Autres devises | | 10 | (7) | 6 | (5) | 2 | (26) |
| Total | | 159 | | (153) | | 133 | |

NOTE 21 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 427 | 1 310 | 1 560 |
| Sur opérations avec la clientèle | 1 176 | 1 120 | 1 977 |
| Sur opérations de crédit bail et assimilés | 283 | 289 | 304 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 825 | 814 | 1 136 |
| Sur opérations de macro couverture | 384 | 577 | 771 |
| Total | 4 095 | 4 110 | 5 748 |

En 2002 et en 2003 les produits d'intérêts sur opérations de macro-couverture étaient enregistrés avec les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit.

La présentation des colonnes 2002 et 2003 a donc été retraitée pour faciliter la comparaison.

NOTE 22: INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (1 347) | (1 286) | (1 723) |
| Sur opérations avec la clientèle | (493) | (496) | (1 259) |
| Charges sur opérations de crédit bail et assimilées | (3) | (3) | (4) |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | (1 169) | (1 127) | (1 331) |
| Sur opérations de macro couverture | (394) | (533) | (739) |
| Total | (3 406) | (3 445) | (5 056) |

En 2002 et en 2003 les charges d'intérêts sur opérations de macro-couverture étaient enregistrées avec les charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit.

La présentation des colonnes 2002 et 2003 a donc été retraitée pour faciliter la comparaison.

NOTE 23 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Placements | 3 | 5 | 7 |
| Titres de l'Activité de Portefeuille (TAP) | 20 | 16 | 18 |
| Participations | 14 | 21 | 15 |
| Total | 37 | 42 | 40 |

NOTE 24: COMMISSIONS

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits de commissions | | | |
| Sur autres prestations de services financiers | 411 | 331 | 224 |
| Sur opérations avec la clientèle | 305 | 355 | 274 |
| Sur opérations sur titres | 187 | 191 | 171 |
| Sur moyens de paiement | 151 | 138 | 121 |
| Sur engagements de financement | 42 | 40 | 32 |
| Sur instruments financiers à terme | 28 | 20 | 23 |
| Sur engagements de garantie | 15 | 11 | 9 |
| Sur autres engagements donnés | 2 | 4 | 161 |
| Sur opérations de change | 2 | 2 | 2 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 2 | 2 | 1 |
| Produits de commissions | 1 145 | 1 094 | 1 018 |
| Charges de commissions | | | |
| De l'activité d'assurance | (262) | (235) | (175) |
| Sur autres prestations de services financiers | (157) | (155) | (182) |
| Sur opérations sur titres | (32) | (43) | (49) |
| Sur moyens de paiement | (41) | (40) | (39) |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (31) | (25) | (24) |
| Sur instruments financiers à terme | (30) | (24) | (25) |
| Sur autres engagements reçus | (7) | (8) | (12) |
| Sur engagements de garantie | (2) | (3) | (1) |
| Sur opérations de change | (1) | - | - |
| Sur opérations avec la clientèle | - | - | (12) |
| Charges de commissions | (563) | (533) | (519) |
| Commissions nettes | 582 | 561 | 499 |

NOTE 25 : RESULTAT DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat sur titres de transaction | 401 | 126 | (11) |
| Résultat sur opérations de change | 39 | (2) | 40 |
| Resultat sur opérations d'instruments financiers à terme | (257) | (3) | (88) |
| Total | 183 | 121 | (59) |

NOTE 26 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Titres de placement | | | |
| Plus-values de cession | 75 | 88 | 58 |
| Moins-values de cession | (48) | (14) | (8) |
| Dotations aux provisions | (96) | (119) | (115) |
| Reprises de provisions | 146 | 118 | 70 |
| Frais d'acquisition | - | - | - |
| sous-total | 77 | 73 | 5 |
| Titres de l'activité de portefeuille (TAP) | | | |
| Plus-values de cession | 151 | 88 | 136 |
| Moins-values de cession | (22) | (22) | (73) |
| Dotations aux provisions | (68) | (85) | (112) |
| Reprises de provisions | 50 | 73 | 51 |
| Frais de cession sur TAP | (3) | (1) | (3) |
| sous-total | 108 | 53 | (1) |
| Total | 185 | 126 | 4 |

NOTE 27: MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Primes Vie | 2 336 | 2 218 | 2 098 |
| Primes Non Vie | 797 | 703 | 335 |
| Produits nets des placements financiers | 986 | 965 | 151 |
| Charges de prestation | (2 375) | (2 210) | (2 040) |
| Variation des provisions techniques | (1 000) | (982) | (149) |
| Total | 744 | 694 | 395 |

Les données relatives à l'exercice 2002 intègrent les sociétés du Groupe Coface à partir du 1er juillet 2002

NOTE 28 . PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ventes et loyers d'immeubles par les filiales immobilières | 17 | 16 | 18 |
| Prestations d'informatique | 56 | 61 | 46 |
| Prestations de credit management (information et gestion de créances) | 120 | 85 | 41 |
| Autres | 2 | 8 | 3 |
| Total | 194 | 170 | 108 |

NOTE 29 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Frais de personnel | | | |
| Salaires et traitements | 682 | 632 | 500 |
| Charges sociales (1) | 290 | 274 | 224 |
| Intéressement et participation | 55 | 38 | 21 |
| Charges fiscales | 47 | 48 | 40 |
| Refacturations | (14) | (11) | (9) |
| Total | 1 060 | 981 | 776 |
| Autres frais administratifs | | | |
| Impôts et taxes | 56 | 67 | 67 |
| Services extérieurs | 700 | 624 | 565 |
| Refacturations | (37) | (21) | (29) |
| Total | 719 | 670 | 603 |
| Charges générales d'exploitation | 1 779 | 1 651 | 1 379 |

| | | | |
|--|--------|--------|-------|
| Effectif salarié moyen (en équivalent temps plein) | 13 465 | 12 912 | 9 875 |
|--|--------|--------|-------|

| | | | |
|------------------------------|----|----|----|
| (1) Dont charges de retraite | 85 | 86 | 70 |
|------------------------------|----|----|----|

Les données financières ainsi que l'effectif salarié moyen relatifs à l'exercice 2002 intègrent les sociétés du Groupe Coface à partir du 1er juillet 2002

NOTE 30 : COUT DU RISQUE

| | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|---|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Sur créances: | | -100 | | -139 | | -166 |
| Dotations aux provisions | -149 | | -187 | | -204 | |
| Reprises de provisions | 173 | | 168 | | 165 | |
| Pertes couvertes | -133 | | -128 | | -125 | |
| Pertes non couvertes | -7 | | -9 | | -8 | |
| Récupérations sur créances amorties | 16 | | 17 | | 6 | |
| Sur titres: | | -34 | | -29 | | -45 |
| Dotations aux provisions | -41 | | -42 | | -62 | |
| Reprises de provisions | 7 | | 13 | | 17 | |
| Charge nette sur éléments d'actif | | -134 | | -168 | | -211 |
| Sur risques et hors bilan | | | | | | |
| Dotations | | -52 | | -129 | | -134 |
| aux provisions pour risques | -51 | | -124 | | -130 | |
| aux provisions sur engagements par signatures | -1 | | -5 | | -4 | |
| Reprises | | 82 | | 85 | | 151 |
| des provisions pour risques | 73 | | 81 | | 147 | |
| de provisions sur engagements par signatures | 9 | | 4 | | 4 | |
| Charge nette sur éléments de passif | | 30 | | -43 | | 18 |
| Total | | -104 | | -211 | | -193 |

Variation des provisions

| | déc-03 | dotations | reprises | PNB* | Autres** | déc-04 |
|--|--------------|------------|-------------|-----------|------------|--------------|
| Créances douteuses et débiteurs douteux | 726 | 149 | -173 | -2 | -8 | 692 |
| Titres douteux | 103 | 41 | -7 | 0 | -9 | 128 |
| Risques géographiques et sectoriels (passif) | 460 | 36 | -44 | 0 | -10 | 442 |
| Risques individualisés (passif) | 98 | 17 | -38 | 0 | 9 | 86 |
| | <u>1 387</u> | <u>243</u> | <u>-262</u> | <u>-2</u> | <u>-17</u> | <u>1 348</u> |

*Les provisions sur intérêts impayés sont enregistrées en PNB;

**Cette colonne comprend essentiellement les écarts de conversion et les reclassements de rubrique à rubrique

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|------------|------------|------------|
| Immobilisations financières | | | |
| Plus-values | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | 9 | 34 | 51 |
| - Titres d'investissement | 4 | 1 | 1 |
| Moins-values | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | (10) | (9) | (17) |
| - Titres d'investissement | (7) | (16) | (5) |
| Dotations aux provisions | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | (7) | (21) | (10) |
| - Titres d'investissement | | | |
| Reprises de provision | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | 19 | 16 | 24 |
| - Titres d'investissement | 3 | 7 | - |
| Sous-total | 11 | 12 | 44 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | (4) | 1 | 9 |
| TOTAL | 7 | 13 | 53 |

NOTE 32 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------|------------|-------------|
| Frais de personnel | | | |
| dotation à la provision | - | - | (15) |
| charges exceptionnelles | (4) | (5) | - |
| reprise de la provision | 4 | 5 | - |
| Autres éléments exceptionnels | | | |
| autres charges exceptionnelles (1) | (15) | (31) | (1) |
| autres produits exceptionnels (2) | 7 | 54 | 1 |
| Résultat des structures de defaillance et d'option de vente | | | |
| dotation à la provision risques pays sur crédits optionnés | - | - | (6) |
| produits exceptionnels pour première consolidation des structures Edval et Worledge | - | - | 6 |
| Résultat de première consolidation sociétés entrées dans le périmètre | (2) | (10) | - |
| Fonds de garantie de place | - | - | (1) |
| Total | (10) | 13 | (16) |

(1) dont principalement en 2004 charge sur plan de stock-options du Groupe Coface et en 2003 charge sur redressement de TVA.

(2) dont principalement en 2003 subvention à recevoir de la société mère pour 30 millions d'euros et produits sur dégrèvements de TVA et de taxe sur les salaires pour 24 millions d'euros.

NOTE 33 -IMPOT SUR LES BENEFICES

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Groupe d'intégration fiscale | (168) | (108) | (23) |
| Autres filiales françaises | (22) | (13) | (16) |
| Filiales étrangères | (7) | (3) | 2 |
| Succursales à l'étranger | (29) | (14) | (7) |
| Impôt courant | (226) | (137) | (44) |
| Impôt différé | 6 | (17) | 31 |
| Total | (220) | (154) | (13) |

NOTE 33-1 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|------------|------------|------------|
| + Résultat net- Part du groupe | 407 | 265 | 108 |
| + Résultat net- Part des minoritaires | 73 | 58 | 55 |
| + Impôt de l'exercice | 220 | 154 | 13 |
| + Amortissement des écarts d'acquisition | 54 | 64 | 38 |
| - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence | (10) | (10) | (3) |
| = Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence | 744 | 532 | 211 |
| +/- Différences permanentes (1) | (202) | (194) | (209) |
| = Résultat fiscal consolidé | 542 | 338 | 2 |
| x Taux d'impôt théorique | 33,33% | 33,33% | 33,33% |
| = Impôt théorique | (180) | (113) | (1) |
| + Contributions et impôt forfaitaire annuel | (8) | (8) | (3) |
| + Impôt au taux réduit | (9) | (29) | (16) |
| + Déficit de l'exercice limités par prudence | (8) | (13) | (25) |
| + Effets de l'intégration fiscale | 13 | 23 | 21 |
| + Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères | (1) | (2) | (4) |
| + Redressements fiscaux | (29) | (31) | 6 |
| + Avoirs fiscaux et crédits d'impôt | 7 | 7 | 11 |
| + Taxe libératoire sur les réserves de PVL | (11) | - | - |
| + Autres éléments | 6 | 13 | (2) |
| = Charge d'impôt de l'exercice | (220) | (154) | (13) |

(1) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes sont: les résultats exonérés des filiales à statut SCR et ceux des filiales ayant émis des actions préférentielles dont le dividende est assimilé fiscalement à une charge d'intérêt.

NOTE 33-2 - VENTILATION DE L'IMPOT DIFFERE COMPTABILISE

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|--|------------|------------|------------|
| Principales sources d'impôt différé (1) | | | |
| GIE fiscaux | (221) | (261) | (270) |
| Réserves latentes de crédit-bail | (226) | (192) | (139) |
| Provisions pour passifs sociaux | 146 | 139 | 127 |
| Autres provisions non déduites | 432 | 464 | 505 |
| Plus-values latentes sur OPCVM | 13 | 7 | 4 |
| Déficits ordinaires et ARD | 164 | 177 | 192 |
| Autres décalages temporels | (7) | (15) | (76) |
| Total des sources brutes d'impôts différés | 301 | 319 | 343 |
| Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence | (283) | (317) | (366) |
| Total des sources nettes d'impôts différés | 18 | 2 | (23) |
| Impôt différé comptabilisé | | | |
| Impôt différé au taux courant | 11 | 10 | 23 |
| Impôt différé- contributions | 1 | 0 | 1 |
| Impôt différé au taux réduit | (1) | (1) | (18) |
| Impôt différé total comptabilisé | 11 | 9 | 6 |
| dont: -impôt différé actif | 172 | 150 | 139 |
| -impôt différé passif | (160) | (141) | (132) |
| -impôt différé des sociétés en équivalence | (1) | (0) | (1) |

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs sont entre parenthèses.

NOTE 34 : ANALYSE PAR PÔLE DU COMPTE DE RESULTAT

| | Grandes clientèles, financements et marchés | Capital investissement et gestion de fortune | Services | Gestion du poste clients | Autres | TOTAL |
|--|--|---|-----------------|---|---------------|--------------|
| PRODUIT NET BANCAIRE | 1 157 | 189 | 609 | 634 | 120 | 2 708 |
| Frais généraux et dotations aux amortissements | (656) | (89) | (408) | (503) | (202) | (1 857) |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 501 | 100 | 201 | 130 | (82) | 851 |
| Coût du risque | (91) | (1) | (1) | (6) | (5) | (104) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 410 | 99 | 200 | 124 | (87) | 747 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT | 398 | 85 | 185 | 126 | (30) | 764 |

NOTE 34-1 : CONTRIBUTION DES SOCIETES NON BANCAIRES INTEGREES GLOBALEMENT AU RESULTAT CONSOLIDE

Les sociétés non bancaires les plus significatives sont les sociétés du pôle Natexis Assurances intégrées globalement (Natexis Life, ABP Prévoyance, ABP Vie, Vitalia Vie et Bancassurance Popolari) ainsi que le groupe consolidé Coface.

| | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|---|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| | contribution au résultat consolidé | résultat technique d'assurance | contribution au résultat consolidé | résultat technique d'assurance | contribution au résultat consolidé | résultat technique d'assurance |
| Marge d'intérêts | (22) | (4) | (11) | (5) | - | - |
| Commissions nettes | (153) | (262) | (128) | (234) | (112) | (157) |
| Résultat du portefeuille de placement | - | - | - | - | (3) | - |
| Marge brute des sociétés d'assurance | 744 | 741 | 694 | 718 | 395 | 385 |
| Produits nets des autres activités | 119 | - | 85 | - | 41 | - |
| Produit net bancaire | 688 | 475 | 640 | 479 | 321 | 228 |
| Charges générales d'exploitation | (487) | (344) | (444) | (339) | (231) | (169) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles | (16) | (18) | (24) | (16) | (9) | (10) |
| Résultat brut d'exploitation | 185 | 113 | 172 | 124 | 81 | 49 |
| Coût du risque | (5) | - | - | - | - | - |
| Résultat d'exploitation | 180 | 113 | 172 | 124 | 81 | 49 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence | 4 | - | 4 | - | - | - |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | - | - | - | - | 2 | - |
| Résultat courant avant impôt | 184 | 113 | 176 | 124 | 83 | 49 |
| Résultat exceptionnel | (11) | - | (4) | - | (1) | - |
| Résultat technique | | 113 | | 124 | | 49 |
| Impôt sur les bénéfices | (68) | - | (66) | - | (28) | - |
| Amortissement des écarts d'acquisition | (4) | - | (3) | - | - | - |
| Intérêts minoritaires | (1) | - | (3) | - | - | - |
| Résultat net part du Groupe | 100 | | 100 | | 54 | |

NOTE 35 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

en euros

Administrateurs de Natexis Banques Populaires (1)

Dirigeants (2)

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|------------|------------|------------|
| Administrateurs de Natexis Banques Populaires (1) | 179 340 | 182 390 | 210 145 |
| Dirigeants (2) | 3 457 097 | 2 870 304 | 3 749 423 |

(1) En 2004, comme les années précédentes, le montant des jetons de présence versés aux administrateurs comprend une partie fixe (1525 euros par an et par personne) et une partie variable (1220 euros par séance et par personne).

Les administrateurs membres du Comité de Contrôle des Comptes, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations ont perçu 915 euros par séance et par personne.

L' ensemble de ces rémunérations est versée en fin d'année.

(2) Rémunération brute globale des membres du Comité de Direction générale de Natexis Banques Populaires pendant la durée de leur mandat sur l'exercice, incluant le Président et le Directeur Général (voir Note 35 bis).

Nombre de membres de la Direction générale : 11 en 2004, 9 en 2003, 11 en 2002.

NOTE 35 bis: REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des mandataires sociaux a été la suivante:

en euros

Le Président

Le Directeur Général

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|----------------------|------------|------------|------------|
| Le Président | 338 000 | 338 000 | 293 002 |
| Le Directeur Général | 484 730 | 509 286 | 331 273 |

Les attributions d'options de souscription d'actions ont été les suivantes au titre des mandats dans la société émettrice et des mandats dans des sociétés liées.

en nombre

Le Président

Le Directeur Général

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|----------------------|------------|------------|------------|
| Le Président | 6 500 | 12 000 | 11 000 |
| Le Directeur Général | 13 000 | 12 000 | 5 500 |

Aucune option n'a été levée par les mandataires sociaux au cours des exercices 2003 et 2004.

NOTE 36. Etat des actifs, passifs et engagements afférents à la gestion des procédures publiques

| | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | 333 | 421 | 1 379 |
| Opérations avec la clientèle | 1 133 | 1 099 | 96 |
| Autres comptes d'actif | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL ACTIF | 1 466 | 1 520 | 1 475 |
| Opérations interbancaires et assimilées | 408 | 515 | 1 453 |
| Opérations avec la clientèle | 1 166 | 1 137 | 106 |
| Dettes représentées par un titre | 0 | 0 | 0 |
| Autres comptes de passif | 100 | 98 | 108 |
| TOTAL PASSIF | 1 674 | 1 750 | 1 667 |
| Engagements donnés | | | |
| Engagements de financement donnés | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garantie donnés | 2 | 5 | 9 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | 2 | 5 | 9 |

NOTE 37 - REPARTITION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SELON LA DUREE RESIDUELLE

| | | 31 décembre 2004 | | | | | TOTAL |
|-------------------|--|------------------|----------------------------|---------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | | <= 3 mois | > 3 mois et < ou = 1 an | > 1 an et < ou = 5 ans | > 5 ans | durée indéterminée | |
| Emplois | | | | | | | |
| | Créances sur établissements de crédit | 12 604 | 11 054 | 17 415 | 3 121 | | 44 194 |
| | Créances sur la clientèle | 10 225 | 4 089 | 6 617 | 4 030 | | 24 961 |
| | Créances de crédit-bail | 313 | 911 | 3 101 | 1 202 | | 5 527 |
| | Obligations et autres titres à rev. fixe | 10 519 | 1 323 | 3 958 | 2 497 | | 18 297 |
| | Total emplois | 33 661 | 17 377 | 31 091 | 10 850 | 0 | 92 979 |
| Ressources | | | | | | | |
| | Dettes sur établissements de crédit | 8 409 | 13 629 | 10 911 | 661 | | 33 610 |
| | Dettes sur la clientèle | 11 826 | 594 | 196 | 16 | | 12 632 |
| | Dettes représentées par un titre | 14 449 | 6 791 | 9 275 | 381 | | 30 896 |
| | Emprunts subordonnés | 0 | 273 | 448 | 1 760 | 159 | 2 640 |
| | Total ressources | 34 684 | 21 287 | 20 830 | 2 818 | 159 | 79 778 |

NOTE 38 - PERIMETRES COMPARES

| | Activité | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|--|---|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| | | % | | % | | % | |
| | | de contrôle | d'intérêts ** | de contrôle | d'intérêts ** | de contrôle | d'intérêts ** |
| Filiales intégrées | | | | | | | |
| ADG COFACE ALLGEMEINE DEBITOREN GESELLSCHAFT | Information et gestion de créances | 75 | 75 | 75 | 74 | 75 | 74 |
| AK COFACE FINANZ GMBH (ex ALLGEMEINE KREDIT FINANZ SERVICE AKFS) | Affacturation | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| AK COFACE HOLDING (ex COFACE VERMÖGENSVERWALTUNG GMBH) | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| ALLGEMEINE KREDIT COFACE (AK COFACE) | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| ALLGEMEINE KREDIT COFACE INFORMATIONS GMBH (AKI) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE (ex Fructiprévoyance) | Prévoyance | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE (ex Fructivie) | Assurance-vie | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| AUXILIAIRE ANTIN | Immobilier d'exploitation | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| AXA ASSURCREDIT * (ex Assurcredit) | Assurance crédit et services liés | 40 | 40 | 40 | 39 | - | - |
| AXELTIS LTD (Asset Square Londres) | Distribution d'OPCVM | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| BAIL EXPANSION | Location financière | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| BANCASSURANCE POPOLARI * | Assurance-vie | 51 | 51 | 51 | 51 | 51 | 51 |
| BANQUE PRIVEE ST DOMINIQUE | Gestion privée | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| BPSD GESTION | Gestion privée | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| CENTRE D'ETUDES FINANCIERES (CEF) | Information commerciale et solvabilité | 100 | 100 | - | - | - | - |
| CIMCO SYSTEMS LTD | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| CITA | Capital-investissement | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) |
| CO-ASSUR | Courtage d'assurance | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| COFACE (21) | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 98 | 98 | 98 | 98 |
| COFACE COLLECTION NORTH AMERICA | Information et gestion de créances | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE CREDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA (ex Coface Credit Management Services) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE DEBT PURCHASE | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE EXPERT | Formation | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE HOLDING AMERICA LATINA | Information financière | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE HOLDING NORTH AMERICA | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE INSURANCE NORTH AMERICA | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| COFACE INTERCREDIT BULGARIA | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 100 | 73 | 65 | 48 |
| COFACE INTERCREDIT CZECHIA (27) | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 97 | 71 | 97 | 71 |
| COFACE INTERCREDIT HOLDING AG | Holding | 75 | 75 | 75 | 73 | 75 | 73 |
| COFACE INTERCREDIT HRATSKA (CROATIA) | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 100 | 73 | 100 | 73 |
| COFACE INTERCREDIT HUNGARY | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 100 | 73 | 100 | 73 |
| COFACE INTERCREDIT POLAND | Information et gestion de créances | 97 | 73 | 97 | 71 | 97 | 71 |
| COFACE INTERCREDIT ROMANIA | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 60 | 44 | 60 | 44 |
| COFACE INTERCREDIT SLOVAKIA (27) | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 100 | 73 | 100 | 73 |
| COFACE INTERCREDIT SLOVENIA (27) | Information et gestion de créances | 100 | 75 | 60 | 44 | 60 | 44 |
| COFACE ITALIA | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE MOPE | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE NORTH AMERICA | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE O.R.T. | Information commerciale et solvabilité | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE RECEIVABLE MANAGEMENT (ex Veritas Brazil) | Information et gestion de créances | (12) | (12) | (12) | (12) | 100 | 98 |
| COFACE SCRL | Information et gestion de créances | (20) | (20) | (20) | (20) | 100 | 98 |
| COFACE SCRL (ex Coface Scrl Participations) (20) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICE (ex La Viscontea Servizi) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICE ECUADOR (ex VERITAS ANDINA) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICES COLOMBIA (ex VERITAS COLOMBIA) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICES NETHERLAND | Information et gestion de créances | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP (ex VERITAS SOUTH AMERICAN CORPORATION) | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICES PERU (ex VERITAS PERU) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICES VENEZUELA (ex VERITAS VENEZUELA) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICIOS (ex VERITAS CHILE) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICIOS ARGENTINA | Information et gestion de créances | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE SERVICIOS DO BRAZIL | Information et gestion de créances | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE SERVICIOS ESPANA S.L. (ex COFACERATING.SP) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| COFACE SERVICIOS MEXICO SA DE CV (ex Informes Veritas) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE SERVICIOS PANAMA | Information et gestion de créances | 100 | 100 | - | - | - | - |
| COFACE UK HOLDINGS (ex London Bridge Finance Group) | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACE UK SERVICES LTD (ex Cofacering.uk) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACERATING HOLDING | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACERATING.AT | Information et gestion de créances | (13) | (13) | (13) | (13) | 100 | 92 |
| COFACERATING.COM | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACERATING.DE | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACERATING.FR | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACERATING.IT | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COFACERATING.US | Information et gestion de créances | (12) | (12) | (12) | (12) | 100 | 98 |
| COFINPAR | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COGERI | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| COGESTIMMO | Immobilier d'exploitation | (1) | (1) | (1) | (1) | 100 | 98 |
| COMPAGNIE FONCIERE NATEXIS | Investissements immobiliers | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| CREDICO LTD (ex Cimco Ltd) | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| CREDIT MARITIME VIE | Assurance-vie | 100 | 100 | - | - | - | - |
| CREDITORS GROUP HOLDING LTD | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| CREDITORS GROUP LTD | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| CREDITORS INFORMATION CO LTD | Information et gestion de créances | 100 | 100 | - | - | - | - |
| CRISTAL NEGOCIATIONS | Marchand de biens | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| DOMIMUR | Location de locaux à usage professionnel | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| DUPONT-DENANT CONTREPARTIE | Entreprise d'investissement | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| ECRINVEST 6 | Investissements immobiliers | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| EDVAL C INVESTMENTS Ltd | Structure defeasance crédits risques pays | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| E-MARKET (24) | Services informatiques | (24) | (24) | 100 | 100 | - | - |
| ENERGECO | Crédit-bail mobilier | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| FCPR NATEXIS INDUSTRIE ** | Capital transmission | 90 | 86 | 100 | 100 | - | - |
| FIMIPAR | Rachat de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |

NOTE 38 - PERIMETRES COMPARES

| | Activité | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|---|---|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| | | % | | % | | % | |
| | | de contrôle | d'intérêts ** | de contrôle | d'intérêts ** | de contrôle | d'intérêts ** |
| FINANCIERE CLADEL | Prises de participations | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| FINANCIERE NATEXIS SINGAPOUR | Holding fonds d'investissement international | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| FINATEM | Fonds d'investissement international | 90 | 90 | 90 | 90 | - | - |
| FNS2 | Capital-investissement | 100 | 100 | - | - | - | - |
| FONCIERE KUPKA | Investissements immobiliers | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| FRUCTIBAIL | Crédit-bail immobilier | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| FRUCTICOMI | Crédit-bail immobilier | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| FRUCTIGESTION | Holding | (11) | (11) | (11) | (11) | 100 | 100 |
| IMMOBILIERE NATEXIS (ex Villcomm) | Investissements immobiliers | 100 | 100 | (1) | (1) | (1) | (1) |
| INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT ** | Capital transmission | 92 | 73 | 92 | 77 | 92 | 77 |
| INTERFINANCE NATEXIS N.V. | Émission d'emprunts internationaux | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| INVESTIMA 6 | Holding immobilière | 100 | 100 | - | - | - | - |
| JI INTERNATIONAL | Information et gestion de créances | (12) | (12) | (12) | (12) | 100 | 98 |
| KOMPASS BILGI | Marketing et autres services | 70 | 70 | 70 | 69 | - | - |
| KOMPASS CZECH REPUBLIC | Marketing et autres services | 93 | 93 | 93 | 91 | - | - |
| KOMPASS HOLDING (Sous Groupe) | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER | Holding | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| KOMPASS JAPAN | Marketing et autres services | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| KOMPASS POLAND | Marketing et autres services | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| KOMPASS SOUTH EAST ASIA | Marketing et autres services | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| KOMPASS UNITED STATES | Marketing et autres services | 100 | 100 | 100 | 98 | - | - |
| LA PROSPERITE (14) | Assurance-vie | (14) | (14) | (14) | (14) | 82 | 82 |
| LIBRAIRIE ELECTRONIQUE | Information commerciale et solvabilité | 100 | 100 | - | - | - | - |
| LINEBOURSE (15) (23) | Courtage en ligne | 100 | 100 | 51 | 51 | 100 | 100 |
| LONDON BRIDGE FINANCE LIMITED | Affacturation | 100 | 100 | - | - | - | - |
| MERCOSUL | Fonds d'investissement international | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| N.V. COFACE EURO DB | Information commerciale et solvabilité | 100 | 100 | - | - | - | - |
| NATEXIS ABM CORP. (ex ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION) | Arbitrage de valeurs titrisées | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS ACTIONS AVENIR (4) | Capital développement | (4) | (4) | 75 | 74 | 79 | 77 |
| NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT | Capital développement | 58 | 58 | 74 | 72 | - | - |
| NATEXIS ACTIONS NOUVEAUX MARCHES (4) | Capital développement | (4) | (4) | 80 | 77 | 81 | 77 |
| NATEXIS ALGERIE (ex AL AMANA BANQUE) | Banque | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS ALTAIR | Services informatiques | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS AMBS ** | Émission d'actions préférentielles | 100 | 100 | 51 | 34 | 50 | 20 |
| NATEXIS ARBITRAGE (ex SPAFIN) | Arbitrage actions et dérivés | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS ASSET MANAGEMENT(ex BPAM) | Gestion d'épargne collective | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS ASSET SQUARE (ex ASSET SQUARE) | Distribution d'OPCVM | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (ex Natexis Immo Placement, ex Fructiger) (3) | Gestion immobilière (SCPI) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS ASSURANCES (ex Assurances Banque Populaire) | Holding de sociétés d'assurance | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BAIL | Crédit-bail immobilier | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST | OPCVM | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I (ex Natexis preferred shares) ** | Émission d'actions préférentielles | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II ** | Émission d'actions préférentielles | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III ** | Émission d'actions préférentielles | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| NATEXIS BLEICHROEDER INC | Entreprise d'investissement | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BLEICHROEDER SA (ex NATEXIS CAPITAL) | Entreprise d'investissement | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS BLEICHROEDER UK | Entreprise d'investissement | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| NATEXIS CAPE ** | Fonds d'investissement international | 99 | 100 | 99 | 85 | - | - |
| NATEXIS COFICINE | Société financière (audiovisuel) | 93 | 93 | 93 | 93 | 93 | 93 |
| NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE (5) | Gestion de l'épargne salariale | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS FACTOREM | Affacturation | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS FINANCE | Conseil en fusions et acquisitions | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS FUNDING (ex Sofingest) | Animation du marché secondaire de la dette | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT (ex SOFEP) | Promotion et rénovation immobilières | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS IMMO EXPLOITATION (ex INVEST SIGMA) | Immobilier d'exploitation | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS INDUSTRIE ** | Capital transmission | 100 | 88 | 100 | 100 | 100 | 90 |
| NATEXIS INTEREPARGNE (6) | Tenue de comptes d'épargne salariale | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS INTERTITRES | Offre de titres de services | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| NATEXIS INVERSIONES | Fonds d'investissement international | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| NATEXIS INVESTISSEMENT ** | Capital développement | 100 | 100 | 99 | 90 | 99 | 93 |
| NATEXIS INVESTMENT ASIA | Fonds d'investissement international | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| NATEXIS INVESTMENT CORP. | Gestion de portefeuille | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS LEASE (ex Bail Banque Populaire) | Crédit-bail mobilier | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS LIFE (ex Fructilife) | Assurance-vie | 100 | 96 | 100 | 96 | 100 | 96 |
| NATEXIS LUXEMBOURG | Banque | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS METALS (ex SOGEMIN) (16) | Courtage de métaux précieux | 100 | 100 | 100 | 100 | 80 | 80 |
| NATEXIS MOSCOW (ex ZAO Natexis Banques Populaires) | Banque à l'étranger | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS PAIEMENTS (ex BPL) | Services bancaires | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS PRAMEX ASIA LTD | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 99 | 100 | 99 | 100 | 99 |
| NATEXIS PRAMEX DEUTSCHLAND | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 99 | 100 | 99 | 100 | 99 |
| NATEXIS PRAMEX France | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 98 | 100 | 99 | - | - |
| NATEXIS PRAMEX IBERICA SA | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 99 | 100 | 99 | 100 | 99 |
| NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL | Promotion et opérations de commerce international | 99 | 99 | 99 | 99 | 99 | 99 |
| NATEXIS PRAMEX NORTH AMERICA CORP. | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 99 | 100 | 99 | 100 | 99 |
| NATEXIS PRAMEX POLSKA | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 99 | 100 | 99 | 100 | 99 |
| NATEXIS PRAMEX UK LTD | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 99 | 100 | 99 | 100 | 99 |

NOTE 38 - PERIMETRES COMPARES

| | Activité | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|--|---|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| | | % | | % | | % | |
| | | de contrôle | d'intérêts ** | de contrôle | d'intérêts ** | de contrôle | d'intérêts ** |
| NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG SA (ex B.P. Luxembourg) | Gestion patrimoniale internationale | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 |
| NATEXIS PRIVATE EQUITY (ex FNBP) | Capital-investissement | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS PRIVATE EQUITY ASIA | Société de gestion (Capital-investissement) | (1) | (1) | (1) | (1) | 100 | 100 |
| NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL | Capital-investissement | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES | Capital-investissement | 100 | 100 | - | - | - | - |
| NATEXIS US FINANCE CORPORATION | Émission de titres de créances négociables | 100 | 100 | - | - | - | - |
| NATEXIS VENTURE SELECTION | Fonds d'investissement | 100 | 100 | 100 | 100 | - | - |
| NEM 2** | Société de gestion (Capital-investissement) | 100 | 100 | 88 | 88 | 88 | 88 |
| NPEIS | Capital-investissement | 100 | 100 | - | - | - | - |
| NXBP1 | Holding | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| OKV KREDITINFORMATIONEN GMBH (OKI) | Information et gestion de créances | 100 | 94 | 100 | 92 | 100 | 92 |
| OR INFORMATIQUE | Information commerciale et solvabilité | 100 | 100 | - | - | - | - |
| ORCHID TELEMATICS LIMITED | Information commerciale et solvabilité | 100 | 100 | - | - | - | - |
| OSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS COFACE (OKV COFACE) | Assurance crédit et services liés | 94 | 94 | 94 | 92 | 94 | 92 |
| PARIS OFFICE FUND(*) | Marchand de biens | 50 | 50 | - | - | - | - |
| PRAMEX ITALIA SRL | Promotion et opérations de commerce international | 100 | 98 | 100 | 51 | 100 | 51 |
| PROXIGMA (ex SPATITRES) (18) | Services informatiques | (18) | (18) | 100 | 100 | 100 | 100 |
| REACOMEX | Assurance-crédit et services liés | (1) | (1) | (1) | (1) | 100 | 98 |
| S.A.G.P | Prises de participations | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| S.A.S MONTMARTRE 1 | Recouvrement d'actifs d'OPCVM | (1) | (1) | (1) | (1) | 100 | 100 |
| S.C.I. ALTAIR 1 (19) | Immobilier d'exploitation | 100 | 100 | 100 | 100 | 70 | 70 |
| S.C.I. ALTAIR 2 (19) | Immobilier d'exploitation | 100 | 100 | 100 | 100 | 70 | 70 |
| S.C.I. VALMY COUPOLE | Immobilier d'exploitation | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SAMIC | Services informatiques | 76 | 76 | 76 | 76 | 70 | 70 |
| SEGEX | Prises de participations | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SEPIA | Société de portefeuille | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SLIB | Services informatiques | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SOCIETE DE BANQUE FRANCAISE ET INTERNATIONALE | Banque | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SOCIETE FINANCIERE DE LA BFCE | Société de portefeuille | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SOCIETE IMMOBILIERE A.B.C (10) | Immobilier d'exploitation | (10) | (10) | (10) | (10) | 100 | 100 |
| SODETO | Société de portefeuille | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SOGAFI | Société de garantie | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SOPRANE ASSURANCES | Gestion privée | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SOPROMECC (22) | Capital-investissement | (22) | (22) | 78 | 78 | - | - |
| SPAFICA | Investissements immobiliers | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SPEF | Capital-investissement | (7) | (7) | (7) | (7) | (7) | (7) |
| SPEF DEVELOPPEMENT (8) | Gestion de FCPR | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SPEF LBO (9) | Gestion de FCPR | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SPEF VENTURE (ex SOPAGEST) | Gestion de FCP Innovation | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| UNISTRAT ASSURANCES (25) | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 50 | 49 | 50 | 49 |
| UNISTRAT COFACE | Commissionnaire activité assurance | 100 | 100 | - | - | - | - |
| VAL A | Détention de portefeuille d'investissements | 98 | 98 | 98 | 98 | 98 | 98 |
| VERITAS ARGENTINA | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| VERITAS BUSINESS INFORMATION | Information et gestion de créances | (12) | (12) | (12) | (12) | 100 | 98 |
| VERITAS CARIBBEAN CORPORATION | Information et gestion de créances | (12) | (12) | (12) | (12) | 100 | 98 |
| VERITAS CREDIT CORPORATION | Information et gestion de créances | (12) | (12) | (12) | (12) | 100 | 98 |
| VERITAS DE CENTRO AMERICA | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| VERITAS PUERTO RICO CORP. | Information et gestion de créances | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| VISCONTEA COFACE | Assurance crédit et services liés | 100 | 100 | 100 | 98 | 100 | 98 |
| VITALIA VIE | Assurance-vie | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| VR FACTOREM (*) | Affacturage | 51 | 51 | - | - | - | - |
| WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd | Structure "option de vente" crédits risques pays | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Entreprises mises en équivalence | | | | | | | |
| ADIR | Assurance dommages aux biens | 34 | 34 | 34 | 34 | - | - |
| ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (ex Fructi-maaf) | Assurance dommages aux biens | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| BP DEVELOPPEMENT (ex +X DEVELOPPEMENT) | Capital-risque | 37 | 37 | 28 | 28 | 33 | 33 |
| CODINF SERVICES (26) | Information et gestion de créances | (26) | (26) | 30 | 29 | 30 | 29 |
| COFACE (2) | Assurance-crédit et services liés | (2) | (2) | (2) | (2) | 19 | 19 |
| COFACREDIT | Assurance crédit et services liés | 36 | 36 | 36 | 35 | 36 | 35 |
| EIOS | Information commerciale et solvabilité | 30 | 30 | - | - | - | - |
| GRAYDON HOLDING | Information et gestion de créances | 28 | 28 | 28 | 27 | 28 | 27 |
| IDF NORD CROISSANCE | Capital-investissement | (17) | (17) | (17) | (17) | 33 | 33 |
| IFCIC | Garantie Cinéma et secteur audiovisuel | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| OFIVM | Conservation et intermédiation | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 |
| SOCECA | Courtage d'assurance | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| SOFINNOVA | Capital-risque | (1) | (1) | (1) | (1) | 24 | 23 |
| SOPROMECC (22) | Capital-investissement | 37 | 37 | - | - | - | - |
| SUD EST CROISSANCE | Capital-investissement | (17) | (17) | (17) | (17) | 25 | 25 |

(*) Intégration proportionnelle

(**) Dans les résultats : pour les sociétés dont les catégories d'actions confèrent des droits différents dans les résultats, le pourcentage indiqué représente la part de leur résultat revenant au groupe; à l'égard des sociétés sorties du périmètre, le pourcentage indiqué est celui existant à la date de sortie.

Pour les sociétés émettant des actions préférentielles, le résultat part du groupe est constitué du résultat de la société après prélèvement du dividende prioritaire revenant aux actions préférentielles.

(1) Déconsolidation

(2) Coface SA est consolidée par mise en équivalence sur l'exercice 2001 et le premier semestre 2002
Les sociétés du groupe Coface sont consolidées par intégration globale depuis le second semestre 2002

(3) Rachat en 2002 des minoritaires (10 %) pour détention à 100 %

(4) Liquidé et transféré chez Natexis Actions Capital Structurant le 1er septembre 2003

(5) Issue de la scission de Natexis Interépargne

(6) Rachat en 2002 des minoritaires pour détention à 100 %

NOTE 38 - PERIMETRES COMPARES

| | Activité | 31/12/2004 | | 31/12/2003 | | 31/12/2002 | |
|--|----------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts ** | % de contrôle | % d'intérêts ** | % de contrôle | % d'intérêts ** |

- (7) Fusion en 2002 avec Natexis Private Equity (ex FNBP)
- (8) Après apport en 2002 de l'activité de gestion de FCPR et de SCR en provenance de SPEF et SPEF Venture
- (9) Après apport en 2002 de l'activité de gestion de FCPR en provenance de SPEF Venture
- (10) Après apport partiel d'actif à Invest Sigma, la société immobilière ABC a été absorbée par Natexis Banques Populaires le 31 mars 2002
- (11) Fructigestion a été absorbée par Natexis Banques Populaires le 25 novembre 2002
- (12) Fusion avec Coface Services North America le 1er mai 2003
- (13) Fusion avec OKV KREDITINFORMATION au cours du 1er semestre 2003
- (14) Fusion avec ABP Vie le 8 septembre 2003
- (15) Dilution suite à exercice des Obligations Remboursables en actions par les Banques Populaires en 2003
- (16) Rachat des minoritaires (20 %) pour détention à 100 % en 2003
- (17) Absorbée par +X Développement devenu BP Développement
- (18) Transmission Universelle de Patrimoine à Natexis Banques Populaires le 29 juin 2003
- (19) Rachat par Natexis Altair des parts détenues par la CASDEN pour détention à 100%
- (20) Fusion avec COFACE SCRL PARTICIPATIONS au cours du 2ème semestre 2003 qui est renommée COFACE SCRL
- (21) Rachat par Natexis Banques Populaires des minoritaires suite à l'OPRO en mai 2004
- (22) Après apport des titres Sopromec à BP Développement le 22 novembre 2004, Sopromec est consolidée par mise en équivalence
- (23) Rachat des minoritaires (BPR) pour détention à 100 % le 13 décembre 2004
- (24) Transmission universelle de patrimoine à Slib le 1er avril 2004, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004
- (25) Rachat des minoritaires pour détention à 100 % le 02 juin 2004
- (26) Société cédée le 1er juin 2004
- (27) Rachat des minoritaires pour détention 100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé
75378 Paris Cedex 08
S.A. au capital de € 3.824.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles -de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable de € 37.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Natexis Banques Populaires, S.A. Exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Natexis Banques Populaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que par des provisions sectorielles et géographiques.
- Ainsi qu'il est indiqué à la note 9 de l'annexe, votre groupe a procédé à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition les plus significatifs figurant à son bilan consolidé, laquelle s'est appuyée sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des conclusions de l'expert indépendant et vérifié leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé au 31 décembre 2004.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

DELOITTE & ASSOCIÉS

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Michel Savioz

José-Luis Garcia

Damien Laurent

Richard Olivier

Olivier Durand

COMPTES SOCIAUX

BILANS SOCIAUX COMPARES de NATEXIS BANQUES POPULAIRES

(en millions d'euros)

| cf notes n° | A fin | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|-------------|--|-------------|-------------|-------------|
| | ACTIF | | | |
| 1 | Caisse, Banques centrales, CCP | 15 | 15 | 77 |
| 1 | Effets publics et valeurs assimilées | 5 775 | 4 088 | 4 874 |
| 1 | Créances sur établissements de crédit | 47 782 | 48 331 | 41 718 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 333 | 421 | 1 379 |
| 2 | Opérations avec la clientèle | 26 056 | 25 964 | 29 449 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 1 133 | 1 099 | 96 |
| 3 | Obligations et autres titres à revenu fixe | 11 228 | 9 505 | 10 543 |
| 3 | Actions et autres titres à revenu variable | 977 | 785 | 1 277 |
| 4 | Participations et autres titres détenus à long terme | 165 | 174 | 179 |
| 4 | Parts dans les entreprises liées | 3 857 | 3 989 | 3 926 |
| 2 | Crédit bail | 37 | 7 | |
| 2 | Location simple | 26 | 7 | |
| 5 | Immobilisations incorporelles | 36 | 39 | 39 |
| 5 | Immobilisations corporelles | 81 | 94 | 103 |
| | Capital souscrit non versé | | | |
| 4 | Actions propres | 160 | 130 | 73 |
| 6 | Autres actifs | 2 565 | 2 345 | 5 192 |
| 6 | Comptes de régularisation | 1 827 | 2 941 | 2 273 |
| | TOTAL ACTIF | 100 587 | 98 414 | 99 723 |

| cf notes n° | A fin | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|-------------|---|-------------|-------------|-------------|
| | PASSIF | | | |
| 7 | Banques centrales, CCP | 22 | 1 | 3 |
| 7 | Dettes sur établissements de crédit | 39 847 | 35 930 | 45 640 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 408 | 515 | 1 453 |
| 8 | Opérations avec la clientèle | 16 157 | 20 199 | 16 105 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 1 166 | 1 137 | 106 |
| 9 | Dettes représentées par un titre | 29 007 | 26 955 | 22 932 |
| 16 | | | | |
| 10 | Autres passifs | 5 607 | 5 338 | 5 846 |
| 10 | Comptes de régularisation | 2 456 | 2 829 | 2 561 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | | | 4 |
| 11 | Provisions pour risques et charges | 796 | 831 | 839 |
| 12 | Dettes subordonnées | 3 040 | 2 770 | 2 391 |
| 13 | Fonds pour risques bancaires généraux | 233 | 236 | 245 |
| | Capitaux propres hors FRBG | 3 422 | 3 325 | 3 161 |
| 14 | Capital souscrit | 772 | 769 | 759 |
| 14 | Prime d'émission | 1 796 | 1 786 | 1 746 |
| 14 | Réserves | 542 | 470 | 335 |
| | Ecarts de réévaluation | | | |
| 13b | Provisions réglementées et subventions d'investissement | 111 | 108 | 114 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 100 | 98 | 104 |
| 14 | Report à nouveau | (13) | (9) | 1 |
| 14 | Résultat de l'exercice | 214 | 201 | 206 |
| | TOTAL PASSIF | 100 587 | 98 414 | 99 723 |

| cf notes n° | Hors Bilan - Engagements reçus | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|-------------|--|-------------|-------------|-------------|
| 32 | Engagements de financement | 4 613 | 2 185 | 1 047 |
| | Engagements reçus d'établissements de crédit | 3 744 | 1 643 | 897 |
| | Engagements reçus de la clientèle | 869 | 542 | 150 |
| 32 | Engagements de garantie | 7 783 | 3 783 | 4 863 |
| | Engagements reçus d'établissements de crédit | 5 143 | 1 692 | 1 771 |
| | Engagements reçus de la clientèle | 2 640 | 2 091 | 3 092 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 345 | 450 | 646 |
| 32 | Engagements sur titres | 74 | 674 | 335 |
| 32 | Autres engagements reçus | 1 109 | 1 287 | 904 |

| cf notes n° | Hors Bilan - Engagements donnés | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|-------------|--|-------------|-------------|-------------|
| 32 | Engagements de financement | 22 525 | 21 144 | 20 618 |
| | Engagements en faveur d'établissements de crédit | 2 451 | 2 330 | 3 619 |
| | Engagements en faveur de la clientèle | 20 074 | 18 814 | 16 999 |
| 32 | Engagements de garantie | 17 979 | 16 628 | 15 669 |
| | Engagements en faveur d'établissements de crédit | 2 020 | 1 344 | 1 859 |
| | Engagements en faveur de la clientèle | 15 959 | 15 284 | 13 810 |
| 16 | <i>dont activité institutionnelle :</i> | 2 | 5 | 9 |
| 32 | Engagements sur titres | 46 | 53 | 271 |
| 32 | Autres engagements donnés | 204 | 14 | 25 |

COMPTES DE RESULTATS SOCIAUX COMPARES DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

| cf notes n° | Exercice clos le 31 décembre | (en millions d'euros) | | |
|--|--|-----------------------|----------------|----------------|
| | | 2004 | 2003 | 2002 |
| 17 | Intérêts et produits assimilés | 3 807 | 3 874 | 5 452 |
| | . Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 949 | 2 051 | 2 568 |
| | . Sur opérations avec la clientèle | 1 154 | 1 114 | 1 944 |
| | . Sur opérations de crédit bail | 13 | 1 | 0 |
| | . Sur opérations de location simple | 5 | 1 | 0 |
| | . Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 476 | 492 | 673 |
| | . Autres intérêts et produits assimilés | 210 | 215 | 267 |
| 18 | Intérêts et charges assimilés | (3 302) | (3 372) | (4 914) |
| | . Sur opérations avec les établissements de crédit | (1 802) | (1 878) | (2 430) |
| | . Sur opérations avec la clientèle | (497) | (478) | (1 207) |
| | . Sur opérations de crédit bail | (12) | (1) | 0 |
| | . Sur opérations de location simple | (4) | (1) | 0 |
| | . Sur obligations et autres titres à revenu fixe | (704) | (715) | (857) |
| . Autres intérêts et charges assimilés | (283) | (299) | (420) | |
| 19 | Revenus des titres à revenu variable | 198 | 163 | 238 |
| 20 | Commissions (produits) | 562 | 576 | 651 |
| | Commissions (charges) | (201) | (201) | (289) |
| 21 | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 92 | 35 | (93) |
| | . Solde des opérations sur titres de transaction | 257 | 43 | (33) |
| | . Solde des opérations de change | 41 | 3 | 38 |
| | . Solde des opérations sur instruments financiers | (206) | (11) | (98) |
| 22 | Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement | 68 | 73 | (21) |
| 23 | Autres produits d'exploitation bancaire | 67 | 74 | 54 |
| | Autres charges d'exploitation bancaire | (32) | (43) | (31) |
| | PRODUIT NET BANCAIRE | 1 259 | 1 179 | 1 047 |
| 24 | Charges générales d'exploitation | (798) | (763) | (772) |
| | . Frais de personnel | (483) | (439) | (415) |
| | . Autres frais administratifs | (315) | (324) | (357) |
| | Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | (27) | (26) | (29) |
| | RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 434 | 390 | 246 |
| 25 | Coût du risque | (82) | (231) | (121) |
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | 352 | 159 | 125 |
| 26 | Gains ou pertes sur actifs immobilisés | (108) | (18) | 34 |
| | RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 244 | 141 | 159 |
| 27 | Résultat exceptionnel | (1) | 31 | (15) |
| 28 | Impôt sur les bénéfices | (28) | 30 | 45 |
| 13 | Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées | (1) | (1) | 17 |
| | RESULTAT DE L'EXERCICE | 214 | 201 | 206 |

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Natexis Banques Populaires sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

1. Prêts à la clientèle

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie "engagements de financement".

2. Politique de provisions

Depuis l'exercice 2000, Natexis Banques Populaires articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux de provisionnement :

2.1. Provisions individualisées

- Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des provisions pour dépréciations ou pour risques sont dotées au compte de résultat, au poste "coût du risque". Ces provisions sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus et moins values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non loués) sont inscrits en "produit net bancaire". Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en "coût du risque".

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

- Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- Les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement.
- Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également provisionnés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.
- Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

- Il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).
- Retraitement des risques souverains de l'ex BFCE

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex- BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de "sortie de bilan" (defeasance), l'autre "d'option de vente". A cette fin, deux structures ont été créées, Edval pour la defeasance et Worledge pour l'option de vente et ces 2 structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002. La consolidation de ces sociétés en application du § 10052 du règlement CRC 99-07, relatif aux entités ad-hoc, implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

A l'actif du bilan, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéros détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéros jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement des ces opérations.

2.2. Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natexis Banques Populaires présentant des risques potentiels futurs mais non avérés.

Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natexis Banques Populaires de l'évolution négative ou positive de ces domaines. En 2003, Natexis Banques Populaires a complété ces provisions pour un montant de 90 M€ pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens. Ce montant a été maintenu dans les comptes au 31 décembre 2004.

2.3. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques, Natexis Banques Populaires constitue un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt.

3. Opérations de titrisation

Les opérations de titrisation en cours ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille.

4. Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

5. Portefeuille-titres

5.1. Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

- Titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.
- Titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.
- Titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance, dans ce cas la provision couvre un risque de marché et est dotée en "résultat sur actifs immobilisés" ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dotation est classée en "coût du risque".

- Actions propres : les achats visent quatre finalités, d'abord la régularisation du cours de l'action par intervention en contre-tendance, ensuite les interventions en fonction des situations de marché, puis l'accompagnement d'opérations de croissance externe, enfin l'attribution d'actions aux salariés du groupe dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise. Dans ce cadre, le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2004 s'élève à 1.548.178 titres pour une valeur de 156 M€ comptabilisée en titres de transaction.

5.2. Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

- Les titres de participations consolidés : Natexis Banques Populaires a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 à une évaluation des titres de ses filiales consolidées, les plus significatives ayant en outre fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Cette méthode s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natexis Banques Populaires.

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est, filiale par filiale, la résultante :

- d'une moyenne de taux de rendement de l'OAT 10 ans ;
- de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale ;
- d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière ou d'actif net réévalué aux fins de validation complémentaire.

- Les titres de participation non consolidés : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.

- Les titres de l'activité de portefeuille "TAP" : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

6. Revenus du portefeuille-titres, corrections de valeur et résultats de cession

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
 - titres de transaction, titres de placement et TAP : "gains ou pertes" les concernant, en produit net bancaire.
 - titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part, pour les corrections de valeur afférentes à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession.
 - titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

7. Immobilisations

7.1. Immobilisations d'exploitation

- Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes de Natexis Banques Populaires, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National.

Les immobilisations de l'ex Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

- Les immobilisations corporelles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leurs durées estimées d'utilisation.

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Constructions d'exploitation | 25 à 40 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 5 à 10 ans |

7.2. Immobilisations hors exploitation

Elles sont amorties sur leurs durées estimées d'utilisation soit 30 à 40 ans.

Conformément à la lettre du Secrétaire Général de la Commission Bancaire en date du 21 octobre 1997, les actifs immobiliers hors exploitation, y compris les immeubles dits de patrimoine ou de rapport ont été provisionnés immeuble par immeuble lorsqu'il apparaissait un risque de moins-values latentes.

7.3. Matériels et logiciels informatiques

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif sur 5 ans.

Les logiciels acquis sont amortis sur 1 an en mode linéaire.

Le coût interne des développements des programmes informatiques est comptabilisé directement en charge de l'exercice lorsqu'ils sont destinés à un usage interne ; lorsqu'ils sont destinés à un usage commercial, les coûts sont immobilisés et amortis selon une durée d'usage appropriée.

8. Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Natexis Banques Populaires a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

9. Titres participatifs

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, prorata temporis, en charge au compte de résultat.

10. Intérêts, primes, lots et commissions

Les intérêts, les primes et lots et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

11. Primes d'aménagement de taux et de remboursement anticipé de prêts clientèle

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

12. Frais d'émission d'emprunt et frais d'augmentation de capital

Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, Natexis Banques Populaires étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 1994.

Les frais liés aux augmentations de capital de Natexis Banques Populaires sont imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

13. Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natexis Banques Populaires

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

13.1. Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

- Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
- Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.
- La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

13.2. Opérations d'échange de devises :

- Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.
- Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

13.3. Options (taux, change, actions) et contrats à terme :

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

13.4. Activité institutionnelle :

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

14. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

15. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 35,43 % et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

16. Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

- Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :

- . les indemnités et congés de fin de carrière,
- . les allocations pour préretraite et complément sur retraite,
- . les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés,
- . la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités,

Ces engagements sont calculés sur la base des paramètres suivants :

- . prise en compte des droits acquis,
- . taux d'actualisation de 3,5% à 5,5%,
- . table de mortalité : TV 88/90,
- . derniers salaires connus, y compris charges patronales,
- . taux de rotation du personnel fonction de l'historique.

Conformément à l'avis n° 2000-C du Comité d'urgence, le provisionnement intégral des engagements de retraite, méthode retenue comme préférentielle selon le règlement CRC 99-07, a été effectué par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2000.

Conformément à l'avis n° 2004-A du Comité d'Urgence du CNC, les incidences de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ en retraite des salariés, constituent une modification de régime dont les effets sont étalés sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

17. Changements de méthode comptable

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, portant notamment sur les modalités de classification des créances douteuses et le traitement comptable des créances restructurées à des conditions hors marché, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2003. A l'issue des travaux de recensement des crédits affectés par ce règlement, l'écart d'intérêt futur entre le taux consenti lors de la restructuration et le taux de marché a fait l'objet d'un calcul de décote s'élevant à 11 M€. S'agissant de crédits restructurés lors d'exercices antérieurs, la décote a été constatée par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2003. Cette même décote a été reprise en produits (intérêts et produits assimilés) pour 1,8 M€ au titre de 2003 et 1,6 M€ au titre de 2004.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable à compter du 1^{er} janvier 2005. Natexis Banques Populaires n'a pas retenu la possibilité offerte d'appliquer ce texte par anticipation. Ce règlement comporte des dispositions transitoires cependant applicables à compter du 1^{er} janvier 2003 et portant sur les dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions ainsi que les dépenses de renouvellement. Une provision pour grosses réparations d'1 M€ dont 0,7 M€ prélevés sur les capitaux propres d'ouverture a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice 2003.

En application du règlement CRC 2004-04, les médailles du travail ne sont plus considérées comme un passif social mais comme un passif ordinaire relevant du règlement CRC 2000-06 et devant, de ce fait, être intégralement provisionné dans les comptes sociaux. Une provision pour médailles du travail de 11,7 M€ a été constatée par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2004.

18. Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention contraire).

NOTE 1. OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Caisse ,CCP, banques centrales | 15 | 15 | 77 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 5 775 | 4 088 | 4 874 |
| Titres de transaction | 3 471 | 1 798 | 1 113 |
| Titres de placement | 1 890 | 1 833 | 2 867 |
| dont créances rattachées | 59 | 66 | 117 |
| dont provisions pour dépréciation | (5) | (8) | (9) |
| Titres d'investissement | 414 | 457 | 894 |
| dont créances rattachées | 8 | 13 | 13 |
| Créances sur établissements de crédit | 47 782 | 48 331 | 41 718 |
| A vue | 2 486 | 2 793 | 4 089 |
| dont créances rattachées | 41 | 3 | 3 |
| dont créances douteuses | 1 | 1 | 1 |
| dont provisions sur créances douteuses | 0 | 0 | 0 |
| A terme (*) | 45 296 | 45 538 | 37 629 |
| dont créances rattachées | 244 | 315 | 579 |
| dont créances douteuses | 85 | 85 | 89 |
| dont provisions sur créances douteuses | (48) | (59) | (62) |
| OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES | 53 572 | 52 434 | 46 669 |

| | | | | |
|-----|---------------------------------------|--------|--------|--------|
| (*) | dont créances subordonnées : | 120 | 119 | 17 |
| | saines | 118 | 117 | 17 |
| | douteuses | 0 | 0 | 0 |
| | créances rattachées | 2 | 2 | 0 |
| | dont titres reçus en pension livrée : | 28 502 | 28 719 | 23 332 |
| | dont créances rattachées | 179 | 196 | 454 |

NOTE 2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 4 238 | 4 235 | 3 505 |
| dont créances rattachées | 13 | 13 | 14 |
| dont créances douteuses | 78 | 124 | 89 |
| dont provisions sur créances douteuses | (47) | (78) | (40) |
| Créances commerciales | 625 | 625 | 644 |
| dont créances rattachées | 0 | 0 | 0 |
| dont créances douteuses | 19 | 16 | 14 |
| dont provisions sur créances douteuses | (5) | (9) | (10) |
| Autres concours à la clientèle | 21 193 | 21 104 | 25 300 |
| Crédits de trésorerie et à la consommation | 12 149 | 10 296 | 11 206 |
| dont créances rattachées | 41 | 47 | 52 |
| Crédits à l'équipement | 2 213 | 2 714 | 3 254 |
| dont créances rattachées | 8 | 12 | 20 |
| Crédits à l'export | 1 025 | 1 135 | 1 403 |
| dont créances rattachées | 8 | 9 | 13 |
| Crédits à l'habitat | 120 | 123 | 219 |
| dont créances rattachées | 0 | 0 | 1 |
| Titres reçus en pension | 0 | 1 012 | 1 902 |
| dont créances rattachées | 0 | 7 | 2 |
| Prêts subordonnés | 446 | 441 | 494 |
| dont créances rattachées | 3 | 7 | 2 |
| dont créances douteuses | 0 | 0 | 1 |
| dont provisions sur créances douteuses | 0 | 0 | (1) |
| Autres Crédits | 5 240 | 5 383 | 6 822 |
| dont créances rattachées | 28 | 27 | 34 |
| dont créances douteuses | 755 | 817 | 953 |
| dont provisions sur créances douteuses | (515) | (503) | (561) |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 26 056 | 25 964 | 29 449 |
| Crédit bail mobilier | 37 | 7 | 0 |
| Encours | 37 | 7 | |
| Biens temporairement non loués et créances douteuses | | | |
| Créances rattachées | | | |
| Provisions pour dépréciation des biens | | | |
| Provisions pour dépréciation des créances douteuses | | | |
| Location simple | 26 | 7 | 0 |
| Encours | 26 | 7 | |
| Biens temporairement non loués et créances douteuses | | | |
| Créances rattachées | | | |
| Provisions pour dépréciation des biens | | | |
| Provisions pour dépréciation des créances douteuses | | | |
| OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES | 63 | 14 | 0 |

NOTE 3. OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---|---------------|--------------|---------------|
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 11 228 | 9 505 | 10 543 |
| Titres de transaction | 4 119 | 2 373 | 946 |
| Titres de placement | 2 902 | 1 299 | 2 101 |
| Titres d'investissement | 4 176 | 5 777 | 7 459 |
| Titres douteux | 31 | 56 | 37 |
| dont créances douteuses | 118 | 120 | 75 |
| dont provisions sur créances douteuses | (87) | (64) | (38) |
| OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE | 11 228 | 9 505 | 10 543 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 977 | 785 | 1 277 |
| Titres de transaction | 618 | 506 | 765 |
| Titres de placement | 358 | 279 | 508 |
| Titres douteux | 1 | 0 | 4 |
| dont créances douteuses | 8 | 5 | 44 |
| dont provisions sur créances douteuses | (7) | (5) | (40) |
| ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE | 977 | 785 | 1 277 |

NOTE 3 bis. ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET PROVISIONS

| en millions d'euros | 2004 | | 2003 proforma * | | 2003 | | 2002 | |
|--|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| | Douteux non compromis | Douteux compromis |
| Etablissements de crédit | 36 | 1 | 26 | 1 | 3 | 24 | 16 | 12 |
| Créances | 59 | 26 | 74 | 12 | 3 | 83 | 37 | 53 |
| Provisions | -23 | -25 | -48 | -11 | | -59 | -21 | -41 |
| Clientèle | 256 | 29 | 331 | 36 | 113 | 254 | 208 | 237 |
| Créances | 486 | 369 | 594 | 363 | 179 | 778 | 310 | 747 |
| Provisions | -230 | -340 | -263 | -327 | -66 | -524 | -102 | -510 |
| Titres à revenus fixes | 28 | 4 | 55 | 1 | 38 | 18 | 6 | 31 |
| Créances | 95 | 32 | 103 | 17 | 63 | 57 | 20 | 55 |
| Provisions | -67 | -28 | -48 | -16 | -25 | -39 | -14 | -24 |
| ENCOURS DOUTEUX ET COMPROMIS NETS | 320 | 34 | 412 | 38 | 154 | 296 | 230 | 280 |

Répartition des encours douteux entre encours douteux et encours douteux compromis.

Au 31 décembre 2003, conformément au Règlement 2002-03, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances ou titres déclassés en douteux depuis plus d'un an ont été déclassés en encours douteux compromis.

Au 31 décembre 2004, conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances ou titres déclassés en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en pertes est envisagé sont déclassés en encours douteux compromis.

* La colonne 31 décembre 2003 proforma présente la répartition des encours douteux entre encours douteux et encours douteux compromis en tenant compte de l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003.

NOTE 4. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Participations | 143 | 143 | 145 |
| Encours | 159 | 158 | 159 |
| Avances en comptes courants | 0 | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | 2 | 1 | 0 |
| Provisions | (18) | (16) | (14) |
| Titres prêtés | 0 | 0 | 0 |
| Autres titres détenus à long terme | 22 | 31 | 34 |
| Encours | 63 | 73 | 80 |
| Avances en comptes courants | 0 | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | 0 | 0 | 0 |
| Provisions | (41) | (42) | (46) |
| Titres prêtés | 0 | 0 | 0 |
| Créances rattachées | 0 | 0 | 0 |
| PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME | 165 | 174 | 179 |
| Parts dans les entreprises liées | 3 857 | 3 989 | 3 926 |
| Encours | 3 970 | 4 029 | 3 985 |
| Avances en comptes courants | 14 | 14 | 9 |
| Ecart de conversion | 46 | 38 | 4 |
| Provisions | (173) | (92) | (72) |
| Titres prêtés | 0 | 0 | 0 |
| Créances rattachées | 0 | 0 | 0 |
| PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES | 3 857 | 3 989 | 3 926 |
| Actions Propres | 160 | 130 | 73 |
| Transaction | 156 | 126 | 73 |
| Titres prêtés | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations financières * | 4 | 4 | 0 |
| ACTIONS PROPRES | 160 | 130 | 73 |

* dont provisions

0

0

NOTE 4.1 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2004

Montants en euros

| | Nombre de titres | Valeur d'inventaire |
|---|------------------|---------------------|
| <u>I - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</u> | | |
| <u>A) Etablissements Bancaires, Sociétés de Crédit</u> | | |
| NATEXIS LEASE | 16 670 495 | 399 595 080,57 |
| NATEXIS FACTOREM | 1 494 855 | 127 459 135,75 |
| NATEXIS PRIVATE BANKING | 10 097 | 27 366 418,97 |
| NATEXIS LUXEMBOURG S.A. | 399 999 | 40 636 720,29 |
| NATEXIS COFICINE | 109 099 | 30 317 040,34 |
| BANQUE PRIVEE SAINT DOMINIQUE | 1 637 100 | 21 813 341,85 |
| NATEXIS PAIEMENTS | 2 399 983 | 21 886 690,50 |
| NATEXIS ALGERIE | 1 360 056 | 10 932 911,14 |
| SBFI - Sté de Bque Française et Internationale | 53 556 | 6 410 425,26 |
| CFDI - Caisse Française de Développement Industriel | 29 994 | 4 572 555,82 |
| SOFINGEST | 170 129 | 3 881 008,09 |
| INTERFINANCE NATEXIS NV | 29 997 | 23 261,61 |
| <u>B) Etablissements Financiers</u> | | |
| NATEXIS PRIVATE EQUITY | 17 470 555 | 465 121 212,11 |
| NATEXIS AMBS Ordin. (New-York) | 285 351 | 209 493 429,27 |
| NATEXIS ASSET MANAGEMENT | 1 633 480 | 155 254 504,64 |
| ARNHOLD & BLEICHROEDER Inc | 100 | 142 974 672,14 |
| SOCIETE FINANCIERE BFCE | 6 052 992 | 92 950 977,55 |
| NATEXIS INTEREPARGNE | 555 654 | 81 837 556,38 |
| SPAFICA | 42 823 | 63 472 935,72 |
| NATEXIS BLEICHROEDER | 673 542 | 50 548 024,75 |
| NATEXIS METALS Ltd | 20 000 000 | 24 037 340,85 |
| NATEXIS MOSCOW | 37 908 | 15 767 290,18 |
| NATEXIS ASSET-BACKED MANAGEMENT CORPORATION | 100 | 10 028 858,59 |
| NBP Preferred Capital 3 (New-York) | 11 500 | 8 443 579,77 |
| NBP Preferred Capital 2 (New-York) | 10 000 | 7 341 604,88 |
| INVESTIMA 6 | 690 922 | 6 562 719,00 |
| NATEXIS INVESTMENT CORP | 3 217 | 2 552 930,37 |
| SOGAFI - Société de garantie financière | 49 994 | 1 807 862,41 |
| NATEXIS FINANCE | 162 004 | 1 599 718,42 |
| SPAFIC | 2 494 | 651 221,92 |
| IFCIC | 37 708 | 574 854,75 |
| LUGDUNUM GESTION | 7 995 | 289 653,21 |
| COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE ABS | 7 647 | 116 652,04 |
| CRENINVEST 1 | 4 994 | 76 133,04 |
| NATEXIS US FINANCE CORPORATION (New-York) | 1 | 47 720,44 |
| INVESTIMA 1 | 3 850 | 38 500,00 |
| INVESTIMA 11 | 3 850 | 38 500,00 |
| INVESTIMA 5 | 3 850 | 38 500,00 |
| INVESTIMA 7 | 3 850 | 38 500,00 |
| SAINT DOMINIQUE RADIO | 3 850 | 38 500,00 |
| CONTANGO TRADING SA | 3 844 | 38 440,00 |
| INVESTIMA 12 | 3 700 | 37 000,00 |
| INVESTIMA 13 | 3 700 | 37 000,00 |
| INVESTIMA 14 | 3 700 | 37 000,00 |
| INVESTIMA 16 | 3 700 | 37 000,00 |
| INVESTIMA 17 | 3 700 | 37 000,00 |
| INVESTIMA 3 | 3 850 | 19 250,00 |
| INVESTIMA 8 | 3 850 | 19 250,00 |
| INVESTIMA 9 | 3 850 | 19 250,00 |
| OMNIUM NATEXIS GIE | 1 250 | 19 056,13 |
| SAGP | 990 | 15 092,45 |
| <u>C) Divers</u> | | |
| COFACE | 12 860 503 | 646 383 735,83 |
| NATEXIS ASSURANCES | 5 246 967 | 496 842 974,06 |
| VAL "A" | 1 640 000 | 276 872 875,00 |
| NATEXIS IMMO EXPLOITATION | 7 674 462 | 124 002 112,22 |
| AUXILIAIRE ANTIN | 8 338 449 | 121 602 164,53 |
| NATEXIS ARBITRAGE | 4 019 846 | 60 614 602,32 |
| NATEXIS ALTAIR | 6 274 985 | 14 445 332,68 |

NOTE 4.1 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2004

Montants en euros

| | Nombre de titres | Valeur d'inventaire |
|--|------------------|---------------------|
| LINE BOURSE | 1 166 227 | 12 045 694,86 |
| FINANCIERE CLADEL | 607 893 | 10 099 292,29 |
| NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT | 92 674 | 6 775 627,22 |
| NATEXIS SLIB | 748 693 | 12 696 599,52 |
| SCI HAUSSMANN 90 | 1 809 | 2 757 802,72 |
| SAMIC "sté anonyme Monaco Internat Com" | 756 | 2 040 718,40 |
| NATEXIS IMMO PLACEMENT | 89 607 | 1 241 182,31 |
| CO-ASSUR | 2 494 | 282 570,47 |
| SCI ANTIN HAUSSMANN | 18 | 274 408,23 |
| INVEST ALPHA | 14 994 | 228 582,06 |
| INVEST DELTA | 14 994 | 228 582,06 |
| TURBO SA | 8 166 | 126 847,48 |
| VALMY LIBERTE CONSEIL | 2 476 | 67 104,78 |
| NATEXIS FORMATION | 3 494 | 55 904,00 |
| NXBP 1 | 2 590 | 39 484,30 |
| VAL "B" | 2 494 | 38 416,68 |
| CRENINVEST 7 | 2 494 | 38 020,78 |
| SDGP 38 | 2 493 | 37 893,60 |
| SDGP 41 | 2 493 | 37 893,60 |
| SDGP 43 | 2 493 | 37 893,60 |
| SDGP 45 | 2 493 | 37 893,60 |
| SAS MONTMARTRE 1 | 2 500 | 34 166,83 |
| INVEST GAMMA | 2 494 | 32 807,63 |
| INVEST OMEGA | 2 494 | 25 744,43 |
| SEMA ENGHEN LES BAINS | 1 500 | 22 867,35 |
| GIE RESTAUPRISE | 14 740 | 22 470,99 |
| D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 | - | 32 997,06 |
| <u>E) Avances en compte courant</u> | | |
| NATEXIS INVESTMENT ASIA (Singapour) | - | 13 456 427,57 |
| SPAFIC | - | 2 141 592,06 |
| FINANCIERE CLADEL | - | |
| NATEXIS MERCOSUL FUND | - | 8 027 645,77 |
| SCI ALTAIR 1 | - | 6 276 887,28 |
| F) Titres prêtés | - | 102 150,34 |
| <u>G) Créances rattachées</u> | | |
| <u>II PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</u> | | |
| <u>A) Etablissements Bancaires, Sociétés de Crédit</u> | | |
| I.K.B | 2 200 000 | 29 430 369,72 |
| BANCO FINANTIA | 7 582 190 | 10 051 810,14 |
| W.G.Z. BANK | 290 | 650 545,87 |
| B.P. DI NOVARA | 14 400 | 231 696,78 |
| PARNASSIENNE DE CREDIT | 100 | 76 224,51 |
| BANQUE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT | 16 200 | 67 077,57 |
| <u>B) Etablissements Financiers</u> | | |
| SICOVAM HOLDING | 3 694 | 30 417 099,22 |
| OFIVM | 679 999 | 9 371 327,33 |
| MEDIAFINANCE | 255 000 | 4 047 120,84 |
| PROPARCO | 267 300 | 4 017 739,19 |
| SOFARIS | 133 372 | 3 242 831,92 |
| MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND LTD | 995 | 526 034,91 |
| AFH -AFRICAN FINANCIAL HOLDING | 7 238 | 906 018,95 |
| VIETNAM INTERNATIONAL LEASING CIE | 1 000 000 | 793 544,41 |
| SOFIPROTEOL | 17 501 | 243 163,03 |
| UNIGRAINS | 5 467 | 186 978,50 |
| FIARO | 29 166 | 97 508,98 |
| PARIS TITRISATION | 3 999 | 86 356,02 |
| AL WASSIT - INTERMEDIATION ET CONSEIL FINANCIER | 9 375 | 68 683,09 |

NOTE 4.1 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2004
Montants en euros

| | Nombre de titres | Valeur d'inventaire |
|---|------------------|-------------------------|
| VAL "E" | 2 494 | 38 020,80 |
| <u>C) Divers</u> | | |
| SOPARIND | 36 956 | 25 887 797,52 |
| EMBRAER | 273 120 | 10 492 370,08 |
| CABLECOM (Londres) | 2 450 | 3 137 000,00 |
| PAI EUROPE 3 FCPR | 908 800 | 5 359 862,08 |
| LUCIA | 186 000 | 3 965 687,02 |
| PATRIMOINE EUROPE (SCPI) | 2 941 | 2 767 864,37 |
| GIE SPRING RAIN | 17 599 140 | 2 682 971,60 |
| SYSTRA | 7 300 | 1 779 789,65 |
| JACQUET SA | 142 141 | 3 250 388,36 |
| BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE | 192 000 | 1 891 157,21 |
| IMMOBILIERE PRIVEE | 8 040 | 1 295 816,64 |
| SAINT AUBIN CHIMIE GIE | 7 617 500 | 1 161 280,39 |
| AXELTIS | 627 000 | 1 025 777,75 |
| EUROMEZZANINE 2 .SCA. | 460 000 | 701 265,48 |
| GIE FIRST SNOW | 396 086 798 | 603 830,43 |
| PORCHER INDUSTRIES | 506 | 517 830,10 |
| NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL | 33 984 | 487 977,56 |
| SOCIETE CONCESSIONNAIRE DU GRAND LOUVRE | 16 009 | 457 361,32 |
| SOFRANTEM | 15 002 | 388 822,74 |
| EUROPOLIS INVEST | 32 399 | 383 721,29 |
| GIE VULCAIN ENERGIE | 24 446 | 372 676,87 |
| LES JEUNES BOIS GIE | 251 540 | 251 534,70 |
| SRITHAI SUPERWARE (Singapour) | 8 511 685 | 227 593,72 |
| GIE STAR TROIS | 149 902 077 | 228 524,24 |
| INDUSTRI KAPITAL | 1 | 112 500,00 |
| LOXLEY PUBLIC Co Ltd (Singapour) | 16 150 000 | 169 137,58 |
| ECICs (Singapour) | 250 000 | 134 792,05 |
| ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (ex-Fructi-MAAF) | 44 | 132 000,00 |
| SEPIA | 14 099 | 107 468,93 |
| PARNASSE IMMO | 300 | 78 128,30 |
| I.D.P.C. | 375 | 57 168,38 |
| ECONOCOM GROUP | 13 252 | 56 031,24 |
| UNICEREALES | 2 750 | 41 923,48 |
| NAM GERANCE | 2 496 | 38 370,63 |
| DEVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE (Sté) | 2 400 | 36 587,76 |
| SNPE | 500 | 36 206,64 |
| SWIFT | 353 | 34 326,77 |
| SOFIMAC | 221 | 33 521,89 |
| O.G.I.F. - Omnium de gestion Financière de l'Ile de France | 77 350 | 31 556,95 |
| MARCHES DE TITRES - France | 305 555 | 28 947,30 |
| SOFREAVIA | 3 750 | 17 150,51 |
| TRANSVALOR | 1 069 | 16 754,15 |
| CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE " C.G.I.F.N.B." | 2 000 | 15 244,90 |
| CLEMET | 1 000 | 15 244,90 |
| SADEPAR | 100 | 15 244,90 |
| <u>D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000</u> | - | 157 998,35 |
| <u>E) Avances en compte courant</u> | | |
| SAS SFPMEI | - | 710,00 |
| <u>F) Titres prêtés</u> | | |
| | - | 21 147,99 |
| <u>G) Créances rattachées</u> | | |
| | - | 829,63 |
| <u>III - ACTIONS PROPRES</u> | | |
| NATEXIS BANQUES POPULAIRES | 1 594 438 | 159 731 235,10 |
| TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2004 | | 4 182 071 128,94 |

**NOTE 4.2 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT
DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIETES
FRANCAISES DURANT L'EXERCICE :**

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L 247-1
du code de commerce :

| | % | Nombre d'actions |
|---|---------|------------------|
| <u>Entrées en portefeuille</u> | | |
| <u>1 - Achats, souscriptions & apports :</u> | | |
| Investima 16 | 100,00% | 3 700 |
| Investima 17 | 100,00% | 3 700 |
| <u>2 - Ventes, cessions</u> | | |
| Quadral | 0,66% | |
| <u>Sorties du portefeuille</u> | | |
| Atis-réal | - | - |
| Bancosys | - | - |
| Comavam | - | - |
| Cristal négociation | - | - |
| Euromezzanine SCA | - | - |
| Pacifique bail | - | - |

4.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

*Article L 233 - 15 du code de commerce
(En milliers d'unités)*

| Sociétés ou groupes de sociétés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital au 31/12/2004 | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis et non remboursés | Montants des cautions et avals fournis | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice ou perte du dernier exercice | Dividendes encaissés en 2004 | Observ. |
|---|-------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|---------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | | |
| <u>A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</u> | Milliers d'unités | Milliers d'unités | | Milliers d'euros | Milliers d'euros | Milliers d'euros | Milliers d'euros | Milliers d'unités | Milliers d'unités | Milliers d'euros | |
| - Filiales et participations (détenues à plus de 10 %) | | | | | | | | | | | |
| NATEXIS ALTAIR 4, rue Charles Gounod - 77185 LOGNES | 10 040 EUR | 7 092 EUR | 100,00% | 14 445 | 14 445 | - | - | 77 570 EUR | 5 871 EUR | 4 267 | * |
| NATEXIS SLIB 12, rue Auber - 75009 Paris | 11 979 EUR | 3 552 EUR | 100,00% | 12 697 | 12 697 | 1 325 | - | 16 013 EUR | (11 583) EUR | - | * |
| NATEXIS ASSURANCES 27, boulevard Bourbon - 75004 PARIS | 40 034 EUR | 235 904 EUR | 100,00% | 496 843 | 496 843 | 32 000 | - | 101 275 EUR | 96 088 EUR | 56 038 | * |
| AUXILIAIRE ANTIN 18, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS | 127 578 EUR | (5 976) EUR | 100,00% | 127 602 | 121 602 | - | - | 2 593 EUR | 2 550 EUR | - | * |
| NATEXIS LEASE 115, rue Montmartre - 75002 PARIS | 266 728 EUR | 134 646 EUR | 100,00% | 399 595 | 399 595 | 1 602 072 | 85 663 | 37 254 EUR | 19 897 EUR | - | * |
| NATEXIS ASSET MANAGEMENT 68-76, quai de la Rapée - 75012 PARIS | 29 143 EUR | 3 172 EUR | 86,88% | 155 255 | 155 255 | - | - | 110 822 EUR | 39 312 EUR | 20 337 | * |
| NATEXIS PRIVATE BANKING 47, boulevard Royal - L 2449 LUXEMBOURG | 28 750 EUR | 2 646 EUR | 87,80% | 47 471 | 27 366 | 72 685 | 79 602 | 21 859 EUR | (227) EUR | - | * |
| NATEXIS PAIEMENTS 115, rue Montmartre - 75002 PARIS | 22 800 EUR | 1 075 EUR | 100,00% | 21 887 | 21 887 | 29 623 | - | 65 265 EUR | 1 036 EUR | - | * |
| BANQUE PRIVEE SAINT DOMINIQUE 12-14, rond point des Champs Elysées - 75008 PARIS | 20 464 EUR | 1 349 EUR | 100,00% | 26 821 | 21 813 | - | - | 14 720 EUR | (2 599) EUR | - | * |
| COFACE 12, cours Michelet - La Défense 10 - 92800 PUTEAUX | 49 796 EUR | 430 283 EUR | 100,00% | 646 384 | 646 384 | 148 000 | 2 000 | 497 620 EUR | 23 756 EUR | - | * |
| NATEXIS COFICINE 26, rue de Montévidéo - 75016 PARIS | 5 897 EUR | 5 473 EUR | 92,50% | 30 317 | 30 317 | 150 000 | 4 533 | 13 657 EUR | 4 881 EUR | 2 455 | * |
| NATEXIS FACTOREM 4, place de la Coupole - 94600 CHARENTON LE PONT | 12 000 EUR | 124 899 EUR | 99,66% | 127 459 | 127 459 | 260 000 | 122 599 | 99 224 EUR | 28 792 EUR | 24 665 | * |
| FINANCIERE CLADEL 115, rue Montmartre - 75002 PARIS | 9 727 EUR | 1 146 EUR | 100,00% | 10 099 | 10 099 | 3 369 | - | 1 012 EUR | 799 EUR | 5 185 | * |
| NATEXIS IMMO EXPLOITATION 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS | 117 036 EUR | 7 541 EUR | 100,00% | 124 002 | 124 002 | - | - | 47 596 EUR | 1 546 EUR | 691 | * |
| LINE+A8BOURSE 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS | 11 662 EUR | 2 459 EUR | 50,60% | 27 196 | 12 046 | - | - | 3 839 EUR | (2 177) EUR | - | * |
| NATEXIS AMBS 645 Fifth Avenue - NY 10022 - New York | 560 350 USD | (619) USD | 100,00% | 209 493 | 209 493 | - | - | 18 053 USD | 18 062 USD | - | * |
| NATEXIS ALGERIE 62 chemin Mohamed Drareni - Hydra - Alger | 1 000 000 DZD | 152 343 DZD | 87,18% | 10 933 | 10 933 | - | 41 066 | 565 780 DZD | 190 794 DZD | - | * |
| NATEXIS ARBITRAGE 115, rue Montmartre - 75002 PARIS | 60 298 EUR | (15 269) EUR | 100,00% | 60 615 | 60 615 | 668 663 | 270 000 | 11 671 EUR | (2 267) EUR | - | * |
| NATEXIS Luxembourg SA 28, avenue Marie-Thérèse - L2131 Luxembourg | 40 000 EUR | 14 770 EUR | 100,00% | 40 637 | 40 637 | 259 057 | 258 110 | 7 387 EUR | 2 639 EUR | - | * |
| NATEXIS BLEICHROEDER INC 1345 avenue of the Americas - NY 10105 - New York | 151 503 USD | (9 767) USD | 100,00% | 186 908 | 142 975 | 55 062 | - | 53 153 USD | (11 080) USD | - | * |

4.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

*Article L 233 - 15 du code de commerce
(En milliers d'unités)*

| Sociétés ou groupes de sociétés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital au 31/12/2004 | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis et non remboursés | Montants des cautions et avals fournis | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice ou perte du dernier exercice | Dividendes encaissés en 2004 | Observ. |
|--|-------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|---------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | | |
| NATEXIS BLEICHROEDER SA 100, rue Réaumur - 75002 PARIS | 73 636 EUR | (23 089) EUR | 100,00% | 75 679 | 50 548 | - | 145 000 | 42 475 EUR | (2 373) EUR | - | * |
| NATEXIS INTEREPARGNE 16 - 18, rue Jules César - 75012 PARIS | 8 891 EUR | 19 329 EUR | 100,00% | 81 838 | 81 838 | - | - | 62 762 EUR | 5 786 EUR | 3 740 | * |
| NATEXIS METALS 47-53, Cannon Street - LONDON EC4M 5SH | 20 000 GBP | (6 226) GBP | 100,00% | 20 741 | 24 037 | 163 578 | 7 709 | 18 319 GBP | 3 741 GBP | - | *(1) |
| NATEXIS PRIVATE EQUITY 5-7, rue de Monttessuy - 75007 PARIS | 438 456 EUR | 142 461 EUR | 91,64% | 465 121 | 465 121 | 140 000 | - | 59 764 EUR | 47 628 EUR | 36 513 | * |
| NBP PREFERRED CAPITAL 3 1251, avenue of the Americas - NEW YORK 10020 | 211 500 USD | (40) USD | 100,00% | 8 444 | 8 444 | - | - | 14 265 USD | 14 226 USD | - | * |
| OFIVM 1, rue Vernier - 75017 PARIS | 20 000 EUR | (385) EUR | 34,00% | 11 333 | 9 371 | - | - | - | - | - | * |
| SAMIC 24, avenue Fontvieille - 98000 MONACO | 160 EUR | 2 540 EUR | 75,60% | 17 288 | 1 700 | - | - | 9 748 EUR | (651) EUR | - | * |
| SBFI 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS | 8 623 EUR | (1 854) EUR | 94,69% | 8 644 | 6 410 | 1 500 | - | 501 EUR | 469 EUR | - | * |
| SOCIETE FINANCIERE BFCE 5 / 7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS | 92 308 EUR | 56 383 EUR | 100,00% | 92 951 | 92 951 | - | - | 5 294 EUR | 4 574 EUR | - | * |
| SPAFICA 115, rue Montmartre - 75002 PARIS | 685 EUR | 62 864 EUR | 99,99% | 63 473 | 63 473 | 31 098 | - | 5 930 EUR | 4 645 EUR | 5 268 | * |
| VAL A 115, rue Montmartre - 75002 PARIS | 167 200 EUR | 149 200 EUR | 100,00% | 276 873 | 276 873 | - | - | 23 235 EUR | 13 973 EUR | - | * |
| NATEXIS MOSCOW Business Center Parus, 1th Tverskaya - YANSKAYA STR.23/1 125047 MOSCOU - RUSSIE | 379 080 RUR | 79 100 RUR | 100,00% | 10 013 | 15 767 | 125 463 | 68 522 | 139 407 RUR | 16 937 RUR | - | *(1) |
| <u>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</u> | | | | | | | | | | | |
| <u>- Filiales et Participations non reprises au paragraphe A</u> | | | | | | | | | | | |
| 21 - Dans les sociétés françaises(ensemble) | | | | 240 588 | 199 839 | 3 508 075 | 479 794 | | | 34 304 | |
| 22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble) | | | | 55 904 | 39 040 | - | - | | | - | |

* Chiffres extraits des documents comptables au 31/12/2004

(1) Pour ces lignes de titre, la valeur nette est supérieure à la valeur brute du fait de l'existence d'écart de conversion positif.

NOTE 4.4 ACTIONS PROPRES - ACTIF

| | Quantité achetée | Prix d'achat | Prix d'achat moyen | Quantité vendue | Prix de vente | Prix de vente moyen | Stock Final | % du capital détenu |
|----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Au 1er janvier 2004 | 1 470 103 | 123 474 933 | 83,99 | | | | 1 470 103 | 3,06% |
| soutien de cours Alizé | 346 609 | 32 069 866 | 92,52 | 222 274 | 20 387 506 | 91,72 | | |
| <i>Sous total</i> | <i>346 609</i> | <i>32 069 866</i> | <i>92,52</i> | <i>222 274</i> | <i>20 387 506</i> | <i>91,72</i> | | |
| Au 31 décembre 2004 | 1 816 712 | 155 544 799 | 85,62 | 222 274 | 20 387 506 | 91,72 | 1 594 438 | 3,30% |

NOTE 5. IMMOBILISATIONS

| en millions d'euros | décembre-04 | | | décembre-03 | | | décembre-02 | | |
|--------------------------------------|-------------|------------------------------|-----------|-------------|------------------------------|-----------|-------------|------------------------------|------------|
| | Brut | Amortissements et provisions | Net | Brut | Amortissements et provisions | Net | Brut | Amortissements et provisions | Net |
| Immobilisations d'exploitation | 272 | (161) | 111 | 269 | (145) | 124 | 268 | (136) | 132 |
| Immobilisations incorporelles | 83 | (47) | 36 | 79 | (40) | 39 | 74 | (35) | 39 |
| Immobilisations corporelles | 189 | (114) | 75 | 190 | (105) | 85 | 194 | (101) | 93 |
| Immobilisations hors exploitation | 9 | (3) | 6 | 12 | (3) | 9 | 14 | (4) | 10 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 9 | (3) | 6 | 12 | (3) | 9 | 14 | (4) | 10 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 83 | (47) | 36 | 79 | (40) | 39 | 74 | (35) | 39 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 198 | (117) | 81 | 202 | (108) | 94 | 208 | (105) | 103 |

| | fin 2003 | Acquisitions | Cessions | Autres | déc-04 |
|---|------------|--------------|-------------|------------|------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Immobilisations incorporelles d'exploitation | 79 | 5 | (2) | 1 | 83 |
| fonds de commerce | 23 | 1 | 0 | 0 | 24 |
| logiciels | 36 | 4 | (2) | 0 | 38 |
| autres immobilisations incorporelles | 20 | 0 | 0 | 1 | 21 |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | 190 | 11 | (8) | (4) | 189 |
| terrains et constructions | 53 | 0 | 0 | 0 | 53 |
| autres immobilisations corporelles | 137 | 11 | (8) | (4) | 136 |
| Immobilisations corporelles hors exploitation | 12 | 0 | (3) | 0 | 9 |
| terrains et constructions | 7 | 0 | (1) | 0 | 6 |
| autres immobilisations corporelles | 5 | 0 | (2) | 0 | 3 |
| TOTAL | 281 | 16 | (13) | (3) | 281 |

| | fin 2003 | Dotations et reprises | Cessions | Autres | déc-04 |
|---|------------|-----------------------|------------|------------|------------|
| Amortissements et provisions | | | | | |
| Immobilisations incorporelles d'exploitation | 40 | 9 | (2) | 0 | 47 |
| fonds de commerce | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| logiciels | 29 | 6 | (2) | 0 | 33 |
| autres immobilisations incorporelles | 11 | 3 | 0 | 0 | 14 |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | 105 | 17 | (7) | (1) | 114 |
| terrains et constructions | 17 | 1 | 0 | 0 | 18 |
| autres immobilisations corporelles | 88 | 16 | (7) | (1) | 96 |
| Immobilisations corporelles hors exploitation | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| terrains et constructions | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| autres immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 148 | 26 | (9) | (1) | 164 |

NOTE 6. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - ACTIF

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Instruments conditionnels | 1 610 | 1 043 | 2 189 |
| Comptes de règlement | 141 | 355 | 982 |
| Débiteurs divers | 812 | 946 | 2 021 |
| Comptes de stocks et assimilés | 2 | 1 | 0 |
| AUTRES ACTIFS | 2 565 | 2 345 | 5 192 |
| Comptes d'encaissement | 12 | 10 | 21 |
| Comptes d'ajustement | 208 | 363 | 334 |
| Comptes de pertes sur IFT | 1 | 2 | 4 |
| Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance | 94 | 101 | 188 |
| Produits à recevoir | 578 | 778 | 595 |
| Comptes de régularisation divers | 934 | 1 687 | 1 131 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 1 827 | 2 941 | 2 273 |

NOTE 8. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial | 55 | 53 | 50 |
| Autres dettes | 16 102 | 20 146 | 16 055 |
| A vue | 5 550 | 6 138 | 4 321 |
| dont dettes rattachées | 2 | 2 | 3 |
| dont autres sommes dues | 69 | 25 | 100 |
| A terme (*) | 10 552 | 14 008 | 11 734 |
| dont dettes rattachées | 64 | 64 | 86 |
| dont dépôts de garantie | 131 | 129 | 81 |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 16 157 | 20 199 | 16 105 |

(*) dont titres donnés en pension livrée :
 dont dettes rattachées 49 49 67 7 978

NOTE 9. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 25 855 | 21 990 | 18 464 |
| dont dettes rattachées | 143 | 154 | 172 |
| Emprunts obligataires | 3 151 | 4 964 | 4 468 |
| dont dettes rattachées | 41 | 100 | 140 |
| Bons de caisse et bons d'épargne | 1 | 1 | 0 |
| dont dettes rattachées | 0 | 0 | 0 |
| DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE | 29 007 | 26 955 | 22 932 |

NOTE 10. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - PASSIF

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Créditeurs divers | 1 563 | 1 308 | 1 033 |
| Opérations sur titres | 2 389 | 2 695 | 1 980 |
| dont titres de transaction | 0 | 0 | 48 |
| dont dettes sur titres de transaction | 2 361 | 2 694 | 1 933 |
| dont dettes rattachées | 0 | 0 | 0 |
| Instruments conditionnels vendus | 1 430 | 1 027 | 2 439 |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 225 | 308 | 394 |
| AUTRES PASSIFS | 5 607 | 5 338 | 5 846 |
| Comptes indisponibles | 90 | 81 | 77 |
| Comptes d'ajustement et d'écart | 696 | 384 | 277 |
| Comptes de gains sur IFT | 1 | 1 | 2 |
| Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance | 39 | 62 | 65 |
| Charges à payer | 718 | 880 | 711 |
| Comptes de régularisation divers | 912 | 1 421 | 1 429 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 2 456 | 2 829 | 2 561 |

NOTE 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| en millions d'euros | Passifs Sociaux | Hors Bilan (engagements par signature) | Risques Pays | Risques Individuels | Provisions pour litiges | Risques Sectoriels | Provisions Fiscales | Risques IFT | Risques Divers | Total |
|----------------------------|--------------------|--|--------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------|-------------------|-------|
| Au 1er janvier 2002 | 34 | 17 | 333 | 36 | 17 | 152 | 188 | 56 | 3 | 836 |
| Dotations | 24 | 3 | 13 | 77 | | 30 | 46 | 51 | 15 | 259 |
| Reprises | (13) | (4) | (47) | (48) | (3) | (40) | (21) | (45) | (3) | (224) |
| Ecart de conversion | | | (23) | | (1) | (6) | (2) | | | (32) |
| Autres variations | | | | | | | | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2002 | 11 | (1) | (57) | 29 | (4) | (16) | 23 | 6 | 12 | 3 |
| Solde au 31 décembre 2002 | 45 | 16 | 276 | 65 | 13 | 136 | 211 | 62 | 15 | 839 |
| Au 1er janvier 2003 | 45 | 16 | 276 | 65 | 13 | 136 | 211 | 62 | 15 | 839 |
| Dotations | 17 | 6 | 85 | 37 | 2 | 70 | 54 | 31 | 11 | 313 |
| Reprises | (11) | (4) | (90) | (54) | (3) | (6) | (61) | (58) | (10) | (291) |
| Ecart de conversion | | | (23) | (1) | | (6) | (1) | | | (31) |
| Autres variations | | | | | | | | 0 | 1 | 1 |
| Mouvements de l'année 2003 | 6 | 2 | (28) | (18) | (1) | 64 | (8) | (27) | 2 | (8) |
| Solde au 31 décembre 2003 | 51 | 18 | 248 | 47 | 12 | 200 | 203 | 35 | 17 | 831 |
| Au 1er janvier 2004 | 51 | 18 | 248 | 47 | 12 | 200 | 203 | 35 | 17 | 831 |
| Dotations | 39 | 10 | 23 | 14 | 3 | 7 | 61 | 17 | 12 | 186 |
| Reprises | (26) | (19) | (29) | (26) | | (16) | (39) | (44) | (12) | (211) |
| Ecart de conversion | | | (7) | 0 | | (1) | (1) | | 0 | (9) |
| Autres variations | 2 | | | (3) | 0 | | | 8 | (8) | (1) |
| Mouvements de l'année 2004 | 15 | (9) | (13) | (15) | 3 | (10) | 21 | (19) | (8) | (35) |
| Solde au 31 décembre 2004 | 66 | 9 | 235 | 32 | 15 | 190 | 224 | 16 | 9 | 796 |

* dont provisions pour grosses réparations : 1
dont risques dans participations et entreprises liées : 8
dont risques / obligations collables : 0

NOTE 12. DETTES SUBORDONNEES

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 2 662 | 2 343 | 1 957 |
| Titres subordonnés | 1 950 | 1 691 | 1 249 |
| Emprunts subordonnés | 712 | 652 | 708 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 335 | 382 | 397 |
| Emprunts participatifs | 0 | 107 | 107 |
| Titres subordonnés | 307 | 200 | 201 |
| Emprunts subordonnés | 28 | 75 | 89 |
| Dettes rattachées | 43 | 45 | 37 |
| DETTES SUBORDONNEES | 3 040 | 2 770 | 2 391 |

NOTE 13. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

| en millions d'euros | FRBG Euro | FRBG Devises | Provision Devises | Total |
|----------------------------|-----------|--------------|-------------------|-------|
| Au 1er janvier 2002 | 209 | 34 | 31 | 274 |
| Dotations | | | | 0 |
| Reprises | (19) | | | (19) |
| Ecart de conversion | | (5) | (5) | (10) |
| Autres variations | | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2002 | (19) | (5) | (5) | (29) |
| Solde au 31 décembre 2002 | 190 | 29 | 26 | 245 |
| Au 1er janvier 2003 | 190 | 29 | 26 | 245 |
| Dotations | 0 | | | 0 |
| Reprises | | | | 0 |
| Ecart de conversion | | (5) | (4) | (9) |
| Autres variations | | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2003 | 0 | (5) | (4) | (9) |
| Solde au 31 décembre 2003 | 190 | 24 | 22 | 236 |
| Au 1er janvier 2004 | 190 | 24 | 22 | 236 |
| Dotations | 0 | | | 0 |
| Reprises | | | | 0 |
| Ecart de conversion | | (1) | (2) | (3) |
| Autres variations | | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2004 | 0 | (1) | (2) | (3) |
| Solde au 31 décembre 2004 | 190 | 23 | 20 | 233 |

NOTE 13b. PROVISIONS REGLEMENTEES

| en millions d'euros | Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables | Provisions pour investissement | Amortissements dérogatoires | Total |
|----------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|-------|
| Au 1er janvier 2002 | 0 | 8 | 0 | 8 |
| Dotations | | 2 | | 2 |
| Reprises | 0 | | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | | | | 0 |
| Autres variations | 0 | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2002 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| Solde au 31 décembre 2002 | 0 | 10 | 0 | 10 |
| Au 1er janvier 2003 | 0 | 10 | 0 | 10 |
| Dotations | | 1 | | 1 |
| Reprises | 0 | (1) | | (1) |
| Ecart de conversion | | | | 0 |
| Autres variations | | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2003 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde au 31 décembre 2003 | 0 | 10 | 0 | 10 |
| Au 1er janvier 2004 | 0 | 10 | 0 | 10 |
| Dotations | | 2 | | 2 |
| Reprises | | (1) | | (1) |
| Ecart de conversion | | | | 0 |
| Autres variations | | | | 0 |
| Mouvements de l'année 2004 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Solde au 31 décembre 2004 | 0 | 11 | 0 | 11 |

NOTE 14. CAPITAL, PRIMES D'EMISSION, RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

| en millions d'euros | Capital | Prime d'émission | Réserve légale | Réserve générale | Réserve réglementée des plus value long terme | Autres réserves | Report à nouveau | Total |
|--|---------|------------------|----------------|------------------|---|-----------------|------------------|-------|
| Au 1er janvier 2002 | 709 | 1 579 | 40 | 180 | 140 | 11 | 0 | 2 659 |
| Affectation du résultat 2001 | | | 3 | | | | 71 | 74 |
| Dividendes versés en 2002 | | | | (39) | | | (71) | (110) |
| Acquisition de Bleichroeder | 22 | 83 | | | | | | 105 |
| Conversion de TSDIC | 28 | 86 | | | | | | 114 |
| Autres variations de fonds propres | | (2) | | | | | 1 | (1) |
| Mouvements de l'année 2002 | 50 | 167 | 3 | (39) | 0 | 0 | 1 | 182 |
| Solde au 31 décembre 2002 | 759 | 1 746 | 43 | 141 | 140 | 11 | 1 | 2 841 |
| Au 1er janvier 2003 | 759 | 1 746 | 43 | 141 | 140 | 11 | 1 | 2 841 |
| Affectation du résultat 2002 | | | 10 | 125 | | | 71 | 206 |
| Dividendes versés en 2003 | | | | | | | (71) | (71) |
| Apport des titres Crédit France Factor | 4 | 15 | | | | | | 19 |
| Apport des titres Sopromec | 6 | 25 | | | | | | 31 |
| Imputation pour changements de méthodes comptables | | | | | | | (10) | (10) |
| Mouvements de l'année 2003 | 10 | 40 | 10 | 125 | 0 | 0 | (10) | 175 |
| Solde au 31 décembre 2003 | 769 | 1 786 | 53 | 266 | 140 | 11 | (9) | 3 016 |
| Au 1er janvier 2004 | 769 | 1 786 | 53 | 266 | 140 | 11 | (9) | 3 016 |
| Affectation du résultat 2003 | | | 11 | 9 | 52 | | 129 | 201 |
| Dividendes versés en 2004 | | | | | | | (116) | (116) |
| Levées d'option de souscription d'actions | 3 | 10 | | | | | | 13 |
| Imputation pour changements de méthode comptable | | | | | | | (12) | (12) |
| Imputation de l'exit tax | | | | | | | (5) | (5) |
| Mouvements de l'année 2004 | 3 | 10 | 11 | 9 | 52 | 0 | (4) | 81 |
| Solde au 31 décembre 2004 | 772 | 1 796 | 64 | 275 | 192 | 11 | (13) | 3 097 |

NOTE 15 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros

| ACTIF | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Créances sur les établissements de crédit | 9 608 | 9 206 | 7 560 |
| Créances sur la clientèle | 3 374 | 1 207 | 4 323 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 190 | 192 | 1 504 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 635 | 397 | - |
| PASSIF | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 10 683 | 7 270 | 1 531 |
| Dettes envers la clientèle | 1 911 | 412 | 351 |
| Dettes représentées par un titre..... | 50 | 441 | 948 |
| Dettes subordonnées | 296 | 315 | 958 |
| HORS - BILAN | | | |
| Engagements de financement en faveur : | | | |
| . d'établissements de crédit | 890 | 687 | 904 |
| . de la clientèle..... | 2 | 20 | 924 |
| Engagements de garantie d'ordre | | | |
| . d'établissement de crédit | 648 | 368 | 598 |
| . de la clientèle | 1 008 | 635 | 357 |

NOTE 16. Etat des actifs, passifs et engagements afférents à la gestion des procédures publiques

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | 333 | 421 | 1 379 |
| Opérations avec la clientèle | 1 133 | 1 099 | 96 |
| Autres comptes d'actif | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL ACTIF | 1 466 | 1 520 | 1 475 |
| Opérations interbancaires et assimilées | 408 | 515 | 1 453 |
| Opérations avec la clientèle | 1 166 | 1 137 | 106 |
| Dettes représentées par un titre | 0 | 0 | 0 |
| Autres comptes de passif | 100 | 98 | 108 |
| TOTAL PASSIF | 1 674 | 1 750 | 1 667 |
| Engagements donnés | | | |
| Engagements de financement donnés | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garantie donnés | 2 | 5 | 9 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | 2 | 5 | 9 |
| Engagements reçus | | | |
| Engagements de financement reçus | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garantie reçus | 345 | 450 | 646 |
| TOTAL ENGAGEMENTS RECUS | 345 | 450 | 646 |

NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 949 | 2 051 | 2 568 |
| Sur opérations avec la clientèle | 1 154 | 1 114 | 1 944 |
| Sur opérations de crédit bail | 13 | 1 | |
| Sur opérations de location simple | 5 | 1 | |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 476 | 492 | 673 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 210 | 215 | 267 |
| Total | 3 807 | 3 874 | 5 452 |

NOTE 18 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (1 802) | (1 878) | (2 430) |
| Sur opérations avec la clientèle | (497) | (478) | (1 207) |
| Sur opérations de crédit bail | (12) | (1) | |
| Sur opérations de location simple | (4) | (1) | |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | (704) | (715) | (857) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (283) | (299) | (420) |
| Total | (3 302) | (3 372) | (4 914) |

NOTE 19 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Participations | | | 7 |
| Parts entreprises liées | 195 | 159 | 224 |
| Placements | 3 | 4 | 6 |
| Titres détenus à long terme | | | 1 |
| Total | 198 | 163 | 238 |

NOTE 20 : COMMISSIONS

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Commissions Nettes | | | |
| Sur opérations avec la clientèle | 86 | 100 | 80 |
| Sur opérations sur titres | | 2 | 2 |
| Sur hors bilan : | | | |
| Sur instruments financiers à terme | (12) | (10) | (12) |
| Sur engagements de financement | 35 | 33 | 25 |
| Sur engagements de garantie | 13 | 11 | 7 |
| Sur autres engagements donnés | 5 | (4) | 153 |
| Autres | | 1 | 3 |
| Sur opérations de change | (1) | | |
| Sur autres prestations de services financiers | 45 | 44 | (81) |
| Sur moyens de paiement | 23 | 23 | 21 |
| Produits accessoires | 130 | 130 | 141 |
| Autres | 37 | 45 | 23 |
| Total | 361 | 375 | 362 |
| | | | |
| | 2004 | 2003 | 2002 |
| Produits de commissions | | | |
| Sur opérations avec la clientèle | 90 | 103 | 87 |
| Sur opérations sur titres | 5 | 24 | 39 |
| Sur hors bilan : | | | |
| Sur instruments financiers à terme | 9 | 8 | 7 |
| Sur engagements de financement | 35 | 33 | 25 |
| Sur engagements de garantie | 25 | 13 | 7 |
| Sur autres engagements donnés | 5 | (4) | 153 |
| Autres | | 2 | 3 |
| Sur opérations de change | | 1 | 1 |
| Sur autres prestations de services financiers | 177 | 173 | 122 |
| Sur moyens de paiement | 49 | 48 | 43 |
| Produits accessoires | 130 | 130 | 141 |
| Autres | 37 | 45 | 23 |
| Total | 562 | 576 | 651 |
| Charges de commissions | | | |
| Sur opérations avec la clientèle | (4) | (3) | (7) |
| Sur opérations sur titres | (5) | (22) | (37) |
| Sur hors bilan : | | | |
| Sur instruments financiers à terme | (21) | (18) | (19) |
| Sur engagements de garantie | (12) | (2) | |
| Autres | | (1) | |
| Sur opérations de change | (1) | (1) | (1) |
| Sur autres prestations de services financiers | (132) | (129) | (203) |
| Sur moyens de paiement | (26) | (25) | (22) |
| Total | (201) | (201) | (289) |

NOTE 21 : RESULTAT DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Résultat sur titres de transaction | 257 | 43 | (33) |
| Résultat sur opérations de change | 41 | 3 | 38 |
| Resultat sur opérations d'instruments financiers à terme | (206) | (11) | (98) |
| Total | 92 | 35 | (93) |

**NOTE 22 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES
DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Plus-values de cession | 61 | 73 | 35 |
| Moins-values de cession | (47) | (8) | (4) |
| Dotations aux provisions | (91) | (111) | (120) |
| Reprises de provisions | 145 | 118 | 68 |
| Total | 68 | 72 | (21) |

NOTE 23 : PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITES

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Charges sur engagements | (14) | (17) | (14) |
| Charges sur produits rétrocédés | (10) | (21) | (11) |
| Produits accessoires | 2 | 3 | 5 |
| Quote-part sur opérations bancaires faites en commun | 16 | 14 | (4) |
| Transferts de charges d'exploitation bancaire | 41 | 42 | 47 |
| Autres | 0 | 10 | 0 |
| Total | 35 | 31 | 23 |

NOTE 25 : COUT DU RISQUE

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Coût du risque sur éléments d'Actif | | | |
| Sur Créances douteuses : | (84) | (145) | (125) |
| Dotations aux provisions | (151) | (149) | (265) |
| Reprises de provisions | 163 | 129 | 243 |
| Pertes couvertes | (104) | (129) | (102) |
| Pertes non couvertes | (6) | (8) | (5) |
| Récupérations sur créances amorties | 14 | 12 | 4 |
| Sur titres: | (32) | (33) | (14) |
| Dotations aux provisions | (53) | (35) | (18) |
| Reprises de provisions | 21 | 2 | 7 |
| Pertes couvertes | - | - | (3) |
| Pertes non couvertes | - | - | - |
| Récupérations sur créances amorties | - | - | - |
| Charge nette sur éléments d'Actif | (116) | (178) | (139) |
| Coût du risque sur éléments de Passif | | | |
| Sur Risques Pays : | 5 | 2 | 34 |
| Dotations aux provisions | (23) | (12) | (37) |
| Reprises de provisions | 28 | 17 | 71 |
| Pertes couvertes | - | (3) | - |
| Pertes non couvertes | - | - | - |
| Récupérations sur créances amorties | - | - | - |
| Sur Risques & Charges : | 29 | (55) | (16) |
| Dotations aux provisions | (24) | (112) | (110) |
| Reprises de provisions | 53 | 57 | 94 |
| Pertes couvertes | - | - | - |
| Pertes non couvertes | - | - | - |
| Récupérations sur créances amorties | - | - | - |
| Charge nette sur éléments de passif | 34 | (53) | 18 |
| Total | (82) | (231) | (121) |

NOTE 26 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|--------------|-------------|-------------|
| Immobilisations financières | | | |
| Plus-values | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | 8 | 16 | 62 |
| - Titres d'investissement | 4 | 1 | - |
| Moins-values | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | (33) | (9) | (26) |
| - Titres d'investissement | (7) | (14) | - |
| Dotations aux provisions | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | (129) | (33) | (17) |
| - Titres d'investissement | - | - | - |
| Reprises de provision | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | 45 | 13 | 14 |
| - Titres d'investissement | 4 | 6 | - |
| Dotations R & C | | | |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | (2) | - | - |
| Total | (110) | (20) | 33 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 1 | 2 | 1 |
| Total | (109) | (18) | 34 |

NOTE 27 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Frais de personnel | | | |
| dotation aux provisions liées aux départs ds le cadre du P.A.E. | - | - | (15) |
| dotation aux provisions pour restructuration | - | - | (5) |
| reprises de provisions pour restructuration | - | - | 5 |
| reprise de provision liée aux départs ds le cadre du P.A.E. | 4 | 5 | - |
| transfert de charges de personnel liées au P.A.E. | (4) | (5) | - |
| Autres éléments exceptionnels | | | |
| autres charges exceptionnelles | (1) | - | - |
| redressement de tva | - | (30) | - |
| autres produits exceptionnels (1) | - | 31 | - |
| récupération tva sur Banques Populaires Régionales | - | 30 | - |
| Total | (1) | 31 | (15) |

année 2003 :

- (1) Subvention versée par la Banque Fédérale 30 ME
 Dégrèvement sur redressements fiscaux 1 ME

NOTE 28 : IMPOT SUR LES BENEFICES

| <i>en millions d'euros</i> | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| - Impôt au taux normal | (37) | (10) | (12) |
| - Contribution et IFA | - | - | - |
| - Impôt au taux réduit | - | - | (7) |
| - Redressements fiscaux | (34) | (34) | 5 |
| - Différence de taux d'impôt sur succursales étrangères | (3) | (1) | (3) |
| - Avoirs fiscaux et crédits d'impôt | 6 | 7 | 17 |
| - Effet de l'intégration fiscale | 14 | 66 | 46 |
| - Autres éléments | 26 (*) | 2 | (1) |
| Total | (28) | 30 | 45 |

(*) Autres éléments 2004 :

| | |
|---|----|
| Reprise de provision pour impôts différés | 16 |
| Effet de l'"over payment" à la succursale de New York | 10 |

NOTE 29. EVOLUTION DES EFFECTIFS

| | 2004 | 2003 | 2002 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Techniciens | 2 078 | 2 211 | 2 366 |
| Cadres | 2 676 | 2 490 | 2 304 |
| NOMBRE DE SALARIES | 4 754 | 4 701 | 4 670 |

NOTE 30. HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Marchés organisés | 41 918 | 75 578 | 45 436 |
| Swaps | | | |
| Opérations fermes | 0 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Hors swaps | | | |
| Opérations fermes | 32 981 | 67 570 | 37 606 |
| Opérations conditionnelles | 8 937 | 8 008 | 7 830 |
| Marchés de gré à gré | 512 446 | 469 240 | 366 830 |
| Swaps | | | |
| Opérations fermes | 63 644 | 146 357 | 113 744 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Hors swaps | | | |
| Opérations fermes | 387 643 | 274 720 | 206 159 |
| Opérations conditionnelles | 61 159 | 48 163 | 46 927 |
| INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET | 554 364 | 544 818 | 412 266 |
| Marchés organisés | 0 | 1 | 0 |
| Swaps | | | |
| Opérations fermes | 0 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Hors swaps | | | |
| Opérations fermes | 0 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 1 | 0 |
| Marchés de gré à gré | 117 612 | 75 272 | 83 421 |
| Swaps | | | |
| Opérations fermes | 0 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Hors swaps | | | |
| Opérations fermes | 533 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 117 079 | 75 272 | 83 421 |
| INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE | 117 612 | 75 273 | 83 421 |
| Marchés organisés | 6 005 | 6 493 | 10 513 |
| Swaps | | | |
| Opérations fermes | 0 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Hors swaps | | | |
| Opérations fermes | 217 | 320 | 1 154 |
| Opérations conditionnelles | 5 788 | 6 173 | 9 359 |
| Marchés de gré à gré | 17 084 | 21 776 | 23 820 |
| Swaps | | | |
| Opérations fermes | 13 | 17 | 121 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Hors swaps | | | |
| Opérations fermes | 0 | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 17 071 | 21 759 | 23 699 |
| AUTRES INSTRUMENTS | 23 089 | 28 269 | 34 333 |

En application de l'article 2 du CRC 2004-16, la juste valeur au 31 décembre 2004 des Instruments Financiers à Terme fermes et conditionnels est respectivement de - 176 millions d'euros et de - 34 millions d'euros.

NOTE 31. HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPERATIONS EN DEVISES

ENGAGEMENTS

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Engagements de financement | 22 525 | 21 144 | 20 618 |
| Etablissements de crédit | 2 451 | 2 330 | 3 619 |
| Clientèle | 20 074 | 18 814 | 16 999 |
| Engagements de garantie | 17 979 | 16 628 | 15 669 |
| Etablissements de crédit | 2 020 | 1 344 | 1 859 |
| Clientèle | 15 959 | 15 284 | 13 810 |
| Engagements sur Titres | 46 | 53 | 271 |
| Autres engagements | 204 | 14 | 25 |
| TOTAL des ENGAGEMENTS DONNES | 40 754 | 37 839 | 36 583 |
| Engagements de financement | 4 613 | 2 185 | 1 047 |
| Etablissements de crédit | 3 744 | 1 643 | 897 |
| Clientèle | 869 | 542 | 150 |
| Engagements de garantie | 7 783 | 3 783 | 4 863 |
| Etablissements de crédit | 5 143 | 1 692 | 1 771 |
| Clientèle | 2 640 | 2 091 | 3 092 |
| Engagements sur Titres | 74 | 674 | 335 |
| Autres engagements | 1 109 | 1 287 | 904 |
| TOTAL des ENGAGEMENTS RECUS | 13 579 | 7 929 | 7 149 |

OPERATIONS EN DEVISES

| en millions d'euros | décembre-04 | décembre-03 | décembre-02 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Change comptant | | | |
| Monnaies achetées non reçues | 8 258 | 5 524 | 1 788 |
| Monnaies vendues non livrées | 8 205 | 5 538 | 1 789 |
| Prêts / emprunts en devises | | | |
| Devises prêtées non livrées | 116 | 40 | 93 |
| Devises empruntées non reçues | 267 | 124 | 936 |
| Change à terme | | | |
| Euro à recevoir / devises à livrer | 35 045 | 42 217 | 36 360 |
| Devises à recevoir / euro à livrer | 42 745 | 46 268 | 28 600 |
| Devises à recevoir / devises à livrer | 22 450 | 16 330 | 16 247 |
| Devises à livrer / devises à recevoir | 21 150 | 16 801 | 16 760 |
| Report / déport à recevoir | 189 | 109 | 112 |
| Report / déport à payer | 259 | 131 | 119 |

**Résultats financiers de la société
au cours des cinq derniers exercices
Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales**

| NATURE DES INDICATIONS | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <u>Situation financière en fin d'exercice</u> | | | | | |
| Capital social | 683 510 272,00 | 709 029 632,00 | 759 085 392,00 | 768 722 224,00 | 772 095 392,00 |
| Nombre d'actions émises | 42 719 392 | 44 314 352 | 47 442 837 | 48 045 139 | 48 255 962 |
| Nombre d'obligations remboursables en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | 3 373 451 | 3 111 977 | 0 | 0 | 0 |
| <u>Résultat global des opérations effectives</u> | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 12 744 230 589,08 | 16 645 820 852,62 | 13 524 841 592,82 | 10 423 289 253,40 | 11 705 235 507,71 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | (91 999 342,33) | 233 781 303,11 | 269 073 078,06 | 213 068 968,00 | 280 959 662,75 |
| Impôt sur les bénéfices | (40 481 217,94) | 40 597 922,88 | 45 145 504,15 | 29 916 523,44 | (28 338 400,20) |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | (230 860 374,57) | 74 450 533,63 | 206 037 266,02 | 200 728 250,83 | 213 582 296,25 |
| Montant des dividendes distribués | 106 798 480,00 | 110 785 880,00 | 71 164 255,50 | 120 112 847,50 | 159 244 674,60 |
| <u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u> | | | | | |
| Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | (3,10) | 6,19 | 6,62 | 5,06 | 5,24 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | (5,40) | 1,68 | 4,34 | 4,18 | 4,43 |
| Dividende versé à chaque action | 2,50 | 2,50 | 1,50 | 2,50 | 3,30 |
| <u>Personnel</u> | | | | | |
| Nombre de salariés | 4 426 | 4 629 | 4 670 | 4 701 | 4 754 |
| Montant de la masse salariale | 253 261 960,20 | 280 384 438,86 | 269 249 235,67 | 273 353 038,75 | 295 556 511,38 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc) | 123 272 964,19 | 138 251 232,60 | 130 778 397,65 | 144 067 570,23 | 166 610 951,72 |

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

41, rue Ybry
92576 Neuilly-Sur-Seine Cedex

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-Sur-Seine

SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé
75378 Paris cedex 08

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natexis Banques Populaires tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif au provisionnement des médailles du travail visé au paragraphe 17 des principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 2 des principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les

risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'examen du dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que par des provisions générales sectorielles et géographiques.

- Le paragraphe 17 des principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe expose un changement de méthode comptable relatif au provisionnement des médailles du travail et consécutif à l'application du règlement n° 2004-04 du Comité de la Réglementation Comptable. Le provisionnement des médailles du travail a été constaté par un prélèvement de 11,7 M€ sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.
- Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5.2 des principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe, NATEXIS BANQUES POPULAIRES a procédé à une évaluation de ses titres de filiales, laquelle s'est appuyée, pour les plus significatifs d'entre eux, sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des conclusions de l'expert indépendant et vérifié leur prise en compte pour l'établissement du bilan au 31 décembre 2004.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2005

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

DELOITTE & ASSOCIES

SALUSTRO REYDEL

Richard OLIVIER Olivier DURAND

José Luis GARCIA Damien LEURENT

Michel SAVIOZ

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

SALUSTRO REYDEL
8, avenue Delcassé
75378 Paris Cedex 08
S.A. au capital de € 3.824.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 1.266.944

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. à capital de € 34.068.560

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Natexis Banques Populaires, S.A. **Exercice clos le 31 décembre 2004**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Natexis Altaïr

Administrateur concerné

La Banque Fédérale des Banques Populaires.

Nature et objet

Transfert de l'activité ingénierie d'étude de Natexis Altaïr à votre société. Ce transfert a pris la forme d'une cession de fonds de commerce consentie et acceptée moyennant le prix de € 1.570.896, frais accessoires compris.

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé cette convention lors de sa séance tenue le 25 mai 2004.

2. Avec la société Natexis Asset Management

Administrateurs concernés

La Banque Fédérale des Banques Populaires et MM. de La Chauvinière et Duquesne.

Nature et objet

Mise en place d'une opération de « Collateralised Loan Obligation ». Votre société a conclu avec Natexis Asset Management et avec la société Vallauris CLO PLC un contrat de gestion (Collateral Management Agreement) selon lequel Natexis Asset Management négocie l'achat d'obligations mezzanine (assimilables à des instruments financiers) et conclut des contrats de couverture du risque de change et de taux (assimilables eux aussi à des instruments financiers). Au titre de ce mandat de gestion, 10 % des commissions de gestion dues par Vallauris CLO PLC sont restituées à Natexis Asset Management, via votre société. Les commissions versées à Natexis Asset Management au titre de la première période semestrielle du Collateralised Loan Obligation (28 juillet 2004-28 janvier 2005) dans le cadre de ce mandat se sont élevées à € 74.998.

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé cette convention lors de sa séance tenue le 7 juillet 2004.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

DELOITTE & ASSOCIÉS

BARBIER FRINAULT &
AUTRES
ERNST & YOUNG

Michel Savioz

José-Luis Garcia Damien Leurent

Richard Olivier Damien Leurent

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION
ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

(Article L.225-37 du Code de Commerce)

Le présent rapport a été établi en application de l'article L 225-37 du code de commerce modifié par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Il a été soumis au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires le 24 février 2005 et à son comité d'audit.

1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Cette première partie du rapport se trouve dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » de la page 13 à la page 25.

2 - CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires s'applique en base consolidée, tant sur la maison mère que sur les sociétés ou entités dont elle maîtrise la gestion opérationnelle (filiales et succursales en France et à l'étranger).

Articulé autour d'instances de contrôle périodique et permanent, ainsi que d'entités en charge de la gestion et du suivi des risques, il est mis en oeuvre conformément à la réglementation bancaire et financière, mais aussi aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire dont Natexis Banques Populaires est membre.

Ces principes ont été définis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire, et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne dans le Groupe Banque Populaire.

Les référentiels qui les complètent ont été enrichis en 2004 à la suite des travaux menés en vue de la mise en oeuvre des normes prudentielles "Mc Donough", ainsi que de la poursuite des chantiers méthodologiques et organisationnels ouverts en 2003 par Natexis Banques Populaires sur les thèmes relatifs au contrôle interne.

Enfin, Natexis Banques Populaires demeure, comme toutes les autres banques du Groupe, soumise aux contrôles réguliers et permanents de la Banque Fédérale des Banques Populaires, parmi lesquels ceux de son Inspection générale.

2.1. Organisation générale

Le système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel à l'échelon le plus élevé. Le Directeur général, en accord avec la présidence, définit la structure organisationnelle. Il répartit responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration de la banque, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

2.1.1 Les acteurs internes du contrôle

Conformément aux principes édictés dans la charte du système de contrôle interne dans le Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires met en oeuvre trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale.

- **Premier niveau**

L'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle, ainsi que par la hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du système de contrôle interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation. A titre d'exemple, il convient de citer les dispositifs destinés à garantir le principe de séparation des fonctions, les procédures de désignation des mandataires autorisés par la Direction générale, la procédure de délégation d'engagement en matière de crédit, ou encore la procédure d'encadrement des risques de marché. Afin de renforcer l'indépendance des contrôles de premier niveau, 2004 a vu notamment la création au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés d'un middle office ayant une compétence tant sur les activités de financement que de marché et directement rattaché au responsable du pôle.

- **Deuxième niveau**

Le contrôle permanent vérifie le respect des règles professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles de 1^{er} niveau. Il couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements, les risques, ainsi que les contrôles imposés par la réglementation. Les principales unités de contrôle de second niveau sont la direction des Risques (risques de contrepartie, de marché, pays, opérationnels...), le département de la Déontologie (respect de la réglementation AMF...), le département de la Prévention de la délinquance financière (lutte contre le blanchiment), le département de la Sécurité des systèmes d'information (habilitation informatique, fraude informatique...).

L'action de ces unités est complétée par celle de la direction du Contrôle interne.

La direction du Contrôle interne est organisée en 5 départements qui couvrent l'ensemble des pôles opérationnels et fonctionnels de Natexis Banques Populaires. Rattachée au Secrétariat général et donc indépendante des lignes opérationnelles, la direction du Contrôle interne offre la particularité d'être délocalisée. Ainsi, ses collaborateurs sont présents géographiquement auprès de l'ensemble des entités opérationnelles. Les unités de contrôle interne sont en effet actives tant sur le périmètre de la maison mère qu'en filiales et en succursales.

La mission de la direction du Contrôle interne est précisément définie par une instruction du Directeur général datée du 18 novembre 2003. Ses collaborateurs veillent en permanence à la bonne application par les opérationnels des règles internes. Ils travaillent également à suivre les risques opérationnels et assurent enfin les contrôles comptables de second niveau.

L'année 2004 a permis une déclinaison de ce document auprès de chaque unité opérationnelle. Ainsi au 31/12/2004, 35 protocoles ont été signés entre la direction du Contrôle interne et les filières opérationnelles, les filiales et les succursales. L'ensemble de ces textes fixe les missions, les droits et les devoirs de chaque unité de contrôle interne et détaille le cadre des relations délocalisées dans l'ensemble Natexis Banques Populaires. Ces protocoles donnent à la direction du Contrôle interne une autorité fonctionnelle forte sur l'ensemble des contrôles internes en filiales et en succursales. Ainsi par exemple les recrutements de contrôleurs, les plannings, les budgets des contrôles internes en filiales et en succursales nécessitent une validation conjointe par leur responsable opérationnel et par le directeur du Contrôle interne de Natexis Banques Populaires.

Sur l'année 2004, une nouvelle méthodologie de contrôle a été conçue et s'est progressivement déployée au sein de la direction du Contrôle interne ; elle s'inspire largement des méthodes d'audit les plus modernes et s'appuiera sur un outil informatique central dont les premiers éléments ont été livrés en fin d'année. Enfin, l'effectif des contrôleurs internes de Natexis Banques Populaires a été significativement renforcé en 2004. Ils disposent également d'outils informatiques plus riches développés durant l'année leur permettant d'améliorer la pertinence de leurs contrôles.

La Direction financière s'assure enfin de la qualité des productions comptables et financières. En 2004 l'ensemble du processus de contrôles comptables a fait l'objet d'une importante refonte. Une filière de contrôle qui s'étage sur trois niveaux a été mise en place. Elle s'appuie en premier lieu sur des contrôleurs comptables de premier niveau répartis et sous l'autorité de chaque ligne opérationnelle. Les productions de ces unités sont ensuite centralisées et analysées par les contrôleurs internes de la direction du Contrôle interne avant d'être contrôlées au troisième niveau par les équipes de contrôle comptable de la Direction financière. L'ensemble de ses tâches mensuelles s'appuie sur des outils informatiques communs et complètement rénovés.

- **Troisième niveau : le contrôle périodique**

Le troisième niveau de contrôle - ou contrôle périodique - est assumé par l'Inspection générale.

Rattachée au Président et au Directeur général de Natexis Banques Populaires, l'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque au sens du règlement CRBF 97-02. A ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natexis Banques Populaires. Elle n'est investie d'aucune mission opérationnelle et ne peut en conséquence se trouver en situation d'être juge et partie.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natexis Banques Populaires (maison mère, filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés par Natexis Banques Populaires, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel.

Par opposition aux tâches de contrôle permanent - qui consistent en des analyses récurrentes donnant lieu à des comptes rendus périodiques – les missions d'audit consistent en des enquêtes ponctuelles, d'où résulte l'émission de rapports. Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, ces rapports - assortis des réponses des audités - sont transmis à ces derniers et à leur hiérarchie, ainsi qu'à la Direction générale et à la Présidence de Natexis Banques Populaires. En outre, l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires reçoit une copie de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires.

Les rapports d'audit sont systématiquement assortis de recommandations, hiérarchisées par ordre de priorité.

L'Inspection générale assure le suivi de ces recommandations au travers de missions dites de suivi, menées dans les douze à dix-huit mois suivant l'enquête initiale.

Les diligences d'audit s'inscrivent dans le cadre du plan annuel d'audit du groupe Natexis Banques Populaires, élaboré par l'Inspection générale en base consolidée et proposé à la Direction générale, au comité d'audit ainsi qu'au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires.

Le plan annuel d'audit du groupe couvre les missions diligentées par l'Inspection générale, ainsi que celles menées par les services de contrôle décentralisés des différentes filières de Natexis Banques Populaires.

Conformément à la réglementation bancaire, il a pour objectif d'assurer une couverture complète du périmètre de Natexis Banques Populaires dans un délai raisonnable (horizon à cinq ans), en prenant en compte l'échelle des risques encourus par Natexis Banques Populaires au titre de ses activités.

Sa mise au point tient également compte des interventions projetées par l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, avec lesquelles il ne doit pas être redondant.

En conséquence, l'élaboration du plan d'audit se fonde sur une hiérarchie des urgences théorique, définie à partir de la cartographie des activités de Natexis Banques Populaires, ainsi que sur l'état des risques dans le périmètre, tel que le perçoit l'Inspection générale au travers des remontées d'informations en provenance des filières de la Banque.

Le plan d'audit peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande de la Direction générale ou lorsque les circonstances l'exigent.

En 2004, dans la ligne des orientations définies par la Direction générale, l'Inspection générale a renforcé ses effectifs, en mettant l'accent sur le recrutement d'auditeurs ayant des compétences dans le domaine informatique, ainsi que dans les techniques de marchés.

L'Inspection a par ailleurs diversifié ses méthodes d'intervention en développant, à côté des missions d'audit traditionnelles, la pratique d'enquêtes ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

Au cours de 2004, l'Inspection a également diversifié ses thèmes d'intervention, l'accent ayant été mis sur des travaux à caractère réglementaire menés tant dans le cadre de missions dédiées que dans celui des interventions habituelles des équipes d'audit.

Dans le domaine des méthodologies, un plus grand formalisme et une meilleure productivité ont été recherchés, avec le développement de guides d'audit et de bases de données destinées au stockage des travaux, ainsi que l'emploi d'outils d'analyse automatisés.

Enfin, dans le souci d'une remontée d'information plus efficace, des séances de présentation détaillée de conclusions par l'Inspection générale à la Direction générale ont été mises en place à la fin de l'exercice. Deux réunions de cette nature se sont tenues en 2004.

- **La coordination des contrôles**

Responsable de la définition et de la mise en œuvre du système de contrôle interne, la Direction générale de Natexis Banques Populaires anime mensuellement un comité de coordination des fonctions de contrôle, auquel assistent le Secrétaire général, le directeur du Contrôle interne, le directeur des Risques, l'Inspecteur général, le Directeur financier, le responsable de la Déontologie, le responsable du service de Prévention de la délinquance financière et le responsable de la Sécurité des systèmes d'information (RSSI).

Ce comité traite des questions relatives à l'organisation des services de contrôle, ainsi que des résultats des travaux de contrôle diligentés en interne, ou menés par des autorités de contrôle externe.

Le comité peut entendre des responsables opérationnels, qui lui présentent à cette occasion les mesures prises dans leurs filières en vue de mettre en application les recommandations émises par les services de contrôle, internes ou externes.

En 2004, le comité a fonctionné conformément aux principes ci-dessus énoncés, et a tenu 11 réunions. Celles-ci ont donné lieu à la présentation des résultats des travaux de contrôle permanent comme périodique, ainsi que des enquêtes menées chez Natexis Banques Populaires par des autorités externes (Banque Fédérale des Banques Populaires, Commission bancaire).

Au cours de ces réunions ont été également présentés et débattus des sujets relatifs à l'organisation du système de contrôle interne, ainsi qu'aux évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation ou des métiers et de l'environnement de Natexis Banques Populaires.

Enfin, les séances ont permis d'entendre certains responsables opérationnels sur les mesures prises par eux en réponses à diverses recommandations issues des corps de contrôle interne comme externe.

2.1.2 Le rôle du conseil d'administration

Voir le chapitre relatif au conseil d'administration page 236.

2.2 Suivi et contrôle des risques

Natexis Banques Populaires est exposé à 4 catégories de risques :

- risques de crédit,
- risques sur activités de marché,
- risques globaux de taux change et liquidité,
- risques opérationnels.

La mesure et la surveillance des risques de Natexis Banques Populaires et de ses filiales sont assurées par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires qui est rattachée au Secrétaire général et est donc indépendante des filières opérationnelles.

2.2.1 Risques de crédit

L'analyse des risques de crédit sur un groupe de contreparties est faite par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires à partir d'éléments financiers, de notations externes, du système de notation interne, et elle s'appuie sur l'expertise des analystes de crédit, elle-même confortée par la connaissance des secteurs spécialisés de la banque.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre des délégations (au demeurant peu élevées), soit par les comités de crédit. Les délégations sont formalisées et dépendent du niveau hiérarchique du délégataire et de la nature, de la durée et de la qualité des engagements. En 2004, l'organisation des comités de crédit a été revue pour les opérations de financement, avec la création d'un petit et d'un grand comité, ce dernier étant présidé par le Directeur général.

La mesure et le suivi des engagements se font au travers d'un outil de synthèse qui couvre la quasi-totalité des crédits de Natexis Banques Populaires et l'essentiel de ceux des filiales.

Le suivi quantitatif du respect des engagements est assuré par des procédures de mesure des dépassements (comités ad hoc).

Le suivi qualitatif est assuré au travers des systèmes de notation et d'outils spécifiques.

Les clients douteux/contentieux sont suivis par le département des Affaires spéciales et – en cas de procédure judiciaire – par le département du Contentieux de la direction des Affaires juridiques et fiscales.

Des comités de provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement et déterminent le niveau de provision éventuelle. Organisés par la Direction financière, ils regroupent autour du Directeur général, la direction des Risques, l'Inspection générale, la direction des Affaires juridiques et fiscales, le département des Affaires spéciales et les responsables des filières concernées.

• Suivi des encours

Le suivi du fonds de commerce de Natexis Banques Populaires est basé sur la notation interne et les natures de clientèle. Natexis Banques Populaires maintient une politique prudente de couverture des risques. Outre les provisions pour dossiers, Natexis Banques Populaires constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel.

- **Centralisation des risques sur une même contrepartie ou un même groupe**

Le suivi des engagements, au niveau de Natexis Banques Populaires, est assuré par groupe de contreparties, la constitution des groupes étant intégrée au référentiel de notre établissement. Le système SI-Risques permet de consolider les risques de contreparties de la totalité des filiales significatives de Natexis Banques Populaires. Ainsi, Natexis Banques Populaires dispose des principaux éléments lui permettant de consolider les risques, soit quotidiennement, soit à grandes dates. Aux analyses internes s'ajoutent celles réalisées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment à l'occasion du comité d'audit et des risques du Groupe.

- **Cotation des contreparties**

Pour les contreparties financières comme pour les autres contreparties, Natexis Banques Populaires assoit ses décisions sur le système de notation interne, individualisé pour chaque contrepartie. Pour préparer l'application des nouvelles normes du ratio Mc Donough, Natexis Banques Populaires participe activement au chantier interne au Groupe Banque Populaire. En 2004, le système de notation interne, sur une échelle de 16 plots in bonis et de 4 plots pour les défauts, s'appuie pour les contreparties entreprises, sur des modèles de notation complétés par une appréciation à dire d'expert. Des modèles spécifiques pour les banques et les risques souverains sont en cours d'implémentation.

- **Division des risques**

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Natexis Banques Populaires considère que la division des risques fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Ainsi, elle respecte les règles internes et externes à fin décembre 2004.

2.2.2 Risques sur opérations de marchés

- **Suivi du risque de contrepartie**

Les engagements sur les contreparties des activités de marchés, qui sont le plus souvent des établissements bancaires, sont encadrés par des limites. Ces limites font l'objet de décisions prises dans le cadre d'un comité ad hoc et sont suivies dans les outils de surveillance de la banque. Les dépassements éventuels sont traités dans des comités mensuels spécifiques.

- **La politique poursuivie**

Natexis Banques Populaires, par le biais de la direction des Financements structurés et marchés et du métier Actions et arbitrages, intervient sur les marchés de capitaux. Ces interventions se font pour compte de la clientèle de Natexis Banques Populaires (intermédiation, courtage, gestion pour compte de tiers) ou pour compte propre.

Les activités pour compte propre peuvent être de différentes natures :

- facilitation pour la clientèle de Natexis Banques Populaires,
- activités de trading,
- activités d'arbitrage,
- gestion du risque de taux global et gestion de la transformation par la trésorerie de Natexis Banques Populaires.

Les entités portant des risques pour compte propre sont la direction des Financements structurés et marchés et le métier Actions et arbitrages.

- **Le dispositif de maîtrise des risques de marché**

Le dispositif de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires repose sur 3 piliers :

- une architecture de contrôle organisée principalement autour de 3 niveaux de contrôle : le middle office de chaque entité, le Contrôle interne et la direction des Risques, ces deux dernières assurant une surveillance indépendante des risques ;
- une méthodologie de mesure des risques de marché visant à appréhender les risques encourus par la banque ;
- un dispositif de limites fixé en cohérence avec les indicateurs de risques définis dans la méthodologie interne de mesure des risques. Ce dispositif de limites couvre Natexis Banques Populaires et ses filiales.

Le contrôle des risques des activités de marchés de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard, cependant Natexis Banques Populaires développe un modèle interne fondé sur une mesure en VaR.

Les principaux indicateurs standards utilisés sont des sensibilités aux risques spécifiques portés par les différentes activités (taux, change, action, matières premières, volatilités, émetteur, etc.).

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR, développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires, est une VaR historique. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marchés.

Chacun des responsables des activités de marchés se voit déléguer des limites sur les indicateurs de mesure des risques afin d'encadrer les risques pris par l'activité.

Les décisions en matière de délégation sont prises dans le cadre des comités des risques de marché se réunissant mensuellement.

La mesure des risques de marché est réalisée quotidiennement par les middle offices à partir des systèmes front office ou d'outils ad hoc.

Le respect des délégations est contrôlé quotidiennement par les middle offices, qui informent les responsables de la direction opérationnelle concernée, le contrôle interne et la direction des risques en cas de dépassement des limites. Pour chaque dépassement, une décision associant le métier, le middle office et la direction des Risques est prise : rentrée immédiate dans la limite ou acceptation d'un dépassement temporaire.

2.2.3 Gestion des risques globaux de taux, de change et de liquidité

Le comité de gestion actif/passif (ou comité GAP), présidé par le Directeur général et réunissant des membres de la direction des Financements structurés et marchés, de la Direction financière, de la direction des Risques et des directions opérationnelles concernées, définit les grandes orientations en matière de gestion d'actif passif, de liquidité ou de placement des fonds propres.

Depuis 2000, les risques de taux, de change et de liquidité de Natexis Banques Populaires et de ses filiales sont centralisés. Le suivi et la gestion de ces risques sont assurés par la direction des Financements structurés et marchés.

- **Risque de taux d'intérêt global**

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de + ou -1 % est restée inchangée à 100 millions d'euros. Ce dispositif a été complété en 2004 par une limite en sensibilité dans un scénario de stress, exprimé en pourcentage des fonds propres.

- **Risque de liquidité**

S'agissant du risque de liquidité, la direction des Financements structurés et marchés refinance l'ensemble des besoins des différentes activités de Natexis Banques Populaires et de ses filiales avec facturation du prix de la liquidité.

Cette centralisation permet d'optimiser la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance précise des différents gaps. Des ratios d'observation ont été approuvés par le comité de gestion actif/passif. La direction des Financements structurés et marchés assure aussi, en liaison avec la Direction financière, le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, ratio de ressources permanentes) et des règles prudentielles internes validées par le comité de gestion actif/passif.

Le gap de liquidité et les ratios de transformation de la liquidité sont suivis et revus dans le cadre du comité de gestion actif/passif.

- **Risque de change**

Le risque de change se décompose en deux éléments :

- le risque de change opérationnel, généré par les activités de trading. Ce risque est reporté dans le cadre du comité des risques de marché et du comité GAP.
- le risque de change structurel. Ce risque est reporté dans le cadre du comité GAP.

2.2.4 Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte due à une inadéquation ou à une défaillance des processus, du personnel, des systèmes ou à des événements extérieurs.

- **Maîtrise des risques opérationnels**

La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités, et sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur les risques. Ce dispositif a été renforcé en 2004 avec la réorganisation du comité des risques opérationnels, le début de la mise en place de correspondants risques opérationnels dans les différents pôles, et la poursuite des actions de formation du personnel.

Les missions et la composition du comité des risques opérationnels ont été élargies pour en faire l'instance de pilotage du projet risques opérationnels de Natexis Banques Populaires.

A ce titre, le périmètre du comité des risques opérationnels concerne dorénavant la gestion des risques opérationnels au sens du comité de Bâle et le plan de continuation d'activité (PCA). Le comité des risques opérationnels est coprésidé par le Secrétaire général et le directeur des Systèmes d'information et de la logistique ; les différents pôles de Natexis Banques Populaires y sont représentés.

Le comité des risques opérationnels s'est réuni six fois en 2004. Ses travaux ont porté principalement sur la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différents métiers en coordination avec les travaux du Groupe, ainsi que sur le suivi de l'avancement du PCA et de sa déclinaison dans les métiers (plans de secours métiers).

Les travaux d'identification et d'évaluation systématique des risques opérationnels, de collecte et d'analyse des pertes se sont poursuivis en 2004.

Enfin, Natexis Banques Populaires a élargi et renouvelé la portée de sa procédure générale concernant les nouvelles activités et produits inédits.

2.2.5 Déontologie

- **Objectif**

La Déontologie a pour mission de veiller à ce que les règles de bonne conduite, telles que définies par les régulateurs (Autorité des Marchés Financiers...), les directives et règlements européens, les lois, les codes professionnels... et relatives aux marchés financiers, qui s'imposent à toute entité de Natexis Banques Populaires et ses filiales ainsi qu'à chacun de leur collaborateur, soient correctement connues, comprises et appliquées. Elle est rattachée au Secrétariat général et est ainsi indépendante des filières opérationnelles.

- **Organisation et moyens**

La Déontologie a poursuivi sa structuration en 2004, en étoffant significativement ses équipes et en déployant ses moyens dans les différents métiers.

L'équipe de Déontologie centrale est en charge de la coordination du dispositif déontologique de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, du suivi des personnes sensibles de Natexis Banques Populaires, des listes de surveillance, du suivi et de la conduite des différents projets transversaux et supervise l'activité des déontologues dédiés aux pôles Métiers, proches des responsables de ces métiers.

La coordination avec les autres fonctions de contrôle a été renforcée tandis qu'a été développé un outil informatique permettant d'optimiser la surveillance concernant les collaborateurs et les opérations sensibles.

L'intégration des déontologues au sein de leurs domaines opérationnels a fortement progressé dans la plupart des métiers.

- **Domaines d'intervention**

Les principaux domaines d'intervention de la déontologie sont :

- Rédactions ou mises à jour des codes de déontologie et règlements intérieurs dans diverses filiales.
- Actualisation ou mise en place de nouvelles procédures relatives au bon comportement dans les métiers de Marchés de capitaux ou Gestion pour compte de tiers (gestion des informations confidentielles, prévention des conflits d'intérêts, analyse financière...)
- Consultations réglementaires en réponse aux questions déontologiques des métiers : opérations sensibles, documentation commerciale ou technique, nouveaux produits...

Des contrôles de diverses natures ont été réalisés :

- **Récurrents** : à titre d'exemple : monitoring des opérations primaires obligataires et actions, recherche actions et crédit dans les métiers de Marchés ; contrôle sur la préaffectation des ordres, la rotation des portefeuilles, dans les opérations de gestion pour compte de tiers ; contrôle sur les conventions clientèle, découvert titres dans la conservation titres...
- **Ponctuels** : à titre d'exemple : opérations sur titres des collaborateurs sensibles pour leur propre compte, respect des Murailles de Chine, cadeaux reçus...

Des relations régulières ont été développées avec les régulateurs, ainsi que la participation aux travaux des différentes organisations professionnelles de la place.

2.2.6 Prévention de la délinquance financière

Rattaché au Secrétariat général depuis octobre 2003, le département Prévention de la délinquance financière a reçu pour mission de répondre aux obligations légales et réglementaires tant en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux que contre le financement du terrorisme et la corruption. A cet effet, ses moyens ont été renforcés de manière significative.

Parmi les diverses actions menées par ce département, on relèvera deux actions majeures : d'une part, la sensibilisation permanente des collaborateurs de Natexis Banques Populaires et ses filiales à la problématique du blanchiment de capitaux, par le renforcement de l'information et de la formation, et d'autre part, la mise en place d'un nouveau logiciel de filtrage utilisé par les plus grandes banques pour mieux se conformer à l'obligation de gel des avoirs des entités susceptibles de participer au financement du terrorisme.

Dans cet esprit, le manuel de la procédure générale de lutte contre le blanchiment des capitaux a fait l'objet d'une mise à jour et d'une diffusion nominative en juin 2004.

Le logiciel, édité par la société Fircosoft et destiné à renforcer l'efficacité du filtrage des avoirs liés au financement du terrorisme, a été installé début 2004.

Enfin, Natexis Banques Populaires a mis en place une commission de surveillance de la délinquance financière depuis juin 2004 qui réunit périodiquement les représentants des fonctions de contrôle de Natexis Banques Populaires et des divers métiers exercés par Natexis Banques Populaires et ses filiales. La mission de cette commission est d'analyser les dossiers ayant fait apparaître des problèmes ou des risques pour la banque en matière de blanchiment de capitaux, de corruption des fonctionnaires ou personnes sensibles, d'assurer un suivi de l'évolution du cadre légal et réglementaire et enfin, de procéder à l'évaluation régulière du dispositif mis en place par Natexis Banques Populaires pour la prévention de la délinquance financière et proposer éventuellement des adaptations.

2.2.7 Sécurité des systèmes d'information

Le département Sécurité des systèmes d'information a pour mission d'élaborer la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) et d'établir les règles qui doivent être respectées au sein de Natexis Banques Populaires. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est l'acteur central de la conception, de la mise en œuvre et de la surveillance de la sécurité des systèmes d'information. En tant que gestionnaire des risques que les technologies de l'information peuvent faire courir à l'entreprise, le RSSI a pour rôles :

- un rôle de conseil à l'égard des dirigeants et de l'ensemble du personnel. Le RSSI intervient comme interlocuteur privilégié et responsable à l'égard des partenaires externes (prestataires, auditeurs...) comme au plan interne (cellule informatique, services, filiales, dirigeants...)

- un rôle de conception des règles, des procédures et des produits à mettre en place pour garantir la sécurité des systèmes d'information, ce qui implique l'établissement et la gestion documentaire (politique de sécurité, charte...) avec la prise en compte de la sécurité logique et physique liés aux systèmes d'information ;
- un rôle de formation et de sensibilisation qui doit être mené en totale coordination avec les services compétents en matière de communication, ce qui vise le personnel du Groupe, ses partenaires voire sa clientèle institutionnelle ou privée. L'organisation de séminaires de formation sur le sujet à l'attention du personnel du Groupe s'inscrit dans cette fonction de sensibilisation ;
- un rôle de contrôle et de surveillance intégrant une approche risque, des plans d'actions adaptés et des procédures à suivre en cas d'incidents ;
- un rôle de gestionnaire des risques tant d'un point de vue prévisionnel qu'opérationnel pour les risques informatiques encourus par le Groupe et le développement des plans de secours et de continuité d'activité.

Il siège et participe activement aux principaux comités de direction en charge des risques opérationnels de la banque, notamment :

- comité de coordination des fonctions de contrôle
- comité des risques opérationnels
- comité sécurité des systèmes d'information.

Au-delà de ses activités récurrentes, les actions du département ont porté en 2004 principalement sur la politique de sécurité, la veille juridique et la sensibilisation du personnel, notamment :

- la politique de sécurité de l'établissement ainsi que les normes de sécurité des réseaux, des données et des opérations ;
- le renforcement de la charte de sécurité informatique de l'établissement (charte de sécurité des ressources informatiques numériques et technologiques). Un projet a été réalisé : il devrait être intégré dans le règlement intérieur début 2005 ;
- l'étude d'impact sur Natexis Banques Populaires des évolutions réglementaires liées aux lois n°2004-575 du 21/6/2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) et 2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

2.3. Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

2.3.1 Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natexis Banques Populaires est assuré par la Direction financière de Natexis Banques Populaires en utilisant l'outil et le référentiel de consolidation développés par la Banque Fédérale des Banques Populaires. En tant que société cotée, Natexis Banques Populaires produit des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe dont elle est la tête, soit inclus dans un ensemble de consolidation plus large formé par le Groupe Banque Populaire. Dans ce cadre, le processus de consolidation de Natexis Banques Populaires est autonome mais néanmoins totalement imbriqué dans celui de sa mère.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés du Groupe incluant l'analyse et l'interprétation des nouveaux textes émis au cours de la période ;

- la méthode de la consolidation directe (en cours de développement dans le sous-périmètre Coface) permettant l'examen approfondi de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- l'unicité de l'outil de consolidation pour les sous-consolidations produites au sein du Groupe (en cours de développement dans le sous-périmètre Coface), propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses ;
- le contrôle des informations individuelles en provenance des entités consolidées par l'utilisation d'une liasse de consolidation comprenant plus de 5 800 contrôles d'exactitude et de cohérence dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de toutes les écritures ayant un impact sur les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve d'impôt pour chaque entité consolidée permettant respectivement le bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et la justification individuelle des impôts différés comptabilisés ;
- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde bi-quotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- une formation régulière des équipes comptables des entités consolidées et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe.

Les actions menées en 2004 ont conforté la fiabilité de ce processus et permis de réaliser de nouveaux progrès :

- le projet de réduction des délais de clôture des comptes consolidés initié par la Direction financière début 2004, a permis de gagner 8 jours par rapport au calendrier 2003,
- le chantier d'intégration du sous-périmètre Coface dans le dispositif de consolidation du Groupe rend possible, dès l'arrêté des comptes 2004, l'analyse et le contrôle de la contribution des filiales de Coface au résultat consolidé, aux capitaux propres consolidés et aux impôts différés.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IAS, a été conçue et développée une nouvelle liasse de consolidation permettant de recenser et contrôler l'ensemble des compléments à apporter aux comptes français pour assurer leur transition aux comptes IFRS. Cette solution forte de 2 500 contrôles, permet d'assurer une piste d'audit complète entre les comptes consolidés en normes françaises et ceux produits en normes IFRS. Le déploiement de cette solution, opérationnelle à compter de juin 2004, s'est accompagné d'un vaste programme de formation à destination des équipes comptables et financières de chacune des entités consolidées.

2.3.2 Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission bancaire (CRBF 97.02) pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires évalue, sur la base des résultats des missions périodiques, les procédures de contrôle interne notamment comptable et financier de l'ensemble des entités du périmètre de consolidation, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôles internes sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent systématiquement un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés aux processus de traitement ;
- un niveau intermédiaire piloté par les directions financières ou comptables où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin un niveau situé au sommet de ce dispositif impliquant l'Inspection générale dans son rôle de contrôle des contrôles.

Ces contrôles périodiques et permanents portent notamment sur le suivi des justifications des comptes réalisés par les services, l'apurement des suspens, le suivi de la régularisation des anomalies et la surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles. Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptable diversifiés au sein du Groupe.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natexis Banques Populaires et ses filiales perfectionnent actuellement leurs outils de piste d'audit.

Durant l'exercice 2004, la Direction financière de Natexis Banques Populaires a engagé – comme il a été déjà indiqué ci-dessus – un projet de refonte du dispositif de contrôle comptable portant à la fois sur l'organisation des contrôles dans les différentes filières, la définition et la formalisation des procédures et des états de contrôle et la mise en place d'outils informatiques.

Par ailleurs, l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes de synthèse visant à renforcer la cohérence des systèmes et à répondre à de nouveaux besoins liés au pilotage de la banque et aux évolutions réglementaires a été décidée par la Direction générale de Natexis Banques Populaires.

Les travaux effectués en 2004 ont permis de définir une vision cible des systèmes de pilotage tant en ce qui concerne l'architecture d'ensemble que les objectifs fonctionnels des différents éléments qui la composent (alimentation, comptabilité, contrôle de gestion, risques, référentiels). Cette vision permet de détailler le schéma directeur proprement dit à la fin de 2004 et de démarrer les évolutions informatiques en 2005.

2.3.3 Contrôles externes

En complément aux procédures d'autocontrôle mises en place dans les directions financières chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles de l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires ; à ce titre la Direction financière de Natexis Banques Populaires a fait l'objet, courant 2003, d'une mission d'inspection portant notamment sur le processus de consolidation. Les recommandations de cette mission font l'objet d'un suivi dont les travaux sont communiqués périodiquement à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- les inspections que diligente la Commission bancaire en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire : début 2004 Natexis Banques Populaires a fait l'objet d'une mission sur la comptabilité sociale et consolidée ainsi que sur les contrôles comptables ;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège intervenant de façon homogène sur les principales entités du Groupe, et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur le respect des normes Groupe édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires et appliquées également par les filiales de Natexis Banques Populaires, ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.

2.4. Conclusion

En 2004, Natexis Banques Populaires a poursuivi ses stratégies visant à optimiser ses dispositifs de contrôle et de suivi des risques, afin de les maintenir à la hauteur des exigences techniques et réglementaires liées à ses activités.

Dans ce but ont été menés, sous l'impulsion de la Direction générale, d'importants efforts, destinés à renforcer les moyens humains et techniques des équipes de contrôle et de suivi des risques, unifier leurs méthodes de travail, rationaliser leur organisation et assurer entre les entités concernées une meilleure coordination pour, en définitive, consolider leur autorité sur l'ensemble du périmètre de la Banque.

Ces orientations demeureront en 2005 une préoccupation essentielle de Natexis Banques Populaires, qui poursuivra des actions en vue d'harmoniser son système de contrôle interne et de suivi des risques avec l'évolution de ses métiers, mais aussi des réglementations comptable, bancaire et financière (normes IAS, CRBF 97-02 modifié sur les risques opérationnels et le contrôle de conformité).

Philippe DUPONT
Président du conseil d'administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT**

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
41, rue Ybry
92576 Neuilly-Sur-Seine Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-Sur-Seine

SALUSTRO REYDEL
8, avenue Delcassé
75378 Paris cedex 08

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA
DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI
CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A
L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET
FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société NATEXIS BANQUES POPULAIRES, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2005

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

DELOITTE & ASSOCIES

SALUSTRO REYDEL

Richard OLIVIER Olivier DURAND

José Luis GARCIA Damien LEURENT

Michel SAVIOZ

ELEMENTS JURIDIQUES

1. Assemblées générales

MODE DE CONVOCATION

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Selon l'article 26 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sous réserve des dispositions ci-après.

Un droit de vote double est attribué dans les conditions légales, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, ainsi que - en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices - aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai visé à l'alinéa précédent ne sera pas interrompu par toute opération de transfert du nominatif au nominatif intervenant par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parent, de degré successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

Selon l'article 5 des statuts, la société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

2. Rapport du Conseil sur les résolutions soumises à l'Assemblée

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes - Dividendes

Le conseil d'administration propose à l'assemblée, dans la première résolution, d'approuver les comptes sociaux de Natexis Banques Populaires pour 2004, qui font ressortir un résultat net positif de 213 582 296,25 euros.

La seconde résolution a pour objet d'approuver les conventions présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

La troisième résolution porte sur le virement de sommes entre des postes de réserves en application des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2004.

Puis l'assemblée sera appelée à se prononcer dans la quatrième résolution sur l'affectation du résultat et la distribution du dividende. Le conseil propose à l'assemblée de décider la distribution d'un dividende de 3,30 euros pour chacune des 48 255 962 actions formant le capital social. Ce dividende serait payable à partir du 25 mai 2005.

La cinquième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés qui ont été présentés à l'assemblée, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Intervention de la société sur le marché de ses actions

Le conseil propose à l'assemblée d'autoriser la société à intervenir sur le marché de ses propres actions, dans les conditions nouvelles résultant de l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 de la directive européenne 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. C'est l'objet de la sixième résolution.

Composition du conseil d'administration

Le mandat d'un censeur arrivant à échéance avec la présente assemblée, son renouvellement fait l'objet de la septième résolution.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Délégations de compétence au conseil d'administration en vue de procéder à d'éventuelles augmentations de capital

L'entrée en vigueur de l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières conduit à proposer à l'assemblée d'adopter un ensemble de résolutions en application de la nouvelle réglementation. Ces résolutions visent notamment à déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois conformément à la réglementation, la compétence de procéder, sur ses seules décisions, à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elles lui permettent également de décider d'augmentations de capital dans le cadre de certaines opérations particulières (rémunération d'apports de titres...).

Les décisions proposées auront pour effet d'annuler les délégations accordées antérieurement.

Les décisions correspondantes sont soumises au vote des actionnaires dans les huitième à douzième résolutions.

Renouvellement des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions

Les délégations d'augmentation de capital visées dans les résolutions précédentes ne peuvent, selon la réglementation, s'étendre aux autorisations d'augmentation de capital en vue d'attribuer des options de souscription d'actions. Celles-ci font donc l'objet d'une résolution séparée (treizième résolution). Il est rappelé que la précédente autorisation correspondante consentie par l'assemblée venait en tout état de cause à expiration le 31 juillet 2005.

Délégation au conseil en vue de permettre des augmentations de capital en faveur des salariés

Au 31 décembre 2004, les salariés détenaient collectivement 3,37 % du capital social. Il n'y a donc pas lieu de prévoir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire au titre de l'alinéa 2 de l'article L225-129-6 du Code de commerce qui fixe une telle exigence lorsque les actions détenues par le personnel d'une société représentent moins de 3 % du capital.

En revanche, l'alinéa 1^{er} de l'article L225-129-6 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dispose que « lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, sauf si elle résulte d'une émission au préalable de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L443-5 du Code du travail. L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur un tel projet de résolution lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser l'augmentation de capital conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce ».

C'est l'objet de la quatorzième résolution.

Délégation en vue de permettre la réduction du capital social

Pour permettre d'appliquer l'une des dispositions de la sixième résolution qui autorise la société à annuler des actions auto-détenues, il est proposé à l'assemblée d'autoriser les réductions de capital correspondantes.

C'est l'objet de la quinzième résolution.

3. Projet de résolutions en vue de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2005

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du compte rendu des opérations sociales de Natexis Banques Populaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- des comptes sociaux de l'exercice,
- et après avoir entendu les rapports de MM. les commissaires aux comptes,

approuve le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui sont présentés, et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2003 présentés ci-après :

| | |
|---|-----------------------|
| • solde du report à nouveau au 31 décembre 2003 après affectation du résultat 2003 | 39 362,12 euros |
| - virement des dividendes de l'exercice 2003 revenant aux actions Natexis Banques Populaires détenues par la société lors de leur mise en paiement en 2004 | + 3 746 387,50 euros |
| - prélèvement au titre de la première comptabilisation de la provision pour médaille du travail | - 11 736 953,00 euros |
| - prélèvement au titre de la taxe de 2,5 % assise sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, à transférer dans un compte de réserve ordinaire, conformément à l'article 39-IV de la loi de finances rectificative pour 2004 | - 4 798 181,49 euros |
| • solde du report à nouveau au 31 décembre 2004 | - 12 749 384,47 euros |

Deuxième résolution : rapport des commissaires aux comptes

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver, s'il en existe, les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial de MM. les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

Troisième résolution : affectation de réserves en application de la loi de finances rectificative pour 2004

Résumé : cette résolution a pour objet de tirer les conséquences d'un article de la loi de finances rectificative pour 2004 qui conduit à virer une somme de la réserve spéciale des plus-values à long terme existant au 31 décembre 2004 à un autre poste de réserves, avant le 31 décembre 2005.

En application des dispositions de l'article 39-IV de la loi de finances rectificative pour 2004, prévoyant que les sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme inscrite au bilan à la clôture du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2004 sont virées à un autre compte de réserves avant le 31 décembre 2005, l'assemblée générale autorise :

- l'affectation de la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant au bilan du 31 décembre 2004 pour un montant de 192 427 259,70 euros au compte de réserve ordinaire ;
- l'affectation de la taxe exceptionnelle de 2,5 %, soit 4 798 181,49 euros, constatée en report à nouveau au 31 décembre 2004, dans le même compte de réserve ordinaire.

Quatrième résolution : affectation des résultats - dividendes

Résumé : cette résolution a pour objet de fixer à 3,30 euros par action le dividende.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration, approuve ce projet et :

| | | |
|--|----------------------|--|
| - décide : | | |
| ▪ d'affecter le bénéfice de l'exercice | 213 582 296,25 euros | |
| ▪ minoré du report à nouveau, soit | 12 749 384,87 euros | |
| ▪ à la réserve légale à hauteur de | 10 679 114,81 euros | |
| | <hr/> | |
| laissant un bénéfice distribuable de | 190 153 796,57 euros | |
| | | |
| - décide : | | |
| ▪ de distribuer un dividende de | 159 244 674,60 euros | |
| ▪ de doter la réserve générale à hauteur de | 30 900 000,00 euros | |
| ▪ d'affecter le solde en report à nouveau soit | 9 121,97 euros | |
| | <hr/> | |
| soit un total distribuable réparti de | 190 153 796,57 euros | |

L'assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, le dividende distribué à 3,30 euros, pour chacune des 48 255 962 actions formant le capital social.

Le dividende sera payable à partir du 25 mai 2005.

Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

| | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|------------|------------|------------|
| Dividende distribué par action au nominal de 16 euros | 2,50 € | 1,50 € | 2,50 € |
| Impôt payé au Trésor (avoir fiscal) | 1,25 € | 0,75 € | 1,25 € |
| Nombre d'actions rétribuées | 44 314 352 | 47 442 837 | 48 045 139 |

Il est rappelé que l'intégralité des distributions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2005 au profit des personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France ouvre droit à l'abattement de 50 % visé à l'article 93 de la loi de finances pour 2004.

Cinquième résolution : approbation des comptes consolidés

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2004.

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natexis Banques Populaires et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport de MM. les commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Sixième résolution : intervention de la société sur le marché de ses propres actions

Résumé : cette résolution a pour objet d'autoriser la société à intervenir sur le marché de ses propres actions, dans les conditions nouvelles résultant de l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 de la directive européenne 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration avec faculté de délégation, conformément aux dispositions de l'article L225-209 et suivants du Code de commerce et pour une période de dix-huit mois, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- d'optimiser la gestion financière et patrimoniale de la société ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler ;
- de les conserver, les échanger, les céder, les apporter ou les transférer.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 2 412 798 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 337,79 millions d'euros.

L'assemblée générale décide que, dans le cadre de la régularisation du cours de l'action, le prix maximum d'achat ne pourra excéder 140 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace à compter de ce jour toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004.

Septième résolution : renouvellement du mandat d'un censeur

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler pour la durée statutaire le mandat d'un censeur, Monsieur Michel Goudard, prenant fin cette année.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de censeur de Monsieur Michel Goudard pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution : délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Résumé : les huitième à douzième résolutions ont pour objet de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, dans les conditions fixées par l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, la compétence de procéder, sur ses seules décisions, à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elles lui permettent également de décider d'augmentations de capital dans le cadre de certaines opérations particulières (rémunération d'apports de titres...).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L225-129-2, L228-92 et L228-93 du Code de commerce :

- 1° délègue au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- 2° décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 M€ (cent cinquante millions d'euros) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

- 3° décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

- 4° décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- 5° prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution : délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L225-129-2, L225-135, L228-92 et L228-93 du Code de commerce :

- 1° délègue au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- 2° décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 M€ (cent cinquante millions d'euros) en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution précédente.
- 3° décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L225-135 du Code de commerce.
- 4° décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours cotés des trois dernières séances de Bourse (sur le marché de Paris) précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % conformément aux dispositions du décret du 10 février 2005.
- 5° prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution : possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des huitième et neuvième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions fixées par l'article L225-135-1 du Code de commerce et par le décret du 10 février 2005, lorsque le conseil d'administration constate une demande excédentaire, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, et sans que soit dépassée la limite du plafond global prévu par la huitième résolution.

Onzième résolution : possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature

Dans la limite du plafond prévu dans la neuvième résolution, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration, durant la même période de vingt-six mois, à procéder à l'émission d'actions ordinaires :

- destinées à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L225-148 du Code de commerce ;
- sur le rapport du commissaire aux apports et dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.25-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la neuvième résolution.

Douzième résolution : délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L225-129-2, L228-92 du Code de commerce :

- 1° délègue au conseil d'administration, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra être supérieur à 150 M€ (cent cinquante millions d'euros), ni, en tout état de cause, au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- 2° prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution : options de souscription ou d'achat d'actions

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2001 venant à expiration cette année afin de permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, ainsi qu'aux autres salariés du Groupe Banque Populaire.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société au bénéfice de ceux qu'il désignera, parmi :

- ses salariés et ses dirigeants mandataires sociaux, ainsi que parmi les salariés et les dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires,
- les salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui contrôle Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital est détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Chaque option consentie donnera droit, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, à la souscription ou à l'achat d'une action de la société.

L'assemblée autorise en conséquence le conseil à procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital dans la limite d'un plafond de 500 000 options.

Il s'ajoutera éventuellement à ce nombre celui des options à émettre en supplément pour préserver, dans les cas prévus par la loi, les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions.

Conformément à la loi, cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires d'options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises par suite des levées d'options.

Le prix d'exercice des options de souscription, qui sera fixé par le conseil d'administration, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, ni inférieur à 97 % de cette moyenne arrondie au dixième d'euro supérieur.

Si l'attribution porte sur des options d'achat, le prix d'achat ne pourra, en outre, être inférieur à 97 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L225-208 et L225-209 du Code de commerce.

Les options non exercées dans le délai de sept ans seront caduques.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de désigner les bénéficiaires des options, de fixer les conditions et modalités complémentaires d'attribution et d'exercice des options dans le respect des principes énoncés ci-dessus, d'accomplir toutes formalités à l'effet de constater l'augmentation de capital qui résultera de l'exercice desdites options.

La présente autorisation est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Quatorzième résolution : augmentation de capital social en faveur des salariés

Résumé : cette résolution a pour objet d'autoriser une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés, conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions réservée aux salariés de la société.

Le montant maximum de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en vertu de la présente autorisation est limité à 500 000 actions.

Le prix de souscription des actions émises ne devra pas être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, sans pour autant pouvoir être inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de cette décision du conseil d'administration.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs afin de fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital.

L'assemblée générale délègue également au conseil d'administration tous pouvoirs afin de procéder aux opérations d'augmentation du capital social, d'en constater la réalisation et de modifier corrélativement les statuts.

Cette autorisation emporte renonciation par les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés au titre de cette augmentation de capital.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois.

Quinzième résolution : délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- 1° donne au conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 500.000 actions, soit 1,03 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 8 millions d'euros en valeur nominale.
- 2° fixe à dix-huit mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation.
- 3° donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Seizième résolution : pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Renseignements de caractère général concernant Natexis Banques Populaires

Dénomination : Natexis Banques Populaires

Siège social : 45, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Forme juridique

Natexis Banques Populaires est une société anonyme régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code Monétaire et Financier et par ses statuts.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natexis Banques Populaires a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 1999.

Objet social

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code Monétaire et Financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'Etat dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

Registre et numéro d'inscription

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
B 542 044 524 Code APE 652 C

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (*Titre V, article 34 des statuts*)

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social : il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'Assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du Président approuvée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en actions. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le Conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le Conseil d'administration dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Forme et mode d'inscription en compte des actions (*Titre II, article 4 des statuts*)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

Capital social

772 095 392 euros au 31 décembre 2004, divisé en 48 255 962 actions de 16 euros chacune entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte du 31 mai 2001 a autorisé le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital, en une ou plusieurs fois. Il s'agit d'une délégation globale, donnée conformément à l'article L 225-129 al 3, pour une durée de 26 mois et pour un plafond non cumulatif de 150 millions d'euros. Elle porte sur des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2003 a accepté le renouvellement de cette enveloppe pour la même durée et le même plafond.

Titres non représentatifs du capital

Néant

Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2004 a renouvelé pour trois ans l'autorisation donnée par l'Assemblée de 2001, venue à expiration en 2004, afin de permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, ainsi qu'aux autres salariés du Groupe Banque Populaire. Le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées à ce titre est de 1 884 473, correspondant tant aux levées d'options qui auront été consenties à compter du 27 mai 2004 (427 750 options) qu'à la levée des options accordées antérieurement, susceptibles d'être exercées dans les délais fixés lors de leur attribution (soit un solde maximal de 1 456 723 options).

Ces options peuvent être consenties :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires,
- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui contrôle Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital est détenu pour plus de 50%, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Le prix de souscription de ces actions correspond à la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la séance du Conseil qui fixe les modalités du plan d'options annuel, avec application d'une décote de 5 %, conformément à la législation.

Au titre de l'exercice 2004, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 17 novembre 2004, après avis du comité des rémunérations, décidé d'attribuer un nombre maximum de 450 000 options de souscription d'action.

Il a été décidé en définitive d'attribuer un nombre de 427 750 options de souscription d'action à concurrence de :

- 254 300 pour les salariés et dirigeants de Natexis Banques Populaires et de ses filiales directes ou indirectes ;
- 173 450 pour les salariés et dirigeants de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires régionales ou des entités dont le capital est détenu, pour plus de 50% directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou des établissements affiliés.

Le prix de souscription d'actions ressort à 89,10 euros.

| Options de souscription d'actions consenties | | | | | |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Plan 2000 | Plan 2001 | Plan 2002 | Plan 2003 | Plan 2004 |
| Nombre d'options attribuées | 220 000 | 497 050 | 331 110 | 406 890 | 427 750 |
| Nombre de bénéficiaires | 107 | 446 | 427 | 563 | 573 |
| Prix d'exercice (en euros) | 83,14 | 94,30 | 72,47 | 83,25 | 89,10 |
| Options exerçables à compter du | 25 novembre 2005 (*) | 20 septembre 2005 (*) | 11 septembre 2006 (*) | 11 septembre 2007 (*) | 17 novembre 2008 (*) |
| Nombre d'options exercées | 20 000 | 20 000 | 11 000 | 0 | 0 |
| Nombre d'options annulées | 9 400 | 11 200 | 5 600 | 2 200 | 0 |
| Nombre d'options restant à exercer | 190 600 | 465 850 | 314 510 | 404 690 | 427 750 |

(*) Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natexis Banques Populaires S.A. par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

| Options de souscription d'actions consenties aux dirigeants ** | | | | | |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Plan 2000 | Plan 2001 | Plan 2002 | Plan 2003 | Plan 2004 |
| Nombre d'options attribuées | 92 000 | 116 500 | 66 000 | 37 800 | 84 000 |
| Nombre de bénéficiaires | 10 | 12 | 10 | 11 | 11 |
| Prix d'exercice (en euros) | 83,14 | 94,30 | 72,47 | 83,25 | 89,10 |
| Options exerçables à compter du | 25 novembre 2005 (*) | 20 septembre 2005 (*) | 11 septembre 2006 (*) | 11 septembre 2007 (*) | 17 novembre 2008 (*) |
| Nombre d'options exercées | 20 000 | 20 000 | 11 000 | 0 | 0 |
| Nombre d'options annulées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'options restant à exercer | 72 000 | 96 500 | 55 000 | 37 800 | 84 000 |

(*) Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natexis Banques Populaires S.A. par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

(**) Le présent tableau est extrait du tableau précédent.

| Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux | Nombre total d'actions attribuées | Prix d'exercice (en euros) | Plan numéro |
|--|--|-----------------------------------|--------------------|
| Exercice 2004 | 60 500 | 89,10 | N°12 – CA 17.11.04 |

| Options levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le plus grand nombre d'options | Nombre total d'actions souscrites | Prix moyen pondéré (en euros) | Plan 1998 | Plan 1999 |
|---|--|--------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Exercice 2004 | 37 300 | 59,28 | 600 (57,65 euros) | 36 700 (59,31 euros) |

Evolution du capital au cours des cinq derniers exercices sociaux

| | Nombre d'actions en début d'exercice | Nombre d'actions créées pendant l'exercice | Nombre d'actions en fin d'exercice | Capital social (en euros) |
|------|--------------------------------------|--|------------------------------------|---------------------------|
| 2000 | 33 213 635 | 9 505 757 | 42 719 392 | 683 510 272 |
| 2001 | 42 719 392 | 1 594 960 | 44 314 352 | 709 029 632 |
| 2002 | 44 314 352 | 3 128 485 | 47 442 837 | 759 085 392 |
| 2003 | 47 442 837 | 602 302 | 48 045 139 | 768 722 224 |
| 2004 | 48 045 139 | 210 823 | 48 255 962 | 772 095 392 |

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

| Années | Libellés | Nombre d'actions | Capital social | Primes d'émissions sur augmentation de capital |
|-------------|---|------------------|----------------|--|
| | | | (en euros) | (en euros) |
| 2000 | nombre d'actions en début d'exercice | 33 213 635 | 531 418 160 | |
| | actions nouvelles émises en rémunération de l'apport à NBP des titres Bail Banque Populaire détenus par les Banques Populaires régionales | 606 225 | 9 699 600 | 25 256 952,52 |
| | actions au titre du paiement du dividende en actions | 1 014 910 | 16 238 560 | 51 973 541,10 |
| | actions nouvelles émises au titre des apports des sociétés Assurance Banques Populaires et Factorem et des apports-fusion des SAS Fructivie et Factorem | 3 386 962 | 54 191 392 | 144 992 018,29 |
| | actions au titre des FCPE | 8 172 | 130 752 | 371 354,53 |
| | actions provenant de la conversion de TSDIC | 83 310 | 1 332 960 | 4 191 769,44 |

| | | | | |
|-------------|---|-------------------|--------------------|----------------|
| | actions au titre de la levée d'options de souscription | 5 550 | 88 800 | 201 666,06 |
| | actions au titre de la conversion d'OCA | 236 | 3 776 | 22 487,92 |
| | actions au titre de l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en novembre et décembre 2000 | 4 400 392 | 70 406 272 | 325 629 008,00 |
| | nombre d'actions en fin d'exercice | 42 719 392 | 683 510 272 | |
| 2001 | nombre d'actions en début d'exercice | 42 719 392 | 683 510 272 | |
| | actions au titre des FCPE | 1 321 486 | 21 143 776 | 83 297 066,12 |
| | actions provenant de la conversion de TSDIC | 258 527 | 4 136 432 | 13 007 869,36 |
| | actions au titre de la levée d'options de souscription | 12 000 | 192 000 | 500 683,53 |
| | actions au titre de la conversion d'OCA | 2 947 | 47 152 | 280 813,10 |
| | nombre d'actions en fin d'exercice | 44 314 352 | 709 029 632 | |
| 2002 | nombre d'actions en début d'exercice | 44 314 352 | 709 029 632 | |
| | actions au titre des FCPE | 5 355 | 85 680 | 286 620,37 |
| | actions provenant de la conversion de TSDIC | 1 717 431 | 27 478 896 | 86 413 090,39 |
| | actions au titre de la levée d'options de souscription | 4 400 | 70 400 | 108 393,66 |
| | actions par apport de titres Arnhold & S.Bleichroeder | 1 401 082 | 22 417 312 | 83 448 443,92 |
| | actions suite à fusion avec la société immobilière ABC | 217 | 3 472 | 3 943,16 |
| | nombre d'actions en fin d'exercice | 47 442 837 | 759 085 392 | |
| 2003 | nombre d'actions en début d'exercice | 47 442 837 | 759 085 392 | |
| | actions au titre des FCPE | 3 756 | 60 096 | 161 981,00 |
| | actions au titre de la levée d'options de souscription | 43 340 | 693 440 | 1 733 850,39 |
| | actions par apport de titres Banque du Dôme-Crédifrance Factor | 218 559 | 3 496 944 | 14 643 375,64 |
| | actions par apport de titres Sopromec Participations | 336 647 | 5 386 352 | 25 248 563,45 |
| | nombre d'actions en fin d'exercice | 48 045 139 | 768 722 224 | |
| 2004 | nombre d'actions en début d'exercice | 48 045 139 | 768 722 224 | |
| | actions au titre des FCPE | 3 086 | 49 376 | 175 126,36 |
| | actions au titre de la levée d'options de souscription | 207 737 | 3 323 792 | 10 204 917,64 |
| | nombre d'actions en fin d'exercice | 48 255 962 | 772 095 392 | |

Autres renseignements sur le capital

Natexis Banques Populaires n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

3. Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31/12/2004

Au 31 décembre 2004, les principaux actionnaires de Natexis Banques Populaires sont les suivants :

| | % du capital | % des droits de vote |
|--|---------------|----------------------|
| Banque Fédérale des Banques Populaires | 75,59 % | 83,84 % |
| <i>dont actionnariat salarié (FCPE Alizé Levier)</i> | <i>2,18 %</i> | <i>2,54 %</i> |
| Actionnariat salarié (autres FCPE) | 1,19 % | 1,38 % |
| Banques Populaires régionales et Casden BP | 3,11 % | 2,68 % |
| ASB Holdings | 2,89 % | 3,37 % |
| DZ BANK | 1,88 % | 1,09 % |
| Maine Services (1) | 1,35 % | 0,83 % |
| IKB Financière France | 0,89 % | 1,04 % |

(1) filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires

A la connaissance de Natexis Banques Populaires, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Détention des actions par les membres des organes de direction et de surveillance.

Les membres du Conseil d'Administration, personnes physiques et morales, détiennent 73,41 % du capital de Natexis Banques Populaires (la presque totalité par la Banque Fédérale des Banques Populaires).

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter page 266 pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

Actions détenues en propre

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2004, Natexis Banques Populaires détenait, au 31 décembre 2004, 1 594 438 actions propres (privées à ce titre de leurs droits de vote), soit 3,30 % du capital.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 28 février 2005.

| | Quantité achetée | Prix d'achat (en euros) | Prix moyen (en euros) | Quantité vendue | Prix de vente (en euros) | Prix moyen (en euros) | Stock final | % du capital détenu |
|---------------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------|
| Au 1er janvier 2005 | 1 594 438 | 135 157 292 | 84,77 | | | | 1 594 438 | 3,30 % |
| Programme de rachat Alizé | 4 496 | 471 309 | 104,83 | 10 537 | 986 883 | 93,66 | | |
| - | - | - | - | - | - | - | | |
| <i>Sous total</i> | <i>4 496</i> | <i>471 309</i> | <i>104,83</i> | <i>10 537</i> | <i>986 883</i> | <i>93,66</i> | | |
| Au 28 février 2005 | 1 598 934 | 135 628 601 | 84,82 | 10 537 | 986 883 | 93,66 | 1 588 397 | 3,29 % |

Actionnariat salarié

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1998 a reconduit pour 5 ans les dispositions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1993 relative à la création d'un actionnariat salarié, notamment par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise, dans une limite d'augmentation de capital de 100 millions de francs ou son équivalent en euros. Au 31 décembre 2004, ces fonds détenaient 1 624 830 actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2001 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions réservées aux salariés du Groupe Banque Populaire. Le montant de l'augmentation de capital porte sur un maximum de 2.500.000 actions, cette autorisation étant valable cinq ans.

En juin 2001, un premier Plan Groupe d'actionnariat a été mis en place, se traduisant par l'émission de 1.273.854 nouvelles actions réservées aux salariés du Groupe Banque Populaire. Dans le Groupe, 17.275 personnes ont souscrit, soit 50% des collaborateurs. Les titres sont détenus au travers de deux nouveaux Fonds Communs de Placement d'Entreprise, qui représentent 2,46 % du capital de Natexis Banques Populaires au 31 décembre 2004. Compte tenu des Fonds Communs de Placement d'Entreprise qui existaient précédemment, la part du capital aujourd'hui détenu par les salariés du Groupe Banque Populaire ressort à 3,37 %.

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années en pourcentage

| au 31 décembre | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|-------|-------|-------|
| Groupe Banque Populaire et ses filiales | 77,38 | 77,58 | 77,87 |
| Actionnariat salarié | 4,30 | 4,12 | 3,37 |
| IKB Financière France | 0,91 | 0,89 | 0,89 |
| ASB Holdings | 2,95 | 2,92 | 2,89 |
| DZ BANK | 1,91 | 1,89 | 1,88 |

Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natexis Banques Populaires

Le Groupe Banque Populaire exerce les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de sa position d'actionnaire principal de Natexis Banques Populaires.

4. Marché des titres de Natexis Banques Populaires

Places de cotation

Jusqu'au 21 février 2005, les actions Natexis Banques Populaires se négociaient sur le Premier Marché d'Euronext Paris. Depuis le 21 février 2005, date d'entrée en vigueur de la nouvelle cote d'Euronext, les actions Natexis Banques Populaires sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elles sont toujours éligibles au SRD (Code Isin : FR0000120685).

Le titre Natexis Banques Populaires fait partie de l'indice SBF 120.

Marché de l'action

Evolution des cours moyens mensuels et du nombre de titres négociés depuis septembre 2003

| Année | Mois | en euros | en euros | en euros | Nbre de titres négociés | en milliers d'euros |
|-------|-----------|-------------|--------------|-------------|-------------------------|---------------------|
| | | Cours moyen | Cours + haut | Cours + bas | | Capitaux négociés |
| 2003 | Septembre | 87,56 | 90,50 | 85,50 | 187 421 | 16 508 |
| | Octobre | 89,94 | 92,05 | 85,70 | 170 563 | 15 441 |
| | Novembre | 90,77 | 92,00 | 88,50 | 78 350 | 7 118 |
| | Décembre | 89,96 | 91,90 | 86,90 | 159 170 | 14 305 |
| 2004 | Janvier | 86,80 | 90,45 | 85,20 | 222 909 | 19 438 |
| | Février | 91,93 | 95,00 | 88,50 | 298 313 | 27 680 |
| | Mars | 95,24 | 99,40 | 92,00 | 157 977 | 15 121 |
| | Avril | 94,85 | 98,95 | 90,20 | 144 820 | 13 635 |
| | Mai | 90,13 | 94,00 | 87,50 | 76 927 | 6 934 |
| | Juin | 90,10 | 93,00 | 88,00 | 198 062 | 17 930 |
| | Juillet | 91,25 | 92,90 | 89,40 | 281 534 | 25 849 |
| | Août | 90,88 | 93,50 | 88,75 | 191 443 | 17 427 |
| | Septembre | 93,57 | 96,00 | 90,05 | 259 221 | 24 189 |
| | Octobre | 93,63 | 95,00 | 91,00 | 217 936 | 20 454 |
| | Novembre | 94,10 | 98,10 | 92,75 | 325 916 | 30 776 |
| | Décembre | 98,79 | 109,60 | 94,75 | 262 949 | 26 502 |
| 2005 | Janvier | 101,67 | 105,00 | 100,00 | 423 189 | 43 402 |
| | Février | 108,63 | 115,00 | 101,60 | 651 386 | 69 880 |

5. Dividendes

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'Etat.

Dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

| Exercice clos le | 31/12/00 | 31/12/01 | 31/12/02 | 31/12/03 | 31/12/04 |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions composant le capital | 42 719 392 | 44 314 352 | 47 442 837 | 48 045 139 | 48 255 962 |
| Dividende net par action | 2,50 € | 2,50 € | 1,50 € | 2,50 € | 3,30 € * |

* Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 19 mai 2005.

Natexis Banques Populaires a offert à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions, pour les dividendes payés jusqu'au titre de l'exercice 1999. Cette option ne sera pas offerte en 2005 au titre de l'exercice 2004.

6. Autres renseignements concernant Natexis Banques Populaires

Historique

Natexis Banques Populaires résulte de l'apport des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) à Natexis S.A., approuvé par les assemblées générales extraordinaires des deux entités, le 27 juillet 1999.

- **Historique de la CCBP**

La CCBP a été créée en 1921 afin de conforter l'essor des Banques Populaires, et pour exercer à la fois des *activités institutionnelles* pour le compte des Banques Populaires (gestion et suivi des excédents de trésorerie des Banques Populaires, missions spéciales pour le compte de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, émissions d'emprunts obligataires ou de titres assimilés) et des *activités opérationnelles* de banque du secteur concurrentiel.

En octobre 1997, la CCBP est entrée dans le capital de Natexis S.A. à hauteur de 23,35 %. Cette prise de participation a été suivie d'une OPA amicale à l'issue de laquelle, le 2 juin 1998, le Groupe Banque Populaire détenait 71,4 % du capital de Natexis S.A.. Ce pourcentage a été porté à 74,36 % à la fin 1998.

Après l'apport en juillet 1999 de ses activités opérationnelles à Natexis S.A., la CCBP est devenue la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Fin 1999, le Groupe Banque Populaire détenait 88,06 % du capital de la nouvelle entité Natexis Banques Populaires. A la fin 2000, ce pourcentage est revenu à 79,23 %, suite à l'augmentation de capital qui a été très largement placée auprès des particuliers.

A la suite de la loi du 15 mai 2001, la BFBP s'est substituée à la CCBP comme organe central du Groupe Banque Populaire.

- **Historique des entités constitutives de Natexis**

Créé en 1919, le Crédit National a d'abord développé une activité de prêteur à moyen et long terme, avant de développer des activités complémentaires, afin d'apporter une réponse élargie et globale aux besoins de ses entreprises clientes.

Au cours de 1996, le Crédit National a porté de 10,06 % à 88 %, puis 100 % sa participation au capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). Créée en 1947, cette dernière exerçait une activité de banque commerciale dont elle avait accentué le développement, parallèlement à la réduction progressive des activités de soutien aux exportations qu'elle exerçait en tant qu'agent de l'Etat.

En juin 1997, le Crédit National, devenu Natexis S.A., a apporté à la BFCE, devenue Natexis Banque, sa branche complète de banque commerciale. Natexis S.A., devenue société holding, assurait quant à elle la cohérence et le pilotage de toutes les activités du groupe Natexis.

- **Simplification et unification des structures**

L'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la CCBP à Natexis S.A. a donné naissance à la nouvelle entité Natexis Banques Populaires.

Le 28 juin 2000, les actionnaires de Natexis Banques Populaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires, qui a pris effet au 30 juin 2000. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100 %, cette opération a été placée sous le régime des fusions simplifiées et n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles.

D'autres opérations de simplification des structures ont été réalisées en 1999 et 2000 : absorption de Banques Populaires Ingénierie (B.P.I.) par Natexis Banques Populaires (décembre 1999) ; restructuration de la filière capital investissement en décembre 1999 ; apport en juin 2000 à Natexis Banques Populaires des titres Bail Banque Populaire détenus par les Banques Populaires régionales, rémunéré par une augmentation de capital de Natexis Banques Populaires de 606 225 actions ; apport de l'activité de Natexis Gestion à Banque Populaire Asset Management, sur le créneau de la gestion collective.

La décision de Natexis Banques Populaires de contrôler la totalité du capital de ses filiales s'est traduite au cours de l'année 2000 par des opérations qui lui ont donné le contrôle à 100% de Assurances Banque Populaire et de Factorem. Des opérations similaires se sont par ailleurs poursuivies en 2001, notamment dans le domaine du capital investissement et de la gestion pour compte de tiers. Ce programme s'est achevé en 2002 avec le rachat des participations détenues par les Banques Populaires dans BPAM et Interépargne.

- ***Entrée de nouveaux actionnaires au capital de Natexis Banques Populaires en 2002***

Dans le cadre du partenariat engagé avec le Groupe Banque Populaire, la banque allemande DZ Bank AG a acquis, en mai 2002, des actions Natexis Banques Populaires.

Au 31 décembre 2004, elle détenait 1,88 % du capital de Natexis Banques Populaires.

En juillet 2002, un traité d'apport a été signé entre les sociétés Natexis Banques Populaires et Arnhold and S. Bleichroeder Holdings Inc. (« ASB »), aux termes duquel Natexis Banques Populaires a acquis 100% des titres de la société Arnhold and S. Bleichroeder Inc., société de droit de l'Etat de New York, pour une valeur de 105 millions de dollars américains, payable en actions Natexis Banques Populaires.

L'assemblée générale extraordinaire de Natexis Banques Populaires qui s'est tenue le 6 décembre 2002 a approuvé l'apport précité dans toutes ses dispositions, ainsi que la valeur de l'apport effectué par la société ASB. Elle a décidé d'augmenter le capital de Natexis Banques Populaires d'un montant de 22 417 312 euros par création de 1 401 082 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérées, émises en contrepartie de l'apport en nature visé ci-dessus.

Au 31 décembre 2004, ASB détenait 2,89 % du capital de Natexis Banques Populaires.

Situation de dépendance

Natexis Banques Populaires n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats et la situation financière de la société.

7. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

M. François Ladam
Directeur général

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



François Ladam

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
- Salustro Reydel, 8, avenue Delcassé - 75378 Paris Cedex 08
- Barbier Frinault et Autres, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants

- BEAS, 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine
- M. François Chevreux, 40, rue Guersant - 75017 Paris
- M. Pascal Macioce, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de
Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

DELOITTE & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de
Versailles
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

SALUSTRO REYDEL

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de
Paris
8, avenue Delcassé
75378 Paris Cedex 08

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Société Anonyme
45, rue Saint Dominique
75007 PARIS

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

Exercice clos le 31 Décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Natexis Banques Populaires et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de M. François Ladam, Directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contenant pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, notre lecture n'a pas eu à prendre en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit de la part de Barbier Frinault & Autres, Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit de la part de Barbier Frinault & Autres, Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve avec une observation en référence aux changements de méthodes comptables relatifs au provisionnement des créances douteuses et au traitement des programmes de grosses réparations, visés à la note 17 de l'annexe.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit de la part de Barbier Frinault & Autres, Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve avec une observation en référence à la note 2.17 de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice, résultant de la première application du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et du règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve avec une observation en référence au changement de méthode comptable relatif au provisionnement des médailles du travail visé au paragraphe 17 des principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

DELOITTE & ASSOCIES

SALUSTRO REYDEL

Richard OLIVIER

Olivier DURAND

José-Luis GARCIA

Damien LEURENT

Michel SAVIOZ

Informations complémentaires :

Le présent document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes respectivement en pages 230 et 177 comportant la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce.
- le rapport des commissaires aux comptes (page 251) établi en application du dernier alinéa de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsable de l'information

M. Pierre Jacob
Directeur de la Communication Financière Groupe
Tél. : 01 40 39 65 27
Fax : 01 40 39 63 40
Email : reinvest@nxbp.fr
Numéro vert : 0 800 600 525

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

| | |
|---|-------------------|
| Attestations des responsables | |
| Attestation des responsables du document de référence | p. 274 |
| Attestations des contrôleurs légaux des comptes | p. 275 |
| Politique d'information | p. 277 |
| Renseignements de caractère général | |
| Capital | p. 7, 105, 265 |
| Marché des titres | p. 270 |
| Dividendes | p. 8, 271 |
| Capital et droits de vote | |
| Répartition actuelle du capital et des droits de vote | p. 269 |
| Evolution de l'actionnariat | p. 269, 270 |
| Pactes d'actionnaires | Néant |
| Activité de Natexis Banques Populaires | |
| Organisation | p. 37, 271 |
| Chiffres clés | p. 3 |
| Informations chiffrées sectorielles | p. 78 à 93, 167 |
| Marchés et positionnement concurrentiel | p. 39 à 58 |
| Politique d'investissements | p. 33-34, 87, 194 |
| Indicateurs de performance | Néant |
| Analyse des risques de Natexis Banques Populaires | |
| Facteurs de risques | |
| Risques de marché | p. 98 |
| Risques particuliers liés à l'activité | p. 94 à 104 |
| Risques juridiques | p. 104, 273 |
| Risques industriels et liés à l'environnement | Néant |
| Assurance et couverture des risques | p. 103 |
| Patrimoine, situation financière et résultats | |
| Comptes consolidés et annexes | p. 111 |
| Engagements hors -bilan | p. 113 |
| Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux | p. 29 |
| Information financière pro forma | p. 78 |
| Ratios prudentiels réglementaires | p. 105 |
| Comptes sociaux et annexes | p. 179 |
| Gouvernement d'entreprise | |
| Composition et fonctionnement du conseil d'administration | p. 12, 13 |
| Composition et fonctionnement des comités | p. 24 |
| Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées) | p. 25, 267 |
| Dix premiers salariés non mandataires sociaux | p. 267 |
| Conventions réglementées | p. 233, 234 |
| Évolution récente et perspectives | p. 108 |
| Rapport du Président sur le contrôle interne | p. 235 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne (traitement de l'information comptable et financière) | p. 250 |



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005, conformément à l'article 211-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.